

2026-2030

Résumé du plan d'entreprise

+ Résumé du budget d'investissement de 2026

CDEV 



Faire progresser les intérêts nationaux du Canada



Table des matières

1.0 Résumé	5
2.0 Aperçu du mandat	7
2.1 La CDEV et le groupe de sociétés de la CDEV	8
2.2 Conseil d'administration et direction	9
3.0 Contexte d'exploitation et orientation stratégique de la CDEV	11
3.1 Rendement de l'entreprise en 2025	11
3.2 Considérations relatives au contexte d'exploitation de la CDEV	12
3.2.1 Considérations externes	13
3.2.2 Considérations organisationnelles	14
3.3 Orientation stratégique de la CDEV	15
4.0 Principales activités et contexte d'exploitation du groupe de sociétés de la CDEV	17
4.1 Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada	18
4.2 Corporation Trans Mountain et Financière TMP	19
4.3 Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada	21
4.4 Fonds de croissance du Canada	22
4.5 Société de Gestion Canada Hibernia	22
4.6 Prêteur à Télésat Lightspeed (16342451 Canada Inc.)	24
4.7 Canada Eldor Inc.	24
4.8 Corporation d'innovation du Canada	25
4.9 Autres mandats	25
5.0 Section financière	28
5.1 Aperçu financier pour l'exercice 2025	29
5.2 Rapports financiers trimestriels	30
5.3 Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières	30
5.3.1 Questions laissées en suspens	30
5.3.2 Hypothèses	30
5.3.3 Faits saillants et discussion	31
5.4 Budget d'investissement	32
5.5 Budget de fonctionnement	33

ANNEXE A-1: ORGANIGRAMME : CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION	34
ANNEXE A-2: ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA DE LA CDEV	39
ANNEXE A-3: OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE POUR 2026 ET PAR LA SUITE	45
ANNEXE A-4: PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT ET CONFORMITÉ AUX EXIGENCES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUX EXIGENCES DES POLITIQUES	49
ANNEXE B: RESUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2026 À 2030 DE LA CFUEC	54
ANNEXE C: RESUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2026 À 2030 DU FCC	86
ANNEXE D: RESUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2026 À 2030 DE LA CGPAC	160
ANNEXE E: RESUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2026 À 2030 DE LA SGCH	195
ANNEXE F: RESUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2026 À 2030 DE CTM	211



1.0

Résumé

1.0 Résumé

La Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) joue un rôle de plus en plus important dans la poursuite des objectifs de la politique économique du gouvernement du Canada, ce qui témoigne de ses retombées et de la proposition de valeur unique qu'elle offre. En tant que société d'État fédérale autonome qui se positionne comme le centre d'excellence en matière de conseils financiers au gouvernement, la CDEV offre une expertise-conseil et des perspectives commerciales qui se traduisent en résultats tangibles et utiles pour le Canada.

Elle remplit sa mission de conseiller financier de confiance en s'appuyant sur son expérience approfondie des secteurs privé et public pour fournir des conseils commerciaux indépendants de premier plan au gouvernement. Forte d'une longue expérience opérationnelle depuis sa création en 1982, la CDEV joue un rôle unique en mobilisant son expertise interne pointue et des compétences introuvables ailleurs au sein du gouvernement. Ce savoir-faire lui permet de mettre en œuvre les priorités du gouvernement avec la réactivité du monde des affaires, tout en maintenant une approche cohérente, rigoureuse et commerciale. La CDEV est déterminée à assurer des retours de capital au Canada et a connu une nouvelle année fructueuse, marquée par le versement de dividendes à son actionnaire.

Les mandats qui sont confiés à la CDEV ont connu une croissance substantielle, tout comme ses activités. De fait, elle a lancé le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (PGPA) de 10 milliards de dollars, premier du genre, géré par la dernière société de son portefeuille, la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (CGPAC), ainsi que le Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (CGETDD), d'une valeur de 10 milliards de dollars, géré par une autre de ses filiales, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC). La CDEV est aujourd'hui responsable de mandats gouvernementaux d'une valeur totale de plus de 75 milliards de dollars par l'intermédiaire de son groupe de sociétés, composé de huit filiales diverses, dont le Fonds de croissance du Canada (FCC), la Société de gestion Canada Hibernia (SGCH), la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (CGPAC) et la Corporation Trans Mountain (CTM), en plus des deux entités précitées.

Compte tenu de la forte demande pour son expertise commerciale unique, la CDEV concentre ses efforts sur des résultats concrets et des analyses à forte valeur ajoutée.

Le présent Plan d'entreprise de 2026 à 2030, ainsi que le Rapport annuel de 2024, publié en juin 2025, documente cette évolution et décrit la manière dont le contexte d'exploitation fait évoluer ses priorités et son orientation stratégique.

Dans le présent plan, nous décrivons les éléments de l'orientation stratégique de la Corporation, qui repose sur sa transformation culturelle en une organisation hautement performante et axée sur les résultats, portée par ses domaines d'expertise :

- 01** Assurer la gestion des actifs publics, notamment l'acquisition, la maximisation de la valeur et le dessaisissement
- 02** Agir à titre de centre d'excellence en matière de conseils financiers et commerciaux du gouvernement, selon une logique propre au secteur privé
- 03** Offrir des conseils et des solutions créatives en matière de capital et de financement
- 04** Soutenir la participation économique des Autochtones

La CDEV demeure au service des priorités du gouvernement et apporte une perspective commerciale cruciale et une expertise approfondie à des situations financières complexes.

2.0

Aperçu du mandat

2.0 Aperçu du mandat

2.1 La CDEV et le groupe de sociétés de la CDEV

La CDEV a été constituée en 1982 en vertu des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et elle appartient en totalité à Sa Majesté le Roi du chef du Canada. La CDEV est une société d'État mandataire qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances.

La CDEV a initialement été créée pour gérer un vaste portefeuille d'actifs dessaisis, mais la portée de son action s'est élargie au fil du temps pour englober un éventail d'activités plus étendu, notamment la prestation de services de conseil financier et d'expertise-conseil destinés à soutenir les objectifs économiques globaux du pays.

Servant de pont entre les objectifs du gouvernement et le secteur privé, la CDEV propose des pratiques commerciales rigoureuses en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement d'actifs, ainsi que d'autres initiatives qu'elle met en œuvre en partenariat avec le gouvernement du Canada.

En plus de fournir des services de conseil financier sur une série de mandats et de projets, la CDEV s'occupe de la gestion active d'actifs, assurant la supervision et la prise en charge de plus de 75 milliards de dollars en actifs par l'intermédiaire du groupe de sociétés de la CDEV (« le groupe de sociétés »), qui est composé de huit filiales diverses :

- **CANADA ELDOR INC. (CEI)** gère les obligations restantes de la société, relativement à l'élimination des déchets nucléaires de faible activité et la mise hors service d'une ancienne mine. Elle n'exerce pas d'activités commerciales. La CDEV a mis en place une gouvernance appropriée pour s'assurer que CEI respecte ses obligations et responsabilités dans le cadre de l'accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988.
- **La CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA (CFUEC)** gère actuellement le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE); le CUGE a cessé d'accepter de nouvelles demandes en 2022. La CFUEC administre également le Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (CGETDD) afin de soutenir les grandes entreprises canadiennes touchées par de nouveaux droits de douane et contre-mesures réels ou potentiels et qui ont des difficultés à accéder aux sources traditionnelles de financement du marché. La CFUEC est dirigée par un président et chef de la direction. Les employés de la CDEV offrent des services de gestion à la CFUEC dans le cadre d'un accord de services.
- **Le FONDS DE CROISSANCE DU CANADA INC. (FCC)** a pour mandat de constituer un portefeuille financièrement prudent qui catalyse des investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets nationaux afin d'appuyer la croissance de l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions, dans le but de maintenir à long terme sa position concurrentielle sur la scène internationale. La CDEV et le FCC ont conclu une convention de gestion de placements avec l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) et sa filiale en propriété exclusive, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (GAFCC), visant à officialiser la structure en vertu de laquelle GAFCC fournit au FCC et à son Conseil d'administration des services de gestion des investissements. Le FCC a été constitué en décembre 2022 et GAFCC a commencé ses activités d'investissement en juin 2023.
- **La SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA (SGCH)** détient et gère les participations minoritaires de 8,5 % et de 5,67 %, respectivement, du gouvernement fédéral dans le projet de développement Hibernia et le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia, qui est un champ pétrolifère situé au large de Terre-Neuve-et-Labrador. Constituée en 1993, Hibernia est gérée par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée. Les membres de l'équipe de direction de la SGCH, dirigée par une présidente basée à Calgary, possèdent une expérience de l'industrie pétrolière et fournissent une expertise dans les secteurs des opérations techniques, de la commercialisation, du transport et des finances.
- **La CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA (CGPAC)** facilite les prises de participation des groupes autochtones dans les grands projets. Plus précisément, la CGPAC est chargée de mettre en œuvre le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (PGPA), comme annoncé dans le budget de 2024. Constituée en décembre 2024, la CGPAC effectue un contrôle financier et commercial préalable des demandes admissibles au PGPA et administre le portefeuille de garanties de prêt à long terme. La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») travaille actuellement à recruter l'équipe de direction de la CGPAC. Bénéficiant du soutien de la CDEV, la CGPAC est actuellement opérationnelle et a émis sa première garantie de prêt de 400 millions de dollars, qui a aidé 38 Premières Nations de la Colombie-Britannique à faire un investissement de 736 millions de dollars dans le réseau pipelinier Westcoast d'Enbridge, ce qui correspond à une participation de 12,5 %.
- **La CORPORATION D'INNOVATION DU CANADA (CIC)** a pour mandat de contribuer à maximiser les investissements des entreprises dans la recherche et le développement dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir une croissance économique fondée sur l'innovation. Constituée en février 2023, elle sera pleinement en activité au plus tard en 2026-2027, selon une annonce du gouvernement du Canada en décembre 2023.
- **FINANCIÈRE CANADA TMP LTÉE (Financière TMP)** a pour principale responsabilité de fournir du financement à sa filiale, Corporation Trans Mountain (CTM). CTM a pour mandat d'exploiter le pipeline Trans Mountain. CTM compte plus de 700 employés encadrés par une équipe de direction expérimentée. La CDEV s'acquitte de ses fonctions de supervision en tant que propriétaire de CTM en vertu d'un protocole d'entente qui décrit ses responsabilités et ses obligations de rendre des comptes, y compris la responsabilité de nommer le Conseil d'administration de CTM. La direction de la CDEV participe activement à la santé financière de CTM, dans l'objectif à long terme d'une monétisation réussie au moment opportun. Financière TMP a été constituée en 2018.
- **16342451 CANADA INC.** a été créée en septembre 2024. À l'heure actuelle, la filiale est chargée de superviser et de gérer le prêt de 2,14 milliards de dollars accordé par le gouvernement du Canada pour réaliser le projet Télecast Lightspeed. La filiale pourrait éventuellement être appelée à gérer d'autres prêts ou à détenir des actifs pour le compte du gouvernement.

2.2 Conseil d'administration et direction

La CDEV est une société d'État commerciale sans lien de dépendance avec le gouvernement; par conséquent, la surveillance est assurée par un Conseil d'administration indépendant actuellement composé de quatre membres, en plus du président du Conseil d'administration et de la présidente et cheffe de la direction. Le Conseil d'administration est responsable de l'intendance de la CDEV et supervise ses affaires, notamment en veillant à ce que ses actifs, ses passifs et ses filiales soient gérés de manière rentable. Il doit notamment approuver les états financiers et les rapports de la CDEV, qui sont tous accessibles sur le site Web de la CDEV.

Le Conseil d'administration de la CDEV se compose de trois comités : le comité d'audit, qui supervise les finances de la CDEV, le comité de mise en candidature et de gouvernance, qui se penche sur les questions liées à la gouvernance, et le comité des ressources humaines et de la rémunération, qui est chargé des pratiques en matière de rémunération et des politiques pertinentes.

L'équipe de direction de la CDEV est dirigée par une présidente et cheffe de la direction nommée par le gouverneur en conseil et travaille en étroite collaboration avec l'équipe de direction de ses filiales afin d'assurer le bon fonctionnement de la CDEV et de son groupe de sociétés. La CDEV a son siège social à Toronto, et compte aussi un bureau secondaire à Ottawa.

En tant qu'experte en matière de pratiques de gouvernance éprouvées, la CDEV assure une surveillance à valeur ajoutée de ses filiales et facilite la reddition de comptes envers le gouvernement tout en maintenant une relation sans lien de dépendance. Elle nomme les membres des conseils d'administration de ses filiales qui sont chargés d'assurer une surveillance adéquate et de faire rapport au Conseil d'administration de la CDEV sur une base trimestrielle.

L'annexe A-1 présente l'organigramme de l'organisation et la liste actuelle des membres du Conseil d'administration et des dirigeants de la CDEV, ainsi que des comités du Conseil d'administration de la CDEV et de chacune de ses filiales. Les conseils d'administration et les directions de ses filiales clés rendent régulièrement compte au Conseil d'administration de la CDEV.



3.0

Contexte d'exploitation et orientation stratégique de la CDEV

3.0 Contexte d'exploitation et orientation stratégique de la CDEV

3.1 Rendement de l'entreprise en 2025

La CDEV a réalisé trois réussites majeures en décembre 2024, juste avant le début de son exercice fiscal 2025 :

- Le dessaisissement de 544 millions de dollars d'actions d'Air Canada, ayant généré un profit de 44 millions de dollars.
- Le lancement de la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada, qui est chargée de mettre en œuvre le programme hautement prioritaire de garantie de prêt pour les Autochtones initialement annoncé dans le budget de 2024.
- Le refinancement de la dette de 18 milliards de dollars de CTM, l'un des plus importants refinancements de l'histoire du Canada, permettant d'économiser 3,5 milliards de dollars sur 6 ans au profit du Canada. Nous sommes particulièrement fiers de CTM, notre filiale la plus visible, dont le projet d'agrandissement a été achevé en mai 2024, triplant presque sa capacité et créant des occasions d'exportation du pétrole canadien vers les marchés internationaux, y compris l'Asie, des atouts essentiels compte tenu des tensions commerciales mondiales actuelles.

La CDEV mise toujours sur ses capacités financières et commerciales pour soutenir la croissance économique et l'efficacité budgétaire et ainsi appuyer les priorités du gouvernement du Canada. Le tableau ci-dessous présente notre rendement réel en 2025 comparativement aux objectifs énoncés dans le plan d'entreprise de 2024 à 2028 :

OBJECTIFS DE 2025		RÉSULTATS DE 2025
CDEV	Gérer efficacement les activités de la CDEV.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite de la progression de l'orientation stratégique de la CDEV. ➤ Mise à profit de la technologie, notamment l'IA, l'infrastructure infonuagique, l'outil de gestion des relations avec la clientèle, la plateforme EDF-X de Moody's, pour améliorer l'efficacité opérationnelle et la prise de décision. ➤ Réalisation d'une évaluation de la maturité cybernétique et mise en œuvre de divers outils de surveillance et de détection, ayant conduit à un renforcement de la sécurité technologique. ➤ Élaboration d'un plan global de ressources humaines afin de garantir une capacité adéquate à remplir les nouveaux mandats et à assurer une supervision appropriée. ➤ Certification Great Place To Work® obtenue de nouveau. ➤ Internalisation accrue des activités de services-conseils, une mesure qui devrait réduire de plus de 35 % ces coûts. ➤ Mise en œuvre d'un outil de calcul des pertes attendues afin de réduire la dépendance aux consultants externes pour le suivi et la modélisation du risque de crédit sur plusieurs portefeuilles et ainsi éviter les coûts futurs liés à la surveillance à mesure que les portefeuilles croissent.
	Appuyer le gouvernement dans d'autres mandats (examen des actifs, nouvelles filiales, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour plus de détails sur les autres mandats actifs, se reporter à la section 4.9, « Autres mandats ».
En ce qui concerne la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada	Mettre en œuvre le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination du premier président du Conseil d'administration et embauche de membres du personnel, notamment de la cheffe des finances. ➤ Recherche pour pourvoir le poste de direction générale, d'autres postes clés et des sièges au Conseil d'administration. ➤ Participation à 15 conférences en tant que panélistes ou orateurs principaux. ➤ Tenue de plus de 200 réunions avec des demandeurs potentiels (toutes distinctions autochtones et régions confondues) et leurs partenaires. ➤ Établissement de partenariats avec plusieurs organismes provinciaux offrant des garanties de prêt et examen des possibilités d'arrimage des programmes ainsi que des mécanismes législatifs et contractuels qui permettraient le cumul. ➤ Diligence raisonnable exercée sur plusieurs demandes de garantie de prêt. ➤ Émission de la première garantie de prêt.

OBJECTIFS DE 2025		RÉSULTATS DE 2025
En ce qui concerne la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada	Lancement du Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (CGETDD) par l'intermédiaire de la CFUEC.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finalisation des modalités et de la documentation nécessaire au lancement du nouveau programme, quatre semaines après l'approbation du Conseil du Trésor. ➤ Premier prêt annoncé en septembre 2025.
	Soutenir la CFUEC dans la gestion de son portefeuille de prêts au titre du CUGE.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Restitution du capital par le rachat d'actions privilégiées. ➤ Soutien de la CFUEC dans la restructuration de la dette d'Air Transat. ➤ Prestation continue d'un soutien fonctionnel et d'une expertise à la CFUEC, conformément au protocole d'entente.
En ce qui concerne la Corporation Trans Mountain	Superviser et surveiller CTM et lui fournir un soutien stratégique, notamment en la préparant en vue d'un dessaisissement au moment approprié et en l'aidant à obtenir les ressources financières nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des opérations.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite des travaux préparatoires liés à la structuration de la participation économique des Autochtones, à l'analyse de l'exécution et à la monétisation. ➤ Affinement du plan de relève du Conseil d'administration.
En ce qui concerne le Fonds de croissance du Canada	Assurer la surveillance du FCC.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination d'une nouvelle présidente du Conseil d'administration et renouvellement des mandats de ses membres, et recommandation d'une personne pour la présidence du comité d'audit. ➤ Exécution conforme de la convention de gestion de placements.
En ce qui concerne la Société de gestion Canada Hibernia	Gérer la participation dans Hibernia par l'intermédiaire de la SGCH, maintenir les actifs de manière à ce qu'ils soient prêts en vue de leur éventuel dessaisissement et en maximiser la valeur dans la mesure du possible.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien fonctionnel et expertise fournis à la SGCH. ➤ Soutien à la gouvernance, aux ressources humaines et aux politiques fourni.
	Gérer les responsabilités de la CDEV liées à la PBN et à la PABN.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour plus de détails, se reporter aux mises à jour sur la PBN à la section 4.9, « Autres mandats ».
En ce qui concerne 16342451 Canada Inc.	Soutenir la filiale dans la gestion de son portefeuille de prêts.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fonds avancés en fonction de l'achèvement des étapes du projet, conformément à l'accord. ➤ Exercice de la diligence raisonnable requise. ➤ Préservation des intérêts du Canada et de la valeur future de ses bons de souscription en dépit d'une réorganisation complexe à la société mère Télésat.
En ce qui concerne la Corporation d'innovation du Canada	Soutenir la mise en œuvre complète de la Corporation d'innovation du Canada (CIC) prévue d'ici 2026-2027.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien des fonctions comptables et opérationnelles.

3.2 Considérations relatives au contexte d'exploitation de la CDEV

La CDEV exerce ses activités dans un environnement dynamique façonné par la conjoncture économique mondiale, les priorités de la politique fédérale et l'évolution des attentes à l'égard des sociétés d'État. La période de 2026 à 2030 présentera à la fois des défis et des occasions pour la CDEV dans le cadre de son mandat consistant à gérer des investissements fédéraux clés et à prodiguer des conseils et des services à l'appui des priorités du gouvernement.

3.2.1 Considérations externes

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Les économies mondiale et canadienne devraient connaître une croissance modérée mais inégale au cours de l'horizon de planification. Les principales tendances macroéconomiques, telles que la fluctuation des taux d'intérêt, les pressions inflationnistes continues et la persistance de l'incertitude géopolitique, en particulier en ce qui concerne les tensions commerciales mondiales actuelles, auront un impact sur la valeur et le rendement des actifs gérés par la CDEV, notamment la Société de gestion Canada Hibernia (SGCH), la Corporation Trans Mountain (CTM) et la Corporation de financement d'urgence des entreprises du Canada (CFUEC).

Dans le cas de CTM, cet impact se fait déjà sentir. Pendant des décennies, la quasi-totalité du pétrole brut de Trans Mountain a été exportée vers les États-Unis. Aujourd'hui, compte tenu des tensions commerciales entre le Canada et les États-Unis, le pipeline Trans Mountain, en tant que seule voie d'accès à la mer appartenant au Canada pour les producteurs du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, ouvre une nouvelle possibilité de diversification commerciale à long terme, renforçant ainsi la position du Canada sur la scène énergétique mondiale. Environ 60 % des navires transportant du pétrole provenant de Trans Mountain ont désormais pour destination les marchés asiatiques, reliant l'énergie canadienne à des économies en croissance et à une diversité de possibilités. Il s'agit également de l'itinéraire le plus rapide et le plus efficace vers les marchés du Pacifique pour le pétrole canadien, ce qui réduit le temps de transit et les coûts tout en permettant aux producteurs d'élargir leur clientèle.

L'environnement budgétaire du Canada continuera d'exiger une gestion prudente des actifs de l'État afin de maximiser la valeur pour les contribuables et de veiller à ce que les investissements fédéraux soient gérés de manière responsable. Le gouvernement actuel a fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des dépenses et de nouveaux investissements dans les partenariats commerciaux internationaux, la sécurité et le soutien militaire, l'infrastructure énergétique, le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada.

Les marchés financiers poursuivent leur transformation, mettant davantage l'accent sur la transparence, la gestion des risques et les pratiques d'investissement durable. Pour la CDEV, ces tendances soulignent la nécessité d'appliquer des disciplines rigoureuses en matière de gouvernance et de gestion de portefeuille, compte tenu notamment de la diversité des actifs dont elle a la charge. C'est notamment le cas des investissements réalisés par le Fonds de croissance du Canada (FCC), des portefeuilles de prêts gérés par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC) et des garanties de prêt émises par la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (CGPAC). Pour plus de détails sur le contexte d'exploitation des filiales mentionnés ci-dessus, veuillez vous reporter à leurs plans d'entreprise respectifs.

POLITIQUES ET PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

La CDEV exerce ses activités dans un environnement façonné par les impératifs des politiques fédérales et les dynamiques commerciales. La mise en place du Bureau des grands projets en septembre 2025 témoigne de l'importance stratégique que le gouvernement du Canada accorde aux projets d'édification de la nation qui appuient la compétitivité à long terme, la sécurité énergétique et la durabilité environnementale.

CTM, l'un des plus importants projets d'infrastructure au Canada, et la CGPAC, par son soutien à la prise de participation des Autochtones dans les grands projets, peuvent jouer un rôle essentiel dans ce contexte, et la CDEV continuera à s'assurer que ses activités et celles de ses filiales sont en phase avec ces orientations tout en préservant son indépendance opérationnelle et en faisant preuve d'un bon jugement commercial.

La CDEV s'engage également à se plier aux demandes formulées dans la lettre de la ministre des Finances de 2023 concernant la réduction des dépenses administratives et dans la lettre de 2025 enjoignant la CDEV d'adhérer à l'esprit de l'exercice d'examen exhaustif des dépenses.

L'engagement continu du gouvernement en faveur de la réconciliation avec les peuples autochtones, ainsi que l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), continueront d'influencer les attentes à l'égard des activités de la CDEV, notamment la gestion des investissements fédéraux d'une manière qui reflète les valeurs du gouvernement du Canada tout en garantissant la viabilité économique à long terme.

TENDANCES SECTORIELLES ET TECHNOLOGIQUES

Les secteurs dans lesquels les filiales de la CDEV et les entités qu'elle gère exercent leurs activités, notamment l'énergie, les infrastructures et la finance, sont en pleine mutation. L'évolution mondiale vers des énergies à faible teneur en carbone redessine le paysage concurrentiel des actifs liés à l'énergie, alors que les investissements dans les infrastructures sont confrontés à des coûts croissants, à des bouleversements technologiques et à une surveillance accrue du public. Le FCC constitue un outil stratégique pour faire face à ces tendances.

Les progrès des technologies numériques, y compris l'intelligence artificielle, l'analyse des données et la cybersécurité, génèrent des occasions d'amélioration de l'efficacité opérationnelle tout en soulevant des enjeux liés à la résilience face aux risques émergents. La CDEV adopte une approche prospective, intégrant la planification de scénarios et l'analyse des risques dans son contrôle des filiales et des investissements. La CDEV mise également sur une utilisation judicieuse de l'intelligence artificielle dans ses activités pour renforcer l'expertise interne et optimiser l'efficacité, sans compromettre la qualité de l'exécution.

ENVIRONNEMENT DE RISQUE

Les activités de la CDEV sont soumises à des risques financiers, de marché et opérationnels. La volatilité des prix des matières premières, des taux d'intérêt et des taux de change peut affecter de manière significative la valeur des actifs. Les changements de politique ou l'évolution des priorités gouvernementales peuvent appeler la CDEV à adapter rapidement son rôle. En outre, les attentes accrues en matière de transparence, de critères ESG et d'engagement des parties prenantes exigent une gestion rigoureuse du risque de réputation.

La CDEV continuera à renforcer son cadre de gestion des risques d'entreprise pour s'assurer qu'il appuie l'identification, la surveillance et l'atténuation des risques conformément aux orientations du Secrétariat du Conseil du Trésor et aux meilleures pratiques en matière de gouvernance des sociétés d'État.

3.2.2 Considérations organisationnelles

CONTEXTE D'EXPLOITATION INTERNE

La CDEV exerce ses activités dans un environnement où les mandats sont de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes. Les dernières années ont été marquées par une hausse de la demande en services de conseil financier et par la création de nouvelles filiales de sociétés d'État, ayant nécessité qu'une attention soutenue soit portée à l'augmentation des effectifs afin de répondre aux attentes opérationnelles. Parallèlement, l'organisation doit rester agile et réactive face à l'évolution rapide des politiques et du marché. Cet environnement se distingue par la dépendance à des compétences hautement spécialisées, ce qui exerce une pression sur la proposition de valeur aux employés pour attirer, mobiliser et retenir les talents dans un marché du travail compétitif.

La CDEV envisage de mettre en place des structures, des processus et des technologies qui permettent de gagner en souplesse, de renforcer les capacités et de soutenir une culture de haute performance. Ses pratiques en RH sont alignées sur la mission, la vision et les valeurs qu'elle a récemment mises en place, afin de soutenir une culture commune. Les processus de gestion des talents continueront d'évoluer, en mettant l'accent sur le développement de carrière, la croissance du leadership et les programmes de reconnaissance afin de fidéliser les talents essentiels et de favoriser l'épanouissement professionnel des employés.

ENVIRONNEMENT STRATÉGIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Alors qu'elle réalise un nombre croissant de projets, la CDEV fait face à un certain nombre de réalités qu'elle doit aborder de manière proactive. Parmi celles-ci figurent la nécessité de favoriser la participation économique des peuples autochtones et d'assurer leur représentation au sein du personnel, la concurrence avec la rémunération du secteur privé, ainsi que l'obligation de concilier reddition de comptes, conformité et transparence avec l'agilité requise pour exécuter de nouveaux mandats. L'évolution des pratiques de travail hybride, la planification de la relève pour les rôles de leadership spécialisés, ainsi que le bien-être des équipes dans des environnements de conseil exigeants où les enjeux sont élevés font également partie de l'équation.

Le plan en matière de ressources humaines de la CDEV mettra donc l'accent sur :

➤ La mise sur pied d'une organisation agile grâce à des structures salariales élargies et des modèles de main-d'œuvre flexibles qui permettent à l'organisation d'évoluer rapidement sans perdre sa cohésion

➤ L'élaboration d'une proposition de valeur convaincante pour les employés, l'offre d'une rémunération et d'avantages sociaux compétitifs, des parcours d'apprentissage et de développement solides, et une culture fondée sur la raison d'être et l'impact

➤ L'intégration des valeurs dans la pratique, de sorte que la responsabilité, l'intégrité, la collaboration et l'innovation se reflètent dans les comportements quotidiens, les systèmes de reconnaissance et les cadres de rendement

➤ L'investissement dans la gestion des talents pour favoriser l'épanouissement professionnel, former les futurs dirigeants et atténuer les risques liés à la pénurie de compétences ou au roulement du personnel

➤ Le renforcement de l'engagement et de l'inclusion, en mettant l'accent sur les stratégies de fidélisation, la diversité de la main-d'œuvre et l'égalité des chances

➤ L'exploitation des possibilités de détachement pour favoriser l'agilité organisationnelle, le développement des compétences et la bonne réputation de la société par l'intermédiaire de partenariats

Non seulement la mise en œuvre de ces priorités permet-elle à la CDEV de combler ses besoins immédiats en personnel, mais elle favorise également la constitution d'un effectif résilient, engagé et très performant, en adéquation avec son mandat. La CDEV évalue continuellement les besoins du gouvernement au fur et à mesure que de nouveaux mandats se présentent, et dispose de la flexibilité nécessaire pour adapter ses capacités internes, temporaires et consultatives en fonction des exigences.

3.3 Orientation stratégique de la CDEV

Par suite de l'évaluation du rendement ci-dessus, la CDEV a été régulièrement sollicitée pour soutenir un nombre croissant de mandats diversifiés au cours des dernières années. De par la nature des activités qu'elle mène, et comme déjà mentionné, la CDEV évolue dans un contexte d'exploitation vaste, qui touche à tout domaine dans lesquels le gouvernement peut avoir des intérêts commerciaux. Au fil du temps, la CDEV s'est transformée en une organisation performante et orientée sur l'impact en développant une expertise spécifique dans plusieurs domaines en harmonie avec les priorités du gouvernement :

01	02	03	04
Assurer la gestion des actifs publics, notamment l'acquisition, la maximisation de la valeur et le dessaisissement	Agir à titre de centre d'excellence en matière de conseils stratégiques, financiers et commerciaux du gouvernement, selon une logique propre au secteur privé	Offrir des conseils et des solutions créatives en matière de capital et de financement	Soutenir la participation économique des Autochtones

NOTRE MISSION

Promouvoir la prospérité économique du Canada en offrant une expertise financière et commerciale en tant que conseiller de confiance et gestionnaire d'actifs actif pour le gouvernement.

NOS VALEURS

Intégrité

Nous instaurons la confiance en agissant invariablement avec justesse.

Excellence

Nous nous efforçons d'atteindre les normes les plus élevées afin d'obtenir des résultats exceptionnels.

Responsabilité

Nous prenons en charge nos responsabilités, nous nous tenons mutuellement responsables et nous sommes en mesure de respecter nos engagements.

Agilité

Nous nous adaptons rapidement, en tirant parti de la diversité de nos compétences et de nos capacités pour agir au rythme des affaires.

Collaboration

Nous travaillons comme une seule équipe, pour accomplir davantage, ensemble.

Esprit de croissance

Nous restons curieux, créatifs et engagés dans une démarche d'amélioration continue.

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Pour la période de 2026 à 2030, et conformément à notre mission et à l'orientation stratégique définie dans le plan d'entreprise de l'année dernière, à l'Énoncé des priorités et des responsabilités, et aux domaines d'expertise décrits ci-dessus, la CDEV se concentrera sur les priorités stratégiques suivantes :

Priorité stratégique n° 1	Optimiser les actifs gouvernementaux en tirant parti d'une expertise commerciale et de gouvernance de premier ordre en tant que gestionnaire d'actifs actif
Priorité stratégique n° 2	Fournir au gouvernement des conseils financiers et commerciaux spécialisés sur des priorités économiques complexes
Priorité stratégique n° 3	Faire progresser la participation économique des Autochtones
Priorité stratégique n° 4	Mettre sur pied une organisation durable, agile et performante reconnue comme destination de choix pour les meilleurs talents, à l'intersection des secteurs public et privé

En s'appuyant sur ses domaines d'expertise et en tirant parti de son savoir-faire commercial, la CDEV générera des résultats concrets pour le Canada en soutenant la croissance économique et en favorisant l'efficacité globale, tout en s'adaptant aux nouvelles priorités du gouvernement si nécessaire. Pour plus de détails sur les objectifs et les résultats prévus de cette orientation stratégique pour la période de 2026 à 2030, se reporter à l'annexe A-3.



4.0

Principales activités et contexte d'exploitation du groupe de sociétés de la CDEV

4.0 Principales activités et contexte d'exploitation du groupe de sociétés de la CDEV

L'année 2025 a démarré par la concrétisation de plusieurs avancées majeures : le lancement de la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada et le refinancement de la dette de 18 milliards de dollars de CTM en décembre 2024, et le lancement du Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane en avril 2025. Les filiales ci-dessous sont énumérées dans un ordre qui reflète la sensibilité temporelle de leurs principales activités.

4.1 Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada

Résumé des activités

Lancée en décembre 2024 en tant que filiale à part entière de la CDEV, la CGPAC a pour mission de gérer le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (PGPA), qui vise à débloquer l'accès à des capitaux pour les groupes autochtones qui souhaitent acquérir une participation dans de grands projets, et ainsi favoriser la réconciliation économique, l'autodétermination et le développement de projets d'envergure au Canada. Depuis son lancement, la CGPAC a franchi un nombre important de jalons :

- **Mars 2025** : Le premier président du Conseil d'administration de la CGPAC, Michael Bonshor, est nommé.
- **Mars 2025** : Le gouvernement annonce le doublement de l'enveloppe de la CGPAC, qui passe à 10 milliards de dollars, et l'élargissement de son champ d'action à des projets majeurs dans tous les secteurs de l'économie (à l'exception des jeux de hasard).
- **Mai 2025** : La CGPAC annonce sa première garantie de prêt, qui couvre une tranche de 400 millions de dollars d'un investissement de 736 millions de dollars réalisé par 38 Premières Nations de la Colombie-Britannique pour une participation de 12,5 % dans le réseau pipelinier Westcoast d'Enbridge.
- **Juillet 2025** : La CGPAC annonce la nomination de sa première cheffe des finances, Annie Sismanian.

La CDEV a soutenu activement la CGPAC pour faire progresser les différents éléments de ses activités. Les principaux progrès réalisés sont les suivants :

- **Recrutement** : Le recrutement du président du Conseil d'administration a été effectué, celui des autres membres du Conseil est presque achevé. La recherche de la personne qui sera nommée à la direction générale est en cours. Le ministre des Finances a été et continuera d'être consulté pour toutes les nominations à des postes de haut niveau.
- **Création d'une filiale** : La CDEV s'investit activement dans différents volets de la mise sur pied de la filiale, notamment la gestion de projet, les politiques, les procédures, les modalités, le point de vue des Autochtones, les communications, la gestion de l'information et la technologie de l'information.
- **Collaboration avec des organismes provinciaux** : La CDEV et la CGPAC ont collaboré activement avec les autorités responsables des programmes provinciaux offrant des garanties de prêts afin de mieux repérer les possibilités de combiner les aides fédérales et provinciales.
- **Mobilisation précoce et diligence raisonnable** : La CDEV et la CGPAC ont mené des activités de mobilisation précoce auprès de demandeurs potentiels et fait progresser la diligence raisonnable dans huit projets à ce jour.
- **Modalités** : La CDEV a élaboré les modalités du programme sur lesquelles seront fondés certains des paramètres du PGPA et ses garanties de prêt.

Résultats prévus et cibles

La CGPAC se concentrera sur cinq priorités stratégiques pour remplir son mandat et maximiser ses retombées au cours de son horizon de planification de 2026 :

- **Mise en œuvre à grande échelle du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (PGPA) :** Après le lancement d'un programme initial de 5 milliards de dollars axé sur les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie, le gouvernement a doublé le montant alloué au programme pour le porter à 10 milliards de dollars et l'a étendu aux grands projets dans tous les secteurs de l'économie (à l'exception des jeux de hasard) en mars 2025. La priorité absolue de la CGPAC est de rendre pleinement opérationnel ce programme élargi en allant au-devant des groupes autochtones et des acteurs du secteur pour repérer les projets admissibles et émettre des garanties de prêt qui favorisent la prise de participation autochtone.
- **Prise en charge de la vérification de l'admissibilité au titre de l'article 35 et octroi du financement de l'AIDR :** À partir de 2026, sous réserve des approbations du gouvernement, la CGPAC assumera la responsabilité de deux nouvelles activités qui étaient auparavant menées par Ressources naturelles Canada : la validation du respect des critères d'admissibilité au titre de l'article 35 et la gestion d'un programme de financement destiné à soutenir l'analyse des investissements et la diligence raisonnable (AIDR) par les demandeurs autochtones.
- **Mise en place des bases de l'organisation :** En tant que société d'État nouvellement créée, la CGPAC s'attachera à consolider ses assises organisationnelles en 2026. S'appuyant sur le soutien de la CDEV, la CGPAC s'emploiera à poursuivre le développement de ses capacités organisationnelles en recrutant une équipe de direction dédiée ainsi qu'une équipe responsable de la mise en œuvre du programme, afin d'assurer une représentation interne solide et durable au sein de l'organisation. Nous continuerons également à mettre en place des politiques, des systèmes et des structures de responsabilité internes.
- **Développement d'un programme de sensibilisation auprès des communautés :** À mesure que le PGPA gagnera en visibilité et sera mieux compris, la CGPAC poursuivra ses efforts de sensibilisation et de communication ciblés dans les secteurs économiques et les régions clés. En mobilisant de manière proactive les groupes autochtones et les chefs d'entreprise, la CGPAC continuera de bâtir un solide portefeuille d'occasions d'investissement en phase avec les priorités du gouvernement.
- **Diligence raisonnable et gestion des risques rigoureuses :** En tant que société d'État mandataire émettant des garanties de prêt au nom du Canada, la CGPAC s'engage à procéder à un examen rigoureux des demandes adressées au PGPA. En 2026, nous continuerons de mener une diligence raisonnable financière et commerciale approfondie sur tous les investissements potentiels, en tirant parti, le cas échéant, des analyses déjà effectuées. Toutes les recommandations de garantie de prêt sont examinées par la haute direction de la CGPAC et son comité d'investissement et approuvées par le Conseil d'administration de la CGPAC avant d'être soumises au ministre aux fins d'approbation. Ce processus garantit que les projets recommandés au ministre sont commercialement viables. Le maintien d'une gestion prudente des risques est essentiel pour garantir que la CGPAC constitue un portefeuille qui respecte les tolérances au risque et l'impact fiscal définis par le gouvernement.

S'appuyant sur le succès de l'annonce de l'émission de la première garantie de prêt fédérale en mai 2025, le plan de 2026 de la CGPAC vise un portefeuille élargi de projets qui fourniront des sources de revenus aux groupes autochtones à travers le Canada.

4.2 Corporation Trans Mountain et Financière TMP

Résumé des activités

Financière TMP est la propriétaire et l'entité de financement de CTM.

Veillez vous reporter à l'annexe F pour obtenir de plus amples renseignements sur CTM et son plan quinquennal. CTM possède la société en commandite Trans Mountain Pipeline Limited (l'exploitant du pipeline Trans Mountain), Trans Mountain Pipeline ULC (l'entité réglementée et le commandité du pipeline), Trans Mountain Canada Inc. (l'employeur et l'entité de service) et Trans Mountain Puget Inc. (qui possède la section américaine du réseau).

L'exploitation commerciale du réseau agrandi de Trans Mountain, qui comprend le pipeline d'origine et le pipeline nouvellement construit, a commencé le 1er mai 2024. Au cours du quatrième trimestre de 2024, le réseau agrandi a enregistré un débit journalier moyen sur la conduite principale d'environ 721 000 barils de pétrole par jour (bpj). Pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2025, 74 navires ont été chargés au terminal maritime de Westridge, dont 29 en mars, ce qui constitue un nouveau record mensuel pour le réseau agrandi. Le débit annuel devrait être d'environ 732 000 bpj en 2025. En 2026, le réseau TMPL devrait transporter une moyenne annuelle d'environ 782 000 bpj.

Il s'agit d'un moment charnière pour Trans Mountain, car le réseau élargi a renforcé la capacité du Canada à diversifier ses exportations de pétrole, a augmenté les revenus pour le pays et a réduit sa dépendance à l'égard d'un marché unique dans le contexte des tensions commerciales mondiales. Cet investissement stratégique tient ses promesses, offrant aux producteurs canadiens un meilleur accès aux marchés mondiaux et rehaussant la valeur de nos ressources énergétiques.

La CDEV a mené à bien le refinancement des 18 milliards de dollars de dette auprès de tiers de CTM, ce qui a permis de réduire considérablement les coûts d'intérêt. La transaction finalisée en décembre 2024 constitue la plus importante opération de refinancement d'une dette bancaire canadienne jamais réalisée sur le marché canadien et a été soutenue par une coordination harmonieuse des parties prenantes, ce qui a permis une exécution sans faille. Cette transaction aura pour effet immédiat de réduire les coûts de financement de quelque 3,5 milliards de dollars sur six ans.

La CDEV poursuit sa collaboration étroite avec le gouvernement et CTM pour stimuler la création de valeur de l'actif, par des projets visant à accroître la capacité du réseau pipelinier et la réalisation des prochaines étapes de la participation économique des Autochtones dans CTM, notamment en offrant des conseils juridiques et financiers au gouvernement.

Résultats prévus et cibles

Bien que le Canada ait indiqué qu'il ne serait pas propriétaire de Trans Mountain à long terme, le maintien temporaire de CTM présente plusieurs avantages notables, notamment en matière de valorisation et de réduction des incertitudes. En voici quelques-uns :

01 Résolution du dossier tarifaire de CTM auprès de la Régie de l'énergie du Canada

02 Mise en place de la participation économique des Autochtones

03 Démonstration d'un bilan d'exploitation sûr et fiable

04 Achèvement de l'évaluation de l'intégrité du pipeline

05 Meilleure compréhension des attentes à l'égard des volumes non contractuels

06 Clarification des perspectives d'approvisionnement à long terme et de la concurrence potentielle entre pipelines vers l'ouest ou le sud

La résolution de ces questions favorisera un processus de monétisation plus favorable pour le Canada. Bien que ces questions soient en cours de traitement, le retour des capitaux au Canada reste un objectif clé pour CTM.

Afin de rehausser la valeur commerciale, CTM explore des programmes d'optimisation des systèmes rentables. Son plan d'entreprise prévoit un financement de 45 millions de dollars pour soutenir les activités d'optimisation maritime de l'Administration portuaire Vancouver-Fraser, qui seront entièrement récupérés auprès des expéditeurs. Il prévoit également un financement de 17 millions de dollars pour le démantèlement des installations de Westridge, que CTM a l'intention de récupérer à même les fonds d'abandon détenus en fiducie. En outre, il fait état d'un montant estimé à 104 millions de dollars qui serait nécessaire pour faire progresser les possibilités d'optimisation.

Par ailleurs, le gouvernement de l'Alberta a annoncé, le 1er octobre 2025, qu'il était le promoteur du projet de pipeline de la côte nord-ouest, en vue d'obtenir sa désignation comme projet d'importance nationale. Les cadres, la direction, les employés et les sous-traitants de CTM pourraient fournir des services-conseils et exercer d'autres activités connexes dans le cadre de cette possibilité. Ces activités peuvent notamment comprendre l'analyse de l'offre et de la demande de pétrole brut, l'évaluation des options de tracé et d'expansion, la tenue de consultations avec les communautés autochtones ainsi que l'examen des exigences réglementaires. Le plan d'entreprise de 2026 à 2030 de CTM prévoit un financement de 5 millions de dollars, compte tenu du fait que le gouvernement de l'Alberta finance le projet à hauteur de 14 millions de dollars, qui serviront à rembourser les participants (y compris CTM) qui contribuent au projet par des services-conseils et autres activités connexes. CTM devrait donc être remboursée.

Alors que le dossier tarifaire est actuellement examiné par la Régie et que CTM explore des programmes d'optimisation rentables pour le réseau pipelinier, la CDEV travaille activement avec le gouvernement afin de mettre en place un cadre efficace pour la participation économique des Autochtones au sein de CTM.

La CDEV fournit des services-conseils juridiques et financiers au Canada et peut également mettre à la disposition des groupes autochtones des fonds pour mener leurs activités de diligence raisonnable et d'exécution liées à la possibilité de prise de participation.

4.3 Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

Résumé des activités

Le mandat initial de la CFUEC consistait à fournir, par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), du financement aux grandes entreprises canadiennes qui n'étaient pas en mesure d'obtenir de financement supplémentaire sur les marchés financiers en raison du risque de crédit accru pendant la pandémie de COVID-19. Le mandat de la CFUEC s'est élargi en mars 2025 pour comprendre le lancement et la gestion du Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (CGETDD), une facilité visant à soutenir les grandes entreprises canadiennes touchées par de nouveaux droits de douane et contre-mesures réels et potentiels et qui ont des difficultés à accéder aux sources traditionnelles de financement du marché.

En ce qui concerne le CUGE, la CFUEC n'accepte plus de nouvelles demandes de prêts depuis juillet 2022 et se concentre désormais sur la gestion de son portefeuille de prêts existants (voir l'annexe B). Le portefeuille de la CFUEC se compose de quatre emprunteurs, tous des compagnies aériennes canadiennes. Les activités les plus récentes de la CFUEC liées à l'administration du CUGE comprennent le retrait complet de sa participation dans Air Canada en décembre 2024 et la restructuration de la dette d'Air Transat au titre du CUGE en juin 2025.

En ce qui concerne le CGETDD, la CFUEC a lancé le nouveau programme en avril 2025 et a depuis lors échangé avec plusieurs demandeurs et demandeurs potentiels. En juillet 2025, le ministère des Finances a demandé à la CFUEC de revoir les modalités du programme afin d'élargir les critères d'admissibilité et d'offrir un financement à moindre coût aux entreprises du secteur sidérurgique. Le 5 septembre 2025, le gouvernement du Canada a annoncé l'assouplissement du CGETDD et l'élargissement des modalités annoncées pour le secteur sidérurgique à tous les secteurs.

Les nouvelles modalités de la facilité sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires minimal a été réduit pour passer de 300 à 150 millions de dollars.
- Le montant minimum du prêt a été réduit pour passer de 60 à 30 millions de dollars.
- Les prêts, structurés de manière à favoriser la liquidité, sont d'une durée de un à trois ans.
- L'échéance du prêt a été prolongée pour passer de 5 à 7 ans.
- Le taux d'intérêt initial a été réduit.
- La CFUEC peut participer au capital, jusqu'à concurrence de 20 % de la valeur du prêt ou de 20 % de la capitalisation boursière.

Le 29 septembre 2025, le gouvernement du Canada a annoncé l'octroi du premier prêt par la CFUEC dans le cadre du CGETDD, un prêt de 400 millions de dollars à Algoma Steel Inc., un producteur d'acier intégré de Sault Ste. Marie, en Ontario, comptant environ 2 500 employés. Le gouvernement de l'Ontario a apporté une contribution supplémentaire de 100 millions de dollars selon les mêmes modalités, portant le montant du soutien total à 500 millions de dollars.

Il convient de noter que, compte tenu des dispositions de l'International Financial Reporting Standards Foundation (IFRS), les résultats financiers de la CFUEC et ceux de la CDEV n'ont pas été consolidés et que, par conséquent, les tableaux de résultats financiers ci-joints ne tiennent pas compte des résultats de la CFUEC.

Résultats prévus et cibles

Les projections financières de la CFUEC sont présentées à l'annexe B et ne sont pas consolidées dans les tableaux financiers de la CDEV.

4.4 Fonds de croissance du Canada

Résumé des activités

Des progrès importants ont été réalisés depuis la constitution du FCC et la sélection d'Investissements PSP comme gestionnaire (agissant par l'entremise de GAFCC) en 2023. Au cours de l'année écoulée, le FCC a accéléré le développement de son portefeuille et sa stratégie d'investissement, et avait annoncé un total de 15 transactions au 1er octobre 2025, dont cinq au cours du premier semestre de 2025, portant la valeur totale de ses engagements à plus de 2,7 milliards de dollars depuis sa création.

La CDEV continue de fournir le soutien et la surveillance nécessaires pour assurer le succès du FCC. À cet effet, la CDEV a nommé Corinne Boone à la présidence du Conseil d'administration du FCC en mars 2025. Sean Strickland, administrateur à la CDEV, a également été nommé au Conseil d'administration du FCC. Il convient de noter que la CDEV poursuit ses démarches en vue de pourvoir d'autres postes au sein du Conseil d'administration du FCC, notamment celui de président du comité d'audit.

Résultats prévus et cibles

Les projections financières du FCC sont présentées à l'annexe C et ne sont pas consolidées dans les tableaux financiers de la CDEV.

Par l'intermédiaire de GAFCC, le FCC continue de se concentrer sur l'écosystème des investissements canadien afin d'attirer les investissements privés dans des projets, des technologies et des entreprises clés qui rehausseront la compétitivité du Canada et feront progresser les résultats économiques et environnementaux. Conformément à son énoncé de priorités et de responsabilités mentionné ci-dessus, le FCC continuera à faire progresser un portefeuille en phase avec le plan économique du Canada, c'est-à-dire : i) accélérer les projets de réduction efficace des émissions, ii) soutenir la croissance des entreprises canadiennes de technologies propres, et iii) tirer parti de l'abondance des ressources naturelles du Canada et renforcer les chaînes logistiques à faibles émissions de carbone.

Se reporter au plan d'entreprise du FCC pour obtenir plus de détails sur les hypothèses, le contexte d'exploitation et les projections du gestionnaire de placements.

La CDEV continuera à superviser les activités du FCC par l'intermédiaire de son Conseil d'administration afin de veiller à l'application efficace de la convention de gestion de placements signée avec Investissements PSP et, d'une manière générale, de soutenir le succès du FCC.

4.5 Société de Gestion Canada Hibernia

Résumé des activités

La SGCH a pour objectif principal de gérer de manière commerciale sa participation de 8,5 % et de 5,67 % dans le projet de développement Hibernia et le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia, respectivement, s'assurant ainsi que l'actif demeure prêt à la vente si jamais l'État canadien décidait de s'en dessaisir.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement de la SGCH sont autofinancés par les flux de trésorerie générés en interne et la SGCH ne reçoit pas de fonds publics. La SGCH ne détient aucun contrat de location dépassant le seuil nécessitant une approbation ministérielle; par conséquent, dans le présent plan, la SGCH ne demande pas une telle approbation.

La principale source de revenus de la SGCH est l'ensemble des produits tirés des ventes de pétrole brut provenant de sa quote-part de la production de pétrole d'Hibernia. Les flux de trésorerie varient surtout en fonction des volumes de production du projet Hibernia, du prix du pétrole brut et des dépenses d'investissement. La SGCH maintient un fonds d'exploitation nécessaire pour remplir son mandat sans financement supplémentaire de la part du gouvernement, et l'excédent des flux de trésorerie par rapport aux besoins de l'entreprise est retourné à l'actionnaire (la CDEV) sous forme de dividendes.

Résultats prévus et cibles

Hibernia continue d'être un investissement fructueux pour le gouvernement du Canada. D'ici la clôture de l'exercice 2025, la SGCH prévoit qu'elle aura versé des dividendes cumulatifs de 2,69 milliards de dollars, une PBN du gouvernement fédéral de 375,3 millions de dollars et un montant de 803,8 millions de dollars en impôt fédéral. En outre, d'ici la fin de 2025, la SGCH prévoit de qu'elle aura versé des redevances cumulées de 1,38 milliard de dollars et 509,7 millions de dollars en impôt provincial au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, et fait bénéficier la province de divers autres avantages locaux tels que le financement de la recherche et du développement.

Les prévisions de dividendes pour 2025 et les années du plan 2026-2030 sont les suivantes :

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	CHIFFRES RÉELS 2024	PRÉVISIONS 2025	PLAN 2026	PLAN 2027	PLAN 2028	PLAN 2029	PLAN 2030
Dividendes annuels (en millions de dollars)	67,0	55,0	30,0	71,0	64,0	67,0	61,0
Dividendes cumulés (en milliards de dollars)	2,6	2,7	2,7	2,8	2,9	2,9	3,0

Les volumes de la production quotidienne brute en 2025 devraient augmenter de 4 % pour s'établir à 73 400 barils de pétrole par jour (bp/j), plutôt qu'à 70 439 bp/j en 2024, du fait de la nouvelle production issue du programme de forage et de la diminution des temps d'arrêt qui ont compensé les baisses de production naturelles des puits existants. La quote-part nette de la production qui revient à la SGCH est demeurée relativement inchangée, soit 5 508 bp/j en 2025 comparativement à 5 522 bp/j en 2024, du fait que la hausse de la production en 2025 est attribuable au secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia, dans lequel la SGCH détient une participation directe moins importante.

Le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia représentait 35 % de la production totale du champ en 2025, comparativement à 23 % en 2024. Les volumes de vente devraient augmenter de 6 % pour atteindre 2,09 millions de barils de pétrole (Mbp) en 2025, contre 1,96 Mbp en 2024, du fait de l'augmentation des ventes de pétrole en stock.

En guise d'hypothèse simplificatrice, étant donné qu'il est impossible de prévoir avec précision les dates d'enlèvement, il a été supposé que tout le pétrole produit de 2026 à 2030 serait vendu l'année de sa production.

Au cours de la période 2026-2030, les volumes de la production quotidienne brute devraient augmenter dans l'ensemble, reflétant ainsi les nouveaux puits mis en production grâce à un programme de forage continu au cours de cette période. Les niveaux de production en 2026 et 2030 comprennent des temps d'arrêt supplémentaires afin de procéder aux révisions de la plateforme au cours de ces années. Lors d'une révision, la production est mise à l'arrêt pour effectuer des travaux de maintenance importants.

En 2026, les dépenses d'investissement devraient augmenter de 8 % pour atteindre 36,4 millions de dollars, en raison de l'augmentation de l'investissement dans des projets pour les activités de prolongement de la durée de vie des actifs et des projets visant à favoriser la réussite du forage et de la remise en état des encoches, comme décrits dans le plan d'entreprise de la SGCH (section 8.0, Dépenses d'investissement).

Les dividendes devraient diminuer en 2026, en raison d'une combinaison de facteurs macroéconomiques et propres à Hibernia :

- ↗ Des prix du pétrole et des taux de change (\$ US/\$ CA) moins favorables, entraînant une baisse des produits tirés du pétrole.
- ↗ Des taux d'intérêt moins favorables, entraînant une baisse des revenus d'intérêts.
- ↗ Une hausse des dépenses d'exploitation et de transport ou de transbordement d'Hibernia, en raison de l'augmentation des travaux de maintenance liés à la révision des installations.
- ↗ Des dépenses d'investissement plus élevées pour Hibernia, en raison de projets spéciaux liés au forage et à la prolongation de la durée de vie des actifs.

En tant qu'actionnaire, la CDEV continue de veiller à ce que la SGCH soit prête en vue d'un éventuel dessaisissement. Se reporter à l'annexe E pour obtenir plus de détails sur le plan d'entreprise de la SGCH.

4.6 Prêteur à Télésat Lightspeed (16342451 Canada Inc.)

Résumé des activités

La CDEV a développé une structure de financement pour un prêt à haut risque de 2,14 milliards de dollars porté sur le Compte du Canada (par l'intermédiaire d'EDC) pour soutenir Télésat dans sa construction d'un réseau de satellites en orbite terrestre basse. Cet investissement a été annoncé publiquement par le premier ministre du Canada le 13 septembre 2024.

Le rôle de la CDEV s'est élargi afin qu'elle puisse également avoir la responsabilité du financement du projet de construction et de la gestion du prêt à terme sur 15 ans à l'emprunteur Télésat LEO, ainsi que de la détention et de la gestion des bons de souscription associés à ce projet complexe.

Dans ce contexte, la CDEV s'est concentrée sur la négociation des documents aux côtés du ministère des Finances et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, ainsi que sur le travail préparatoire nécessaire au financement et à la gestion des divers volets financièrement et techniquement complexes du prêt consenti à l'emprunteur Télésat LEO, le financement étant accordé par tranches à mesure que les étapes d'avancement technique du projet sont achevées.

Résultats prévus et cibles

Le 5 septembre 2024, la CDEV a créé la filiale 16342451 Canada Inc. pour financer, gérer et surveiller le prêt. Les administrateurs de la filiale sont exclusivement des membres de l'équipe de direction de la CDEV. La filiale n'a pas d'autres employés et s'appuie entièrement sur le personnel de la CDEV. Les délégations de pouvoir nécessaires sont élaborées avec les ministères des Finances et de l'ISDE ainsi qu'au sein de la filiale de la CDEV, ce qui permet, entre autres, de transférer des fonds du Compte du Canada d'EDC et de la filiale de la CDEV à l'emprunteur Télésat LEO.

Des fonds ont été avancés au cours du premier semestre de 2025 et d'autres avances sont prévues conformément au dernier calendrier ci-dessous. Il convient de noter que le calendrier des avances dépend de l'achèvement des étapes du projet ainsi que d'un seuil maximal de trésorerie disponible, au-delà duquel aucune avance n'est effectuée. La complexité du programme et les décalages de facturation des fournisseurs peuvent entraîner des écarts significatifs quant au moment et au montant des tirages effectués à un moment donné. Le financement du projet Télésat Lightspeed repose sur la réalisation de 13 jalons techniques définis. Deux ont été atteints à ce jour, entraînant le décaissement de 45 % du financement prévu, soit 13 % du montant total alloué au projet.

4.7 Canada Eldor Inc.

Résumé des activités

CEI, par l'entremise de Cameco, gestionnaire et détenteur de la licence d'exploitation du site minier Beaverlodge, continue de gérer les biens pour lesquels elle a reçu une licence. CEI a pour objectif de transférer les biens restants au programme de contrôle institutionnel (CI) du gouvernement de la Saskatchewan d'ici 2025.

Le calendrier est globalement respecté. À la suite d'une audience publique tenue en personne à Saskatoon le 30 janvier 2025, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a révoqué le permis de Beaverlodge, ouvrant ainsi la voie au transfert des biens au programme de CI.

Bien qu'il reste encore du travail à accomplir pour mener ce projet à terme, cette étape constitue une avancée déterminante et représente potentiellement la phase la plus difficile à franchir.

Les coûts associés au transfert des biens de Beaverlodge au programme de CI et la détermination des données historiques de Beaverlodge nécessaires au transfert seront discutés avec le ministère de l'Énergie et des Ressources de la Saskatchewan.

La dernière étape restante, une fois le transfert des biens au programme de CI effectué, sera la résiliation du contrat de bail de surface avec la province de la Saskatchewan, qui est actuellement en cours.

Résultats prévus et cibles

CEI continuera à payer Cameco pour finaliser le processus de transfert des terres à la province de la Saskatchewan et continuera à administrer et à gérer le paiement de tous les frais réglementaires et des prestations de retraite aux employés retraités. La décision susmentionnée devrait entraîner une réduction considérable des coûts de remise en état du site en 2025, qui devraient être ramenés à environ 1,5 million de dollars pendant l'année en cours, avec une provision de 3,5 millions de dollars pour l'ensemble de la période couverte par le plan, de 2026 à 2030. Nous nous attendons également à ce que les coûts restants après 2026 soient liés aux obligations au titre des prestations de retraite et non à la remise en état. CEI devrait disposer en moyenne de 8 millions de dollars d'actifs pour payer ces coûts prévus durant la période entière du plan. Pour le moment, nous ne prévoyons pas d'autres coûts importants au-delà de 2026.

La direction de la CDEV étudiera également la possibilité de supprimer les obligations de CEI au titre des prestations de retraite au moyen d'une entente de règlement structuré avec une compagnie d'assurance vie. Cela permettra de réduire considérablement l'exposition potentielle future aux fluctuations des actifs ou des passifs du régime de retraite, ainsi que la charge de travail associée à son administration. Les actifs du régime de retraite sont actuellement jugés plus que suffisants pour couvrir les engagements, ce qui nous place en bonne position pour négocier un règlement avantageux. Si aucune entente n'est conclue, nous continuerons d'administrer le régime jusqu'à sa liquidation ou jusqu'à ce qu'un règlement plus favorable puisse être envisagé ultérieurement.

4.8 Corporation d'innovation du Canada

Résumé des activités

En décembre 2023, le gouvernement du Canada a annoncé que la mise sur pied intégrale de cette nouvelle entité aurait lieu au plus tard en 2026-2027. En conséquence, les activités de la CIC ont été suspendues et l'équipe a été démantelée.

Résultats prévus et cibles

La CDEV attend que de nouvelles directives soient émises concernant la reprise des activités de la filiale.

4.9 Autres mandats

Rentrées de la PBN et de la PABN des propriétaires du projet Hibernia

La CDEV est directement responsable de l'entente de participation au bénéfice net (la PBN) et de l'entente de participation accessoire au bénéfice net (la PABN) du projet de développement Hibernia, en vertu d'un protocole d'entente signé. La PBN permet au gouvernement de recevoir environ 10 % de tous les bénéfices de la production pétrolière du champ principal d'Hibernia (c'est-à-dire la PBN) ainsi que 10 % des redevances provenant des activités accessoires d'Hibernia (c'est-à-dire la PABN), comme le prolongement sud d'Hibernia.

Ces dispositions ont été prises en reconnaissance de l'aide financière fédérale substantielle accordée au projet Hibernia en 1990 qui a permis au projet d'aller de l'avant, étant donné que le niveau de risque était trop élevé pour que des entités commerciales puissent s'en charger. Au lieu d'opter pour un remboursement de capital fixe, les propriétaires ont accepté de partager les retombées économiques futures, et ont convenu que les montants des paiements allaient dépendre des prix du pétrole, de la rentabilité du projet et des contraintes de liquidité. Il est important de noter que ces accords sont distincts de la participation économique du Canada au projet Hibernia par l'intermédiaire de la SGCH.

La PABN a pris fin en 2023, après un contrat de 20 ans qui a débuté lors de l'atteinte d'une production de pétrole minimale en 2003. Le bénéfice net s'entend des produits précis, diminués de certaines charges d'exploitation et dépenses d'investissement en trésorerie engagées par les propriétaires, moins les paiements de redevances.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de l'accord, la CDEV a retenu les services d'un cabinet d'experts-comptables pour auditer les déclarations liées à la PBN soumises par les propriétaires d'Hibernia. La CDEV conservera des fonds de la réserve au titre de la PBN au moment opportun afin de s'assurer qu'elle dispose des ressources financières nécessaires pour financer toute obligation ou tout remboursement lié aux coûts d'abandon en fin de vie du projet du champ d'Hibernia, qui est actuellement prévue pour 2047. La CDEV travaille également avec des conseillers juridiques et d'autres conseillers pour défendre ses intérêts au cours de l'actuelle procédure arbitrale ou toute procédure éventuelle.

Autres mandats

À la suite du lancement du Bureau des grands projets le 5 septembre 2025 et de la nomination de Dawn Farrell, ancienne directrice générale et présidente du Conseil d'administration de CTM, en tant que première directrice générale, la CDEV réaffirme son engagement à soutenir ce nouveau bureau dans sa mission d'identification de projets d'intérêt national et de mobilisation de capitaux nationaux et internationaux pour les soutenir. La CDEV elle-même et deux des sociétés de son groupe, le FCC et la CGPAC, devraient être mises à contribution pour fournir des conseils et coordonner le financement parallèlement à d'autres initiatives fédérales.

La CDEV continue d'être reconnue comme l'entité de prédilection du gouvernement fédéral en matière de conseil financier et commercial dans l'intérêt du Canada. La CDEV est prête à exécuter de nouveaux mandats, en ayant comme objectif immuable d'appliquer l'optique commerciale nécessaire pour aider le gouvernement à atteindre ses objectifs en matière de politiques.

Faire progresser la
prospérité économique
du Canada grâce à
l'expertise financière et
commerciale.



5.0

Section financière

5.0 Section financière

5.1 Aperçu financier pour l'exercice 2025

Résultats financiers consolidés et projections financières de la CDEV

Il convient de noter que CTM prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les PCGR des États-Unis) et que toutes les données financières de CTM ont été converties conformément aux Normes internationales d'information financière (les IFRS) dans le plan d'entreprise consolidé de la CDEV.

En excluant les résultats financiers de la CFUEC, du FCC ou de la CIC, la perte nette consolidée de la CDEV pour 2025 devrait se chiffrer à 218 millions de dollars, ce qui comprend principalement une perte de 283 millions de dollars pour Financière TMP largement attribuable à des charges d'intérêts. Les gains de la SGCH ont légèrement compensé les pertes globales en générant un bénéfice d'environ 56 millions de dollars.

Se reporter à l'annexe A-2 pour consulter les projections financières pro forma (les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué) :

Tableau 1 – États consolidés du résultat global

Tableau 2 – État consolidé de la situation financière

Tableau 3 – État consolidé des variations des capitaux propres

Tableau 4 – État consolidé des flux de trésorerie

Résultats financiers et projections financières de la CFUEC, du FCC et de la CGPAC

Pour les besoins de la comptabilité, la direction de la CDEV a conduit une évaluation de la CFUEC, du FCC, et, tout récemment, en 2025, de la CGPAC ainsi que du Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane de la CFUEC, afin de déterminer si les résultats financiers de ces filiales devaient être consolidés conformément aux critères énoncés dans la norme IFRS 10. Elle a conclu que la CDEV n'exerce pas un contrôle suffisant, selon la définition prévue par la norme IFRS 10, sur la capacité de la CFUEC, du FCC ou de la CGPAC à influencer leurs rendements économiques. Pour ces raisons, la CDEV n'a pas tenu compte des renseignements financiers de la CFUEC, du FCC ou de la CGPAC dans ses projections financières consolidées figurant dans le présent plan. Les résultats de ces entités sont présentés aux annexes B, C et D.

La CFUEC gèrera son portefeuille d'actifs du CUGE et développera son portefeuille du CGETDD tout au long de la période couverte par le plan.

Le 29 septembre 2025, le gouvernement du Canada a déclaré l'octroi du premier prêt par la CFUEC dans le cadre du CGETDD, s'élevant à 400 millions de dollars, à Algoma Steel Inc. Le gouvernement de l'Ontario a fourni 100 millions de dollars supplémentaires dans les mêmes conditions, portant le montant total à 500 millions de dollars.

Pour les deux facilités, les remboursements de prêts et les ventes d'actifs, qui entraînent un excédent, seront reversés au gouvernement.

Comme indiqué dans le plan d'entreprise du FCC, GAFCC estime que le FCC se sera engagé environ à hauteur totale de 3 milliards de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2025, après avoir pris des engagements de 2,1 milliards de dollars en 2023 et en 2024. Sur le plan du financement, on estime que le FCC aura reçu 7,4 milliards de dollars de produit net généré par l'émission d'actions privilégiées de 2023 à 2025, et 7,6 milliards de dollars de 2026 à 2028, ce qui correspond à un total cumulatif de 15 milliards de dollars.

Gestion des dividendes et du flux de trésorerie excédentaire

Après avoir reçu des dividendes de la SGCH et des rentrées de la PBN, la CDEV évalue ses futurs besoins en trésorerie. Conformément à sa pratique de gestion des dividendes et du flux de trésorerie excédentaire, la CDEV conserve les liquidités nécessaires pour s'assurer qu'elle peut continuer à exercer ses activités et à remplir tout mandat du gouvernement, et financer les éventualités potentielles. Le flux de trésorerie excédentaire est versé sous forme de dividende au gouvernement. Les rentrées de la PBN sont généralement versées à la fin de l'année, déduction faite des coûts prévus pour l'administration du programme (tels que les frais juridiques et les frais d'arbitrage).

Actuellement, la CDEV s'emploie à développer une politique de dividendes en coordination avec le ministère des Finances. Des progrès ont été réalisés et la collaboration se poursuit, le calendrier de mise en œuvre étant prévu pour la fin de 2025 ou le début de 2026. L'approbation du Conseil d'administration de la CDEV sera nécessaire avant l'adoption de toute nouvelle politique importante. Le Conseil a été informé des efforts en cours, mais n'a pas encore examiné de version préliminaire, certains éléments méthodologiques demeurant à l'étude. Bien que cette politique n'ait pas été finalisée, notre intention reste de restituer au gouvernement du Canada les fonds excédant les besoins prévus, tout en conservant une marge de sécurité en accord avec le ministère des Finances.

5.2 Rapports financiers trimestriels

La CDEV publie des états financiers trimestriels, lesquels sont affichés en français et en anglais sur son site Web (www.cdev.gc.ca) dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre. La CFUEC et le FCC publient également leurs états financiers trimestriels et annuels dans les deux langues officielles sur leurs sites Web respectifs, www.cfuec-cfuec.ca et www.fcc-fcc.ca. À partir de 2025, la CGPAC devrait également publier ses états financiers trimestriels et annuels dans les deux langues officielles sur son site Web, www.cilgc-cgpac.ca/fr.

5.3 Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières

Le tableau ci-dessous présente les principaux faits saillants des projections de base actuelles. Avant d'examiner certains des résultats, il convient de considérer que certaines questions clés sont toujours en suspens.

5.3.1 Questions laissées en suspens

La décision relative à la méthode de comptabilisation pour la CGPAC est actuellement considérée comme relevant des normes comptables du secteur public et les auditeurs externes nous ont fait part, à titre officieux, de leur position favorable à cet égard; cependant, aucune détermination officielle n'a encore été effectuée, malgré le degré de confiance que nous accordons à notre conclusion. En outre, il est essentiel que toute modification des autorisations du programme soit examinée avec soin, car elle pourrait avoir un impact négatif sur les exigences de déclaration et rendre le programme difficile à administrer. Ces travaux seront achevés avant la fin de l'année 2025.

5.3.2 Hypothèses

- ↗ Compte tenu des questions en suspens mentionnées plus haut, certaines hypothèses ont dû être formulées, et les projections financières ont été établies en fonction des hypothèses raisonnables à ce jour et des issues potentielles des discussions en cours.
- ↗ Pour Financière TMP, les dividendes et les rachats d'actions reçus de CTM sont affectés au remboursement des prêts gouvernementaux à partir du Compte du Canada d'EDC. Une partie du produit est également placée dans des investissements à court terme et des réserves de trésorerie afin de couvrir les risques liés à d'éventuels déficits d'intérêts sur une période de six mois de la part de CTM.
- ↗ Au cours de la période couverte par le plan, Financière TMP prévoit de payer environ 7,3 milliards de dollars sur le solde restant, à partir de 2026.
- ↗ Le plan d'entreprise de 2026 à 2030 ne présume aucune vente de CTM et ne tient pas compte de la participation économique des Autochtones, car les détails de la transaction inconnus à ce jour rendent impossible la modélisation des répercussions comptables. Un petit projet d'optimisation de la capacité de 8 millions de dollars est prévu pour 2026, comme indiqué dans le budget d'investissement à la section 5.4 du présent document.

- Pour 16342451 Canada, tous les tirages sont censés d'être effectués selon le tableau des tirages le plus récent. Tous les remboursements de Télésat LEO sont affectés au remboursement du prêt à 16342451 Canada.
- Le flux de trésorerie de chaque entité est ramené à un niveau qui offre une marge de sécurité et garantit que l'organisation (en particulier la CDEV) peut continuer à remplir ses futurs mandats ou couvrir toute dépense imprévue éventuelle.

5.3.3 Faits saillants et discussion

TABLE 1

FAITS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS (en millions de dollars canadiens, au 31 décembre)	CHIFFRES RÉELS 2024	PLAN 2025	PRÉVISIONS 2025	PLAN 2026	PLAN 2027	PLAN 2028	PLAN 2029	PLAN 2030
Produits	2 152,7	3 124,0	3 124,7	3 289,9	3 467,7	3 621,0	3 710,0	3 780,9
Variations d'une année sur l'autre			45 %	5 %	5 %	4 %	2 %	2 %
Revenu/(perte) avant impôts	(291,2)	(487,5)	16,4	227,1	559,5	781,4	934,4	1 055,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	815,5	534,5	966,0	471,2	463,8	527,6	637,1	751,5

TABLE 2

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES DES FILIALES (en millions de dollars canadiens, au 31 décembre)	CHIFFRES RÉELS 2024	PLAN 2025	PRÉVISIONS 2025	PLAN 2026	PLAN 2027	PLAN 2028	PLAN 2029	PLAN 2030
Produits								
Produits tirés du transport de CTM	1 903,0	2 886,6	2 902,3	3 073,9	3 241,4	3 377,9	3 462,0	3 542,3
Produits locatifs de CTM	62,8	55,9	56,1	56,3	51,5	51,8	51,9	52,0
Produits nets tirés du pétrole brut de la SGCH	155,6	143,7	142,8	134,1	153,6	170,6	175,0	167,4
Résultat net (bénéfice ou perte) avant impôt								
CTM	(140,7)	559,1	583,0	438,9	639,9	729,7	774,6	814,8
SGCH	76,8	60,7	55,8	47,6	58,9	68,6	69,2	64,1
Financière TMP	(174,6)	(770,8)	(283,3)	(74,3)	149,5	299,6	416,7	536,2
16342451 Canada	7,4	-	(39,6)	43,5	71,9	101,6	121,4	122,8
CDEV	(98,9)	(753,8)	(7,9)	(5,9)	(12,3)	(14,6)	(15,3)	(16,0)
Trésorerie à la clôture de l'exercice :								
CTM	490,9	181,9	136,9	46,3	50,9	78,4	72,4	71,3
SGCH	82,4	71,8	72,8	73,0	72,8	73,0	72,4	72,2
Financière TMP	3,6	201,2	439,3	36,4	1,6	32,3	59,5	75,4
16342451 Canada	-	-	-	-	-	-	84,1	206,9
CDEV	235,8	74,6	286,0	296,3	304,5	311,8	317,6	301,8
Autres	3,0	0,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9

Dans les prévisions pour 2025, les produits consolidés devraient augmenter de plus de 45 % par rapport à 2024 (passant de 2 à 3 milliards de dollars, à l'exclusion de la catégorie « Autres produits »). Le taux de croissance des produits de CTM devrait se normaliser à compter de 2026 (et se situer à environ 4 %).

Le groupe de société de la CDEV prévoit un retour à la rentabilité en 2026, grâce à l'augmentation des produits de CTM. Les bénéfices de CTM devraient augmenter à mesure que les produits tirés du pipeline s'accroissent, mais les liquidités excédentaires seront utilisées pour rembourser les prêts gouvernementaux. La CDEV elle-même continuera à enregistrer des pertes en raison des coûts liés à l'exploitation et aux services-conseils engagés pour ses filiales. Dans l'ensemble, le groupe prévoit des perspectives de trésorerie positives. 163424251 Canada ne prévoit aucun flux de trésorerie jusqu'en 2029, date à laquelle les intérêts payés en nature prendront fin et les remboursements de capital commenceront.

5.4 Budget d'investissement

DÉPENSES EN CAPITAL en millions de dollars canadiens	PRÉVISIONS 2025	PLAN 2026	PLAN 2027	PLAN 2028	PLAN 2029	PLAN 2030
PARTM et réseau d'accès permanent	526	293				
Projets d'optimisation		8				
Projets de démantèlement		17				
Maintien des immobilisations	141	171	164	107	93	93
CDEV – Contrats de location	3					
SGCH – Programme de forage	34	36	37	42	41	40
Total	704	525	201	149	134	133

La CFUEC, Financière TMP et CEI n'exercent pas d'activités hautement capitalistiques et ne requièrent aucune dépense d'investissement pour du matériel ou pour d'autres acquisitions au cours de l'exercice 2026. En 2023, la CDEV a conclu un contrat de location de bureaux à Toronto et un à Ottawa d'une durée de sept ans pour un montant total de 3 millions de dollars. À la fin de 2025, le solde des obligations locatives devrait s'établir à 2,5 millions de dollars.

Les dépenses d'investissement pour 2025, d'environ 130 millions de dollars, comprennent les coûts liés à l'achèvement d'un réseau de fibre optique pour le réseau pipelinier, des projets de réduction des risques liés aux aléas naturels, des projets liés à la technologie et des projets visant à maintenir le réseau pipelinier dans un état d'exploitation sûr et fiable.

Au 31 mars 2025, les coûts réels de construction et les dépenses connexes liés à l'agrandissement totalisaient 33,7 milliards de dollars, tandis qu'un montant de 0,6 million de dollars restait à engager d'ici la fin de 2025. Les dépenses pour 2025 ont été consacrées à la restauration des terres et des droits de passage après la construction, au réseau d'accès routier permanent et à d'autres activités liées à l'achèvement du projet. Le coût final de l'agrandissement ne sera pas connu avec certitude tant que les activités de clôture du projet ne seront pas achevées, y compris le règlement de toute réclamation, mais la prévision de 34,5 milliards de dollars reste dans la fourchette des attentes présentées dans les plans précédents, à savoir de 34,2 à 34,5 milliards de dollars.

La mise en œuvre de la CGPAC donnera lieu à des investissements complémentaires dans des espaces de bureau destinés à accueillir le personnel de cette filiale. Dans un souci d'optimisation de l'utilisation des installations entre les différentes entités, les frais afférents à la CGPAC seront imputés à cette filiale (il en va de même pour la CFUEC). Le coût du contrat de location de 5 ans devrait s'élever à environ 3 millions de dollars.

La SGCH autofinance ses dépenses d'investissement, mais sa capacité à influencer les engagements d'investissement qu'elle doit prendre est limitée, sa participation dans le projet pétrolier Hibernia étant de 8,5 %. Les projets sont entrepris sur la base du rendement commercial, comme décidé par les propriétaires aux participations majoritaires. Des contrats

de location feront partie des dépenses d'investissement. Le locataire est la SEDH, qui n'est pas une filiale en propriété exclusive de la CDEV ou de la SGCH. Par conséquent, nous ne demandons pas l'autorisation de conclure ces contrats de location.

Étant donné que la SGCH n'a pas le droit d'utiliser l'équipement loué, elle n'est pas tenue de demander au ministre des Finances l'autorisation d'emprunter. Néanmoins, nous indiquons ces montants dans le tableau ci-dessus par souci d'exhaustivité. Les dépenses d'investissement pour la SGCH devraient augmenter légèrement pour passer de 33,6 millions de dollars en 2024 à 33,8 millions de dollars en 2025, en raison de l'augmentation des dépenses liées au programme de forage.

En 2026, les dépenses d'investissement devraient augmenter de 8 % pour atteindre 36,4 millions de dollars, en raison de l'augmentation de l'investissement dans des projets pour les activités de prolongement de la durée de vie des actifs et des projets visant à favoriser la réussite du forage et de la remise en état des encoches.

Au cours de la portion de 2027 à 2030 de la période couverte par le plan, les dépenses en capital fluctuent entre 37,1 millions de dollars et 41,5 millions de dollars. Environ de 80 % à 90 % du budget d'investissement est affecté au forage, le reste étant consacré aux installations et aux projets, notamment aux données sismiques, à la modernisation des équipements, aux conduites d'écoulement et autres.

Le FCC prévoit des engagements de 3 milliards de dollars en 2025 et 2026, de 3,5 milliards de dollars en 2027, de 3,4 milliards de dollars en 2028 et propose d'engager 1,3 milliard de dollars supplémentaires en 2029 et 1,8 milliard de dollars en 2030 provenant des revenus anticipés (voir le résumé du plan d'entreprise de 2026 à 2030 du FCC, annexe c). Les résultats financiers du FCC ne sont pas consolidés avec ceux de la CDEV.

Le réseau agrandi de Trans Mountain est entré en service le 1er mai 2024. En conséquence, CTM a cessé de capitaliser les frais d'intérêt liés au PARTM et a commencé à amortir l'actif – ces changements auront un impact important sur les charges d'exploitation.

5.5 Budget de fonctionnement

Les annexes B, C, D, E et F présentent les budgets de fonctionnement de la CFUEC, du FCC, de la CGPAC, de la SGCH et de CTM, respectivement.

Attestation du chef des finances

En ma qualité de chef des finances de la CDEV, responsable devant le conseil d'administration de la CDEV par l'intermédiaire de la présidente et chef de la direction, j'ai examiné le plan d'entreprise et les budgets, ainsi que les renseignements justificatifs que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous. À la lumière de cet examen de diligence raisonnable, j'ai tiré les conclusions suivantes :

1. La nature et l'étendue des données financières et connexes sont raisonnablement décrites, et les hypothèses ayant une incidence importante sur les besoins financiers associés ont été relevées et sont étayées par les observations suivantes :
 - A. La Régie n'a pas pris de décision définitive au sujet des droits liés à CTM, par conséquent, nous avons supposé que le taux actuel des droits serait maintenu et que la Régie rendrait une décision favorable. Si tel n'était pas le cas, la capacité de CTM à fournir les flux de trésorerie attendus pourrait être compromise ou l'actif pourrait perdre de la valeur.
 - B. La capacité de CTM à remettre des fonds à Financière TMP pour le remboursement des emprunts pourrait subir d'importantes fluctuations en raison des changements potentiels mentionnés ci-dessus, mais aussi (dans une moindre mesure) en raison des volumes de débit du réseau non liés par un contrat.
 - C. Une grande incertitude demeure quant au calendrier et au montant des prêts accordés au titre du CGETDD de la CFUEC.
 - D. Une grande incertitude demeure quant au calendrier et au montant des prêts accordés au titre du PGPA de la CGPAC.
2. Puisque les risques importants ont une incidence sur les exigences financières, leur sensibilité à d'éventuelles modifications dans les principales hypothèses et les stratégies d'atténuation des risques correspondantes ont été divulguées, avec les observations suivantes :
 - A. Des risques importants subsistent quant au calendrier, au montant et à la tarification des prêts accordés au titre du CGETDD de la CFUEC.
 - B. Des incertitudes et des risques importants subsistent en ce qui a trait à la taille et au rendement financier des prêts de la CFUEC dans le cadre du CUGE et du CGETDD.
 - C. Les projections financières ci-jointes indiquent que CTM génère des flux de trésorerie suffisants pour combler les besoins financiers pendant la durée prévue du plan d'entreprise.
 - D. Selon les projections financières de la CFUEC, les actions privilégiées émises par la CFUEC au gouvernement ne seront pas entièrement rachetées au cours de la période couverte par le plan, et elles pourraient ne pas être rachetées en totalité en raison des pertes sur prêts potentielles subies par la CFUEC.
3. Les besoins en ressources financières ont été divulgués et sont conformes aux hypothèses énoncées, et les options permettant de limiter les coûts ont été envisagées, sous réserve des observations suivantes : ce plan a été préparé en utilisant les meilleures estimations internes disponibles, fondées sur des hypothèses qui sont sujettes à risque, comme indiqué aux points 1 et 2 ci-dessus et au point 4 ci-dessous.
4. Le financement a été déterminé et est suffisant pour répondre aux exigences financières pendant la durée prévue du plan d'entreprise, sous réserve des observations suivantes, notamment à propos des futures sources de financement du gouvernement :
 - A. Toute monétisation éventuelle des actifs de CTM pourrait avoir une incidence sur la valeur de l'investissement de CTM.
 - B. On suppose que le financement des prêts et des opérations de la CFUEC est conforme aux accords de financement conclus entre la CFUEC et le gouvernement.
5. Le plan d'entreprise et le ou les budgets sont conformes à la législation et aux politiques de gestion financière pertinentes, et les autorités appropriées en matière de gestion financière sont en place (ou sont en voie de l'être, comme décrit dans le plan d'entreprise).
6. Les principaux contrôles financiers sont en place pour soutenir la mise en œuvre des activités proposées et le fonctionnement continu de la société d'État mère et de ses filiales en propriété exclusive.

À mon avis, le plan d'entreprise et les budgets présentent des enjeux financiers ou des risques importants, comme indiqué ci-dessus.



Carlos Gallardo
CHEF DES FINANCES

La Corporation de développement des investissements du Canada
3 octobre 2025

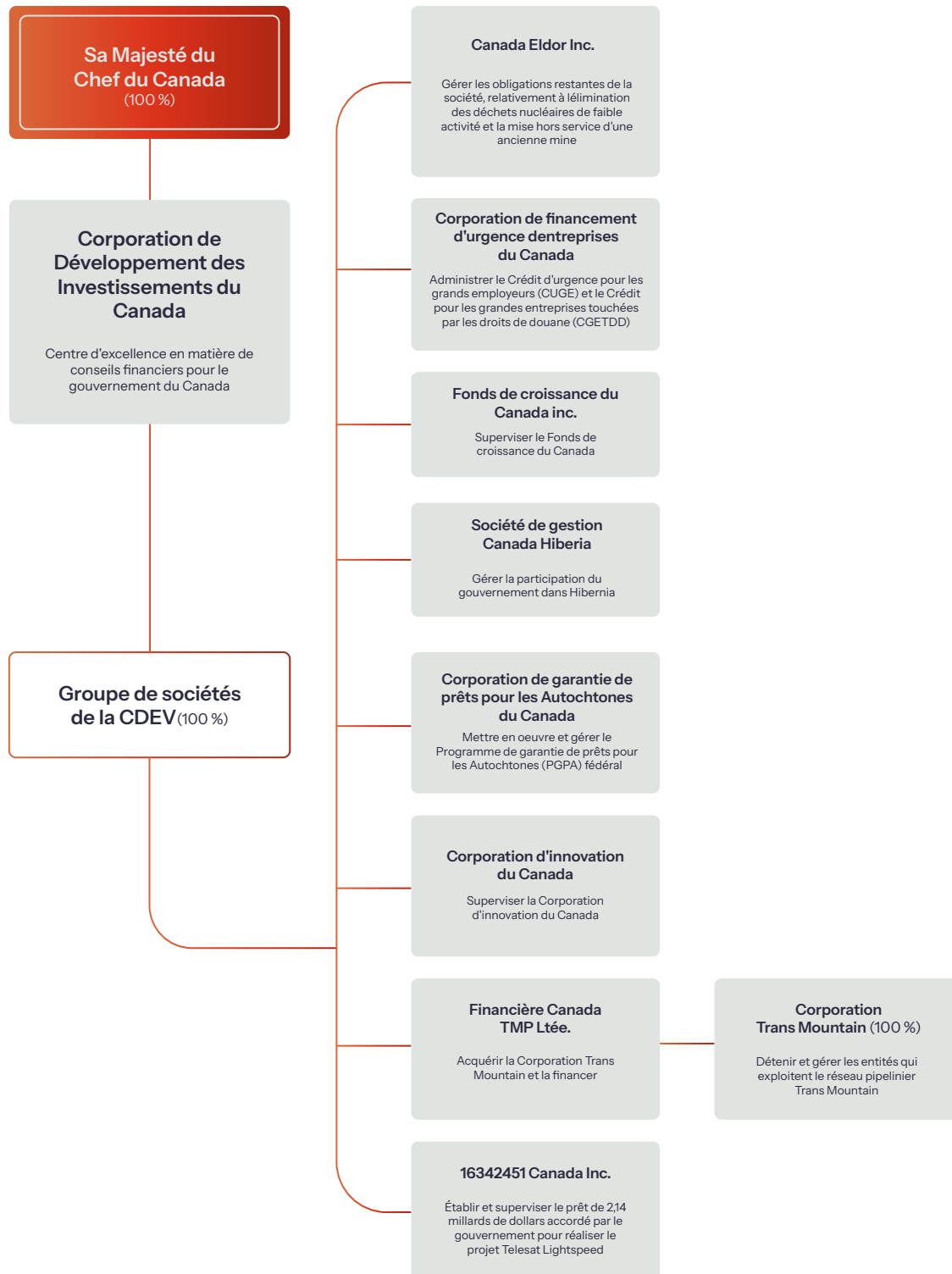
ANNEXE A-1:

Organigramme : conseil d'administration et direction

ANNEXE A-1:

Organigramme : conseil d'administration et direction

Corporation de Développement des Investissements du Canada



Conseil d'administration



Dwight Ball ³⁾

**PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA CDEV**
Deer Lake (Terre-Neuve-et-Labrador)



Jennifer Reynolds, MBA ³⁾

ADMINISTRATRICE
Toronto, Ontario



Alicia Damley, CFA, CPA, CA ^{1) 2)}

ADMINISTRATRICE
Mississauga, Ontario



Sandra Rosch, MBA ^{1) 2)}

ADMINISTRATRICE
Toronto, Ontario



Sean Strickland, BA ^{1) 2) 3)}

ADMINISTRATEUR
Waterloo, Ontario



Elizabeth Wademan, CFA, ICD.D

ADMINISTRATRICE
Toronto, Ontario

1) le comité d'audit présidé par A. Damley

2) le comité de mise en candidature et de gouvernance présidé par S. Rosch

3) le comité des ressources humaines présidé par J. Reynolds

ADMINISTRATEUR/ADMINISTRATRICE	DATE INITIALE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Dwight Ball (président)	Le 5 novembre 2025	Le 4 novembre 2029
Jennifer Reynolds	Le 1er juillet 2015	Le 30 juin 2026
Sandra Rosch	Le 1er juillet 2015	Le 30 juin 2026
Sean Strickland	Le 16 décembre 2022	Le 15 décembre 2026
Alicia Damley	Le 15 décembre 2023	Le 14 décembre 2027

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA CDEV, DE SES FILIALES ET DE SES COMITÉS

Membres	CDEV				Canada Elder	CFUEC		FCC	SGCH		CHHC Oil Ltd.	CGPAC	CIC	Financière TMP	16342451 Canada Inc.
	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des ressources humaines et de rémunération	Comité de mise en candidature et de gouvernance	Conseil d'administration	Conseil d'administration	Comité d'audit	Conseil d'administration	Conseil d'administration	Comité d'audit	Conseil d'administration	Conseil d'administration	Conseil d'administration	Conseil d'administration	Conseil d'administration
Sandra Rosch	x	x		Présidente		Présidente	x								
Jennifer Reynolds	x		Présidente			x			x	x					
Alicia Damley	x	Présidente		x				x ¹	x	Présidente					
Sean Strickland	x	x	x	x				x	x						
Dwight Ball	Président		x						Président	x		x			
Elizabeth Wademan	x							x				x			
Jim McArdle						x									
Nathalie Demier						x	Présidente								
Barry Pollock						x	x								
Carlos Gallardo					x								x	x	x
Anita Tonn									x		x				
Bruno Lemay						x									
Michael Bonshor												Président			
Corinne Boone								Présidente							
Tessa Lofsky					x										x
Gerry Gooble											x				
Russ Wenman														x	
Sébastien Labelle													x		

¹ Observatrice

Membres	Corporation Trans Mountain			
	Conseil d'administration	Comité d'audit et des finances	Comité de l'environnement, de la santé, de la sécurité et du développement durable	Comité des ressources humaines, de la rémunération, des mises en candidature et de la gouvernance
Patricia Koval	Présidente par intérim	x	x	Présidente
Harold Calla	x	Président		
Carol Anne Hilton	x		x	
Mark Maki	x			
Stanley Marshall	x		x	
Chris Forbes (sous-ministre des Finances, siège d'office)	x	x		
Sandra Staah	x		Présidente	x
Elizabeth Wademan	x			x
Sippy Chhina	x	x		
Corey Bleber	x	x	x	

Conformément aux chartes des comités du conseil, il importe de noter ce qui suit :

ÉNONCÉ DE MISSION – COMITÉ D'AUDIT DE LA CDEV

Le comité d'audit du Conseil d'administration (le « comité d'audit ») de la société a pour objet d'appuyer le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance relatif à l'intégrité des états financiers de la société, au respect par la société de toutes les dispositions législatives et réglementaires, aux compétences, à l'indépendance et au rendement des auditeurs externes de la société, aux contrôles internes de la société et aux normes d'intégrité et de déontologie de la société, et d'accomplir les autres tâches prévues dans la charte, ainsi que celles autrement déléguées au comité d'audit par le Conseil d'administration.

ÉNONCÉ DE MISSION – COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE ET DE GOUVERNANCE DE LA CDEV

Le comité de mise en candidature et de gouvernance (le « comité ») du Conseil d'administration de la société a pour objet d'appuyer le Conseil d'administration a) en lui recommandant une politique, des lignes directrices et des procédures en matière de gouvernance et en lui présentant des recommandations qui favoriseront son efficacité; b) en formulant des recommandations sur la composition et la structure des comités du Conseil d'administration et des conseils d'administration des filiales de la société; et c) en accomplissant les autres tâches prévues dans sa charte, ainsi que celles autrement déléguées au comité par le Conseil d'administration. Le comité vient en aide aux conseils d'administration des filiales de la société sur des questions semblables à la demande de ces derniers.

ÉNONCÉ DE MISSION – COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE RÉMUNÉRATION DE LA CDEV

Le comité des ressources humaines et de rémunération (le « comité ») du Conseil d'administration de la société a pour objet d'aider le Conseil d'administration (le « Conseil ») a) en donnant des conseils sur la relève du président et directeur général et de la haute direction; b) en donnant des conseils sur la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de ressources humaines et de rémunération de la société, et c) en accomplissant les autres tâches prévues dans sa charte ainsi que celles autrement déléguées au comité par le Conseil d'administration. Le comité vient en aide aux conseils d'administration des filiales de la société sur des questions semblables à la demande de ces derniers.

RÉUNIONS

Les membres du Conseil d'administration de la CDEV et de la SGCH, ainsi que les membres des divers comités du Conseil, se réunissent à quatre occasions principales pendant l'année. La CDEV tient également trois réunions du Conseil pour approuver les états financiers trimestriels. S'il y a lieu, d'autres réunions peuvent avoir lieu sur une base ponctuelle. Le taux de présence aux réunions est très élevé, et les quelques cas d'absences sont dus à d'autres engagements. Le Conseil de CTM tient des réunions distinctes et est composé de trois comités : audit et finances; environnement, santé, sécurité et développement durable; et ressources humaines, rémunération, mise en candidature et gouvernance. Les administrateurs de CTM sont nommés pour un mandat d'un an, mais il n'existe pas de limite quant au renouvellement de leur mandat. Le Conseil d'administration de la CFUEC tient des réunions en complément des réunions tenues par la CDEV et tient également des réunions exceptionnelles pour discuter des enjeux qui touchent son portefeuille.









GESTION DES RISQUES

Chacun des conseils d'administration de la CDEV et de ses filiales est responsable de la gestion de ses risques d'entreprise. Sur une base annuelle et au besoin en raison d'une modification des risques, la direction rend compte à chacun des conseils d'administration des risques de chaque société et de toute mesure d'atténuation prise pour réduire l'incidence desdits risques. Le Conseil d'administration de la CDEV reçoit des sommaires des rapports de risque pour chacune de ses filiales.

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES FILIALES

Le Conseil d'administration de la SGCH est exclusivement constitué d'administrateurs de la CDEV. Financière TMP et CEI sont exclusivement constituées de membres de la direction de la CDEV. Le président du Conseil est nommé par les conseils d'administration respectifs. Les administrateurs de CTM sont nommés par le Conseil d'administration de la CDEV. Les administrateurs de CTM sont nommés par le Conseil d'administration de la CDEV sur recommandation du Conseil d'administration de CTM, en concertation avec le gouvernement. Le Conseil d'administration de la CFUEC est composé de deux administrateurs de la CDEV, de trois administrateurs indépendants et du président et chef de la direction de la CFUEC. Le Conseil d'administration du FCC est actuellement composé d'un administrateur indépendant, d'un administrateur de la CDEV et de la présidente et directrice générale de la CDEV; Alicia Damley agit en tant que conseillère du Conseil d'administration du FCC. Deux nouveaux présidents ont été nommés en mars 2025, soit Corinne Boone au Conseil d'administration du FCC le 1er mars 2025 et Michael Bonshor au Conseil d'administration de la CGPAC le 10 mars 2025.

ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA CDEV

 <p>Elizabeth Wademan Présidente et chef de la direction</p>	 <p>Tess Lofsky Vice-présidente exécutive, avocate et secrétaire générale</p>
 <p>Russ Wenman Vice-Président exécutif et chef des services de mise en œuvre et de conseil en financement</p>	 <p>Andrew Akers Chef de l'administration</p>
 <p>Carlos Gallardo Chef des finances</p>	 <p>Thomas Chanzy Vice-président et chef des communications et des affaires publiques</p>
 <p>Sébastien Labelle Vice-président</p>	 <p>Louise Youdale Vice-présidente du personnel et de la culture</p>

ANNEXE A-2:

États financiers consolidés pro forma

ANNEXE A-2:

États financiers consolidés pro forma de la CDEV

TABLEAU 1

ÉTAT DU RÉSULTAT NET en millions de dollars (31 décembre)	CHIFFRES RÉELS 2024	PLAN 2025	PRÉVISIONS 2025	PLAN 2026	PLAN 2027	PLAN 2028	PLAN 2029	PLAN 2030
Produits	2 152,7	3 124,0	3 124,7	3 289,9	3 467,7	3 621,0	3 710,0	3 780,9
Produits tirés du transport	1 903,0	2 886,6	2 902,3	3 073,9	3 241,4	3 377,9	3 462,0	3 542,3
Produits nets tirés des ventes de pétrole brut	169,4	177,6	155,0	142,1	164,0	182,1	186,9	177,4
Produits tirés des contrats de location	62,8	55,9	56,1	56,3	51,5	51,8	51,9	52,0
Autres produits	17,6	3,9	11,3	17,7	10,8	9,3	9,2	9,2
Charges	1 225,1	1 733,0	1 674,3	2 090,3	2 004,8	2 034,7	2 063,5	2 087,0
Épuisement et amortissement	626,2	892,2	886,2	1 140,0	1 158,6	1 161,2	1 166,8	1 171,2
Charges d'exploitation des pipelines	322,2	388,7	371,7	388,4	374,8	381,4	388,8	396,1
Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut	28,5	29,4	28,4	34,2	29,6	29,2	29,8	34,7
Salaires et avantages du personnel	177,2	191,4	212,7	223,5	231,1	240,0	249,6	259,2
Honoraires professionnels	25,2	58,4	8,0	8,5	8,4	8,4	8,8	8,8
Perte à la décomptabilisation	34,8	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges	11,2	172,9	167,5	295,8	202,3	214,6	219,6	217,0
Charges financières	1 218,8	1 878,5	1 434,0	972,6	903,4	804,9	712,2	638,6
Charge d'intérêts	1 232,8	1 885,5	1 414,0	1 115,8	1 105,0	1 052,4	982,7	899,1
Produits d'intérêts	(35,1)	(18,5)	11,9	(151,1)	(211,4)	(257,6)	(281,0)	(271,2)
Désactualisation	21,0	11,6	8,2	7,9	9,8	10,1	10,4	10,7
Bénéfice net (perte) avant impôt sur le résultat	(291,2)	(487,5)	16,4	227,1	559,5	781,4	934,4	1 055,3
Impôt sur le résultat	(18,1)	210,3	234,1	163,1	236,1	269,5	285,6	293,2
Partie courante	34,7	31,3	30,3	20,3	27,9	32,1	33,5	28,0
Différé	(52,7)	179,0	203,8	142,8	208,2	237,4	252,0	265,1
Bénéfice net (perte nette)	(273,2)	(697,7)	(217,7)	63,9	323,4	511,8	648,8	762,1
Autres éléments du résultat global (perte) :	33,5	0,5	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion	25,0	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des obligations au titre des prestations définies	8,5	0,5	-	-	-	-	-	-
Résultat global	(239,6)	(697,2)	(217,7)	63,9	323,4	511,8	648,8	762,1

TABLEAU 2

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE en millions de dollars (31 décembre)	CHIFFRES RÉELS 2024	PLAN 2025	PRÉVISIONS 2025	PLAN 2026	PLAN 2027	PLAN 2028	PLAN 2029	PLAN 2030
Actifs								
Actifs courants :	1 278,0	936,2	1 747,6	1 396,6	1 381,9	1 457,1	1 573,7	1 694,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	815,5	534,5	966,0	471,2	463,8	527,6	637,1	751,5
Placements à court terme	147,9	105,9	398,0	518,0	518,0	518,0	518,0	518,0
Clients et autres débiteurs	191,7	265,4	261,0	284,8	277,5	289,0	296,0	302,7
Autres actifs courants	122,9	30,4	122,6	122,6	122,6	122,6	122,6	122,5
Actifs non courants :	36 221,1	36 022,1	36 407,8	36 548,8	36 202,1	35 393,3	34 350,9	33 029,0
Immobilisations corporelles	35 247,9	35 415,4	35 028,2	34 412,4	33 453,5	32 440,2	31 406,0	30 371,7
Placements détenus au titre d'obligations futures	168,8	179,1	181,5	186,2	191,0	195,9	200,9	206,0
Trésorerie soumise à restrictions	11,6	15,5	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6
Placements soumis à restrictions	128,4	158,9	155,4	183,1	211,4	240,3	270,0	300,3
Autres actifs	664,4	253,3	1 031,1	1 755,6	2 334,7	2 505,3	2 462,5	2 139,5
Total des actifs	37 499,1	36 958,3	38 155,3	37 945,4	37 584,1	36 850,4	35 924,6	34 723,7
Passifs et capitaux propres								
Passifs courants	922,3	503,4	495,4	270,1	201,2	193,2	191,7	193,8
Fournisseurs et autres créditeurs	641,6	389,8	329,6	159,9	90,7	82,8	81,9	83,5
Partie courante des obligations locatives	10,7	0,6	1,2	1,2	1,2	1,2	0,8	1,2
Impôt sur le résultat à payer	3,2	-	3,0	3,0	2,8	2,6	2,3	2,2
Autres passifs courants	266,8	113,0	161,6	106,0	106,5	106,6	106,7	106,9
Passifs non courants	37 410,7	38 336,4	38 743,9	38 729,2	38 159,7	36 977,8	35 463,4	33 576,4
Emprunts à des tiers	35 627,4	36 612,8	36 630,8	36 366,7	35 562,6	34 199,4	32 508,2	30 423,0
Impôt sur le résultat différé	646,0	821,4	836,8	979,7	1 187,9	1 425,3	1 677,3	1 942,5
Provision au titre des obligations de démantèlement	497,2	656,7	466,7	476,2	486,0	496,0	506,4	517,2
Obligations locatives	66,2	-	22,9	18,7	14,5	10,7	6,8	7,7
Obligation au titre des prestations définies	61,0	58,2	61,0	61,0	61,0	61,0	61,0	61,0
Autres passifs non courants	512,9	187,3	725,8	827,0	847,8	785,4	703,7	625,1
Capitaux propres	(833,9)	(1 881,5)	(1 084,0)	(1 053,9)	(776,8)	(320,6)	269,4	953,5
Surplus d'apport	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3
Réserve au titre de la PBN	182,5	28,3	317,1	324,9	334,8	345,0	354,3	344,3
Déficit accumulé	(1 684,2)	(2 545,1)	(2 068,8)	(2 046,5)	(1 779,3)	(1 333,3)	(752,6)	(58,5)
Cumul des autres éléments du résultat global	64,4	32,0	64,4	64,4	64,4	64,4	64,4	64,4
Total des passifs et des capitaux propres	37 499,1	36 958,3	38 155,3	37 945,4	37 584,1	36 850,4	35 924,6	34 723,7

TABLEAU 3

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES en millions de dollars (31 décembre)	CHIFFRES RÉELS 2024	PLAN 2025	PRÉVISIONS 2025	PLAN 2026	PLAN 2027	PLAN 2028	PLAN 2029	PLAN 2030
Capital social								
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-
Surplus d'apport								
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3
Réserve au titre de la PBN								
Solde de la PBN à l'ouverture de l'exercice	27,7	28,3	182,5	317,1	324,9	334,8	345,1	354,3
Rentrées de la PBN	154,8	178,6	134,5	161,8	208,0	223,0	215,0	(10,0)
Dividendes versés	-	(178,6)	-	(154,0)	(198,1)	(212,8)	(205,7)	-
Solde à la clôture de l'exercice	182,5	28,3	317,1	324,9	334,8	345,1	354,3	344,3
Déficit accumulé								
Solde à l'ouverture de l'exercice	(1 411,0)	(1 838,2)	(1 684,0)	(2 068,8)	(2 046,5)	(1 779,3)	(1 333,3)	(752,6)
Bénéfice net (perte nette)	(273,2)	(696,9)	(217,7)	63,9	323,4	511,8	648,8	762,1
Dividendes	-	(10,0)	(167,0)	(41,7)	(56,2)	(65,9)	(68,1)	(68,0)
Solde à la clôture de l'exercice	(1 684,2)	(2 545,1)	(2 068,8)	(2 046,5)	(1 779,3)	(1 333,3)	(752,6)	(58,5)
Cumul des autres éléments du résultat global								
Solde du cumul des autres éléments du résultat global à l'ouverture de l'exercice	30,9	31,4	64,4	64,4	64,4	64,4	64,4	64,4
Autres éléments du résultat global (perte)	33,5	0,5	-	-	-	-	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	64,4	32,0	64,4	64,4	64,4	64,4	64,4	64,4
Total des capitaux propres	(833,9)	(1 881,5)	(1 084,0)	(1 053,9)	(776,8)	(320,5)	269,4	953,6

TABLEAU 4

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE en millions de dollars (31 décembre)	CHIFFRES RÉELS 2024	PLAN 2025	PRÉVISIONS 2025	PLAN 2026	PLAN 2027	PLAN 2028	PLAN 2029	PLAN 2030
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :								
Activités d'exploitation :	1 112,9	1 157,6	1 949,8	2 127,3	2 706,3	2 879,2	3 011,7	3 105,4
Bénéfice net (perte nette)	(273,2)	(697,2)	(217,7)	63,9	323,4	511,8	648,8	762,1
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :								
Épuisement et amortissement	626,2	892,2	886,2	1 140,0	1 158,6	1 161,2	1 166,8	1 171,2
Perte à la décomptabilisation	11,2	-	-	-	-	-	-	-
Perte (gain) sur les bons de souscription	(7,4)	-	(43,9)	-	-	-	-	-
Charges d'impôt sur le résultat	(18,1)	31,3	234,1	163,1	236,1	269,5	285,6	293,2
Produits d'intérêts	(35,1)	(10,8)	42,7	(112,1)	(177,4)	(225,6)	(248,0)	(235,3)
Intérêts non inscrits à l'actif impayés	552,0	1 353,7	-	-	-	-	-	-
Intérêts du financement	-	-	9,4	33,2	50,4	60,3	61,9	56,7
Désactualisation des provisions	21,0	12,6	9,3	9,5	9,8	10,1	10,4	10,7
Variation nette des prestations définies	4,5	(0,0)	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts sur les contrats de location	-	-	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site	0,2	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur le résultat différé	-	179,0	-	-	-	-	-	-
Intérêts liés au compte du Trésor (abandon)	-	-	(7,9)	(6,1)	(5,7)	(5,8)	(5,9)	(6,0)
Paiement au titre des obligations locatives	(19,1)	(3,1)	(4,7)	(5,0)	(5,1)	(5,1)	(5,2)	(5,2)
Coûts relatifs au démantèlement	(4,4)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts reçus	34,3	10,8	8,6	6,8	6,4	6,5	107,5	143,1
Provisions réglées	(1,4)	(2,0)	(2,1)	-	-	-	-	-
Impôt sur le résultat payé	(28,1)	(29,6)	(30,6)	(20,3)	(28,1)	(32,3)	(33,8)	(28,1)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	250,1	(579,1)	1 066,2	854,0	1 137,6	1 128,3	1 023,5	943,0
Activités de financement :	2 103,8	(10,0)	(881,2)	(1 944,4)	(2 479,8)	(2 632,9)	(2 734,0)	(2 823,3)
Produit du financement par des tiers	20 028,0	-	682,4	737,2	631,9	88,5	-	-
Remboursement de titres d'emprunt	(18 065,0)	-	(300,0)	(837,6)	(1 379,4)	(1 561,9)	(1 678,1)	(1 773,8)
Intérêts payés	-	-	(548,7)	(1 073,0)	(1 054,1)	(1 015,4)	(997,1)	(971,5)
Émission de titres d'emprunt	-	-	(682,4)	(737,2)	(631,9)	(88,5)	-	-
Frais d'émission de titres d'emprunt	(14,7)	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	(10,0)	(167,0)	(41,7)	(56,2)	(65,9)	(68,1)	(68,0)
Rentrées de la PBN	162,0	178,6	134,5	161,8	208,0	223,0	215,0	(10,0)
Dividendes liés à la PBN	-	(178,6)	-	(154,0)	(198,1)	(212,8)	(205,7)	-
Remboursement versé au titre de la PBN	(6,5)	-	0,0	-	-	-	-	-

Activités d'investissement :	(2 729,9)	(746,5)	(918,2)	(677,7)	(233,9)	(182,5)	(168,2)	(1 67,7)
Retrait du compte du Trésor	-	-	-	-	-	-	-	0,1
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 626,6)	(712,1)	(628,8)	(525,5)	(201,0)	(148,8)	(133,8)	(132,6)
Produit d'assurance	34,8	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de placements à court terme	(237,7)	-	(360,9)	(120,0)	-	-	-	-
Acquisition de placements soumis à restrictions	(21,9)	(27,0)	(27,0)	(27,7)	(28,3)	(29,0)	(29,6)	(30,3)
Ventes de placements à court terme	154,4	-	110,8	-	-	-	-	-
Autres variations	(32,9)	(7,4)	(12,2)	(4,5)	(4,6)	(4,7)	(4,8)	(4,9)
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie	7,4	-	-	-	-	-	-	-
Variation de la trésorerie et de ses équivalents	494,2	396,9	150,4	(494,7)	(7,5)	63,8	109,5	114,4
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	321,3	137,6	815,5	966,0	471,2	463,8	527,6	637,1
Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice	815,5	534,5	966,0	471,2	463,8	527,6	637,1	751,5

ANNEXE A-3:

Objectifs de l'entreprise pour 2026 et par la suite

ANNEXE A-3:

Objectifs de l'entreprise pour 2026 et par la suite

Les objectifs de l'entreprise sont alignés sur les priorités stratégiques de la CDEV décrites à la section 3.3.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE N° 1 :

Optimiser les actifs gouvernementaux en tirant parti d'une expertise commerciale et de gouvernance de premier ordre en tant que gestionnaire d'actifs actif

Objectif	Résultats à court terme (exercice 2026)	Résultats à moyen terme (exercices 2027 à 2030)
Fournir des services de surveillance et de conseil à CTM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le service d'un minimum de 1,1 milliard de dollars d'intérêts à Financière TMP chaque année. ➤ Améliorer en permanence l'information, les analyses et la supervision afin de garantir le respect du plan ➤ Assurer le suivi et le soutien des projets d'investissement dans la croissance ➤ Se préparer en vue du règlement des droits 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fournir un financement pour permettre à CTM de gérer et de soutenir les futurs projets d'investissement ➤ Veiller à ce que CTM soit préparée à un éventuel dessaisissement ou à d'autres formes de monétisation (selon les décisions stratégiques du gouvernement) ➤ Si nécessaire, procéder au dessaisissement de CTM selon des modalités commerciales optimales compte tenu des conditions du marché ➤ Commencer à rembourser le principal du prêt de Financière TMP
Fournir des services de surveillance et de conseil à la SGCH	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maximiser le rendement du capital investi en tant qu'actionnaire de la SEDH ➤ Fournir des dividendes significatifs et cohérents au Canada ➤ Diriger l'examen stratégique de la SGCH afin de cerner les occasions de réduction des coûts et de rehaussement de l'efficacité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer à assurer la surveillance de la SGCH pour maximiser le rendement du capital investi ➤ Mettre en œuvre les conclusions de l'examen stratégique ➤ Veiller à ce que la SGCH soit prête à un éventuel dessaisissement
Fournir des services de surveillance et de conseil à la CFUEC et soutenir l'administration des programmes CUGE et CGETDD	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la gestion par la CFUEC des facilités CUGE et CGETDD, notamment en communiquant avec les demandeurs et en prenant en charge l'émission des prêts, la gestion des remboursements et des ajustements, et le recouvrement des intérêts, le cas échéant ➤ Maximiser le recouvrement des prêts dans le cadre des deux programmes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer à gérer le portefeuille de prêts au titre du CGETDD et du CUGE conformément au mandat, en assurant une gouvernance et une surveillance efficaces
Assurer la surveillance du FCC	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à ce que le FCC et son gestionnaire d'actifs GAFCC agissent selon l'entente de gestion d'actifs et l'énoncé des principes d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre le travail de gouvernance du FCC et veiller à ce que les investissements soient effectués conformément au mandat
Assurer la surveillance de 16342451 Canada et gérer le prêt de Télésat LEO	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gérer le prêt de façon efficace, en validant notamment la réalisation des étapes du projet, afin de permettre à Télésat de faire progresser la construction du projet Télésat Lightspeed ➤ Contrôler en permanence la situation financière et l'état d'avancement du projet afin d'atténuer les conséquences négatives sur le remboursement du prêt ou la valeur de la garantie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la gestion du prêt afin de permettre à Télésat d'achever et d'exploiter le projet Lightspeed et ainsi veiller à ce que la valeur pour le Canada soit préservée ➤ Entamer le recouvrement de la dette due par Télésat et rembourser le prêt du Compte du Canada ➤ Atténuer les risques du prêteur liés aux modalités du prêt, tout en permettant à Télésat d'accroître les retombées globales du projet et de renforcer le dossier de décision initial
Assurer la surveillance de CEI et gérer les biens restants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Transférer 27 biens restants de Beaverlodge à CI d'ici 2026 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la gestion des obligations au titre des prestations de retraite ou les supprimer au moyen d'une entente de règlement structuré
Optimiser et améliorer la surveillance et la gouvernance globales du portefeuille de la CDEV	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recommander la composition du conseil d'administration de chaque filiale et en assurer la surveillance ➤ Faire en sorte que les filiales assument pleinement la responsabilité des équipes et des capacités, et qu'elles les dimensionnent de manière appropriée pour soutenir une exploitation optimale ➤ Procéder à des examens périodiques ciblés de certaines filiales afin de dégager des occasions de valorisation et d'optimiser la surveillance et la gouvernance de leurs activités 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre l'examen régulier des filiales ➤ Normaliser une approche programmatique de la surveillance, des examens et des rapports du groupe de sociétés

Nota : En ce qui concerne la CGPAC, se reporter à la priorité stratégique n° 3

PRIORITÉ STRATÉGIQUE N° 2 :

Fournir au gouvernement des conseils financiers et commerciaux spécialisés sur des priorités économiques complexes

Objectif	Résultats à court terme (exercice 2026)	Résultats à moyen terme (exercices 2027 à 2030)
Créer de la valeur en tant que centre d'excellence en matière de conseils financiers et commerciaux	<ul style="list-style-type: none">➤ Exécuter des mandats et des projets supplémentaires, en fournissant des conseils stratégiques et une expertise financière et commerciale au gouvernement, selon les besoins, le succès étant mesuré par la rétroaction des parties prenantes et la demande➤ Jouer un rôle central dans l'optimisation commerciale et l'activité de monétisation du gouvernement en coordination avec le ministère des Finances, et soutenir les négociations avec les entreprises et les secteurs clés de l'économie➤ Réaliser des économies sur les coûts de conseil en tirant parti de l'expertise interne➤ Assurer la mise en œuvre intégrale des mécanismes de recouvrement des coûts et de facturation des services➤ Progresser vers une source de financement efficiente, par voie législative ou par d'autres moyens➤ Fournir un soutien consultatif au Bureau des grands projets➤ Poursuivre le développement de la base de connaissances sur les actifs de l'État afin de soutenir les examens stratégiques	<ul style="list-style-type: none">➤ Poursuivre le développement de la capacité à fournir les services de conseil financier et commercial requis
Gérer la PBN pour le compte du gouvernement	<ul style="list-style-type: none">➤ Veiller à la préservation du rendement du capital investi pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador➤ Défendre les intérêts de la province lors d'une audience d'arbitrage	<ul style="list-style-type: none">➤ Poursuivre la gestion de la PBN

PRIORITÉ STRATÉGIQUE N° 3 :

Faire progresser la participation économique des Autochtones

Objectif	Résultats à court terme (exercice 2026)	Résultats à moyen terme (exercices 2027 à 2030)
Intensifier les activités de la CGPAC et en assurer l'exploitation	<ul style="list-style-type: none">➤ Mener à terme le déploiement et l'opérationnalisation de la CGPAC à titre d'entité indépendante	<ul style="list-style-type: none">➤ Veiller à ce que la CGPAC gère le portefeuille du PGPA conformément à son mandat et suivre et soutenir les objectifs de déploiement, en assurant une gouvernance et une surveillance efficaces
Assurer la gestion de la participation économique des Autochtones dans CTM	<ul style="list-style-type: none">➤ Si le gouvernement en donne la directive en 2026, travailler en vue de permettre aux Autochtones de détenir des participations dans CTM ou d'y participer d'autres manières	<ul style="list-style-type: none">➤ Poursuivre les travaux relatifs à la participation autochtone (au besoin)
Agir en tant que chef de file de la participation économique des peuples autochtones et de la réconciliation	<ul style="list-style-type: none">➤ Tirer parti de l'expérience acquise dans la structuration de la participation économique des Autochtones pour jouer un rôle plus important dans des initiatives comparables d'accès à du capital	<ul style="list-style-type: none">➤ Continuer à tirer parti de l'expérience acquise pour jouer un rôle de premier plan dans la progression de la participation économique des Autochtones

PRIORITÉ STRATÉGIQUE N° 4 :

Mettre sur pied une organisation durable, agile et performante reconnue comme destination de choix pour les meilleurs talents, à l'intersection des secteurs public et privé

Objectif	Résultats à court terme (exercice 2026)	Résultats à moyen terme (exercices 2027 à 2030)
Mettre en place un modèle opérationnel agile et durable	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'évaluation et à la conception de l'organisation ➤ Mettre en place des structures, des processus et des technologies qui favorisent la souplesse, l'évolutivité et l'efficacité tout en renforçant la responsabilité et la collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mener une évaluation formative et affiner les processus et la technologie afin de favoriser la souplesse, l'évolutivité et l'efficacité
Atteindre l'excellence en matière de gestion des talents	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place et faire évoluer des processus qui soutiennent la croissance professionnelle, le développement du leadership et le rendement élevé, et les faire évoluer (par exemple, recrutement ciblé et planification de la relève, élaboration d'un cadre de développement de carrière, détachements internes ou externes, rétroaction à 360 degrés et formation des dirigeants) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer des outils d'auto-évaluation et des modules de formation pour soutenir le développement de carrière et l'excellence en matière de leadership
Soutenir une culture axée sur les valeurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer la mission, la vision et les valeurs dans les pratiques RH afin de renforcer l'intégrité, l'excellence, la responsabilité partagée, la collaboration et l'état d'esprit de croissance 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concevoir et mettre en œuvre des initiatives visant à façonner la culture
Soutenir l'engagement et l'inclusion de la main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire progresser les stratégies visant à constituer une main-d'œuvre diversifiée et inclusive, en accordant une attention particulière au recrutement et à la fidélisation des personnes autochtones, ainsi qu'au bien-être et à l'engagement de l'ensemble du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluer et continuer à mettre en œuvre des stratégies en matière de diversité, d'engagement et d'inclusion
Mettre en œuvre l'orientation stratégique de la CDEV	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en pratique le nouvel énoncé de priorités et de responsabilités de la CDEV ➤ Faire approuver le plan d'entreprise de 2026 et convenir d'une politique de dividendes avec le ministère des Finances 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre l'examen et l'actualisation de l'orientation stratégique en fonction des priorités du gouvernement ➤ Continuer à remplir efficacement le mandat de la CDEV

ANNEXE A-4:

Priorités du gouvernement et conformité aux exigences prévues par la loi et aux exigences des politiques

ANNEXE A-4:

Priorités du gouvernement et conformité aux exigences prévues par la loi et aux exigences des politiques

Efforts visant les dépenses et l'efficacité aux fins de conformité avec l'examen exhaustif des dépenses

Dans le budget sommaire de réduction des dépenses de 2023, il était annoncé que des réductions des dépenses administratives étaient prévues à l'échelle du gouvernement. Plus récemment, la lettre visant l'examen exhaustif des dépenses émise par le ministre mandatait la CDEV de mettre en œuvre des mesures afin de réduire ses coûts sur le plan de l'administration, des déplacements et des services professionnels.

Pour réaliser des économies, la CDEV a procédé à un examen complet des priorités, des ressources et des possibilités de réaffectation, malgré la forte augmentation des nouveaux mandats. La CDEV dispose d'une structure et d'un modèle opérationnel uniques étant donné son rôle actif dans la gestion, la mise en place et la supervision d'un grand nombre de filiales et de programmes diversifiés. En conséquence, la direction de la CDEV a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Finances pour déterminer le niveau des coûts à engager dans différents domaines afin d'avoir une vue plus claire des facteurs de coûts, y compris ceux qui ne devraient pas être directement assumés par la société mère (la CDEV). Pour les coûts liés aux services partagés, la CDEV obtiendra un remboursement de la part des autres entités. Ceci est particulièrement important pour les entités qui ont leur propre financement et dont les renseignements financiers ne sont pas consolidés avec ceux de la CDEV, comme la CFUEC et la CGPAC, sans quoi la CDEV assumerait des coûts liés à un programme financé séparément.

Par ailleurs, une fréquence régulière de reddition de comptes au Conseil d'administration et à la direction concernant les honoraires professionnels a été instaurée dans l'ensemble des filiales actives, afin d'assurer une utilisation judicieuse des consultants et autres professionnels, et d'accroître la transparence et la surveillance de ces dépenses au niveau des filiales. Par ailleurs, bon nombre des ententes de la CDEV prévoient, dans la mesure du possible, le recouvrement des coûts liés aux consultants externes, et la CDEV a réussi à mettre en œuvre cette approche dans la majorité des cas, ce qui lui a permis de réduire de façon notable les frais de services-conseils à sa charge.

Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

ENVIRONNEMENT

En tant que société d'État fédérale dont le mandat comprend la gestion d'actifs essentiels pour le gouvernement du Canada, nous reconnaissons que notre approche concernant les changements climatiques a une incidence directe sur nos réussites, dans la mesure où nous soutenons le Canada dans sa transition vers une économie à faibles émissions en carbone tout en assurant une croissance durable et la prospérité de l'ensemble des Canadiens. En juillet 2023, la CDEV a publié son premier rapport sur l'information financière relative aux changements climatiques, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le GIFCC) de la CDEV et son groupe de sociétés. Le troisième rapport du GIFCC a été publié en juillet 2025.

Dans ce rapport, la CDEV expose sa stratégie, ses progrès et son ambition concernant les risques et occasions liés au climat, à l'échelle tant de la CDEV que de ses filiales. Lors de ces travaux, la CDEV a mené une analyse qualitative de scénarios climatiques afin de recenser, d'évaluer et de hiérarchiser ses risques et occasions liés au climat. La CDEV s'est engagée à actualiser son évaluation de l'importance relative des changements climatiques dans l'optique de continuellement optimiser l'intégration des enjeux climatiques dans son modèle d'affaires.

La CDEV fait également partie de la communauté de pratique des Services pour un gouvernement vert de la société d'État et du groupe de travail de la société d'État sur la durabilité, les risques liés aux changements climatiques et la divulgation de l'information sur le climat, afin de mieux collaborer et de mettre en commun les bonnes pratiques des sociétés d'État homologues, ainsi que de se conformer à la Stratégie pour un gouvernement vert.

Comme indiqué dans le rapport du GIFCC de la CDEV, l'information financière relative aux changements climatiques divulguée par la CDEV couvre principalement la CDEV, la CFUEC et la SGCH. Elle ne couvre ni 16342451 Canada Inc. ni la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada, car ces deux filiales les plus récentes n'ont pas encore eu une année complète d'activité.

La Corporation Trans Mountain Corporation (CTM) et le Fonds de croissance du Canada (FCC) produisent leurs propres rapports détaillés sur le climat.

En ce qui concerne le FCC, la CDEV est fière d'avoir créé cet instrument d'investissement public unique d'un montant de 15 milliards de dollars, sans lien de dépendance, qui aide à attirer des capitaux privés dans le but de bâtir l'économie propre du Canada. Une série de transactions importantes ont déjà été annoncées à cette fin. Comme l'indique le rapport annuel de 2024 du FCC, les investissements de ce dernier ont permis de soutenir plus de 1 100 emplois et 315 brevets dans les entreprises du portefeuille, ainsi que d'attirer près d'un milliard de dollars en financement privé dans des projets et des entreprises canadiennes. En outre, ces investissements devraient permettre d'éviter jusqu'à 15,9 millions de tonnes d'émissions en équivalent de CO₂ d'ici 2030.

L'approche de la CFUEC quant à la quantification des émissions de GES tient compte de la nature unique de nos activités. Selon les modalités des prêts du CUGE, les emprunteurs devront produire un rapport annuel sur l'information financière relative aux changements climatiques, soulignant comment leur gouvernance, leurs stratégies, leurs politiques et leurs pratiques aideront à gérer les risques et les occasions liés au climat et contribueront à la réalisation des engagements du Canada aux termes de l'Accord de Paris et de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. En exigeant cette divulgation du GIFCC pour les emprunteurs ayant un prêt au titre du CUGE sans remboursement de bons (Air Transat et Porter Airlines), la CFUEC est en mesure de suivre le rendement climatique de ces emprunteurs. Elle est également en mesure de suivre le rendement climatique des emprunteurs ayant un prêt uniquement pour le remboursement de bons (Air Canada et Sunwing) grâce à leurs rapports publics. Pour plus de détails, veuillez consulter le dernier rapport du GIFCC de la CDEV.

Pour sa part, la SGCH effectue le suivi de ses émissions directes de GES, ainsi que de sa part proportionnelle des émissions de GES de la plateforme Hibernia. La SGCH a travaillé avec les propriétaires d'Hibernia pour mettre en place, soutenir et faire progresser les initiatives de réduction des émissions de GES d'Hibernia, ainsi que son approche en matière de critères ESG en général. La SGCH a adopté les principes du cadre du GIFCC pour élaborer des rapports sur les risques et les possibilités liés aux changements climatiques. Des données sur ses émissions de GES et d'autres informations sont incluses dans le rapport du GIFCC de la CDEV.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Accessibilité

La CDEV et son groupe de sociétés ont approuvé et rendu public leurs plans visant à rendre leurs activités accessibles à leurs employés et au public. La CDEV a retenu les services d'un cabinet professionnel pour l'assister dans la validation et l'établissement des rapports. La CDEV a publié un deuxième rapport d'étape en décembre 2024 et actualisera son plan d'accessibilité d'ici la fin de 2025, au besoin.

Diversité, équité et inclusion

La CDEV souscrit à une politique dynamique en matière d'emploi malgré sa petite équipe. La Corporation est fortement diversifiée sur le plan du genre, 67 % (4/6) de son Conseil d'administration et 38 % (3/8) des membres de l'équipe dirigeante étant des femmes, y compris la présidente et directrice générale. La CDEV s'est efforcée de professionnaliser et de moderniser la gestion des ressources humaines, notamment par le recrutement d'un responsable des ressources humaines à l'interne, par la gestion des connaissances et par le perfectionnement professionnel sous forme de dîners-causeries et par la sensibilisation aux questions et possibilités relatives à la diversité et à l'inclusion.

La CDEV s'engage à promouvoir la réconciliation avec les

Autochtones, et tout le personnel a officiellement ciblé des dates clés, comme la Journée nationale des peuples autochtones (21 juin), la Journée internationale des peuples autochtones (9 août) et la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (30 septembre), afin de sensibiliser l'ensemble de la population aux questions autochtones. En 2024, l'ensemble du personnel a participé à une séance de formation autochtone organisée par un formateur professionnel, chef héréditaire d'une Première Nation de la côte nord-ouest du Pacifique. La CDEV continuera de façonner un milieu de travail diversifié et inclusif, car elle estime que la diversité des antécédents, des compétences, des expériences et des perspectives de ses employés est la clé de sa réussite et de sa capacité à attirer et à conserver des talents d'exception. La CDEV est particulièrement fière d'avoir obtenu la certification Great Place To Work®, qui fait autorité à l'échelle mondiale en matière de culture et d'expérience des lieux de travail, et qui est la seule reconnaissance officielle obtenue grâce aux commentaires en temps réel des employés concernant la culture de l'entreprise.

Les filiales de la CDEV ont mis en place des processus similaires dont les détails peuvent être trouvés dans leurs plans d'entreprise respectifs. Dans le cas de CTM, de plus amples renseignements sont accessibles dans son rapport ESG.

En 2025, la CDEV a continué de travailler avec ses filiales pour assurer la conformité de ses activités à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, le cas échéant, et la SGCH a publié son deuxième rapport à ce sujet en mai 2025.

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

La CDEV s'engage à créer un environnement sain et exempt de harcèlement et de violence pour tout son personnel. Elle a élaboré une politique à l'échelle de l'entreprise visant à prévenir le harcèlement et la violence de tout type en milieu de travail et y réagir, et à traiter efficacement tout incident éventuel.

UN GOUVERNEMENT TRANSPARENT ET OUVERT

Pour assurer une communication efficace entre la CDEV et le public, la Corporation s'appuie sur diverses publications, telles que le plan d'entreprise, le résumé du plan d'entreprise, les rapports financiers d'étape, le rapport annuel et le rapport sur l'information financière relative aux changements climatiques, qui sont approuvés par le Conseil d'administration, ainsi que sur son site Web, sur sa page LinkedIn et sur une assemblée publique annuelle.

Les autres renseignements publiés comprennent des rapports sur les examens spéciaux, les frais de déplacement et d'accueil de la direction et des administrateurs et les demandes au titre de la Loi sur l'accès à l'information. La CDEV répond aux demandes du public et des médias en temps opportun et réalise également de nombreux sondages dans le cadre de ses obligations en tant que société d'État, notamment le sondage annuel sur les langues officielles, le rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien et le sondage annuel sur les biens et services environnementaux.

POLITIQUE « ACHETEZ CANADIEN »

La CDEV prend acte de la nouvelle politique « Achetez canadien » du gouvernement. Le gouvernement travaille encore à l'élaboration des modalités de mise en œuvre de cette politique, qui devrait être pleinement en vigueur d'ici le printemps 2026. La CDEV s'engage à prendre connaissance des nouvelles obligations découlant de cette politique et à en examiner les modalités d'application en cohérence avec son mandat. Ces exigences comprennent notamment le recours prioritaire aux fournisseurs canadiens, l'ajout de critères de contenu local, et des restrictions visant les entreprises étrangères de pays non assujettis à un accord commercial avec le Canada.

GOUVERNANCE

En raison de la nature de son mandat, la CDEV a toujours accordé une grande importance à la gouvernance, qui est assurée par le Conseil d'administration de la CDEV et les conseils indépendants de ses filiales. Comme indiqué dans l'annexe A-1, le Conseil d'administration de la CDEV surveille et supervise les activités et les affaires de la CDEV, tout en exerçant son jugement indépendant pour renforcer la gestion et la responsabilité.

Le Conseil de la CDEV entretient des relations de travail efficaces avec sa direction. La répartition des responsabilités entre le conseil d'administration et la direction est examinée régulièrement. L'adoption d'une charte du conseil d'administration précise les rôles et responsabilités des membres, principalement pour ce qui est de la gestion du conseil d'administration. Le conseil examine et approuve les politiques de la Corporation.

Conformité

En plus de devoir se conformer à la Loi sur la gestion des finances publiques dans ses processus de présentation de l'information et de l'exploitation, la CDEV a mis en place des procédures pour s'assurer de la conformité aux lois applicables. Les principaux enjeux de conformité pour la CDEV, y compris CTM, sont les suivants :

PROCESSUS DE TI ET SÉCURITÉ

La CDEV fait appel à un fournisseur de services tiers pour gérer son infrastructure et ses besoins informatiques, notamment l'approvisionnement en matériel et en logiciels, la fonctionnalité et la maintenance des systèmes, ainsi que la gestion des serveurs de fichiers et du système de messagerie électronique. Ce fournisseur de services gère les systèmes informatiques de la CDEV et assure la surveillance et la mise à jour, le cas échéant, des antivirus, des correctifs de sécurité, des services gérés de détection et des bilans de réponse. De nouvelles mesures de sécurité sont mises en place au fur et à mesure qu'elles sont disponibles, et les utilisateurs sont tenus de mettre à jour la dernière version des logiciels afin d'éviter toute faille de sécurité susceptible d'être exploitée.

Le réseau de l'entreprise est protégé par des politiques de mot de passe actives et surveillées, mises en œuvre et contrôlées de manière centralisée sur l'ensemble des postes informatiques. Les services Microsoft Office 365 permettent de sauvegarder en temps réel le système de gestion de fichiers SharePoint, le système de messagerie Outlook et les serveurs virtuels de l'entreprise. Toutes les sauvegardes sont stockées dans un emplacement sécurisé en nuage auquel seul un utilisateur privilégié peut accéder. La plateforme Office 365 est protégée par un processus d'authentification multifactorielle qui exige des utilisateurs qu'ils valident leur demande d'ouverture de session avant de pouvoir accéder à leurs données.

La CDEV s'engage à constamment améliorer l'efficacité du travail interne et externe au quotidien, notamment par une analyse coût/bénéfice rigoureuse des principales catégories de dépenses, l'optimisation des déplacements et le recours à des conseillers. Outre la mise en place récente du système de gestion des ressources humaines en ligne, qui a permis d'améliorer les processus informatiques dans ce secteur, la CDEV a renforcé son infrastructure de sécurité interne ainsi que ses mécanismes de signalement et de suivi des incidents informatiques, consolidant ainsi la posture de sécurité de l'organisation.

L'organisation cherche continuellement à améliorer et à renforcer son environnement technologique afin de contrer le risque

toujours croissant de cybercriminalité. À cette fin, plusieurs outils et évaluations des réseaux ont été mis en place pour garantir la résilience et la sécurité de la plateforme. Ces évaluations ont porté sur le comportement et la sensibilisation des utilisateurs finaux, qui constituent généralement des points d'entrée vulnérables et souvent exploités. La CDEV s'emploie activement à donner suite à toutes les recommandations formulées par les consultants.

La migration complète de la structure du serveur de la CDEV vers le nuage, qui réduit les coûts du serveur et favorise l'efficacité du travail et le travail collaboratif grâce à l'utilisation de SharePoint, a constitué une amélioration majeure au cours de l'année écoulée. Cette modernisation a également renforcé la sécurité de l'environnement informatique de la CDEV en éliminant le besoin d'avoir recours à des serveurs physiques susceptibles d'être compromis, toutes les informations étant sauvegardées sur les serveurs de Microsoft et stockées dans le nuage.

La CDEV continue à analyser les plateformes technologiques et à cerner les occasions de simplifier ou d'automatiser les processus dans certains domaines opérationnels, comme les TI et les finances, ce qui comprend le traitement informatique des factures, le traitement des dépenses et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Récemment, la CDEV a introduit des outils d'IA à faible risque dans le but d'aider les utilisateurs dans leur travail.

La CDEV fournit les services informatiques nécessaires à ses filiales CGPAC, CFUEC, TMP Finance et CEI, et a établi une politique informatique accompagnée de directives à l'intention des utilisateurs, encadrant son environnement technologique. La politique est communiquée à tous les employés pour garantir le respect des règles et est réexaminée tous les trois ans.

LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE ET LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ

À CTM, les décisions relatives aux salaires sont fondées sur le rendement au travail, un examen de l'équité à l'interne et une analyse des salaires offerts sur le marché pour des emplois semblables. Nous évaluons les écarts par rapport à la Loi sur l'équité salariale et collaborons avec une équipe de conseillers externes pour déterminer les prochaines étapes, notamment l'élaboration d'un plan d'équité salariale et la mise en place d'un comité sur l'équité salariale. Nous soumettrons des déclarations et mettrons à jour notre plan d'équité salariale en conformité avec la Loi sur l'équité salariale.

Les autres filiales de la CDEV font le suivi des lois et se conformeront aux lois et aux règlements qui les concernent, notamment selon leur taille.

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

La CDEV emploie une personne qui agit à temps partiel à titre de coordonnateur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels (« AIPRP »), auquel est adjoind un analyste de l'AIPRP à temps partiel. Cette personne participe à des séances de formation et à des séances avec d'autres bureaux d'AIPRP. Nous avons également retenu les services d'un professionnel ayant une grande expérience en matière d'AIPRP pour fournir des conseils stratégiques à l'égard de demandes complexes afin que la CDEV demeure conforme à la loi. CTM a également retenu les services d'un employé pour gérer les demandes d'AIPRP et les obligations de présentation de l'information. Il s'agit d'une fonction d'entreprise nécessitant de nombreuses ressources. Entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025, 10 931 pages ont été examinées et traitées pour répondre aux demandes d'AIPRP, ce qui représente une augmentation de 41 % par rapport à la même période de l'année précédente (7 750 pages entre le 1er avril 2023 et le 31 mars 2024).

Nous ajusterons nos ressources à mesure que les demandes afflueront. Étant donné la nature des activités de CTM et de la CFUEC, il est difficile de publier des documents sans les caviarder de manière importante.

LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La CDEV (y compris la SGHC, la CFUEC, Financière TMP et CEI) a mis en place un code de conduite pour ses employés et ses administrateurs.

CTM a élaboré un nouveau code adapté à sa taille et à ses activités. Ce code englobe la conformité aux conditions de conflits d'intérêts, lesquelles relèvent de la loi.

LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Toutes les publications publiques de la CDEV et de CTM sont publiées dans les deux langues officielles. CTM a également mis à jour ses processus pour garantir un meilleur accès aux informations en français sur son site Web et ailleurs.

Le tableau de distribution de la CDEV peut recevoir des messages en français et nous avons les ressources pour répondre et tenir une conversation en français, le cas échéant. Compte tenu de sa croissance, la CDEV s'engage à effectuer un audit pour s'assurer de la pleine application de la Loi sur les langues officielles, tant dans ses communications externes qu'au sein de ses activités internes.

DIRECTIVE SUR LES DÉPENSES DE VOYAGES, D'ACCUEIL, DE CONFÉRENCES ET D'ÉVÉNEMENTS

La CDEV se conforme à la politique concernant les voyages. En raison de son effectif restreint, quelques personnes clés suffisent pour s'assurer que tous procèdent avec diligence. Conformément à la loi sur l'AIPRP, les dépenses sont publiées mensuellement.

AUTRES EXIGENCES

La haute direction de la SGCH prend part aux réunions régulières avec les exploitants d'Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, les autres propriétaires de la coentreprise et les participants du secteur, ce qui permet à la SGCH de rester au fait des changements aux obligations de conformité.

Cameco, dont le soutien organisationnel est important, est en mesure de surveiller les exigences applicables afin de demeurer conforme à la législation et aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), qui est l'autorité de réglementation.

CTM est un exploitant pipelinier réglementé qui doit se conformer à bon nombre d'exigences de la Régie de l'énergie du Canada. Plusieurs personnes de CTM s'occupent des questions de conformité aux exigences de la Régie. Se reporter au plan de CTM pour obtenir plus de détails.

La CFUEC obtient des renseignements personnels de la part des emprunteurs du CUGE et a discuté des mesures nécessaires pour s'assurer qu'elle respecte la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Le conseiller juridique de la CDEV possède beaucoup d'expérience en ce qui a trait aux exigences de conformité des sociétés d'État et des entreprises privées. Par ailleurs, l'avocate et secrétaire générale et le chef des finances participent aux groupes de travail des sociétés d'État où sont discutés les enjeux de conformité et les enjeux à venir, de même que les suggestions d'actions à mettre en place.

Au cours des réunions régulières du Conseil d'administration et des comités, le Conseil d'administration de la CDEV a l'occasion d'observer et de sonder la haute direction au sujet de sa conformité à l'égard des lois. De plus, une certification de conformité annuelle est attribuée aux hauts dirigeants qui satisfont aux exigences.

Annexe B :

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2026 À 2030 DE LA CFUEC

Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

Filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada, société d'état fédérale.

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2026 À 2030

et

RÉSUMÉ DU BUDGET D'INVESTISSEMENT DE 2026

Octobre 2025

PLAN D'ENTREPRISE DE LA CFUEC
TABLE DES MATIÈRES

1.0	RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE	3
2.0	MANDAT ET APERÇU DES ACTIVITÉS	4
3.0	GOVERNANCE D'ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT D'EXPLOITATION.....	9
4.0	RENDEMENT DE L'ENTREPRISE.....	10
5.0	OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2026 À 2030.....	12
6.0	SECTION FINANCIÈRE	13
6.1	Aperçu financier pour 2025.....	13
6.2	Information financière et autres informations.....	14
6.3	Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières.....	15
6.4	Budget d'investissement.....	16
	ANNEXE A-1 – ORGANIGRAMME ET CONSEIL D'ADMINISTRATION	19
	ANNEXE A-2 – ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA DE LA CFUEC POUR LES EXERCICES ALLANT DE 2026 À 2030	21
	ANNEXE A-3 – RÉSULTATS PRÉVUS POUR 2025.....	24
	ANNEXE A-4 – PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT ET CONFORMITÉ AUX EXIGENCES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUX EXIGENCES DES POLITIQUES ...	25
	ANNEXE A-5 – LETTRE DE MANDAT	28

1.0 RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE

La Corporation de financement d'urgence pour d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), a été constituée en mai 2020 pour mettre en œuvre le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE ») mandaté par le gouvernement du Canada (le « gouvernement »). En 2025, la CFUEC s'est vu confier un mandat élargi pour la mise en œuvre et l'administration du Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (le « CGETDD »).

Les principales activités de la CFUEC depuis sa constitution en 2020 ont été la négociation et l'octroi de prêts aux demandeurs et l'administration de ces prêts une fois qu'ils ont été accordés. Les prêts du CUGE et du CGETDD sont accordés selon des modalités prescrites, documentées dans des listes de modalités autorisées par le ministre des Finances. En 2026, la CFUEC prévoit de se concentrer principalement sur la négociation et l'émission de nouveaux prêts du CGETDD, ainsi que sur l'administration, la surveillance et la restructuration des prêts du CUGE restants et des nouveaux prêts du CGETDD.

En 2021, le mandat de la CFUEC a été élargi pour inclure les prêts du CUGE aux compagnies aériennes pour le remboursement des vols annulés (prêts pour le remboursement de bons) et les prêts du CUGE aux grandes compagnies aériennes en vertu d'une feuille de modalités spécialisée.

En juillet 2022, la ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter ni traiter de nouvelles demandes de prêts dans le cadre du CUGE.

En mars 2025, le mandat de la CFUEC a été élargi pour inclure le CGETDD, un programme de 10 milliards de dollars, afin de fournir un soutien aux entreprises touchées par les droits de douane et les contre-mesures réels et potentiels qui, en conséquence, ont des difficultés à accéder aux sources traditionnelles de financement du marché.

En juillet 2025, le gouvernement a annoncé que les modalités du CGETDD seraient révisées pour permettre à la CFUEC de fournir un soutien ciblé à l'industrie de l'acier. Le 5 septembre 2025, le gouvernement a annoncé que des assouplissements seraient apportés au CGETDD, de sorte que les modalités annoncées pour l'industrie de l'acier s'appliqueraient désormais à tous les secteurs.

La CFUEC a accordé sept prêts de trésorerie au titre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt aux grandes compagnies aériennes, présentant des engagements totaux de 7,6 milliards de dollars. Au total, 3,1 milliards de dollars ont été prélevés sur ces prêts, et des engagements de 4,5 milliards de dollars arrivent à échéance. Au 30 juin 2025, des prêts d'une valeur de 0,8 milliard de dollars ont été

remboursés, une provision pour perte sur prêts de 0,7 milliard de dollars a été constituée, et des engagements de prêts d'une valeur de 4,5 milliards de dollars ont été annulés ou ont expiré. Au 30 juin 2025, l'encours des prêts de la CFUEC s'élevait à 1,7 milliard de dollars.

À la suite d'une restructuration qui s'est achevée le 10 juillet 2025, des prêts d'une valeur de 0,9 milliard de dollars ont été remboursés, des prêts d'une valeur de 0,4 milliard de dollars ont été dépréciés, une provision pour perte sur prêts de 0,2 milliard de dollars a été constituée, 0,02 milliard de dollars ont été convertis en capitaux propres et des engagements de prêts d'une valeur de 4,5 milliards de dollars ont été annulés ou ont expiré.

À ce jour, un prêt du CGETDD a été approuvé et annoncé en septembre 2025. Il s'agit d'un prêt de 400 millions de dollars accordé à un producteur d'acier intégré en Ontario, employant environ 2 500 personnes. La CFUEC continue d'examiner les demandes.

Les projections financières fournies dans le présent plan supposent qu'aucune autre convention de prêt du CUGE ne sera signée, à l'exception d'un prêt supplémentaire de 40 millions de dollars à un emprunteur existant, et que les prêts du CUGE existants seront remboursés d'ici 2035, les estimations de pertes sur prêts étant conditionnelles aux caractéristiques des prêts. Compte tenu de la restructuration récente et en cours du portefeuille des compagnies aériennes, les pertes supplémentaires sur prêts sont limitées aux hypothèses d'échéance au-delà du troisième trimestre pour le reste du portefeuille. Les hypothèses quant à la taille, au calendrier et aux résultats financiers figurant dans le présent document sont uniquement émises à des fins de planification.

2.0 MANDAT ET APERÇU DES ACTIVITÉS

2.1 Mandat

La CFUEC est une société d'État fédérale non-mandataire constituée en mai 2020 et détenue en propriété exclusive par sa société mère, la CDEV. La CFUEC est responsable de l'administration du CUGE et du CGETDD.

Les objectifs du CUGE sont de contribuer à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à affronter le ralentissement économique découlant de la pandémie de COVID-19 et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises qui seraient autrement viables. Aux termes d'un décret émis à l'intention de la CFUEC le 10 mai 2020 (C.P. 2020-307 ou le « décret »), les prêts consentis dans le cadre du CUGE sont accordés conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances.

Les objectifs du CGETDD sont de contribuer à protéger les emplois, les activités commerciales et les activités d'investissement du Canada vis-à-vis les droits de douane et contre-mesures réels et potentiels. Pour ce faire, les grandes entreprises canadiennes, par ailleurs viables, auront accès à des liquidités à court terme jusqu'à ce qu'elles puissent avoir accès à un financement plus traditionnel sur le marché. Aux termes d'un décret émis à l'intention de la CFUEC le 23 mars 2025 (C.P. 2025-0455), les prêts consentis dans le cadre du CGETDD sont accordés conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances.

Jusqu'à récemment, le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC se sont employés à évaluer les demandes de prêt conformément aux modalités du CUGE et aux modalités approuvées par le ministre et à administrer les prêts consentis. L'accent est désormais mis sur l'évaluation des demandes de prêt au titre du CGETDD et sur la négociation des modalités de prêt.

Les modalités du CUGE et du CGETDD peuvent être modifiées de temps à autre ou être assorties de modalités complémentaires par le ministre. Les modalités initiales des prêts consentis dans le cadre du CUGE ont été fournies par le ministre à la CFUEC en mai 2020. En avril 2021, le ministre a autorisé deux nouvelles séries de modalités pour le CUGE applicables aux emprunteurs qui sont des compagnies aériennes. En février 2022, le ministre a autorisé des modifications aux conventions de prêt du CUGE avec les compagnies aériennes de taille moyenne afin d'atténuer les effets de la vague Omicron de COVID-19 qui sévissait à ce moment-là. Les modalités initiales des prêts consentis dans le cadre du CGETDD ont été fournies par le ministre à la CFUEC en avril 2025. En juillet 2025, le ministre a autorisé des modalités élargies pour le secteur de l'acier. En septembre 2025, ces modalités ont été étendues à tous les secteurs.

En juillet 2022, le ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter de nouvelles demandes après le 29 juillet 2022. Cette décision a fait l'objet d'une annonce publique le 29 juillet. L'objectif principal de la CFUEC est de gérer le CUGE et le CGETDD. Comme il n'y a plus de nouvelles demandes au titre du CUGE, la CFUEC se concentre sur les nouvelles demandes et les nouveaux prêts au titre du CGETDD et sur l'administration du CUGE.

L'approbation des prêts aux termes de la feuille de modalités de mai 2020 reposait sur l'admissibilité et les besoins en trésorerie du demandeur. Si un demandeur répondait aux critères d'admissibilité et aux modalités prescrites, le demandeur était admissible à un prêt dans le cadre du CUGE, pourvu que le prêt fasse partie de projections indiquant un retour à la stabilité financière.

L'approbation des prêts en vertu de la feuille de modalités du CGETDD sera basée sur une évaluation de l'admissibilité et des besoins de trésorerie pour une période de 36 mois du demandeur. Si un demandeur répond aux critères d'admissibilité et respecte les modalités prescrites, il pourra obtenir un prêt dans le cadre du CGETDD.

Le programme du CGETDD a été révisé le 5 septembre 2025, y compris des révisions de la feuille de modalités qui est en cours d'élaboration. Cela comprend un certain nombre de modifications :

Aspect	CGETDD 1.0	CGETDD 2.0
Produits	Produits annuels d'environ 300 M\$ provenant des opérations en CAD	Produits annuels d'environ 150 M\$ provenant des opérations en CAD
Montant du prêt	Minimum de 60 millions de dollars	Minimum de 30 millions de dollars
Facilité de prêt	25 % garantie/75 % non garantie	25 % garantie/75 % non garantie
Durée du prêt (non garanti)	Cinq ans	Sept ans
Période de liquidité	12 mois	36 mois
Taux d'intérêt	Taux CORRA (3 mois) + 400 pb pendant un an, augmentation de 200 pb par an	Taux CORRA (3 mois) + 200 pb pendant un an, augmentation de 200 pb par an, plafonné à +10 %
Caractéristiques des intérêts	Option de paiement en nature pour deux ans	Option de paiement en nature pour deux ans
Disponibilité	Chaque trimestre pendant 12 mois	Intervalle convenu par le prêteur pendant 36 mois
Capitaux propres	Non	Oui, plafonné à 20 % de la valeur des prêts et à 19,9 % des actions en circulation et émises avec une décote de 10 % par rapport au cours du marché
Protection du contribuable	Société privée : frais de 6,25 % des avances non garanties obtenues à l'émission et de 6,25 % si elles sont toujours en circulation après deux ans, payables à l'échéance ou Société ouverte : bons de souscription de 18,75 % de la facilité de prêt non garantie, acquis en même temps que les prélèvements non garantis, expirant si remboursés dans les 12 mois	Société privée : frais de 6,67 % ou Société ouverte : bons de souscription de 20 % de la facilité de prêt non garantie, expirant si remboursés dans les 36 mois.
Utilisation du produit	Coûts d'exploitation normaux et obligations commerciales	Coûts d'exploitation normaux, obligations commerciales et dépenses d'investissement associées aux prévisions de trésorerie à 36 mois
Ventes et approvisionnements au Canada	S. O.	L'emprunteur s'engage à déployer des efforts commercialement raisonnables pour accroître les ventes sur les marchés canadiens.

La CFUEC examine actuellement plusieurs demandes actives dans le cadre du CGETDD et s'attend à ce que d'autres suivent.

L'enveloppe budgétaire consacrée au nouveau CGETDD, ajustée par rapport au plan d'entreprise 2025-2029 en mars 2025, est de 10 milliards de dollars.

2.2 Aperçu des activités

Historiquement, la CFUEC a été responsable de la réception et de l'analyse des demandes dans le cadre du CUGE par rapport aux critères et aux modalités d'admissibilité approuvés par le ministre des Finances, de la négociation et de la conclusion des transactions conformément à ces modalités et de leur financement. Une fois les prêts financés, la CFUEC est responsable de leur administration et de la gestion de tout instrument de capitaux propres connexe obtenu.

Comme indiqué ci-dessus, la CFUEC est désormais responsable de l'administration du CGETDD. Compte tenu des modifications du 5 septembre, le CGETDD devrait générer une demande accrue. La CFUEC travaille actuellement sur plusieurs demandes actives et s'attend à en recevoir d'autres.

La CFUEC a conclu une convention de financement avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances. Cette convention souligne de quelle manière la CFUEC est capitalisée. La CFUEC est financée au moyen de l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement.

2.3 Processus de demande et d'approbation de prêt

Les demandes dans le cadre du CUGE étaient acceptées depuis le 20 mai 2020, mais ce n'est plus le cas.

Conformément aux directives du ministre des Finances, la CFUEC n'accepte plus de nouvelles demandes de prêt au titre du CUGE depuis juillet 2022. Comme il n'y a pas de demandes actives en cours, la CFUEC ne prévoit pas de traiter ou d'approuver d'autres demandes dans le cadre du CUGE, à moins qu'elle ne reçoive d'autres directives de la part du ministre. Reportez-vous aux plans d'entreprise précédents pour en savoir plus sur la procédure de demande et d'approbation d'un prêt dans le cadre du CUGE.

Les demandes dans le cadre du CGETDD ont été ouvertes le 15 avril 2025, selon les modalités initiales du CGETDD approuvées par le ministre des Finances..

La feuille de modalités révisée du CGETDD comprend les modalités globales suivantes :

Montant de la facilité	Montant nécessaire pour financer 36 mois de flux de trésorerie négatif, y compris les plans de transition pour retrouver la stabilité financière (30 millions de dollars au minimum)
Type de facilité	Deux facilités de prêt : non garantie 75 % et garantie 25 %
Intérêt	Prêts garantis : mêmes modalités que celles qui s'appliquent aux prêts garantis existants

	Prêts non garantis : taux CORRA (3 mois) plus 2 % pendant deux ans, puis 2 % par an jusqu'à un maximum de 10 %
Paiement en nature	Droit de l'emprunteur de payer en nature pendant deux ans
Disponibilité	Les prêts garantis et non garantis sont prélevés ensemble proportionnellement au montant de la facilité. Disponible sur une période de 36 mois à compter de la signature de la convention de prêt
Échéance ou durée	Sept ans
Utilisation du produit	Doit être conforme au plan d'affaires approuvé. D'autres restrictions s'appliquent à l'utilisation des fonds, en particulier des restrictions sur le remboursement d'autres dettes, les dividendes et les rachats d'actions
Information	Obligations en matière d'information sur le climat
Protection du contribuable	Sociétés privées : 6,67 % de frais d'émission dus à l'échéance. Frais de 6,67 % pour les prêts en cours au-delà de 3 ans, dus à l'échéance. Sociétés ouvertes : bons de souscription accordés à un prix d'exercice total (en fonction du cours moyen pondéré des 5 jours avant l'annonce) de 20 % du capital total de la facilité non garantie
Placements en titres de capitaux propres	Le montant total de l'avance peut être utilisé pour acheter des actions du demandeur, jusqu'à concurrence de 19,9 % des actions ordinaires avec droit de vote en circulation, émises avec une décote de 10 % par rapport au cours moyen pondéré du marché des 5 jours avant l'annonce.

Modalités globales des prêts accordés dans le cadre du CGETDD

			Type de facilité	
			Garantie	Non garantie
Produits minimaux	(milliers de dollars)	150 000 \$	Frais (% non garanti)	75,0 %
Montant minimal	(milliers de dollars)	30 000 \$	Prix d'exercice total des bons de souscription (% non garanti)	6,67 %
Durée	(ans)	7	Taux d'intérêt initial	Facilité garantie correspondante
Soutien à la liquidité	(mois)	36	Durée de l'écart fixe	Facilité garantie correspondante
Taille de l'investissement en capitaux propres	(% de la cap. boursière)	≤19,9 %	Indexation annuelle des taux	Facilité garantie correspondante
Taille de l'investissement en capitaux propres	(% du capital)	≤20,0 %	Ecart maximal	Facilité garantie correspondante
Fonds propres combinés (bons + capitaux propres)	(% de la cap. boursière)	25,0 %	Option de paiement en nature	24 mois

2.4 Administration des prêts

Comme les nouvelles demandes au titre du CUGE ne sont plus acceptées, la CFUEC administre les prêts CUGE existants. Il s'agit à la fois de la gestion ordinaire des prêts et du traitement des défauts de paiement et des situations spéciales présentées par les emprunteurs, le cas échéant.

La CFUEC a l'intention de s'appuyer sur ses *Politiques et procédures d'administration et de suivi des prêts* (PPASP) pour l'administration des prêts du CUGE et du CGETDD.

2.5 Participations

En décembre 2024, la CFUEC a cédé la totalité de ses actions ordinaires d'Air Canada pour un produit de 544 millions de dollars.

La CFUEC détient 13 millions de bons de souscription d'un emprunteur, obtenus dans le cadre du prêt du CUGE d'Air Transat. Ils peuvent être exercés à l'échéance ou à une date antérieure, cédés à un moment opportun ou appelés par l'emprunteur. Au 14 août, la CFUEC détient également 3,7 millions d'actions privilégiées.

Dans le cadre du programme élargi du CGETDD, la CFUEC peut détenir des participations dans des sociétés privées ou ouvertes.

3.0 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT D'EXPLOITATION

Le conseil d'administration de la CFUEC est constitué de deux administrateurs de la CDEV, de trois administrateurs indépendants de la CFUEC et du président et chef de la direction de la CFUEC. Le Président a été nommé président et chef de la direction de la CFUEC en mai 2024. Le chef des finances a été nommé chef des finances de la CFUEC en juillet 2025.

La CFUEC partage son personnel, ses espaces de bureaux et ses ressources administratives avec sa société mère, la CDEV. Une convention de services est intervenue entre la CDEV et la CFUEC, laquelle présente les services que la CDEV fournira à la CFUEC pour l'aider à mettre en œuvre et à administrer le CUGE et le CGETDD.

Un protocole d'entente a été conclu entre la CDEV et la CFUEC. Celui-ci souligne les responsabilités de chaque partie pour aider à faire en sorte que la CFUEC soit en mesure de fournir le niveau de gouvernance et de présentation de l'information approprié pour permettre à la CDEV de satisfaire à ses obligations à titre de société d'État mère.

Un organigramme figure à l'annexe A-1.

3.1 Gestion de la trésorerie et politique en matière de dividendes

À mesure que les prêts au titre du CUGE sont remboursés, la CFUEC est susceptible d'accumuler un excédent de trésorerie. La CFUEC prévoit conserver des fonds suffisants pour faire face à ses obligations prévues tout en disposant d'une marge de manœuvre supplémentaire pour accorder au besoin un financement supplémentaire aux emprunteurs du CUGE (p. ex., dans le cadre d'une restructuration). Les fonds excédentaires seront remis au gouvernement au moyen de rachats d'actions privilégiées. Lorsque la CFUEC détient des fonds excédentaires permettant le remboursement du capital de 100 millions de dollars ou plus, des rachats seront effectués une fois par an. En 2024, la CFUEC a racheté des actions privilégiées pour un montant de 873 millions de dollars. CFUEC ne prévoit pas de déclarer ou de payer des dividendes pendant la période du plan.

Des actions privilégiées de catégorie B seront émises pour financer les obligations du CGETDD au fur et à mesure qu'elles se présentent.

4.0 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

Le tableau ci-dessous présente le rendement réel de la CFUEC en 2025 comparativement aux objectifs énoncés dans le plan d'entreprise de 2025 à 2029 :

Objectifs de 2025	Résultats de 2025
Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE (accéder aux demandes, si cela est indiqué)	La CFUEC a reçu de nombreuses demandes de consentement et de modifications en 2025. Toutes les demandes ont été adéquatement étudiées et, dans les cas où cela était indiqué, la CFUEC a accédé aux demandes de consentement ou de modification.
Surveillance des prêts et gestion des défaillances des emprunteurs, le cas échéant	La CFUEC assure une surveillance en continu de ses prêts en vertu de son processus de surveillance des prêts. La CFUEC surveille les événements susceptibles d'accroître le risque de défaillance.
Maintien des coûts à un niveau raisonnable compte tenu du niveau d'activité de la Corporation	La CFUEC a adopté des mesures de compression des coûts pour 2025, ramenant certains travaux de surveillance des prêts qui étaient auparavant effectués par des conseillers externes. À l'exclusion de la provision pour perte sur prêts, les coûts en 2025 sont supérieurs à ceux de 2024 et inférieurs à ceux du plan de 2025. L'augmentation sur 12 mois est principalement due à l'activité des conseillers.
Préparation de la société à gérer les besoins de restructuration des emprunteurs si cela s'avère nécessaire	En 2025, la CFUEC a engagé des conseillers en restructuration pour préparer et gérer un processus de restructuration. Un chef des finances a été engagé en 2025 pour fournir les ressources nécessaires à la restructuration de la dette existante et en cours.

Réponse aux demandes de restructuration et de refinancement et aux besoins des emprunteurs, le cas échéant	Un emprunteur a été restructuré en juillet 2025.
Évaluation régulière de l'état des prêts	<p>En 2025, la CFUEC a suivi son cadre afin d'évaluer l'état des prêts dans son portefeuille. Des examens ont été effectués et des sommaires sont fournis au conseil d'administration de la CFUEC au moins une fois par trimestre.</p> <p>Au cours du troisième trimestre, un emprunteur a procédé avec succès à une restructuration, ce qui s'est traduit par une augmentation de la valeur nominale du prêt par rapport à la valeur comptable précédemment réduite dans le bilan. Aucune perte ni aucun gain n'a été comptabilisé à la suite de la transaction.</p>
Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE, au besoin	Tous les prêts dans le cadre du CUGE ont été conformes en 2025. Le recours à des mesures exécutoires n'a pas été nécessaire.
Gestion des instruments de capitaux propres, y compris les cessions le cas échéant.	Dans le cadre d'une restructuration de la dette lié au , la CFUEC a obtenu des actions privilégiées.
Remise de l'excédent de capital au gouvernement du Canada par le rachat d'actions privilégiées	En 2024, la CFUEC a restitué 873 millions de dollars par l'entremise du rachat d'actions privilégiées de catégorie A. La CFUEC ne prévoit pas de racheter des actions supplémentaires en 2025.
Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin	S. O.
Respect des exigences en matière de rapports sur le climat conformément au cadre adopté par le GIFCC	L'information liée au climat de CFUEC a été intégrée dans le rapport 2024 de la CDEV, publié en juillet 2025. Toutes les entreprises se sont conformées aux exigences en matière de rapports et de divulgation.

Gestion de la trésorerie excédentaire conformément à la politique d'investissement à court terme	Les soldes de trésorerie ont été conservés conformément à la politique de gestion de la trésorerie de la CFUEC et investis conformément à la politique d'investissement à court terme de la CFUEC.
--	--

Les estimations actuelles indiquent que le portefeuille de la CFUEC sera constitué de 2,3 milliards de dollars de prêts et de 24 millions de dollars de capitaux propres et d'instruments de capitaux propres d'ici la fin de l'exercice 2025.

5.0 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2026 À 2030

L'objectif principal de la CFUEC est de gérer le CUGE et le CGETDD. Comme il n'y a plus de nouvelles demandes au titre du CUGE, la CFUEC se concentre sur les nouvelles demandes et les nouveaux prêts au titre du CGETDD et sur l'administration et la renégociation au titre du CUGE.

La CFUEC cherche à assurer une surveillance et une administration prudente et responsable de ses prêts en maintenant son approche énoncée (voir les rubriques 2.3 et 2.4 ci-dessus). Les objectifs comprennent les suivants :

- Examen des demandes de nouveaux prêts des emprunteurs du CGETDD (accéder aux demandes si l'emprunteur est admissible et qu'un contrôle diligent a été effectué);
- Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE (accéder aux demandes, si cela est indiqué);
- Surveillance des prêts et gestion des défaillances des emprunteurs, le cas échéant;
- Maintien des coûts à un niveau raisonnable compte tenu du niveau d'activité de la Corporation;
- Préparation de la société à gérer les besoins de restructuration des emprunteurs si cela s'avère nécessaire;
- Réponse aux demandes de restructuration et de refinancement et aux besoins des emprunteurs, le cas échéant;
- Évaluation du statut des prêts sur une base régulière;
- Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE, au besoin;
- Gestion des instruments de capitaux propres, y compris les cessions, le cas échéant;

- Remboursement de l'excédent de capital au gouvernement du Canada au moyen du rachat d'actions privilégiées;
- Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin;
- Respect des exigences relatives aux informations sur les changements climatiques conformément au cadre du GIFCC;
- Gestion de la trésorerie excédentaire conformément à la politique d'investissement à court terme; et
- Financement du programme du CGETDD par l'émission d'actions privilégiées.

Sommaire des risques et des mesures d'atténuation

La CFUEC a élaboré un cadre d'évaluation des risques et de présentation de l'information utilisé pour gérer les risques et la présentation de l'information au conseil d'administration. Dans le contexte de ce cadre, la CFUEC a relevé ci-après un risque principal qui nécessite un niveau plus élevé d'attention étant donné son incidence sur la société. D'autres risques continuent d'être évalués et atténués.

Le risque de crédit lié au portefeuille est le principal risque auquel est confrontée la CFUEC. Il s'agit du risque que la CFUEC subisse des pertes de portefeuille importantes découlant de mauvais profils de crédit d'emprunteurs, de la détérioration générale de la qualité du crédit et de positions de nantissement non garanties de la CFUEC.

La CFUEC surveille son portefeuille en permanence et entretient des relations soutenues avec les emprunteurs. La CFUEC a commencé à se préparer à faire face à des défaillances et à des scénarios de restructuration. Des conseillers sont en place et des plans d'action sommaires ont été examinés de concert avec le conseil d'administration de la CFUECC.

6.0 SECTION FINANCIÈRE

6.1 Aperçu financier pour 2025

Au 30 juin 2025, l'encours des emprunts de la CFUEC s'élevait à 2,4 milliards de dollars, et ses engagements de prêts encore inutilisés à néant. En 2024, des emprunts d'un montant en principal de 42,6 millions de dollars ont été remboursés jusqu'en juin 2025, en plus des 18 millions de dollars remboursés en 2024.

Une tranche de 247 millions de dollars de l'encours des emprunts est composée de prêts ordinaires aux termes du CUGE (garantis et non garantis) émis en vertu de la feuille de modalités de mai 2020, telle que modifiée. Une tranche de 1,5 milliard de dollars est composée de prêts pour remboursement de bons d'une durée de 7 ans et arrivant à échéance en 2028.

La CFUEC détient des bons de souscription. Ces bons de souscription, y compris les bons de souscription non acquis, étaient évalués à 13 millions de dollars au 30 juin 2025. La CFUEC détient 3 691 591 actions privilégiées qu'elle a acquises dans le cadre de l'opération de restructuration de la dette du CUGE de juillet 2025.

En ce qui concerne les activités de la CFUEC en 2025, les charges d'exploitation prévisionnelles sont estimées à 2,7 millions de dollars. Les produits d'intérêts et les produits tirés des frais prévus sont estimés à 98 millions de dollars. L'encours total des prêts en 2025 au 31 décembre 2025 est estimé à 2,3 milliards de dollars.

En cours au 31 décembre 2025		
<i>CGETDD</i>	<i>CUGE</i>	<i>Total</i>
598 058 \$	1 712 363 \$	2 310 420 \$

Les produits comptabilisés aux termes des normes comptables pour le secteur public (les « NCSP ») différeront des intérêts et des frais facturés en raison de la méthode des intérêts effectifs qui tient compte de la totalité des frais et des intérêts liés au prêt sur la durée du prêt et comptabilise tous les produits sur la durée du prêt. Dans les tableaux ci-joints, les intérêts et frais en trésorerie sont calculés au moyen de la méthode des intérêts effectifs et les pertes sur prêts sont comptabilisées au moment prévu de la dépréciation et de la radiation.

Voir l'annexe A-2 pour les projections financières pro forma (exercice clos en décembre) :

Tableau 1 – État de la situation financière

Tableau 2 – État des flux de trésorerie

Tableau 3 – États des résultats

Tableau 4 – État des profits et des pertes de réévaluation

Les principales hypothèses se rapportant aux tableaux susmentionnés sont décrites à la section 6.3.

6.2 Information financière et autres informations

En 2021, la société mère de la CFUEC, la CDEV, a entrepris une analyse pour déterminer si celle-ci contrôlait la CFUEC selon les critères de l'IFRS 10 à des fins comptables et a conclu que ce n'était pas le cas. La CFUEC a ensuite déterminé qu'elle établira ses états financiers selon les NCSP.

Depuis 2022, conformément à la norme pour le secteur public SP 3450, la CFUEC évalue les instruments financiers à leur juste valeur. Les profits ou les pertes qui en résultent sont comptabilisés dans l'état des profits et des pertes de réévaluation des états financiers de la CFUEC pour chaque période.

6.3 Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières

Les projections financières ci-jointes sont fondées sur une hypothèse selon laquelle aucun autre prêt dans le cadre du CUGE ne sera consenti, de sorte que les résultats financiers dépendent du portefeuille de prêts existants.

Des hypothèses raisonnables ont été formulées au sujet des pertes sur prêts, mais celles-ci sont difficiles à estimer en raison de la nature imprévisible de la conjoncture économique, de la dynamique du marché et des actions individuelles des entreprises. Pour le CUGE, l'estimation des pertes sur prêts témoigne des attentes de l'équipe de direction de la CFUEC quant au rendement futur des prêts individuels. Pour le CGETDD, l'estimation des pertes sur prêts est révélatrice d'un portefeuille de prêts accordés à des emprunteurs en difficulté financière qui n'ont pas pu obtenir de financement sur les marchés commerciaux. Le rendement financier réel du portefeuille de prêts variera considérablement en fonction du rendement financier des emprunteurs et du rendement général de l'économie et des marchés financiers.

Depuis sa création, la CFUEC a accordé des prêts à sept emprunteurs, pour des engagements totaux de 7,6 milliards de dollars. Un total de 3,1 milliards de dollars a été prélevé sur ces prêts, y compris le remboursement d'une somme de 0,855 milliard de dollars.

	CUGE au 30 juin 2025							
	Sumwing (milliers de dollars) 3/31/2028	Air Canada (milliers de dollars) 3/31/2028	Porter(1) (milliers de dollars) 9/20/2030	Air Transat(2) (milliers de dollars) 6/30/2030	Cenama (milliers de dollars) s.o.	Gateway (milliers de dollars) s.o.	Goodlife (milliers de dollars) s.o.	Total (milliers de dollars)
Date d'échéance								
Prélèvement total	326 719 \$	1 273 305 \$	250 471 \$	706 616 \$	120 000 \$	200 000 \$	100 100 \$	3 066 210 \$
Récupéré à ce jour	(227 112) \$	-	(50 000) \$	(78 000) \$	(120 000) \$	(200 000) \$	(180 100) \$	(855 213) \$
Solde	99 000 \$	1 273 305 \$	200 471 \$	628 616 \$	-	-	-	2 210 997 \$
Intérêts en trésorerie perçus à ce jour	25 508 \$	61 328 \$	14 388 \$	56 642 \$	18 612 \$	7 082 \$	5 377 \$	102 236 \$
Bons de souscription détenus				13 000 000				13 000 000
Actions détenues				9 934 017				9 934 017
Valorisation capiteux propres				38 919 \$				38 919 \$

1 - Remboursement intégral de la facilité de prêt garantie par Porter. Prêt prolongé jusqu'en 2030 le 26 septembre 2025.
 2 - Les actions détenues comprennent les actions privilégiées évaluées au prix de rachat le plus récent de 2,51 \$ par action.

Des remboursements d'un montant total de 42,5 millions de dollars ont été effectués sur un prêt dans le cadre du CUGE en 2025 (en date du 30 juin 2025). Toutes les facilités de remboursement de bons sont maintenant fermées et les prélèvements de fonds ne sont plus autorisés. Au 30 juin 2025, la CFUEC n'a aucun engagement non prélevé.

6.4 Budget d'investissement

Les activités de la CFUEC ne sont pas hautement capitalistiques. À l'heure actuelle, la CFUEC n'a aucun plan d'investissement ou d'engagement de capitaux importants.

Attestation du chef des finances

En ma qualité de chef des finances de la CFUEC, responsable devant le conseil d'administration de la CFUEC par l'intermédiaire du chef de la direction, j'ai examiné le plan d'entreprise et les budgets, ainsi que les renseignements justificatifs que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous.

En fonction de cet examen de diligence raisonnable, je tire les conclusions suivantes :

1. La nature et l'étendue des données financières et connexes sont raisonnablement décrites, et les hypothèses ayant une incidence importante sur les besoins financiers associés ont été relevées et sont étayées par les observations suivantes :
 - Les hypothèses relatives à la taille et à la composition du portefeuille de prêts sont sujettes à des variations importantes en raison des demandes de refinancement des emprunteurs, de leur situation de crédit et de l'échéancier prévu pour le remboursement des prêts.
 - Les hypothèses relatives aux charges d'exploitation reposent fortement sur la taille du programme de prêts, la composition des prêts et le besoin de services de conseil.
2. Les risques importants ayant une incidence sur les exigences financières, la sensibilité des exigences financières aux changements dans les principales hypothèses et les stratégies d'atténuation des risques correspondantes ont été présentés, sous réserve des observations suivantes : un risque important subsiste en ce qui concerne l'ampleur des pertes et des radiations de prêts possibles, ainsi que le recouvrement des intérêts et des commissions auprès de certains emprunteurs et les remboursements. Les projections financières ci-jointes indiquent que les flux de trésorerie générés par la CFUEC au cours de la période couverte par le plan sont suffisants pour racheter une partie des actions privilégiées émises au gouvernement. Aucun revenu provenant des instruments financiers n'est prévu en raison du caractère spéculatif des valeurs futures des actions cotées en bourse.
3. Les besoins en ressources financières ont été divulgués et sont conformes aux hypothèses énoncées, et les options permettant de limiter les coûts ont été envisagées, sous réserve des observations suivantes : *ce plan a été préparé en utilisant les meilleures estimations internes disponibles, fondées sur des hypothèses qui sont sujettes à risque, comme indiqué aux points 1 et 2 ci-dessus et au point 4 ci-dessous.*
4. Le financement a été déterminé et est suffisant pour répondre aux exigences financières pendant la durée prévue du plan d'entreprise, sous réserve des

observations suivantes, notamment à propos des futures sources de financement du gouvernement : *la convention de financement reste en vigueur.*

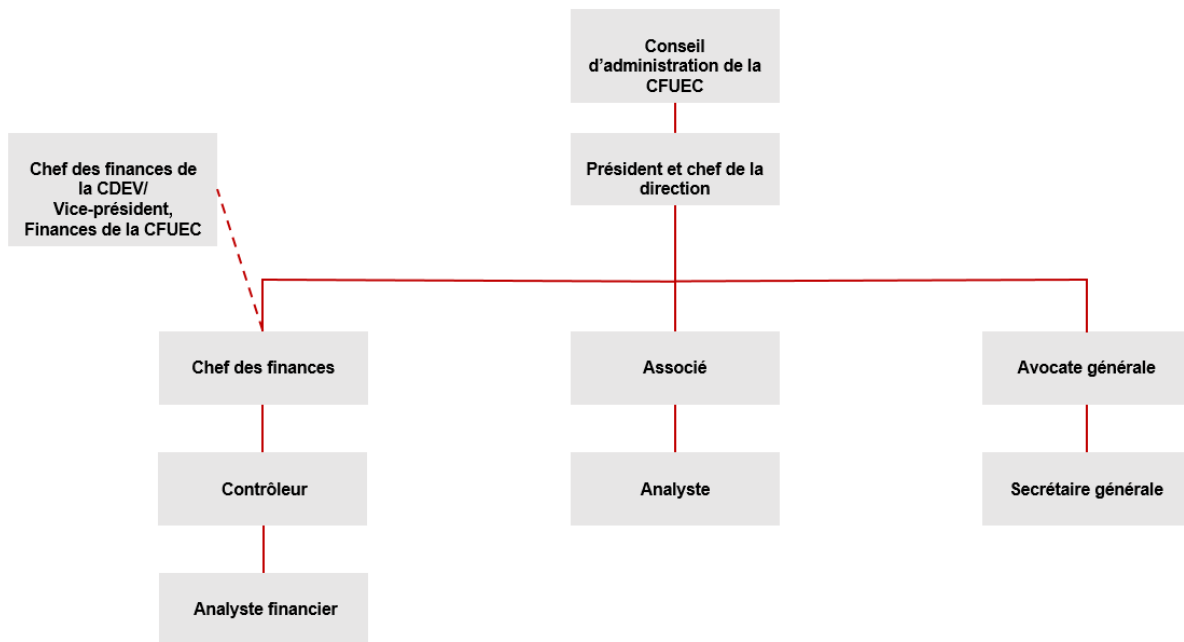
5. Le plan d'entreprise et le ou les budgets sont conformes à la législation et aux politiques de gestion financière pertinentes, et les autorités appropriées en matière de gestion financière sont en place (ou sont en voie de l'être, comme décrit dans le plan d'entreprise).
6. Les principaux contrôles financiers sont en place pour soutenir la mise en œuvre des activités proposées et le fonctionnement continu de la CFUEC, sous réserve des observations suivantes : si les volumes de prêts dépassent sensiblement les volumes prévus, la CFUEC pourrait devoir mettre en œuvre un système de gestion des prêts et embaucher beaucoup plus de personnel pour gérer et mettre en œuvre des contrôles financiers appropriés.

À mon avis, le plan d'entreprise et les budgets présentent des incertitudes, des problèmes financiers ou des risques importants, comme indiqué ci-dessus.



Michael Woodward
Chef des finances
Corporation de financement d'urgence des entreprises du Canada
29 octobre 2025

Annexe A-1 – Organigramme et conseil d'administration



Tous les employés de la CFUEC, à l'exception du président et chef de la direction, sont des employés de la CDEV détachés auprès de la CFUEC. Le président et chef de la direction est responsable de l'exécution de l'orientation stratégique de la société définie par le conseil d'administration, de l'administration du CUGE et du CGETDD, ainsi que de la gestion et du suivi des prêts au jour le jour. Le chef de la direction est assisté par un analyste et un cabinet d'experts-comptables et de conseillers externes engagés à cette fin. Les tâches relatives à la CFUEC constituent une minorité des responsabilités du vice-président des finances et de l'avocate générale et secrétaire générale.

Administrateurs	Expérience	Date de nomination
Sandra Rosch	<ul style="list-style-type: none">• Présidente de la CFUEC• Vice-présidente exécutive et administratrice de Labrador Iron Ore Royalty Corporation• Ancienne présidente de Stonecrest Capital Inc• Administratrice de la CDEV	12 mai 2020
Jennifer Reynolds	<ul style="list-style-type: none">• Ancienne présidente et cheffe de la direction de la Women Corporate Directors Foundation• Administratrice de la CDEV	12 mai 2020
Jim McArdle	<ul style="list-style-type: none">• Ancien membre de la haute direction d'Exportation et développement Canada	18 mai 2020
Nathalie Bernier	<ul style="list-style-type: none">• Ancienne chef des finances et première vice-présidente Stratégie d'Investissements PSP• Ancienne associée directrice chez KPMG pour la région du Québec	25 juin 2020
Bruno Lemay	<ul style="list-style-type: none">• Président et chef de la direction de la CFUEC	22 mai 2024
Barry Pollock	<ul style="list-style-type: none">• Ancien chef mondial des services bancaires aux entreprises chez BMO	11 mars 2021

Le conseil d'administration de la CFUEC compte actuellement un comité, le comité d'audit, présidé par M^{me} Bernier. Les autres membres du comité d'audit sont M^{me} Rosch et M. Pollock.

Annexe A-2 – États financiers pro forma de la CFUEC pour les exercices allant de 2026 à 2030

CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA								Tableau 1
État de la situation financière pro forma								NCSP
Exercices clos le 31 décembre 2024 à 2030								
En milliers de dollars canadiens								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Réel	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	
Actifs financiers								
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	250 915 \$	344 401 \$	376 052 \$	435 584 \$	567 447 \$	671 339 \$	828 543 \$	
Total des actifs courants	250 915 \$	344 401 \$	376 052 \$	435 584 \$	567 447 \$	671 339 \$	828 543 \$	
Autres actifs :								
Prêts à recevoir	1 955 153 \$	2 310 420 \$	5 990 848 \$	7 581 998 \$	6 628 978 \$	6 920 461 \$	6 802 884 \$	
Capitaux propres	—	9 377 \$	9 377 \$	9 377 \$	9 377 \$	9 377 \$	9 377 \$	
Bons de souscription	7 861 \$	14 611 \$	14 611 \$	14 611 \$	14 611 \$	14 611 \$	14 611 \$	
Intérêts et autres créances à recevoir	1 346 \$	971 \$	971 \$	971 \$	971 \$	971 \$	971 \$	
Total des autres actifs	1 964 360 \$	2 335 379 \$	6 015 806 \$	7 606 956 \$	6 653 937 \$	6 945 419 \$	6 827 842 \$	
Total des actifs	2 215 275 \$	2 679 780 \$	6 391 858 \$	8 042 540 \$	7 221 383 \$	7 616 759 \$	7 656 385 \$	
Passifs financiers								
Passifs courants								
Créditeurs et charges à payer	933 \$	1 089 \$	1 089 \$	1 089 \$	1 089 \$	1 089 \$	1 089 \$	
Total des passifs courants	933 \$	1 089 \$	1 089 \$	1 089 \$	1 089 \$	1 089 \$	1 089 \$	
Actifs financiers nets et excédent cumulé	2 214 342 \$	2 678 691 \$	6 390 769 \$	8 041 451 \$	7 220 294 \$	7 615 670 \$	7 655 296 \$	
L'excédent accumulé est composé de :								
Excédent (déficit) d'exploitation cumulé	2235 811 \$	2694 008 \$	6406 086 \$	8056 768 \$	7235 611 \$	7630 987 \$	7670 613 \$	
Gain (perte) de réévaluation cumulé(e)	(21 469) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	
Total	2214 342 \$	2678 691 \$	6390 769 \$	8041 451 \$	7220 294 \$	7615 670 \$	7655 296 \$	

CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA							Tableau 2
État des flux de trésorerie pro forma							NCSF
Exercices clos le 31 décembre 2025 à 2030							
En milliers de dollars canadiens							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Réel	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Activités d'exploitation :							
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(1 199 084) \$	458 197 \$	3712 079 \$	1650 682 \$	-821 157 \$	395 375 \$	39 626 \$
Ajustement pour les éléments hors trésorerie	(73 178) \$	(54 802) \$	(320 427) \$	(541 150) \$	(422 728) \$	(291 483) \$	(171 258) \$
Gain sur la vente d'actions	(44 008) \$	-	-	-	-	-	-
Provision pour pertes sur prêts	485 000 \$	235 000 \$	-	-	344 \$	-	217 058 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement							
Prêt d'actionnaire et intérêts à recevoir	2 073 \$	375 \$	-	-	-	-	-
Clients et autres créditeurs	160 \$	156 \$	-	-	-	-	-
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	-829 037 \$	638 926 \$	3391 651 \$	1109 531 \$	-1243 540 \$	103 892 \$	85 426 \$
Activités d'investissement :							
Prêts émis	-	(901 011) \$	(3 600 00) \$	(1 050 000) \$	-	-	-
Remboursements de prêts reçus	18 443 \$	338 703 \$	-	-	1375 403 \$	-	71 778 \$
Vente de placements	544 008 \$	-	-	-	-	-	-
Entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement	562 451 \$	-545 440 \$	-3360 000 \$	-1050 000 \$	1375 403 \$	-	71 778 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	-266 586 \$	93 486 \$	31 651 \$	59 531 \$	131 863 \$	103 892 \$	157 204 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	517 501 \$	250 915 \$	344 401 \$	376 052 \$	435 584 \$	567 447 \$	671 339 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	250 915 \$	344 401 \$	376 052 \$	435 584 \$	567 447 \$	671 339 \$	828 543 \$

CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA								Tableau 3
État des résultats pro forma								NCSP
Exercices clos le 31 décembre 2025 à 2030								
En milliers de dollars canadiens								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Réel	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	
Produits :								
Intérêts perçus de la banque	117 354 \$	7 864 \$	8 208 \$	9 322 \$	11 013 \$	12 389 \$	14 432 \$	
Intérêts perçus sur les prêts	—	98 658 \$	347 589 \$	595 132 \$	660 800 \$	665 666 \$	654 987 \$	
Gain (perte) sur la modification d'un prêt	44 008 \$	—	—	—	—	—	—	
Gain réalisé sur la vente d'actions	—	- 603 \$	—	—	—	—	—	
Total des produits	161 362 \$	105 919 \$	355 798 \$	604 454 \$	671 812 \$	678 054 \$	669 419 \$	
Charges								
Honoraires professionnels	1 293 \$	1 448 \$	1 995 \$	2 034 \$	874 \$	917 \$	961 \$	
Frais de gestion	904 \$	1 040 \$	1 175 \$	1 175 \$	1 175 \$	1 175 \$	1 175 \$	
Salaires et avantages du personnel	246 \$	233 \$	544 \$	555 \$	566 \$	577 \$	589 \$	
Provision pour pertes sur prêts	485 000 \$	235 000 \$	—	—	344 \$	—	217 058 \$	
Autres charges	3 \$	2 \$	5 \$	9 \$	10 \$	10 \$	10 \$	
Total des charges	487 446 \$	237 722 \$	3 719 \$	3 772 \$	2 969 \$	2 679 \$	219 793 \$	
Excédent (déficit) compte non tenu des apports gouvernementaux	(326 084) \$	(131 803) \$	352 079 \$	600 682 \$	668 843 \$	675 375 \$	449 626 \$	
Apport ou remboursement du gouvernement								
Apport du gouvernement	—	590 000 \$	3360 000 \$	1050 000 \$	—	—	—	
Remboursement du gouvernement	(873 000) \$	—	—	—	(1 490 000) \$	(280 000) \$	(410 000) \$	
Excédent (déficit) pour l'exercice	(873 000) \$	590 000 \$	3360 000 \$	1050 000 \$	(1 490 000) \$	(280 000) \$	(410 000) \$	
Bénéfice net d'exploitation	(1 199 084) \$	458 197 \$	3712 079 \$	1650 682 \$	(821 157) \$	395 375 \$	39 626 \$	
Excédent cumulé								
Début de la période	3434 895 \$	2235 811 \$	2694 008 \$	6406 086 \$	8056 768 \$	7235 611 \$	7630 987 \$	
Clôture de la période	2235 811 \$	2694 008 \$	6406 086 \$	8056 768 \$	7235 611 \$	7630 987 \$	7670 613 \$	
CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA								
État des gains et des pertes de réévaluation								
Exercices clos le 31 décembre 2025 à 2030								
En milliers de dollars canadiens								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Réel	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	
Cumul des gains (pertes) de réévaluation au début de la période	(104 230) \$	(21 469) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	
Gains (pertes) de réévaluation survenus au cours de la période								
Gains (pertes) non réalisés sur les placements en capitaux propres	140 847 \$	977 \$	—	—	—	—	—	
Gains (pertes) non réalisés sur les bons de souscription	(14 078) \$	5 175 \$	—	—	—	—	—	
Montant reclassé dans l'état des résultats et excédent (déficit) cumulé								
Pertes (gains) réalisées sur la vente de bons de souscription	(44 008) \$	—	—	—	—	—	—	
Gains (pertes) nets de réévaluation pour la période	82 761 \$	6 152 \$	—	—	—	—	—	
Cumul des gains (pertes) de réévaluation à la clôture de la période	(21 469) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	

Annexe A-3 – Résultats prévus pour 2025

Résultats attendus	Indicateurs de performance ou objectifs
Surveiller tous les prêts	<p>Les rapports trimestriels et l'évaluation régulière de tous les prêts sont à jour. Les rapports trimestriels sont établis dans les 10 jours suivant la réception des exigences en matière de rapports.</p> <p>L'équipe de direction de la CFUEC rend compte au conseil d'administration de la CFUEC sur une base semestrielle en utilisant un modèle standard.</p>
Examiner les demandes des emprunteurs du CGETDD et les traiter, le cas échéant	<p>De nombreuses demandes officielles ont été reçues.</p> <p>La CFUEC a reçu la directive de mettre en œuvre un programme de CGETDD révisé et élargi qui abaisse le seuil de produits minimaux, la valeur minimum du prêt, et offre des taux d'intérêt plus bas et des modalités plus souples.</p>
Gérer les prêts pour atténuer les pertes, et gérer les défaillances et les restructurations au besoin	<p>Les indicateurs sont le taux de survie des emprunteurs, le maintien des emplois connexes et l'évitement de la faillite si possible, ainsi que la maximisation du recouvrement pour la CFUEC conformément aux objectifs du CUGE.</p> <p>S'assurer que la CFUEC est informée et préparée à répondre à tout besoin de restructuration des emprunteurs ou à traiter les défaillances des emprunteurs, le cas échéant.</p> <p>La gestion des prêts du CGETDD sera cohérente avec l'administration du CUGE une fois que les prêts du CGETDD seront financés.</p>
Gérer la trésorerie	Gérer la trésorerie conformément à la politique de la CFUEC.

ANNEXE A-4 – Priorités du gouvernement et conformité aux exigences prévues par la loi et aux exigences des politiques

Priorités du gouvernement

Un gouvernement transparent et ouvert

Grâce aux outils de communication, la CFUEC est en mesure de réaliser son mandat de manière entièrement ouverte et transparente. Le site Web de la CFUEC fournit des détails sur le CUGE et le CGETDD et les annonces de nouveaux prêts. Le site Web répertorie également les prêts et les engagements de prêt pour toutes les opérations de prêt réalisées. Selon les échéanciers exigés, la CFUEC joindra ses résultats financiers aux rapports annuels et trimestriels de la CDEV, aux résumés des plans d'entreprise, aux frais de voyage et d'accueil de la direction et des administrateurs et aux demandes au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Analyse comparative entre les sexes/diversité et équité en matière d'emploi

L'effectif de la CFUEC (composé uniquement d'employés de la CDEV) est trop limité pour réaliser une analyse statistiquement significative sur l'un ou l'autre de ses paramètres d'emploi. La présidence de la CFUEC est actuellement assumée par une femme, tout comme la moitié des postes d'administrateur. Le processus d'embauche de la CDEV assure à tous les candidats qualifiés un traitement selon le mérite et sans aucun préjugé. Le CUGE interdit les prêts aux entreprises qui pratiquent la discrimination fondée sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, la race, l'origine ethnique, la religion, la culture, la région, l'éducation, l'âge ou un handicap mental ou physique.

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les critères ESG font partie intégrante du rôle de la CFUEC en tant qu'administratrice du CUGE et du CGETDD. Les objectifs de son mandat sont tributaires des priorités des politiques gouvernementales, en particulier dans le domaine du soutien aux entreprises canadiennes et aux emplois. La CFUEC est chapeautée par un conseil d'administration hautement qualifié, diversifié et indépendant qui adhère à des normes de gouvernance strictes.

Dans le cadre du CUGE et du CGETDD, la CFUEC soutient la transition vers la divulgation de l'information financière liée aux changements climatiques dans les rapports financiers. Tous les emprunteurs du CUGE et du CGETDD devront produire un rapport annuel de divulgation de l'information financière liée aux changements climatiques, soulignant comment leur gouvernance, leurs stratégies, leurs politiques et leurs pratiques aideront à gérer les risques et les occasions liés au climat et

contribueront à la réalisation des engagements du Canada aux termes de l'Accord de Paris et de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. Ces rapports doivent être conformes aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC ») du Conseil de stabilité financière.

Depuis l'année civile 2022, la CFUEC utilise le cadre du GIFCC pour son propre rapport sur les risques financiers liés au climat en coordination avec la CDEV et ses autres filiales.

Processus de TI et sécurité

La CFUEC partage les ressources en TI avec sa maison mère, la CDEV, qui gère les processus de TI et la sécurité.

La CDEV fait appel à une organisation tierce pour gérer ses besoins en matière de TI et, plus précisément, ses fonctionnalités informatiques, son serveur de fichiers et son système de messagerie électronique. Cette organisation assure la surveillance et la mise à jour, le cas échéant, des antivirus, des correctifs de sécurité, des services gérés de détection et des bilans de réponse. Le réseau d'entreprise est protégé par des politiques de mots de passe actifs et surveillés, et contrôlés centralement sur tous les ordinateurs de bureau et ordinateurs portatifs, ainsi que par des protocoles de sécurité pour les téléphones mobiles.

Le serveur de fichiers est hébergé au centre de données de Toronto doté d'une source d'électricité de rechange redondante. Le serveur est sauvegardé toutes les heures par un système de poursuite des activités et reprise après sinistre qui permettra à la CDEV et à la CFUEC de restaurer l'ensemble de son infrastructure au moyen d'outils de virtualisation de pointe advenant une défaillance ou une attaque au rançongiciel. Le serveur est sauvegardé une fois l'an pour la postérité. Le système de courriel utilise les services Microsoft Office 365 qui comprennent une sauvegarde en temps réel. La CDEV fait également des copies de ses courriels à des fins de sauvegarde, et ces copies sont stockées dans un endroit sécurisé. La plateforme Office 365 est protégée par un processus d'authentification multifacteurs des utilisateurs.

Prévention du harcèlement et de la violence

En juin 2021, la CDEV a adopté une politique de prévention du harcèlement et de la violence, qui s'applique à la CFUEC. La politique a été révisée en décembre 2022. Les administrateurs, les cadres et le personnel de la CFUEC ont suivi une formation sur la prévention du harcèlement et de la violence au travail en septembre et en octobre 2021, et le personnel de la CFUEC a suivi une nouvelle formation en décembre 2022.

Conformité

En plus de devoir se conformer à la *Loi sur la gestion des finances publiques* dans ses processus de présentation de l'information et de l'exploitation, la CFUEC fournira à la CDEV des renseignements lui permettant de rendre compte de la conformité à toutes les lois applicables. Veuillez consulter le plan d'entreprise de la CDEV.

Un décret (C.P. 2020-307) a été émis à l'intention de la CFUEC et de la CDEV pour mettre en œuvre le CUGE. La CFUEC demeure en conformité avec le décret. Un décret (C.P. 2025-0455) a été émis à l'intention de la CFUEC et de la CDEV pour mettre en œuvre le CGETDD. La CFUEC demeure en conformité avec le décret.

Annexe A-5 – Lettre de mandat

Le 20 mai 2020

M^{me} Sandra Rosch
Présidente du conseil d'administration
Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

M. Stephen Swaffield
Président du conseil d'administration
Corporation de développement des investissements du Canada

1240, rue Bay, bureau 302
Toronto (Ontario) M5R 2A7

Chère Madame Rosch et cher Monsieur Swaffield,

L'économie canadienne fait face à des défis importants en raison de la chute mondiale de la demande de biens et de services provoquée par la crise de la COVID-19. La capacité des entreprises à accéder au crédit a également été limitée en raison de l'incertitude des marchés financiers. Sans un accès continu au crédit, les entreprises canadiennes pourraient subir un recul, ce qui pourrait ralentir les perspectives de croissance économique à long terme.

Afin de promouvoir la stabilité et de maintenir l'efficacité du système financier canadien dans le sillage de la crise de la COVID-19, le 11 mai 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la création du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) afin de fournir un financement provisoire aux plus grands employeurs du Canada, dont les besoins durant la pandémie ne peuvent être comblés par d'autres sources de financement, afin de poursuivre leurs activités. Le programme de CUGE sera ouvert aux grandes entreprises non financières à but lucratif, ainsi qu'à certaines entreprises à but non lucratif, comme les aéroports, à la recherche d'un financement de 60 millions de dollars ou plus, qui ont des activités importantes au Canada et qui ne sont pas impliquées dans une procédure d'insolvabilité active.

Je comprends que la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) a créé, conformément aux décrets C.P. 2020-305 et C.P. 2020-306, une filiale, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC), afin d'administrer le CUGE.

- 2 -

Les critères d'admissibilité spécifiques au CUGE sont énoncés dans la feuille de modalités de prêt que j'ai approuvée conformément au décret C.P. 2020-307 (la « feuille de modalités »). La feuille de modalités est jointe à la présente lettre.

En complément du décret C.P. 2020-307, et conformément au guide *Pour un gouvernement ouvert et responsable* (2015), qui reconnaît mon rôle, en tant que ministre responsable de la CDEV, en ce qui a trait à l'orientation du conseil d'administration de la société et à la communication au conseil d'administration des attentes du gouvernement concernant les objectifs de politique publique de la société, je présente les attentes supplémentaires du gouvernement pour la CDEV et la CFUEC en matière d'administration et de gouvernance du CUGE. Les attentes décrites dans cette lettre complètent les exigences déjà établies par le gouverneur en conseil et la feuille de modalités.

Objectif

L'objectif du gouvernement pour le CUGE est de contribuer à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à affronter le ralentissement économique actuel et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises qui seraient autrement viables. Les liquidités supplémentaires fournies par le CUGE permettront aux plus grandes entreprises canadiennes et à leurs fournisseurs de maintenir leurs activités pendant cette période difficile et de se positionner pour une relance rapide. Ce soutien ne sera pas utilisé pour résoudre les faillites ou restructurer la structure du capital des entreprises.

Fonctionnement

Le gouvernement s'attend à ce que la CFUEC administre le CUGE. Plus précisément, la CFUEC recevra et examinera les demandes de financement au titre du CUGE, effectuera une analyse financière et un contrôle diligent, approuvera le financement conformément à la feuille de modalités et fournira le financement conformément à la feuille de modalités et aux accords conclus avec les emprunteurs. Le financement des activités sera accordé aux termes d'une convention de financement distincte qui sera conclue par la CFUEC et Sa Majesté du chef du Canada.

La CFUEC procédera à une évaluation préliminaire de chaque demande de CUGE afin de déterminer si cette demande satisfait aux critères d'admissibilité du CUGE tels que décrits dans la feuille de modalités. La CFUEC transmettra chaque demande qui répond à ces critères d'admissibilité au ministère des Finances du Canada. Peu de temps après, la CFUEC, avec le soutien de ses conseillers, fournira au ministère des Finances du Canada des informations initiales sur le marché du crédit et une analyse financière préliminaire de chaque demande de financement au titre du CUGE. Le ministère des Finances du Canada, en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada, aidera la ministre des Finances et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie à déterminer si une demande pour le CUGE peut être examinée plus avant par la CFUEC. La décision des ministres sera communiquée à la CFUEC par le ministère des Finances du Canada.

- 3 -

Lorsque les ministres décideront de soumettre une demande à un examen plus approfondi de la part de la CFUEC, cette dernière évaluera les demandes conformément à la feuille de modalités. Lorsque la CFUEC approuve une demande, elle s'assurera que la totalité du financement offert par le programme est fournie aux emprunteurs conformément à la liste des modalités, et ce, en temps voulu, compte tenu des conditions économiques actuelles.

Je comprends que, pour certains demandeurs, il peut être nécessaire d'adapter certains termes de la feuille de modalités à la situation particulière du demandeur, tout en protégeant les intérêts des contribuables et en s'alignant sur les objectifs du programme de CUGE. Dans de tels cas, le conseil d'administration de la CFUEC m'informerait s'il détermine qu'une demande de financement d'une société ne peut être satisfaite dans le cadre du mandat de la société conformément à la présente lettre d'attente.

La CFUEC adoptera une politique de gestion avisée de la trésorerie pour tous les fonds non utilisés.

La CFUEC sera également chargée d'assurer la surveillance des prêts une fois qu'ils auront été accordés et de gérer et de céder tout actif qu'elle acquerra par l'administration du CUGE, y compris les bons de souscription ou les actions, dans une perspective commerciale.

La CFUEC fournira, régulièrement et également sur demande, des informations et des rapports au ministère des Finances du Canada sur l'état du CUGE, notamment les demandes, les volumes de prêts, les prises de participation sectorielles, les expositions aux risques et la conformité. Cela sera particulièrement important pour assurer la présentation de rapports appropriés au Parlement sur l'utilisation des fonds publics.

En plus des attentes susmentionnées, la CFUEC se conformera aux lois et aux politiques gouvernementales applicables.

Supervision

Le gouvernement s'attend à ce que la CDEV mette en place un conseil d'administration qualifié pour la CFUEC. Le conseil d'administration doit superviser l'administration du CUGE par la CFUEC. Il est en outre prévu que la CDEV veille à ce que le conseil d'administration de la CFUEC et, par l'intermédiaire du conseil d'administration de la CFUEC, le personnel de la CFUEC se soumettent aux politiques et procédures de la CDEV en matière de gestion des conflits d'intérêts.

Dans son rôle de société d'État mère de la CFUEC, la CDEV doit assurer la surveillance de la performance de la CFUEC et rendre compte au Parlement, de manière transparente, des plans et des résultats dans le cadre de ses rapports annuels et s'acquitter de ses autres obligations de surveillance conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Conclusion

Le gouvernement a chargé la CFUEC de fournir des liquidités aux grands employeurs canadiens afin de préserver la capacité économique en réponse à la crise de la COVID-19. Les conseils d'administration de la CDEV et de la CFUEC ont toute ma confiance quant à l'application des normes les plus élevées de bonne gouvernance pour ainsi servir les intérêts supérieurs du Canada.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Bill Morneau, C.P., député
Pièce jointe

Annexe C :

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2026 À 2030 DU FCC



Fonds de croissance du Canada

Sommaire du plan d'entreprise*

2026 – 2030

*Les informations contenues ici sont
à jour au 23 octobre 2025.

Table des matières

1. Sommaire	4
2. Survol du Fonds de croissance du Canada	5
2.1. Objectif et raison d'être	5
2.2. Mandat du FCC	6
2.3. Portée des activités d'investissement	7
2.3.1. Équilibre des rendements, atténuation des risques et concessionnalité	8
2.3.2. Catalyser les investissements du secteur privé	9
3. Contexte d'exploitation	10
3.1. Contexte interne	10
3.1.1. Progrès à ce jour	10
3.1.2. Tournés vers l'avenir	12
3.1.3. Dotation en personnel et ressources	12
3.1.4. Conflits d'intérêts	12
3.2. Contexte externe	13
3.2.1. Contexte économique actuel	13
3.2.2. Principaux risques atténués par le FCC	16
3.2.3. Positionnement du FCC par rapport aux initiatives gouvernementales existantes	16
3.2.4. Survol des secteurs d'activités du FCC	25
4. Activités, risques, résultats attendus et rendement	35
4.1. Activités du FCC	35
4.1.1. Activités principales	35
4.1.2. Recherche d'opportunités	37
4.1.3. Sélection des investissements	37
4.1.4. Instruments d'investissement	38
4.1.5. Processus d'investissement	41
4.1.6. Gestion d'actifs	41
4.1.7. Cadre d'évaluation et de gestion de l'impact	42
4.2. Aperçu des risques et stratégies d'atténuation	46
4.3. Résultats attendus et rendement	47
5. Survol financier	51
5.1. Contexte et définitions	51



5.2. Financement	52
5.3. Engagements et déploiements	52
5.4. Coûts et hypothèses	53
5.5. États financiers pro forma	54

Annexes 55

Annexe A - Directives du ministère responsable	55
Annexe B - Structure de gouvernance d'entreprise	56
Annexe C - Résultats prévus	59
Annexe D - Attestation de la cheffe de la direction financière	61
Annexe E - Plan d'emprunt	62
Annexe F - Priorités et orientation du gouvernement	63
Annexe G - Conformité aux exigences de la loi et des politiques	67

Appendice 1 68

Énoncé des priorités et des responsabilités (8 mars 2024)	68
--	-----------



1. Sommaire

Le Fonds de croissance du Canada (le « **FCC** »)¹ est un fonds d'investissement de 15 milliards de dollars sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. Afin de maintenir la position concurrentielle du Canada sur la scène mondiale et de s'assurer qu'il demeure une destination de choix pour l'investissement, le FCC a été mis sur pied en vue de stimuler l'innovation dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne et de nouveaux investissements au sein de l'économie au fil du temps. Son mandat d'investissement (le « **mandat du FCC** ou **mandat** ») vise à accélérer les projets de réduction des émissions, à accompagner les entreprises de technologie propre canadiennes dans leur croissance, de même qu'à tirer parti de l'abondance en ressources naturelles et à renforcer les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. Le FCC prévoit atteindre ses objectifs stratégiques tout en recouvrant son capital pour l'ensemble de son portefeuille et en recyclant son capital à long terme.

Le FCC est géré par Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« **GAFCC** »), une filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP, qui agit à titre de gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif pour le FCC².

L'équipe de GAFCC détient tous les pouvoirs discrétionnaires sur tous les aspects de la gestion des actifs et des transactions du FCC. Les décisions d'investissement individuelles sont prises par le comité d'investissement de GAFCC en s'appuyant sur un sens des affaires en investissement et le respect du mandat du FCC. Toutes les décisions d'investissement sont prises sans aucun lien de dépendance avec le gouvernement du Canada.

Depuis l'annonce de la nomination d'Investissements PSP à titre de gestionnaire dans le Budget de 2023, des progrès importants ont été réalisés dans la mise en place officielle et l'accélération des activités du FCC.

Le FCC a annoncé 16 transactions en date d'octobre 2025, dans ses domaines d'intérêt, y compris des projets liés à la décarbonation, aux technologies propres et aux chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone.

Le présent Plan d'entreprise 2026-2030 fait le point sur les progrès réalisés, ainsi que sur le plan du FCC pour les cinq prochaines années. Il fournit également un aperçu du FCC, de son cadre d'exploitation, de ses activités, ainsi que de ses données financières projetées pour ses cinq prochaines années d'activités.

¹ Le FCC a été constitué en tant que filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») en décembre 2022.

² Conformément aux modalités de l'entente de gestion d'actifs (l'« EGA ») qui a été conclue entre Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV, le 11 mars 2024.



2. Survol du Fonds de croissance du Canada

2.1. Objectif et raison d'être

Le FCC a été mis sur pied pour soutenir la croissance de l'économie canadienne et attirer des capitaux du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions, dans le but qu'elle demeure concurrentielle à l'échelle mondiale à plus long terme. À la lumière des importantes opportunités économiques et d'investissement associées à une économie à faibles émissions de carbone, de nombreux pays dans le monde ont lancé des initiatives novatrices de financement pour réduire les émissions tout en faisant la promotion de la croissance économique. Afin de demeurer concurrentiel sur la scène mondiale et de s'assurer qu'il continue d'être une destination de choix pour l'investissement privé, le Canada a mis sur pied des initiatives semblables, dont le FCC, pour stimuler l'innovation dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle du Canada.

Le FCC joue un rôle unique de création de valeur dans l'écosystème des investisseurs en déployant des structures financières novatrices, notamment à l'aide de capitaux propres, de dette et d'instruments hybrides, pour attirer de nouveaux investissements au sein d'une transition énergétique efficace et efficiente au Canada. Il assume des risques évalués rigoureusement qui aident à attirer des capitaux

privés et, ultimement, à accélérer les investissements dans les technologies et les projets canadiens. Il vise également à améliorer le profil de risque des opportunités d'investissement et à attirer des capitaux privés supplémentaires dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement correspondant à son mandat et à ses objectifs stratégiques.

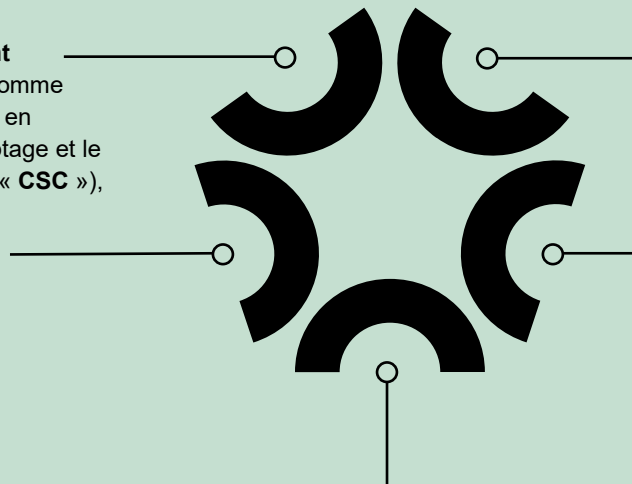
En plus des capitaux propres, des dettes et des instruments hybrides, ces structures proposent des contrats sur différence (« **CsD** ») et des accords d'achat (ci-après désignés collectivement, les « **contrats** ») pour la tarification du carbone. Le FCC vise à atténuer certains risques associés à l'investissement dans de nouveaux projets et de nouvelles technologies de décarbonation, dont l'incertitude liée à la demande et à la valeur marchande, le risque d'exécution, ainsi que les incertitudes associées à l'évolution des politiques et de la réglementation. Ce faisant, le FCC vise à améliorer le profil de risque des opportunités d'investissement au Canada et à attirer des capitaux privés supplémentaires dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement du pays.

2.2. Mandat du FCC

Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille financièrement prudent qui catalyse des investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions et dans l'intérêt que le pays demeure concurrentiel à l'échelle mondiale à plus long terme. Le FCC vise également à aider le Canada à atteindre les objectifs nationaux suivants en matière de politiques économiques et environnementales (ci-après, les « **objectifs stratégiques** ») :

Accélérer le **déploiement de technologies clés**, comme l'hydrogène faible teneur en carbone, ainsi que le captage et le stockage du carbone (le « **CSC** »), entre autres.

Réduire les émissions tout en faisant la promotion de la croissance économique et de la compétitivité canadienne.



Favoriser le **maintien de la propriété intellectuelle** au pays.

Tirer profit de la richesse en ressources naturelles du Canada et **renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles** pour assurer le bien-être économique et environnemental futur du Canada.

Accompagner les entreprises dans leur croissance afin qu'elles créent des emplois et stimulent la productivité et la croissance propre dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne.

2.3. Portée des activités d'investissement

Pour s'acquitter de son mandat, le FCC mise sur trois domaines d'activités clés :



Projets

Projets : Les projets qui utilisent des technologies et des procédés (éprouvés dans des projets pilotes, mais pas encore adoptés à grande échelle) pour réduire efficacement les émissions dans l'économie canadienne, incluant le CSC, l'électrification et l'électricité faible en carbone, ainsi que l'hydrogène et les biocarburants.

Le FCC prendra des positions minoritaires directes ou de contrôle au moyen d'un assortiment de dettes, de capitaux propres, d'instruments hybrides et de contrats.



Technologies propres

Technologies propres : Les entreprises de technologies propres, y compris les petites et moyennes entreprises, qui développent à grande échelle des technologies éprouvées, mais naissantes, aux stades de la démonstration ou de la commercialisation.

Le FCC investira au moyen i) d'investissements directs axés sur des positions minoritaires en actions de croissance, et ii) de certains engagements auprès de gestionnaires de fonds tiers et/ou d'opportunités de coinvestissement lorsque la stratégie et les objectifs s'arriment à ceux du FCC.



Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone

Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone : Les projets, les entreprises et les technologies à l'échelle des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone, dont les minéraux critiques, qui permettront au Canada de tirer parti de sa richesse en ressources naturelles, d'aider à sécuriser les chaînes d'approvisionnement du pays, et d'améliorer sa compétitivité à l'échelle nationale et mondiale.

Le FCC investira au moyen : i) d'investissements directs dans des projets et des entreprises; ii) de fonds, en s'engageant auprès de gestionnaires de placement spécialisés dans les mines, et en coinvestissant avec eux, le cas échéant; et iii) de coinvestissements avec des entreprises en développant des partenariats stratégiques avec des constructeurs, des exploitants, des partenaires de transformation et de raffinage, ainsi que des fabricants.

S'il y a lieu, pour s'acquitter de son mandat, le FCC fournira également des assurances sur les risques liés aux investissements par l'entremise de contrats. Les contrats sont des instruments financiers utilisés pour absorber le risque associé à la demande ou au prix lié à la volatilité du marché, ainsi que les risques réglementaires et politiques.

Les détails des instruments d'investissement sont présentés à la [Section 4.1.4](#).



2.3.1. Équilibre des rendements, atténuation des risques et concessionnalité

L'équipe de GAFCC est composée de spécialistes en investissement ayant une expérience approfondie dans une variété de secteurs et de stratégies, ainsi qu'une expertise dans la structuration et la réalisation d'investissements complexes. Étant donné la nature de son mandat, le FCC doit tenir compte d'éléments uniques qui le distinguent par rapport aux investisseurs traditionnels axés sur les rendements. Dans le but de créer un portefeuille d'investissement qui remplit le mandat du FCC, y compris les critères d'investissement et les objectifs stratégiques, GAFCC veille à équilibrer trois éléments clés lors de l'évaluation de ses investissements : i) les rendements financiers, ii) l'atténuation des risques et iii) la concessionnalité.

Rendements financiers : Le FCC ne fournit pas de subventions et n'investira pas s'il ne peut pas s'attendre raisonnablement à recouvrer son capital. Un tel facteur décisionnel reflète l'objectif du FCC de préserver son capital investi dans l'ensemble de son portefeuille à long terme. Toutes distributions de capital liées à ses investissements serviront à couvrir ses charges d'exploitation et à être réinvesties dans des investissements additionnels.

Atténuation des risques : Le FCC investit dans des instruments qui absorbent certains risques afin de réduire l'incertitude et d'encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement efficaces à faibles émissions de carbone. Chaque investissement devra tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs de risque parmi les suivants qui fragilisent le profil financier à long terme d'un investissement :

- (i) le risque lié à la demande, associé à l'incertitude entourant la demande et la valeur marchande finales;
- (ii) le risque lié aux politiques, associé à l'incertitude perçue en ce qui a trait à la réglementation en matière de lutte contre les changements climatiques;
- (iii) le risque réglementaire, associé à l'évaluation des projets et à l'octroi de permis dans le cadre de projets de construction;
- (iv) le risque d'exécution, qui découle de la création d'entreprises et de produits commercialisés inédits;
- (v) le risque de liquidité, qui découle de l'investissement dans des projets ne disposant pas de financement par emprunt important ou de marché secondaire visible pour les actions;
- (vi) d'autres risques qui limitent l'intérêt des investisseurs.

Concessionnalité : Les investissements du FCC devraient généralement disposer d'un certain niveau de concessionnalité (c'est-à-dire, des rendements ajustés au risque inférieurs au rendement du marché) en vue de réaliser pleinement son objectif d'exploiter les capitaux privés. Ces investissements pourront revêtir diverses formes et être guidés selon les principes suivants :

- (i) le FCC veillera toujours à réduire au minimum la concessionnalité d'un investissement au niveau nécessaire pour attirer des capitaux privés ou assurer autrement la viabilité du projet;
- (ii) le FCC participera, à un degré approprié, avec des investisseurs du secteur privé au risque de baisse et au potentiel de hausse d'un investissement.



2.3.2. Catalyser les investissements du secteur privé

La complémentarité financière signifie d'« attirer » des investissements du secteur privé au sein de l'économie canadienne qui n'auraient probablement pas eu lieu sans la participation du FCC. GAFCC cherche à s'assurer que chacun des investissements du FCC produise des résultats qui n'auraient pas été obtenus sans l'intervention du FCC, initialement et au fil du temps. Il est possible toutefois que la participation d'autres investisseurs du secteur privé ne soit pas toujours en concurrence avec l'investissement du FCC. Puisque son mandat consiste à absorber les risques que le secteur privé n'est pas à assumer, le FCC mesure également la « complémentarité différée ». Parfois, le capital privé externe attiré par un investissement du FCC peut sembler asynchrone par rapport à l'investissement du FCC. Par exemple, le capital du FCC peut diminuer les risques d'une entreprise ou d'un projet, lui permettant d'atteindre une étape cruciale pour de futures levées de fonds.

GAFCC cherche également à éviter que le FCC repousse des investisseurs du secteur privé, lorsqu'un investissement disproportionné du FCC pourrait réduire, remplacer ou éliminer la participation du secteur privé. GAFCC vise à orienter les investissements du FCC dans des secteurs nécessitant l'atténuation de risques précis pour attirer du financement privé, lorsqu'ils peuvent être atténués, de façon unique, par le mandat du FCC.





3. Contexte d'exploitation

3.1. Contexte interne

3.1.1. Progrès à ce jour

Depuis sa création, GAFCC a conclu 16 transactions dans 5 provinces, en engageant plus de 4,7 milliards \$. En mars 2025, les investissements du FCC avaient soutenu plus de 1 100 emplois et 315 brevets au sein de sociétés en portefeuille. Ils avaient également attiré près d'un milliard de dollars en financement privé vers des projets et des entreprises du Canada permettant d'éviter jusqu'à 15,9 millions de tCO₂e d'ici 2030³.

Jalons importants franchis

2022	<p>Avril : Le gouvernement du Canada annonce son intention de créer le FCC dans son Budget de 2022.</p>
2023	<p>Mars : Dans le cadre de son Budget de 2023, le gouvernement du Canada annonce qu'il a sélectionné Investissements PSP pour gérer les actifs et s'acquitter du mandat du FCC.</p> <p>Juin : Une équipe dédiée de spécialistes en investissement, secondée par Investissements PSP, y compris des membres de la haute direction, commence à étudier des opportunités d'investissement potentiel au nom du FCC, en vertu d'un accord provisoire.</p> <p>La <i>Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public</i> est modifiée pour permettre à une filiale d'Investissements PSP d'agir en tant que gestionnaire d'actifs pour le FCC.</p> <p>Octobre : Le FCC annonce son investissement inaugural dans Eavor Technologies Inc., au moyen d'un engagement direct de 90 millions \$ sous forme d'actions privilégiées de série B.</p> <p>Décembre : Le FCC annonce un investissement stratégique de 200 millions \$ dans Entropy Inc. et un accord d'achat de crédits carbone à grande échelle, en vue d'acquérir jusqu'à 1 million de tonnes par année de crédits carbone pendant 15 ans.</p>
2024	<p>Mars : Signature de l'EGA entre Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV, officialisant la portée des services de gestion d'actifs fournis au FCC par GAFCC.</p> <p>Le FCC annonce un premier engagement de 50 millions \$ en technologies propres dans le Fonds d'impact climatique Idéaliste.</p> <p>Juin : Le FCC, Gibson Energy et Varme Energy annoncent un partenariat stratégique pour accélérer le projet de valorisation énergétique des déchets au Canada.</p>

³ [Rapport annuel 2024](#) du Fonds de croissance du Canada, mars 2025.



Le FCC annonce les premiers contrats sur différence sur la politique carbone du Canada à Markham, en Ontario.

Juillet :

Le FCC s'engage auprès de Strathcona Resources Ltd pour financer un projet de CSC de 500 millions \$ dans le cadre d'un partenariat stratégique élargi.

Août :

Le FCC annonce un engagement en deux tranches de 100 millions \$ US pour accélérer le développement des technologies de captage du carbone de Svante.

Le FCC annonce un engagement de 50 millions \$ dans le Fonds Partenaires MKB III, aux côtés d'autres investisseurs institutionnels, axés sur l'accélération de la transition énergétique.

Décembre :

Le FCC annonce son premier investissement dans un projet de minéraux critiques avec un placement privé d'environ 35 millions \$ sous forme d'actions ordinaires dans Nouveau Monde Graphite, une société québécoise d'extraction et de traitement du graphite.

2025**Février :**

Le FCC annonce un engagement de 50 millions \$ dans le Fonds de transition énergétique II de Longbow, une technologie et des services qui contribuent à réduire les émissions de carbone avec des solutions efficaces et rentables.

En collaboration avec des investisseurs stratégiques, le FCC participe à une ronde de financement de 150 millions \$ pour soutenir Hydrostor, un développeur mondial de solutions de stockage d'énergie de longue durée. Le FCC a aussi offert un autre prêt convertible de 50 millions \$ US afin de financer une partie des frais de développement des projets d'Hydrostor au Canada.

Mars :

Le FCC est à la tête d'une ronde de financement de 55 millions \$ US dans dcbel pour accélérer la commercialisation de sa technologie de bornes de recharge bidirectionnelles pour véhicules électriques.

Mai :

Le FCC a convenu d'engager environ 156 millions \$ aux côtés de coinvestisseurs stratégiques dans un placement privé sans intermédiaire de 350 millions \$ dans Foran Mining Corporation, une société d'exploitation de minéraux critiques basée dans l'Ouest canadien.

Juin :

Le FCC annonce un engagement de financement additionnel pouvant s'élever jusqu'à près de 138 millions \$ en vue d'accélérer le développement et le déploiement commercial de la technologie géothermique d'Eavor.

Octobre :

Le FCC annonce son premier coinvestissement avec un gestionnaire de fonds partenaire, une stratégie conçue pour attirer du capital additionnel concurrentiel de grande qualité en permettant à son partenaire de diriger une grande transaction qui s'arrime au mandat du FCC, avec un engagement de 30 millions \$ dans Cascadia Windows and Doors.

Le FCC annonce également la conclusion d'une entente d'engagement de participation de 2 milliards \$ pour financer de petits réacteurs modulaires (PRM) dans le cadre du Projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington en collaboration avec OPG, chef de file du secteur nucléaire au Canada. Il s'agit d'une première parmi les pays du G7.



3.1.2. Tournés vers l'avenir

La priorité de GAFCC est de continuer à faciliter des opportunités d'investissement innovantes et à valeur ajoutée. Pour ce faire, GAFCC demeure axée sur l'écosystème d'investissement canadien, afin d'attirer des investissements privés dans des projets, des technologies et des entreprises d'envergure qui amélioreront la compétitivité canadienne et généreront des résultats économiques et environnementaux importants.

3.1.3. Dotation en personnel et ressources

Le FCC ne dispose pas de membres du personnel puisque tous ses services sont fournis par GAFCC, une filiale d'Investissements PSP. GAFCC gère de façon proactive ses ressources pour s'assurer de mener à bien le mandat du FCC. Pour ce faire, elle surveille étroitement le volume d'activités d'investissement et s'assure d'embaucher les ressources nécessaires pour répondre à ses besoins actuels et futurs.

GAFCC a un bureau d'affaires à Montréal et un autre à Calgary. En élargissant son équipe de spécialistes d'expérience et de renommée mondiale, GAFCC veille à tirer parti d'un bassin diversifié de talents et de points de vue provenant de partout au Canada. Conformément à l'Énoncé des priorités et des responsabilités (l'« **ÉPR** ») du FCC, cet engagement à favoriser la diversité à l'échelle de l'organisation comprend également des efforts en vue d'élargir la gamme de voix et de points de vue au sein des équipes de gouvernance et des organes décisionnels de GAFCC. Pour ce faire, il tient compte de la diversité des genres, des langues, des cultures et des régions du Canada, y compris les perspectives uniques des peuples autochtones.

GAFCC reconnaît les risques associés à l'attraction et à la rétention de personnel clé, spécialement dans le contexte du mandat du FCC, dont l'exécution requiert des compétences, une expertise et des connaissances spécialisées. Elle exploite l'expérience d'Investissements PSP, de même que ses politiques et ses processus en matière de ressources humaines (y compris en ce qui a trait à l'équité, la diversité et l'inclusion de la main-d'œuvre) pour attirer et retenir efficacement les talents requis en vue de mener à bien le mandat du FCC.

3.1.4. Conflits d'intérêts

Les actifs du FCC et d'Investissements PSP ne sont pas amalgamés d'une quelconque façon. De plus, les activités de gestion d'actifs de GAFCC sont distinctes du mandat d'investissement des régimes de pensions d'Investissements PSP. Par exemple, les transactions du FCC sont discutées au sein du comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements du FCC, à des fins d'approbation. Ce comité agit de façon indépendante du comité de placements et de risques d'Investissements PSP.

De plus, Investissements PSP a adopté une politique visant à gérer tout conflit d'intérêts réel, potentiel et perçu entre Investissements PSP et/ou GAFCC, d'une part, et le FCC, d'autre part. Cette politique peut être consultée au [lien](#) suivant. Au besoin, les informations concernant les transactions pouvant faire l'objet d'un conflit d'intérêts réel, potentiel et perçu sont rendues publiques.



3.2. Contexte externe

3.2.1. Contexte économique actuel

Initiatives de réduction des émissions dans le monde

Malgré les températures mondiales records et les événements météorologiques de plus en plus fréquents, les progrès globaux des politiques dans le monde demeurent insuffisants pour répondre aux cibles climatiques mondiales. Les principaux pays émetteurs continuent de mettre en œuvre des mesures pour réduire leurs émissions, mais ces efforts ne suffisent pas pour répondre aux contributions déterminées au niveau national⁴. Le contexte géopolitique est devenu plus volatil, et la compétition et les changements politiques détournent en partie l'attention des priorités climatiques. De plus, l'incertitude économique et l'inflation compliquent davantage la coordination internationale⁵.

Le financement mixte : une méthode efficace pour accélérer les investissements en décarbonation

Le financement mixte est une stratégie qui combine des capitaux publics et privés en vue de financer des projets ayant des retombées sociales ou environnementales. Dans le cadre de la décarbonation, de nombreux gouvernements ont mis sur pied des fonds d'investissement en financement mixte pour soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En plus du Fonds de croissance du Canada, notons les exemples suivants dignes de mention dans le monde :

Australian Clean Energy Finance Corporation (CEFC)	Programme InvestEU de l'Union européenne	United Kingdom National Wealth Fund (NWF)
<p>L'objectif du CEFC est de faciliter l'augmentation des flux de financement dans le secteur de l'énergie propre et de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES de l'Australie. Le CEFC est un investisseur spécialisé dans la transition de l'Australie vers la carboneutralité d'ici 2050. Il a accès à plus de 30 milliards \$ du gouvernement australien.</p>	<p>Le programme fournit à l'Union européenne un financement crucial à long terme en mobilisant des fonds privés et publics. Il aide également à mobiliser les investissements privés pour les priorités politiques absolues de l'UE, comme la transition verte et numérique, et la compétence en innovation et dans les investissements sociaux. Le budget de l'UE de 26,2 milliards € garantit les investissements des partenaires financiers en augmentant leur capacité à assumer des risques et en permettant de mobiliser au moins 372 milliards € en investissements supplémentaires.</p>	<p>En juillet 2024, le gouvernement britannique s'est engagé à verser 7,3 milliards £ en capitaux publics afin de mobiliser des capitaux privés pour financer la transition du Royaume-Uni vers une économie à faibles émissions de carbone. L'investissement catalysé par le NWF devrait créer des emplois verts et stimuler la croissance à l'échelle du pays. GAFCC se réjouit d'avoir été consultée par le gouvernement britannique au sujet de la mise en place du NWF.</p>

⁴ Nature Reviews Earth & Environment, « [Climate policy in 2023](#) »

⁵ E3G, « [Trends in climate and geopolitics for 2025](#) »



À la lumière de l'accent mis de nouveau sur la défense et la sécurité mondiale, les minéraux critiques ont émergé comme une option à court terme pour de nombreux gouvernements. Plusieurs exemples sont présentés ci-dessous.

Les minéraux critiques : la base de l'économie future du Canada

Les minéraux critiques sont de plus en plus essentiels pour les gouvernements en raison de leur rôle dans les technologies, la sécurité nationale, la croissance économique, la durabilité environnementale et la résilience des chaînes d'approvisionnement. En assurant un approvisionnement stable, ces minéraux soutiennent le développement de technologies clés, réduisent la dépendance aux importations et peuvent renforcer les intérêts en matière d'économie et de sécurité. Au cours des dernières années, les gouvernements ont mis en place des fonds d'investissement pour soutenir la recherche, le développement et l'exploration de gisements de minéraux critiques. En plus du Fonds de croissance du Canada, notons les exemples suivants, dignes de mention dans le monde :

Fonds dédié aux métaux critiques d'InfraVia (France)

En mai 2023, le gouvernement français et InfraVia ont annoncé le lancement d'un fonds d'investissement de 2 milliards € dédié aux métaux critiques pour soutenir la transition énergétique et sécuriser l'approvisionnement de l'industrie française et européenne. Le Fonds dédié aux métaux critiques est un modèle de partenariat public-privé dans lequel les capitaux publics sont utilisés pour diminuer le risque et catalyser les investissements privés. Une clôture initiale de 1 milliard € était prévue à la fin de 2023. À l'aide de l'initiative France 2030, le gouvernement français a investi 500 millions €. Cette contribution publique aide à attirer des investisseurs institutionnels en réduisant le risque perçu et en arrimant les objectifs du Fonds avec la politique industrielle nationale. Le Fonds vise des investissements en amont et en cours de route dans la chaîne de valeur des minéraux critiques essentielle à la production de batteries, aux technologies d'énergie renouvelable et aux véhicules électriques.

Fonds allemand pour les matières premières – banque de développement KfW (Allemagne)

En octobre 2024, le gouvernement fédéral allemand a créé un Fonds allemand pour les matières premières de 1 milliard € pour assurer un approvisionnement durable en minéraux critiques essentiels pour la transformation économique et numérique, ainsi que les objectifs climatiques. Géré par KfW, le fonds investit dans les projets d'extraction, de traitement et de recyclage miniers, tant en Allemagne qu'à l'étranger, avec un financement oscillant entre 50 millions € et 150 millions €. Le fonds utilise un assortiment de capitaux propres, de quasi-capitaux propres et de dettes, permettant à KfW d'adapter son soutien aux besoins et profils de risques précis de chaque projet.

Le fonds vise à réduire la dépendance aux autres pays et à renforcer l'économie nationale à l'aide d'ententes d'approvisionnement à long terme.

Defense Production Act – Département de la Défense des États-Unis (États-Unis)

La *Defense Production Act* permet au Département de la Défense des États-Unis d'investir dans des projets de minéraux critiques nationaux et internationaux pour assurer les chaînes d'approvisionnement. Les États-Unis ont investi plus de 50 millions \$ US dans quatre projets canadiens de minéraux critiques en vertu de cette loi. Ces investissements visent à renforcer la sécurité des chaînes d'approvisionnement nord-américaines et à réduire la dépendance aux sources étrangères. En juillet 2025, MP Materials, un producteur américain de matériaux à base de terres rares, a conclu un partenariat public-privé en vertu de cette loi pour créer une chaîne d'approvisionnement entièrement nationale en aimants de terres rares. L'entente comprend une enveloppe de plusieurs milliards de dollars pour soutenir la construction d'un deuxième établissement de fabrication d'aimants et l'expansion des capacités de traitement existantes. Dans le cadre de la transaction, le département de la Défense s'est engagé à verser 400 millions \$ sous forme d'actions privilégiées, devenant ainsi le plus grand actionnaire de MP Material.

En juin 2025, les dirigeants du G7 ont lancé le Plan d'action du G7 sur les minéraux critiques pour renforcer la résilience, la responsabilisation et la diversification des chaînes d'approvisionnement, en favorisant des marchés normalisés, un investissement accru, des partenariats mondiaux et de l'innovation. Cette mesure reconnaît l'importance stratégique des minéraux critiques pour la sécurité économique et nationale⁶.

⁶ [Plan d'action du G7 sur les minéraux critiques](#)



En janvier 2025, tous les organismes fédéraux ont reçu l'instruction d'interrompre immédiatement de façon temporaire le versement de fonds alloués en vertu de l'*Inflation Reduction Act* de 2022. Un nouveau projet de loi proposé par l'administration Trump vise à remplacer certaines mesures de cette loi et à rediriger le soutien vers les technologies émergentes, comme le CSC. Ce changement devrait stimuler les investissements dans les technologies de CSC, en particulier dans le secteur pétrolier et gazier, en rendant les projets fondés sur la récupération assistée des hydrocarbures plus attrayants sur le plan financier. Même si le projet de loi maintient le soutien aux initiatives de CSC, il reflète un virage marqué vers les applications liées aux combustibles fossiles, au détriment des initiatives purement axées sur le climat⁷.

Les finances publiques ont joué un rôle clé en catalysant les investissements restants dans les technologies propres émergentes et en mobilisant des capitaux supplémentaires. En s'appuyant sur des initiatives de financement mixte à l'échelle mondiale, de nouveaux instruments servant à réduire les risques associés aux politiques et aux projets (comme les mécanismes d'assurance de prix du carbone et les accords d'achat de crédits carbone) ont été présentés comme des outils essentiels pour accroître la viabilité et réduire le coût du capital des projets de décarbonation, réduisant ainsi le coût global de la transition énergétique⁸.

Finance durable et marchés du carbone

En ce qui concerne le mandat unique du FCC au sujet des mécanismes d'assurance de prix du carbone, y compris les CsD sur le carbone, GAFCC a suivi les développements à l'échelle mondiale pour éclairer sa stratégie et son approche. Divers mécanismes ont été adoptés à travers le monde pour réduire le risque dans divers secteurs, marchés et produits de base liés à la décarbonation. Voici des exemples mondiaux notables de domaines dans lesquels des CsD et des mécanismes similaires d'assurance des prix ont été utilisés relativement à la transition énergétique :

- Le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, le plus grand marché du carbone au monde, a mis en œuvre plusieurs mesures pour stabiliser ce marché, y compris la Réserve de stabilité du marché. De plus, comme annoncé en avril 2025, le système explore également des mécanismes supplémentaires pour soutenir davantage la stabilité des prix et l'investissement dans les technologies à faibles émissions de carbone⁹.
- En mars 2024, le gouvernement allemand a dévoilé un programme de CsD sur le carbone calqué sur des contrats de couverture du secteur privé, dans le but d'accélérer la décarbonation industrielle et de soutenir la transition vers des méthodes de production neutres du point de vue climatique, en particulier dans les secteurs énergivores comme l'acier, les produits chimiques et le ciment¹⁰. Les entreprises se voient garantir un prix fixe pour les sources d'énergie, ainsi que pour les unités d'émission de carbone¹¹. Le niveau de ce financement dépend du prix réel du marché et du coût supplémentaire de l'équipement et de l'exploitation du projet et/ou de la technologie à faibles émissions de carbone, par rapport à l'option conventionnelle. Le programme, qui permet aux entreprises de profiter de CsD sur le carbone sur une période de 15 ans, les aide à compenser les dépenses associées à la transition vers des technologies de production à plus faibles émissions de carbone. En octobre 2024, le gouvernement a attribué les 15 premiers contrats d'une valeur totale de 2,8 milliards €. Il prétend que cette mesure permettra d'éviter jusqu'à 17 millions de tonnes d'émissions de CO₂ au cours des 15 prochaines années¹².

Le FCC continue de tirer parti de sa capacité en tant que principal émetteur d'accords d'achat de crédits carbone et de CsD au Canada. Voir la Section 4.1.4 pour en savoir plus sur ces activités.

⁷ Carbon Capture Coalition, 2025

⁸ Deloitte, « [Financing the Green Energy Transition: A US\\$50 trillion catch](#) »

⁹ Commission européenne, « [Commission launches public consultation on the EU Emissions Trading System and the Market Stability Reserve](#) »

¹⁰ BMWE, « [Contrats d'écart compensatoire](#) »

¹¹ BMWE, « [Newsletter Energiewende - Starting signal for carbon contracts for difference](#) »

¹² BMWE, « [Habeck presents first carbon contracts for difference: 15 transformation projects can now launch](#) »



En plus des initiatives d'accords d'achat de crédits carbone dirigées par le gouvernement, des solutions du marché privé ont également commencé à émerger, comme celle de Frontier Climate, qui tire parti des accords d'achat de la production commerciale pour stimuler le développement de technologies d'élimination du carbone¹³. Ces exemples fournissent d'excellentes études de cas à GAFCC, qui cherche à comprendre et à adapter ces outils, le cas échéant, au contexte canadien.

3.2.2. Principaux risques atténués par le FCC

Le FCC aide le Canada à suivre le rythme d'une liste croissante de pays ayant recours à des outils novateurs de financement public pour attirer les importants flux de capitaux privés requis afin d'accélérer le déploiement des technologies nécessaires à la décarbonation et à la croissance de leurs économies.

Les entreprises et les investisseurs connaissent les possibilités de commercialisation et de déploiement des technologies de réduction des émissions, mais sont souvent limités par les risques liés à ces opportunités d'investissement. Le FCC est conçu pour investir son capital dans le but d'aider à atténuer ces risques et à attirer le capital national et étranger dont le Canada aura besoin pour soutenir la croissance de son économie dans le cadre de ses initiatives de réduction des émissions au fil du temps.

Le FCC pourrait utiliser des instruments qui absorbent certains risques afin de réduire l'incertitude et d'encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. Chaque investissement devra tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs de risque qui fragilisent le profil financier à long terme d'un investissement. Comme mentionné dans ses critères d'investissement (définis à la [Section 4.1.3](#)), le FCC vise principalement à atténuer certains risques, dont le risque lié à la demande, le risque lié aux politiques, le risque réglementaire, le risque d'exécution et le risque de liquidité. Pour ce faire, il doit investir de façon à réduire certains de ces risques ou une part d'entre eux, dans le but de combler l'écart de financement du marché privé et d'attirer du capital additionnel dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone partout au Canada.

3.2.3. Positionnement du FCC par rapport aux initiatives gouvernementales existantes

3.2.3.1. Initiatives fédérales

Le FCC est un outil complémentaire aux nombreuses initiatives fédérales, dont la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada, lancée en décembre 2024. Puisque les politiques, stratégies et programmes d'investissement existants du gouvernement façonnent le contexte dans lequel le FCC exerce ses activités, GAFCC doit bien comprendre les initiatives fédérales, provinciales et territoriales pertinentes pour parvenir à prioriser ses activités de façon stratégique, notamment en ce qui a trait à la construction du portefeuille, à la recherche et à l'exécution d'opportunités d'investissement, ainsi qu'à la mobilisation des parties prenantes.

Par exemple, voici quelques-unes des stratégies et initiatives fédérales qui s'appliquent au FCC :

¹³ [Frontier](#)



Crédits d'impôt fédéral

Crédit d'impôt à l'investissement (« CII ») : Afin d'atteindre les objectifs fixés dans les plans et cibles climatiques du Canada, le gouvernement fédéral s'est doté de CII pour accélérer les réductions de gaz à effet de serre (**GES**). Cet instrument financier fournit des incitatifs fiscaux remboursables pour les investissements en capital dans les principaux secteurs comme l'électricité propre, la production d'hydrogène propre, le captage, l'utilisation et le stockage de carbone (**CUOSC**), ainsi que la fabrication de technologies propres, y compris le traitement des minéraux critiques. Ces CII sont conçus pour diminuer le risque des capitaux privés, stimuler les chaînes d'approvisionnement nationales et s'assurer que le Canada demeure concurrentiel dans la transition mondiale vers l'économie propre.

Stratégies sectorielles fédérales

Stratégie sur les minéraux critiques : Cette stratégie met l'accent sur les pratiques durables d'exploration, d'extraction, de traitement, ainsi que de fabrication en aval et de recyclage de 34 minéraux critiques essentiels pour assurer la compétitivité du Canada. Parmi eux, six sont jugés prioritaires en raison de leur importance stratégique dans la croissance économique et la transition énergétique du Canada : le lithium, le graphite, le nickel, le cobalt, le cuivre et les éléments de terres rares. La stratégie met l'accent sur l'importance de l'innovation et de l'exploration, et vise à accélérer le développement de projets et la construction d'infrastructures, tout en faisant progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et les communautés potentiellement touchées.

Stratégie sur l'hydrogène : Ce plan exhaustif vise à faire du Canada un chef de file mondial de la production, de l'utilisation et de l'exportation d'hydrogène à faibles émissions de carbone. La stratégie s'appuie sur huit piliers, dont la progression des partenariats stratégiques, l'atténuation des risques liés aux investissements et l'élaboration de plans et de centres régionaux pour relier la production d'hydrogène et l'utilisation finale.

Stratégie de gestion du carbone : Cette stratégie vise à accroître les approches servant à capter le carbone à partir de sources ponctuelles ou de l'atmosphère pour le réutiliser ou le stocker durablement. La stratégie est axée sur l'accélération de l'innovation et de la recherche et développement, la création d'un cadre politique et réglementaire favorable, de même que le soutien à la multiplication de projets et d'infrastructures.

Programmes de financement fédéral

Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques : Ce programme fédéral fournit jusqu'à 1,5 milliard \$ en financement fédéral jusqu'en 2030 pour soutenir des projets d'infrastructures d'énergie propre et de transport nécessaires pour permettre le développement durable des minéraux critiques au Canada. Il offre deux principales avenues de soutien : des subventions et le renforcement des capacités pour les Autochtones, ainsi que le financement sous forme de contribution pour des activités de préconstruction et des projets d'infrastructures prêts à être mis en chantier.

Fonds pour les combustibles propres : Actif jusqu'en mars 2030, ce programme de 1,5 milliard \$ appuie la construction ou l'agrandissement d'installations de production de combustibles propres au Canada, notamment des biocarburants, de l'hydrogène et d'autres technologies à faibles émissions de carbone. Il finance des projets d'investissement, des études de faisabilité et d'ingénierie, ainsi que l'établissement de chaînes d'approvisionnement en biomasse, dans le but de réduire les émissions dans les secteurs difficiles à décarboner et d'harmoniser les codes et les normes liés à l'utilisation des combustibles propres.

Fonds stratégique pour l'innovation : Ce programme fédéral canadien fournit du financement à grande échelle pour accélérer les investissements des entreprises en innovation, avec un volet dédié aux projets carboneutres, en technologies propres et en décarbonation industrielle. Il soutient les projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent l'efficacité énergétique et développent des technologies propres révolutionnaires dans des secteurs comme l'énergie renouvelable, les minéraux critiques et la fabrication durable.



Programme d'aide à la recherche industrielle (« PARI ») : En fournissant du financement et des services consultatifs, le PARI soutient les PME canadiennes en technologies propres. Les entreprises peuvent ainsi accéder à des contributions non remboursables pour faire progresser leurs projets de recherche et développement qui réduisent l'impact environnemental et soutiennent la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. En juin 2024, le gouvernement du Canada a transféré le programme Technologies du développement durable Canada (**TDDC**) au sein du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada (**CNRC**), qui a mis sur pied un nouveau programme nommé Soutien du PARI CNRC – Technologies propres.

3.2.3.2.1 Complémentarité du mandat du FCC avec les initiatives fédérales existantes

Le mandat du FCC s'ajoute aux initiatives existantes du gouvernement fédéral appuyant l'économie propre du Canada, tout en se distinguant entre autres des façons suivantes.

Étape de l'investissement : Le FCC cible généralement les projets et les entreprises à l'étape de la croissance. Cela distingue le FCC :

- (i) des projets de recherche et développement, de démonstration ou des projets pilotes qui sont financés par des programmes de subventions et de contributions;
- (ii) des entreprises en démarrage financées par des fonds de capital de risque;
- (iii) des entreprises matures et/ou des entreprises déployant des technologies matures, qui peuvent habituellement attirer des investissements du secteur privé par elles-mêmes et aux conditions du marché.

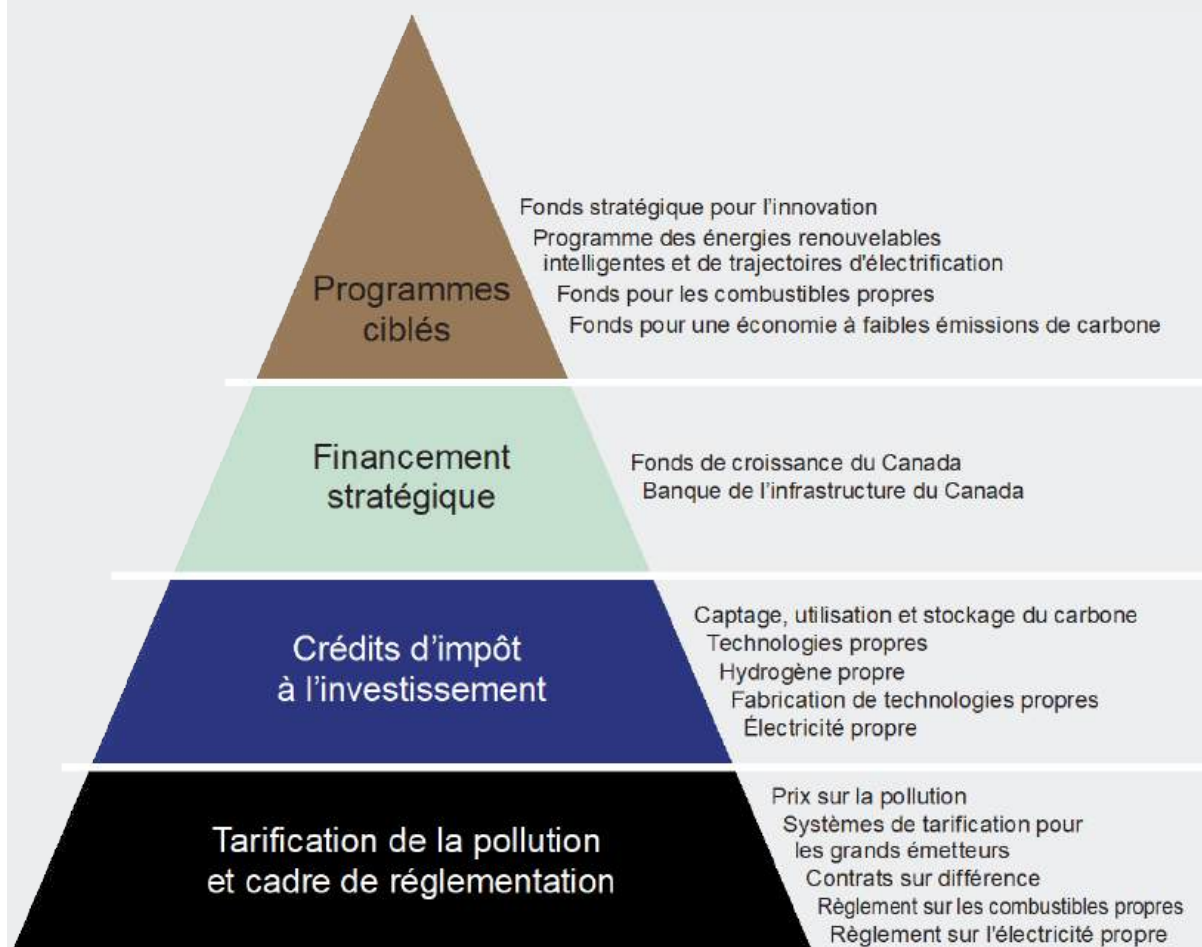
Outils de financement : Le FCC a accès à une vaste gamme d'outils financiers et d'investissements lui permettant d'offrir des formes innovantes d'investissement, y compris des instruments avec lesquels le FCC peut assumer des risques supérieurs au marché pour catalyser les investissements du secteur privé. Cela distingue le FCC :

- (i) des programmes de subventions et de contributions qui accordent des fonds aux entreprises;
- (ii) des investisseurs du secteur privé qui accordent du financement aux entreprises selon les conditions du marché.

La stratégie climatique du Canada combine les programmes ciblés, le financement stratégique, les incitatifs fiscaux et la réglementation en soutien à la croissance propre. Les principaux outils comprennent des fonds comme le FCC et des crédits d'impôt pour les technologies propres. Le FCC, tout en travaillant en étroite coordination avec d'autres instruments fédéraux, s'ajoute aux programmes existants en fournissant un financement stratégique unique, déployant une gamme diversifiée d'outils financiers qu'aucune autre initiative ne fournit à l'heure actuelle. Les cadres réglementaires et de tarification du carbone renforcent la transition vers une économie faible en carbone, tel que résumé dans l'Énoncé économique de l'automne 2023 du Canada (voir la figure 1) :



Figure 1 – Stratégie et principaux outils politiques et financiers du gouvernement du Canada (ÉÉA 2023)¹⁴



Expertise en exécution : Le mandat du FCC est exécuté par une équipe diversifiée de spécialistes en investissement indépendant·e·s issu·e·s d'Investissements PSP, qui possèdent une expérience approfondie dans une variété de secteurs et de stratégies, ainsi qu'une expertise dans la structuration et l'exécution d'investissements directs complexes. La réalisation du mandat du FCC est effectuée sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada.

Type de projet : Le FCC cible habituellement les entreprises et les projets privés.

Plus précisément, le FCC ne cible pas, de façon générale, i) les projets de recherche et développement ou de démonstration; ii) les projets pilotes en technologie; iii) les technologies matures ou les entreprises matures qui peuvent attirer suffisamment d'investissements du secteur privé; iv) les investissements de capital de risque; v) les projets détenus par le gouvernement; ou vi) d'autres types d'investissements autrement couverts par d'autres politiques et programmes du gouvernement (y compris ceux financés par des programmes de subventions et de contributions).

¹⁴ ÉÉA 2023, [Bâtir une économie qui fonctionne pour tous les Canadiens](#)

Tableau 1 – Principales initiatives par province et territoire au 1^{er} octobre 2025

Province ou territoire	Principales initiatives
Alberta	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification du carbone pour les industries : En septembre 2025, l'Alberta a confirmé qu'elle gèlerait indéfiniment le prix du Fonds TIER à 95 \$ la tonne. Une nouvelle forme d'investissement direct sera introduite en 2026, qui permettra aux établissements de remplir jusqu'à 90 % de leurs obligations en matière de conformité au moyen d'investissements directs dans les technologies de réduction des émissions. De plus, les établissements plus petits pourront se retirer du système TIER à compter de 2025. - Minéraux critiques : Lancée en novembre 2023, la Stratégie sur les minéraux critiques de l'Alberta vise à fournir davantage de renseignements géoscientifiques publics axés sur les minéraux, à constituer un inventaire des ressources minérales, ainsi qu'à améliorer le cadre fiscal et réglementaire. La Stratégie fait aussi la promotion de l'exploitation responsable, soutient la participation des communautés autochtones, favorise l'innovation et l'exploitation industrielle, en plus d'investir dans la formation de la main-d'œuvre. - Production d'électricité : Le marché déréglementé de l'électricité en Alberta a commencé en 1996, lorsque l'<i>Electric Utilities Act</i> est entrée en vigueur. En décembre 2024, le gouvernement albertain a lancé une feuille de route pour attirer des investissements en vantant la compétitivité du marché provincial de l'électricité et le climat froid favorisant la climatisation durable dans le but de bâtir des centres de données à grande échelle pour l'IA. La feuille de route s'appuyait sur trois piliers stratégiques : la capacité énergétique, la climatisation durable et la croissance économique. Le gouvernement albertain a annoncé un processus de consultation publique dirigé par l'Alberta Electric System Operator en vue d'explorer les changements potentiels à l'offre d'électricité de la province. - Technologies propres : L'Alberta fait la promotion d'une gamme de technologies liées à l'énergie propre (dont le CSC, l'ammoniac et la géothermie) au moyen d'initiatives soutenues par l'organisation Emissions Reduction Alberta pour réduire l'impact environnemental de la production d'énergie. Sa stratégie met l'accent sur le financement et le développement de technologies innovantes qui réduisent les émissions, améliorent la performance environnementale et renforcent la compétitivité du secteur énergétique de l'Alberta.
Colombie-Britannique	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification du carbone pour les industries : En avril 2024, la Colombie-Britannique a lancé un nouveau système de tarification fondé sur le rendement, destiné aux grands émetteurs industriels, en remplacement du CleanBC Industrial Incentive Program et en accord avec le modèle fédéral de tarification du carbone. - Minéraux critiques : La stratégie sur les minéraux critiques de la Colombie-Britannique a mené à l'élaboration de 11 mesures stratégiques de phase 1 actuellement mises en œuvre, y compris la création d'un bureau d'avancement des projets de minéraux critiques. Le gouvernement de la province a annoncé un partenariat phare avec cinq Premières Nations dans le but d'attirer près de 50 milliards \$ en potentiel économique au moyen de la planification de l'aménagement et de la conservation du territoire, ainsi que de l'exploitation accélérée des minéraux critiques dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique. - Technologies propres : Depuis 2019, le CleanBC Industry Fund a investi plus de 244 millions \$ pour soutenir les projets de ce secteur qui réduisent directement les émissions industrielles, accélèrent les nouvelles technologies de réduction des émissions et étudient les opportunités de décarbonation potentielles. La province a adopté le projet de loi 37 en 2022, afin de mettre sur pied l'organisme de réglementation de l'énergie de la Colombie-Britannique et de faire progresser une approche à l'échelle de la province en matière de CSC, y compris l'élargissement des responsabilités des organismes de réglementation pour inclure l'hydrogène, l'ammoniac, le méthanol et les réservoirs de stockage de carbone en plus des activités pétrolières, gazières et géothermiques. La Colombie-Britannique a également créé un bureau de l'hydrogène pour attirer les investisseurs dans le secteur de l'énergie.
Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification du carbone pour les industries : Le système fédéral de tarification de la pollution pour les émissions industrielles a été mis en place au Manitoba. - Minéraux critiques : En novembre 2024, le Manitoba a lancé sa stratégie sur les minéraux critiques, qui vise à accélérer l'exploitation des minéraux critiques en lançant un guichet unique dans le but de simplifier l'émission de permis et de soutenir les échéanciers des projets. La stratégie met l'accent sur les partenariats forts avec les communautés

autochtones, la réconciliation économique et les pratiques minières responsables. Le Manitoba souligne ses précieux gisements de lithium, de nickel et de césium, qui le positionnent comme un fournisseur fiable pour l'énergie propre, apte à répondre aux besoins en matière de sécurité nationale. La stratégie comprend également des plans pour l'investissement dans les infrastructures et un modèle de partage des revenus avec les peuples autochtones.

- **Production d'électricité** : Le Manitoba a émis une directive à Manitoba Hydro visant à rediriger certaines de ses exportations d'électricité pour aider les projets d'infrastructures au Manitoba et au Canada.
- **Technologies propres** : Le plan vert et climatique du Manitoba définit les technologies propres comme le pilier central de sa stratégie économique à faibles émissions de carbone. Le plan soutient l'innovation à l'aide d'infrastructures vertes, d'outils de financement et de développement de la main-d'œuvre pour augmenter le nombre d'emplois dans les technologies propres et attirer des investissements. Il met l'accent sur les technologies comme les systèmes de bâtiments écoénergétiques, les transports propres et les solutions agricoles durables.

Nouveau-Brunswick

- **Tarification du carbone pour les industries** : Le Nouveau-Brunswick continue de mettre en œuvre son système de tarification fondé sur le rendement pour réglementer les émissions de gaz à effet de serre provenant des grands émetteurs industriels.
- **Minéraux critiques** : Bien que le Nouveau-Brunswick ne dispose pas actuellement d'une stratégie spécifique pour les minéraux critiques, il s'est engagé à explorer leur potentiel dans un cadre économique plus large.
- **Production d'électricité** : Le Nouveau-Brunswick veille à renforcer sa position en matière de solutions liées à l'énergie propre et à diversifier son portefeuille énergétique. En décembre 2023, la province a dévoilé sa feuille de route pour la transition énergétique de 2035, présentant quatre initiatives stratégiques clés : l'abordabilité, la sécurité énergétique, la réforme de la réglementation et la croissance économique. Les PRM ont la cote au sein de ce gouvernement. La province vise à développer une industrie nucléaire locale, afin de stimuler la croissance de l'emploi et le développement économique.
- **Technologies propres** : Dans le cadre de sa stratégie d'énergie propre, le Nouveau-Brunswick a présenté sa Feuille de route pour l'hydrogène, le 30 janvier 2024. Celle-ci prévoit une diminution substantielle des émissions de GES du secteur industriel grâce à l'utilisation de l'hydrogène.

Terre-Neuve-et-Labrador

- **Tarification du carbone pour les industries** : La province de T.-N.-L. continue d'exploiter son propre système de tarification fondé sur le rendement pour les grands émetteurs industriels, conçu pour s'arrimer aux normes fédérales tout en assurant la compétitivité.
- **Minéraux critiques** : Le Plan pour les minéraux critiques de T.-N.-L. a été publié en novembre 2023 dans le but d'atténuer les risques et d'attirer des investissements privés dans l'exploration afin d'identifier des projets potentiels viables.
- **Production d'électricité** : Le projet hydroélectrique de Gull Island va de l'avant en vertu d'un protocole d'entente signé en décembre 2024 entre Hydro-Québec et Newfoundland and Labrador Hydro. Cette entente jette les bases d'un développement majeur de l'énergie renouvelable dans la partie inférieure du fleuve Churchill. Gull Island devrait générer jusqu'à 2 000 MW d'électricité propre.
- **Technologies propres** : La stratégie de technologies propres de T.-N.-L. est ancrée dans son plan d'énergie renouvelable et ses vastes efforts pour soutenir les industries environnementales. La province investit dans les technologies propres qui réduisent les émissions, améliorent l'efficacité et soutiennent l'utilisation durable des ressources, avec un accent sur l'hydrogène, l'électrification et l'innovation. Le gouvernement de T.-N.-L. introduit des initiatives de technologies propres qui appuient les entreprises de la province dans les économies vertes locales, nationales et internationales, y compris The Green Transition Fund Program, un programme lancé en mars 2025 qui fournit un soutien financier aux entreprises, organismes, établissements d'enseignement postsecondaire et associations industrielles pour les aider dans la transition provinciale vers une économie verte.

Territoires du Nord-Ouest

- **Tarification du carbone pour les industries** : Les T.N.-O. ont mis en œuvre une tarification territoriale du carbone qui répond aux exigences du modèle fédéral en matière de rigueur.
- **Minéraux critiques** : Les T.N.-O. ont six projets de minéraux critiques à l'heure actuelle qui sont au début de l'exploitation minière ou à un stade avancé d'exploration. Ces projets comprennent les terres rares, le lithium et d'autres minéraux stratégiques essentiels pour l'énergie propre et les technologies numériques.
- **Production d'électricité** : Le Plan d'action énergétique 2022-2025 comprend des mesures pour réduire les émissions de GES dans la production d'électricité, accroître la consommation d'énergie renouvelable dans le chauffage des locaux et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Le Plan s'ajoute à la Stratégie énergétique 2030, qui vise à atteindre un système énergétique plus sûr, abordable et durable d'ici 2030.

	<ul style="list-style-type: none"> - Technologies propres : La stratégie de technologies propres des T.N.-O. est intégrée à sa planification plus vaste en matière d'énergie et de changements climatiques. Elle met l'accent sur la réduction de la dépendance au diesel et la modernisation des systèmes énergétiques. Elle priorise les investissements dans l'énergie renouvelable, le stockage d'énergie et l'innovation du réseau pour soutenir les communautés éloignées et le développement industriel.
Nouvelle-Écosse	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification du carbone pour les industries : La Nouvelle-Écosse maintient un système provincial de tarification fondé sur le rendement pour les grands émetteurs. - Minéraux critiques : En mai 2025, la Nouvelle-Écosse a mis à jour sa stratégie sur les minéraux critiques en ajoutant quatre nouveaux minéraux à sa liste officielle, soit la silice de haute pureté, l'argent, le tellure et l'uranium. La province a également introduit une nouvelle catégorie de minéraux stratégiques, qui comprend l'agrégat, l'or, le gypse et la potasse, pour soutenir le développement économique et les objectifs d'énergie propre. - Production d'électricité : La Nouvelle-Écosse a proposé cinq sites d'énergie éolienne en mer. Elle progresse ainsi dans son objectif d'émettre des permis en vue de produire jusqu'à 5 gigawatts d'énergie éolienne en mer d'ici 2030. - Technologies propres : En 2023, la province s'est dotée du Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre. Le gouvernement y annonce des investissements dans sept projets d'innovation en combustible propre pour soutenir la transition de la province vers une économie à faibles émissions de carbone. Les projets comprennent le développement de centres d'hydrogène vert, la production mobile d'hydrogène et les stratégies régionales de combustible propre.
Nunavut	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification du carbone pour les industries : Le système fédéral de tarification de la pollution est en place au Nunavut. - Minéraux critiques : Le programme de soutien à l'exploration du Nunavut, mis à jour en 2025, offre une aide financière ciblée pour promouvoir l'exploration minière durable au Nunavut. Il comprend deux sources de financement : le programme Découvrir, Investir, Croître (DIC), qui appuie les activités d'exploration comme le forage et l'échantillonnage, et le programme d'appui à l'engagement communautaire, qui finance l'engagement communautaire durant les premières étapes d'un projet. La politique met l'accent sur la transparence, les valeurs sociétales inuites et l'accord avec la stratégie d'exploitation minière élargie du Nunavut. - Production d'électricité : En 2025, le Nunavut a progressé dans deux projets majeurs d'énergie propre. Le projet de liaison hydroélectrique et de fibre optique à Kivalliq pourrait, par exemple, offrir de l'hydroélectricité et une bande large du Manitoba à cinq communautés de Kivalliq, afin de réduire l'utilisation du diesel. Le projet hydroélectrique d'Iqaluit est développé dans le but d'alimenter la capitale avec de l'énergie renouvelable. Les deux projets pourraient soutenir les objectifs d'énergie propre et d'infrastructures du Nunavut.
Ontario	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification du carbone pour les industries : La province maintient un système de tarification fondé sur le rendement appelé Normes de rendement à l'égard des émissions pour les émetteurs industriels. - Minéraux critiques : L'Ontario a introduit la <i>Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en libérant son économie</i>, qui permet la création de zones économiques spéciales (ZES) pour accélérer des projets liés aux minéraux critiques et aux ressources. La loi vise à réduire la bureaucratie et les délais d'approbation. Elle est officiellement entrée en vigueur lors de la réception de la sanction royale le 5 juin 2025. - Production d'électricité : En 2025, l'Ontario a approuvé la construction du projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington (« PNCND »), qui comprend l'ingénierie et le centre de service du premier petit réacteur modulaire au monde. Ce centre appuiera la stratégie élargie de PRM de l'Ontario, en créant plus de 300 emplois et en formant 2 000 travailleurs par année, en plus de positionner la province en tant que référence mondiale en technologie nucléaire propre. Les PRM de Darlington, les premiers en leur genre dans les pays du G7, devraient produire 1 200 MW d'électricité exempte d'émissions, soit suffisamment pour alimenter 1,2 million de foyers. En septembre 2025, le PNCND a été officiellement ajouté à la liste canadienne des grands projets nationaux. - Technologies propres : La section des technologies propres d'Investissements Ontario a été mise en place pour soutenir les grands progrès de la province en innovation dans les technologies propres au sein de secteurs clés d'intérêt pour la province, dont le stockage d'énergie, les technologies de l'eau, les énergies renouvelables, la production d'énergie nucléaire, l'hydrogène, les bâtiments plus écologiques, la biotechnologie industrielle, les réseaux intelligents, la récupération des déchets et les services d'ingénierie environnementale. De plus, l'Ontario a annoncé de nouvelles mesures pour élargir sa stratégie énergétique en technologies propres et hydrogène. Les mesures clés comprennent la proposition d'un projet pilote de taux d'électricité interruptible pour offrir des taux d'électricité réduits aux producteurs d'hydrogène, et prévoient de réglementer les hydrogénoducs pour soutenir la croissance des infrastructures. La province a aussi doublé son Fonds pour l'innovation relative à l'hydrogène qui s'élève désormais à 30 millions \$, afin de soutenir des projets qui intègrent l'hydrogène dans le réseau de distribution d'électricité et les secteurs industriels.

Île-du-Prince-Édouard	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification du carbone pour les industries : Le système fédéral de tarification de la pollution est en place à l'Île-du-Prince-Édouard. - Production d'électricité : En 2025, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, en collaboration avec le gouvernement fédéral, a mis à jour le cadre de collaboration de la Table régionale sur l'énergie et les ressources. Cette stratégie renouvelée est axée sur la progression de l'électricité propre et du stockage d'électricité, des combustibles propres et de l'innovation en technologies propres pour soutenir l'objectif provincial de devenir la première province carboneutre au Canada d'ici 2040. - Technologies propres : La province a lancé le défi en technologies propres Emerging Concepts and Technologies (ECT-PEI). Cette initiative offre des subventions pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ par projet pour soutenir les innovations en recherche et en démarrage d'entreprises.
Québec	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification du carbone pour les industries : Le Québec maintient un système provincial de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES depuis 2013 dans le cadre de la Western Climate Initiative, qui lui permet de partager avec la Californie un marché d'échange de droits d'émissions. La province cherche à réduire ses émissions de 37,5 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2030, et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Ces cibles sont mises en œuvre par le système de plafonnement et d'échange du Québec. - Minéraux critiques : Le Québec possède de nombreux minéraux critiques et stratégiques sur son territoire. Durant la phase 2023-2025 de son Plan d'action sur les minéraux critiques et stratégiques, le Québec a fait passer la liste des minéraux critiques du Québec de 22 à 28 minéraux, en ajoutant notamment le manganèse, l'aluminium, le germanium et le fer de haute pureté. En 2025, le Québec a aussi lancé un projet pilote sur la traçabilité des minéraux critiques et stratégiques, en utilisant une technologie basée sur la chaîne de blocs pour assurer l'approvisionnement responsable et l'harmonisation avec les normes environnementales et sociales internationales. - Production d'électricité : Hydro-Québec a annoncé un plan pour doubler sa production d'électricité d'ici 2050 afin de répondre à la demande croissante provenant de l'électrification et de la croissance industrielle. La société investira jusqu'à 185 milliards \$ sur 12 ans pour augmenter sa capacité, notamment en triplant l'énergie éolienne, en rénovant des barrages existants et en étudiant de nouveaux projets de centrales hydroélectriques. - Technologies propres : Investissement Québec a lancé un programme pour stimuler l'investissement des entreprises et accélérer le virage vers la productivité et l'innovation durables. Cette démarche comprendra un soutien ciblé pour les entreprises qui intègrent des technologies propres dans leurs activités.
Saskatchewan	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification du carbone pour les industries : Le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé qu'il suspendait la taxe sur le carbone pour les industries en vertu de son système provincial de tarification fondé sur le rendement, au 1^{er} avril 2025, dans le cadre d'une nouvelle réglementation qui suspendait les obligations de conformité pour les grands émetteurs industriels. - Minéraux critiques : La Saskatchewan a annoncé l'expansion de son Incitatif à l'exploration minière ciblée pour inclure un plus grand nombre d'activités d'exploration en phase de démarrage, comme les levés géophysiques et la diagraphie. Cette mesure vise à aider les plus petites entreprises à attirer des investissements privés et à accélérer la découverte de minéraux critiques. L'expansion soutient l'objectif de la Saskatchewan de doubler sa production de minéraux critiques et de bénéficier de 15 % des dépenses d'exploration du Canada d'ici 2030. - Production d'électricité : La province continue de travailler avec l'Ontario, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick conformément au protocole d'entente interprovincial sur les PRM, dans le but de déployer son premier PRM d'ici le milieu des années 2030. - Autre : La Saskatchewan a élargi son Programme incitatif à l'innovation pétrolière (SPII) en augmentant le plafond de financement à 100 millions \$ et en prolongeant le programme jusqu'en 2029. Le programme soutient désormais une gamme élargie d'innovations pétrolières et gazières en phase de démarrage, notamment de nouvelles configurations de forages de puits et des technologies de réduction des émissions. Il offre des crédits d'impôt de 25 % sur les coûts de projets admissibles pour encourager les investissements privés et les progrès technologiques dans le secteur énergétique.
Yukon	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification du carbone pour les industries : Le système fédéral de tarification de la pollution est en place au Yukon. - Minéraux critiques : Le Yukon cherche à jouer un rôle croissant dans la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques du Canada, grâce à des techniques d'exploration avancées et un fort potentiel géologique. Le gouvernement mène actuellement des consultations concernant une nouvelle législation sur les minéraux visant à moderniser les lois minières du territoire. L'objectif est de développer un cadre légal qui appuie le développement responsable des ressources, renforce les protections environnementales et respecte les droits et les intérêts autochtones. - Production d'électricité : Le Yukon poursuit la mise en œuvre de son plan d'électricité renouvelable sur 10 ans, qui soutient des projets en énergies solaire et éolienne, en

géothermie et en biomasse. Le territoire a atteint son objectif de 7 MW de capacité installée en énergies renouvelables d'ici 2022 et se concentre désormais sur les projets d'énergies renouvelables communautaires.

Technologies propres : La stratégie Notre avenir propre 2020 du Yukon porte sur les changements climatiques, la transition vers l'énergie renouvelable et la création d'une économie verte. Elle comprend plus de 40 actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer l'efficacité énergétique et à soutenir les technologies propres et l'innovation à l'échelle des secteurs. La stratégie met aussi l'accent sur la collaboration avec les gouvernements et les communautés autochtones, en s'assurant que les solutions climatiques sont inclusives, locales et résilientes.



3.2.4. Survol des secteurs d'activités du FCC

Conformément à l'ÉPR du FCC, il est attendu du FCC qu'il harmonise son portefeuille avec le plan économique du Canada. En particulier, le FCC vise i) à accélérer les projets efficaces de réduction des émissions, ii) à accompagner les entreprises de technologie propre canadiennes dans leur croissance, et iii) à tirer parti de l'abondance en ressources naturelles et à renforcer les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone.

1. Projets : Le FCC investit dans des projets qui utilisent des technologies et des procédés éprouvés dans des projets pilotes, mais pas encore adoptés à grande échelle pour réduire efficacement les émissions à l'échelle de l'économie canadienne, dont le CSC, l'électrification et l'électricité faible en carbone, l'hydrogène, l'ammoniac et les biocarburants. Le FCC prendra des positions minoritaires ou de contrôle et/ou investira dans un assortiment de dettes, de capitaux propres, d'instruments hybrides et de contrats.

Chacun de ces secteurs comporte son propre lot de défis et d'opportunités qui sont tous évalués au moment de structurer et de réaliser les investissements. De plus, il est important de noter que ces secteurs font aussi l'objet de divers risques qui peuvent affecter la disponibilité, ainsi que la viabilité financière des opportunités d'investissement s'inscrivant dans le mandat du FCC. Certains facteurs externes, comme les coûts technologiques, l'incertitude entourant la demande et la valeur marchande, les contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que le cadre réglementaire en évolution constante peuvent affecter la réalisation du mandat du FCC.

(i) CSC

Le CSC désigne le processus de captage des émissions de CO₂ provenant des processus industriels à fortes émissions de carbone, puis leur compression pour le transport et le stockage en formations géologiques souterraines. Le CSC représente une solution transformatrice pour décarboner les secteurs qui y parviennent difficilement, comme la production d'énergie, la fabrication lourde et d'autres processus industriels.

En 2023, l'industrie lourde et l'industrie pétrolière et gazière représentaient respectivement 11 % et 30 % des émissions totales du Canada¹⁵, des niveaux correspondant aux années précédentes. Ces secteurs ont souvent des émissions de sources ponctuelles qui conviennent parfaitement au captage et au stockage du carbone. GAFCC est d'avis que le CSC jouera un rôle central dans la décarbonation des émissions de sources ponctuelles du Canada dans les industries difficiles à décarboner.

Le **captage** est habituellement réalisé en construisant une installation qui traite les flux de gaz de carneau provenant des processus industriels. Les principales méthodes de captage de ces gaz utilisent des solvants et des sorbants, des membranes, ainsi que de la cryotechnique. Le CO₂ peut être capté avant ou après un processus de combustion, mais les processus de captage précombustion sont généralement les plus viables à l'heure actuelle sur le plan économique. Une autre solution de rechange consiste à capter le CO₂ à l'aide de la technologie de captage atmosphérique directe, qui extrait le CO₂ de l'air ambiant, plutôt que des flux de gaz de carneau issus d'un processus industriel. Après le captage, le CO₂ doit généralement être transporté à son lieu de stockage.

Le **transport** du carbone implique la compression du CO₂ pour réduire son volume afin d'en faciliter le déplacement. Le CO₂ peut être expédié par poids lourds, trains de marchandises et navires, mais la majorité du CO₂ est transporté par pipeline. Cette méthode exige plus de capitaux, mais est aussi plus avantageuse lorsque déployée à grande échelle.

Le **stockage** de CO₂ nécessite l'utilisation de puits d'injection pour pomper le CO₂ supercritique, doté d'une densité proche de celle des liquides, obtenue à haute pression, en formations géologiques très profondes, comme des réservoirs de pétrole et de gaz épuisés ou des aquifères salins. Les principales activités des opérations de stockage de carbone sont l'injection, la surveillance et le déclassement. Lorsque ces projets tirent à la fin de leur vie utile, les propriétaires des sites sont tenus de déclasser toutes les installations et infrastructures en surface, y compris le

¹⁵ Environnement et Changement climatique Canada, [Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada : sommaire 2025](#), 2025.



scellement et la sécurisation des puits d'injection, avant de les abandonner. La surveillance du site de stockage doit se poursuivre pendant plusieurs années après son déclassement, afin de s'assurer que le CO₂ demeure enfoui de façon sécuritaire.

Rôle potentiel du FCC : Le FCC cherche à investir à l'échelle des chaînes d'approvisionnement en CSC en fournissant des solutions d'investissement aux projets de CSC qui aideront à réduire les coûts en capital des projets, tout en réduisant les risques de certains éléments qui ont auparavant dissuadé le secteur privé. Le FCC s'attend à pouvoir le faire en déployant des structures de financement innovantes, à l'aide d'une combinaison de capitaux propres, de dettes, de contrats et d'autres instruments financiers sur mesure.

La stratégie de captage de carbone du FCC comporte trois volets : (i) appuyer la mise en place de grands projets de captage et d'infrastructures essentielles (centres et pipelines), au plus bas coût; (ii) contribuer à l'avancement sélectif d'un projet inédit, de type premier du genre (FOAK) ayant le potentiel d'augmenter les cas d'utilisation du CSC; et (iii) accélérer la technologie en soutenant la croissance de la propriété intellectuelle du CSC au Canada et la commercialisation des nouvelles technologies.

À ce jour, le FCC a annoncé quatre transactions dans le secteur du CSC au sein d'une gamme variée d'applications, allant d'un projet de valorisation énergétique des déchets pour la production de nouvelle énergie propre, à la décarbonation des sables bitumineux du Canada¹⁶.

Le FCC a notamment annoncé un nouveau partenariat de CSC avec Strathcona Resources Ltd, qui représente une approche unique en son genre de partage des risques liés au CSC. Conformément à ce partenariat, le FCC et Strathcona construiront une infrastructure de CSC dans les installations de Strathcona, en Saskatchewan et en Alberta, où les sables bitumineux font l'objet d'un drainage par gravité au moyen de la vapeur. Grâce à ce partenariat, Strathcona pourra capter et stocker définitivement jusqu'à deux millions de tonnes de dioxyde de carbone par année. Le FCC et Strathcona financeront le projet chacun jusqu'à hauteur de 1 milliard \$. Ce modèle de partenariat permet à l'émetteur de conserver le risque lié aux prix du carbone, et au FCC de partager le risque lié aux coûts du projet et à l'efficacité du captage. Le FCC prévoit d'élargir son modèle à d'autres émetteurs et d'autres secteurs avec le temps, et considère cette structure de transaction comme une approche fiscalement prudente et facilement reproductible dans les investissements de décarbonation nécessitant beaucoup de capital.

De plus, GAFCC évalue les opportunités de déploiement de capital dans le cadre de projets en bioénergie associée au captage et stockage du carbone (« **BECCS** »). La BECCS est une technologie qui capte et stocke définitivement le CO₂ émis à partir de la combustion ou du traitement de sources biosynthétiques, comme les déchets agricoles, les sous-produits forestiers ou les déchets organiques. Comme le CO₂ provient de la biomasse qui a absorbé le carbone durant la croissance, son captage et son stockage annulent ses émissions, ce qui fait de la BECCS un outil essentiel pour atteindre les cibles de carboneutralité mondiales. Les projets de BECCS ont suscité une grande attention de la part d'importantes sociétés technologiques, qui sont engagées dans des stratégies carboneutres d'entreprise et cherchent à acheter des crédits de BECCS sous forme d'accord d'achat à long terme.

(ii) Hydrogène et ammoniac

Hydrogène : L'hydrogène est un carburant de remplacement propre, qui n'émet aucun GES lors de sa combustion en vue de produire de l'énergie (la combustion de l'hydrogène avec l'oxygène crée de l'eau). L'hydrogène est une source de carburant ou une matière première pour de nombreuses applications industrielles, dont les raffineries, les produits chimiques, le méthanol, l'ammoniac et la production de fertilisants. En plus de ces utilisations industrielles, il pourrait devenir une source alternative viable sur les marchés émergents, notamment pour la production d'acier, la production de chaleur industrielle, le transport lourd, la production d'électricité, ainsi que les carburants pour les industries aéronautique et navale.

¹⁶ Entropy, Varme, Strathcona Resources et Svante, voir la Section 4.1.1 pour plus de détails.



À ce jour, près de 85 % de la production mondiale d'hydrogène repose sur les combustibles fossiles, en particulier sur le gaz naturel, avec près des deux tiers de la production réalisée principalement à l'aide d'un procédé de reformage de méthane à la vapeur (« **RMV** ») et près de 20 % à partir de charbon¹⁷. L'hydrogène produit par le RMV est connu sous le nom d'hydrogène gris en raison du niveau élevé d'émissions de CO₂ associé à sa production. Il est aussi possible de produire de l'hydrogène à l'aide d'autres méthodes à faibles émissions de carbone, comme le RMV combiné au captage et au stockage du carbone (« **hydrogène bleu** ») ou l'électrolyse alimentée à l'énergie renouvelable (« **hydrogène vert** »). Ces méthodes de production propre visent à réduire l'intensité carbonique (**IC**) du produit final. En 2023, la production mondiale totale d'hydrogène atteignait environ 97 millions de tonnes. Or, moins de 1 % de celle-ci était classée comme de l'hydrogène à faibles émissions¹⁸ étant donné le coût actualisé élevé de ces méthodes comparativement aux autres solutions plus émettrices.

Les méthodes de production d'hydrogène les plus courantes sont :

- (i) Hydrogène gris : production d'hydrogène par RMV;
- (ii) Hydrogène bleu : production d'hydrogène par RMV, tout en utilisant le CSC pour capter et réduire les émissions de CO₂, sans toutefois les éliminer complètement;
- (iii) Hydrogène vert : utilisation de l'électricité propre pour décomposer les molécules de H₂O (par électrolyse) afin de créer l'hydrogène, et de l'oxygène comme unique sous-produit.

Le FCC surveille également deux autres formes d'hydrogène qui se trouvent aux premières étapes de commercialisation :

- (i) Hydrogène turquoise : production d'hydrogène par pyrolyse du méthane. Cette méthode produit de l'hydrogène faible en carbone, ainsi que du carbone solide comme sous-produit;
- (ii) Hydrogène blanc : désigne l'hydrogène d'origine naturelle qui se trouve dans les formations géologiques, et qui est aussi connu sous le nom d'hydrogène naturel. Cette forme suscite l'intérêt en raison de son potentiel de faibles émissions et de son origine naturelle.

Ammoniac : L'ammoniac (NH₃), produit traditionnellement pour être utilisé dans les fertilisants, a été promu comme un catalyseur clé de l'économie de l'hydrogène et un combustible carboneutre de remplacement. L'ammoniac faible en carbone est essentiel pour décarboner la production de fertilisants puisqu'il remplace la synthèse conventionnelle de l'ammoniac qui repose fortement sur les combustibles fossiles et qui est l'une des plus grandes sources industrielles d'émissions de gaz à effet de serre en agriculture. En tant que transporteur d'hydrogène, l'ammoniac offre une option à plus forte teneur énergétique et plus rentable pour stocker et transporter l'hydrogène, spécialement sur de longues distances et à l'échelle des chaînes d'approvisionnement mondiales. L'ammoniac peut être décomposé par craquage en hydrogène à son lieu d'utilisation ou brûlé directement pour la production d'électricité et des applications maritimes, en relâchant uniquement l'azote et l'eau lorsqu'il est brûlé dans un système propre.

Rôle potentiel du FCC : Le développement d'installations d'hydrogène et d'ammoniac à faibles émissions de carbone, commercialement viables, au Canada nécessitera un apport important en capital. Non seulement faudra-t-il bâtir ces nouvelles installations de production, mais aussi se doter d'un plus grand nombre de projets d'électricité à faibles émissions de carbone pour permettre la mise en place des infrastructures d'hydrogène vert. Le FCC s'attend à ce que la croissance de l'industrie canadienne de l'hydrogène propre et de l'ammoniac entraîne une création d'emplois dans les secteurs de l'hydrogène propre, de l'ammoniac et des énergies renouvelables. Les projets majeurs d'hydrogène et d'ammoniac au Canada sont principalement destinés aux marchés internationaux en raison de : i) la forte demande mondiale, ii) la richesse en ressources d'énergie renouvelable du Canada qui fournit un avantage concurrentiel, iii) l'accès à une infrastructure orientée sur les exportations, et iv) un environnement favorable sur les plans géopolitique et réglementaire.

Afin de soutenir la croissance du secteur de l'hydrogène propre et de l'ammoniac au Canada, le FCC discute activement avec une gamme variée de porteurs de projets commercialement viables et de sociétés innovantes en technologies propres pour mieux comprendre leurs défis. L'hydrogène bleu et l'ammoniac ont une proposition de

¹⁷ Agence internationale de l'énergie (AIE), « [Global Hydrogen Review 2024](#) ».

¹⁸ Agence internationale de l'énergie (AIE), « [Global Hydrogen Review 2024](#) », octobre 2024.



valeur prometteuse, car ils sont produits à l'aide du gaz naturel dont bénéficie le Canada à faibles coûts. Par conséquent, le FCC s'attend à ce que la production canadienne soit concurrentielle à l'échelle mondiale au niveau des coûts. Le FCC envisagera de faire équipe avec des développeurs de grande qualité pour accélérer le déploiement de projets viables à l'échelle du pays, ainsi que de faire des investissements en capital dans des sociétés pour aider à commercialiser ces technologies propres émergentes. Par ces efforts, le FCC vise à rendre le Canada plus attrayant aux yeux des développeurs de projets et des fournisseurs de capital à long terme.

(iii) Biocarburants

La bioénergie est une énergie produite à partir de substances organiques connues sous le nom de biomasse. Elle est utilisée dans la production de biocarburants, de chauffage, d'électricité et d'autres produits. Le biocarburant est fabriqué à partir de la biomasse (souvent de déchets, de matières végétales ou animales), contrairement au processus naturel plus lent de la formation des combustibles fossiles. Il peut ensuite être mélangé à du combustible traditionnel ou, dans certains cas, être un carburant de substitution entièrement fongible en remplacement du combustible fossile. Les biocarburants se déclinent en plusieurs formes, dont le biogaz (gaz naturel renouvelable) et les biocarburants liquides (diesel renouvelable, carburant d'aviation durable).

Le **gaz naturel renouvelable** (« **GNR** ») est un type de biogaz qui ne diffère pas du gaz naturel conventionnel et peut être utilisé sans modifier l'équipement de distribution ni les appareils qui en font l'utilisation finale. Le GNR provient habituellement de l'une des trois méthodes suivantes :

- (i) Gaz issu des sites d'enfouissement : son extraction est considérée comme l'une des plus anciennes méthodes de production du biogaz. Le gaz issu des sites d'enfouissement est un sous-produit naturel provenant de la décomposition de matières organiques dans les sites d'enfouissement qui crée de grandes quantités de méthane.
- (ii) Digestion anaérobie : méthode utilisant une bactérie pour décomposer des matières organiques, comme du fumier ou des eaux usées, et en dégager du biogaz. Ce biogaz est ensuite amélioré et décontaminé pour produire le GNR.
- (iii) Gazéification thermique : méthode utilisant la chaleur pour décomposer des matières organiques, comme des déchets agricoles et forestiers, et en dégager du biogaz. Ce biogaz est ensuite amélioré et décontaminé pour produire le GNR.

Sous réserve de vérifications liées aux émissions de son cycle de vie, le GNR peut être considéré comme une source d'énergie « carbonégative » et offrir une solution aux émissions de méthane. Le méthane contribue fortement à l'effet de serre dans l'atmosphère, en étant 28 à 30 fois plus puissant sur une période de 100 ans que le CO₂ pour emprisonner la chaleur dans l'atmosphère¹⁹. Parmi les exemples d'activités productrices de méthane, on pense notamment à l'agriculture, au traitement des eaux usées, aux sites d'enfouissement, à l'exploitation du charbon et à certains processus industriels. En produisant le GNR, le méthane qui aurait autrement été relâché dans l'atmosphère est plutôt capté et transformé en biogaz. Après avoir traité le biogaz, il est possible d'utiliser le GNR qui en découle comme carburant renouvelable pour remplacer la consommation de combustibles fossiles dans les secteurs difficiles à électrifier, comme le chauffage des bâtiments, ainsi que divers processus industriels. Le captage et le brûlage du méthane ont un effet nettement plus faible sur les gaz à effet de serre que le méthane qui entre directement dans l'atmosphère²⁰.

Parmi les **biocarburants liquides**, on retrouve notamment le biodiesel, le diesel renouvelable et le carburant d'aviation durable. Les biocarburants liquides peuvent être produits par une variété de processus différents, notamment le traitement de la biomasse par transestérification de lipides ou par hydrotraitement de lipides, ainsi que par d'autres formes de production comme le procédé Fischer-Tropsch. Ils sont principalement utilisés en remplacement des carburants conventionnels dans de nombreux secteurs liés au transport, comme l'aviation (carburant d'aviation durable) et le transport par camion (biodiesel et diesel renouvelable), ainsi que d'autres applications lourdes, comme la construction, les mines et l'équipement agricole.

¹⁹ Environmental Protection Agency des États-Unis, « Importance of Methane. Revisions of Global Warming Potential Values for the Greenhouse Gas Reporting Program », juillet 2024.

²⁰ Nature, « [Control methane to slow global warming — fast](#) », 25 août 2021.



Rôle potentiel du FCC : Les biocarburants (GNR, diesel renouvelable et carburant d'aviation durable) sont une source croissante d'énergie renouvelable et sont essentiels pour décarboner les combustibles fossiles traditionnels utilisés dans les transports et le chauffage. Cependant, un certain nombre de caractéristiques des projets inhérents au secteur d'activités compliquent le financement de bon nombre d'entre eux. On pense entre autres à des coûts d'immobilisation initiaux élevés, des délais potentiels et un manque de matières premières à long terme et d'accords d'achat. De plus, les variations dans les mélanges de matières premières et la réticence des utilisateurs finaux à payer une prime ou à s'engager dans des contrats à long terme rendent ces projets risqués pour les investisseurs privés. Le FCC discute activement avec une gamme variée de développeurs de projets et d'entreprises dans le but de catalyser la croissance du secteur canadien des GNR et développer des partenariats stratégiques avec des chefs de file en production de GNR pour soutenir la mise en place de nouveaux projets à l'échelle du pays. Pour ce qui est des biocarburants liquides, le FCC fournira du capital aux projets à plus faibles coûts qui ont franchi d'importantes étapes de leur développement, comme la garantie d'un approvisionnement en matières premières, la conclusion d'accords d'achat, l'obtention de permis et le contrôle du site. Cette approche ciblée vise à diminuer les risques d'investissement et à attirer du capital additionnel de la part d'investisseurs privés.

(iv) *Électrification et efficacité énergétique*^{21, 22, 23}

L'électrification peut être définie sommairement comme le remplacement des processus alimentés aux combustibles fossiles par des solutions électriques. Selon l'Agence internationale de l'énergie (« AIE »), la demande mondiale en électricité pour la consommation énergétique finale devrait augmenter d'environ 4,0 % par année, entre 2022 et 2030, et devra s'accroître davantage afin d'atteindre son objectif de carboneutralité. Cette croissance constante de la demande mondiale nécessitera une capacité supplémentaire de production d'énergie sobre en carbone, ainsi que les infrastructures de soutien nécessaires.

L'efficacité énergétique dans le cadre de la transition énergétique se réfère à la réduction stratégique de la consommation énergétique en améliorant les technologies, les processus et les comportements, tout en maintenant ou en rehaussant les niveaux de service. L'AIE a longtemps reconnu l'efficacité énergétique comme le « premier carburant » d'un système énergétique mondial durable, au sens où elle constitue la façon la plus immédiate et rentable de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la sécurité énergétique et de soutenir la croissance économique. En 2021, le secteur du bâtiment au Canada était la troisième plus grande source d'émissions de GES au pays, responsable de 13 % des émissions de GES directes²⁴. À ce jour, le FCC a annoncé une transaction en efficacité énergétique du bâtiment : Cascadia Window & Doors²⁵.

Bien qu'il y ait certains recoupements entre ces deux concepts, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la hausse des tarifs d'électrification sont des facteurs clés dans la réduction de la part de combustibles fossiles dans la consommation finale. Même si l'impact de chacun diffère selon le secteur et la méthode d'application, le FCC se concentrera sur les thèmes suivants, jugés réalisables au Canada.

L'énergie propre et à émissions réduites comprend l'énergie renouvelable, l'énergie nucléaire et l'énergie provenant des combustibles fossiles, comme le gaz naturel ou la bioénergie combinée au CSC pour réduire les émissions de CO₂. Les investisseurs institutionnels et les sociétés de services financiers acceptent rapidement de financer l'énergie renouvelable conventionnelle, comme les énergies éolienne et solaire. Or, le capital n'est pas aussi accessible pour l'énergie renouvelable non conventionnelle ou plus risquée au Canada, comme l'énergie éolienne en mer, la géothermie, l'énergie solaire flottante et d'autres technologies d'énergie renouvelable.

La **modernisation du réseau et l'intégration de l'énergie renouvelable** désignent la transformation stratégique du réseau électrique pour améliorer sa résilience, sa flexibilité, son efficacité et sa sécurité. La construction de nouveaux corridors de transport d'électricité, de même que la remise en état et la modernisation des réseaux de distribution nécessitent des investissements importants pour soutenir l'électrification, puisque d'après la Régie de

²¹ Agence internationale de l'énergie, « [World Energy Outlook 2024](#) », octobre 2024.

²² Agence internationale de l'énergie, « [Perspectives for the Energy Transition: The Role of Energy Efficiency](#) », avril 2018.

²³ Régie de l'énergie du Canada, « [Avenir énergétique du Canada en 2023](#) », juin 2023.

²⁴ Ressources naturelles Canada, [L'analyse comparative de la consommation énergétique de bâtiment et la transparence des données](#), août 2025

²⁵ Cascadia Windows & Doors, voir la Section 4.1.1 pour plus de détails.



l'énergie du Canada, selon les scénarios de carboneutralité, la consommation d'électricité augmentera plus du double entre 2021 et 2050²⁶.

L'**électrification des processus industriels** désigne le remplacement des sources d'énergie basées sur les combustibles fossiles (comme le charbon et le gaz naturel) par des technologies électriques pour alimenter les activités de fabrication et de transformation essentielles à la décarbonation des secteurs qui n'y parviennent pas, comme l'acier, le ciment, les produits chimiques et la transformation des aliments. Les principales composantes comprennent les fours électriques à arc (production d'acier), les anodes permanentes (production d'aluminium), les chaudières électriques et les thermopompes (chaleur industrielle) et les procédés électrochimiques (production d'hydrogène via l'électrolyse).

Le **stockage d'énergie et la gestion de la demande** désignent l'utilisation reportée de l'énergie captée, afin de permettre une meilleure flexibilité, fiabilité et efficacité des systèmes énergétiques. La flexibilité facilite l'intégration de l'énergie renouvelable intermittente en diminuant la consommation de pointe et en améliorant la stabilité du réseau. Parmi les types de stockage d'énergie, on retrouve les suivants :

- (i) le stockage mécanique dans lequel l'énergie est stockée sous formes physiques comme l'énergie gravitationnelle et cinétique : stockage d'énergie hydroélectrique par pompage, stockage par air comprimé;
- (ii) le stockage électrochimique, soit l'énergie stockée au moyen de réactions chimiques, communément utilisée pour les réseaux et les applications de véhicules électriques : batteries aux ions de lithium, batteries rédox;
- (iii) le stockage thermique, soit la chaleur stockée pour une utilisation ultérieure dans la production d'électricité ou le chauffage : le sel fondu, les matériaux à changement de phase, les briques réfractaires.

De tels actifs peuvent être déployés à l'ensemble de la société de services publics, mais aussi dans la distribution de ressources énergétiques qui permettent aux grands consommateurs d'énergie de réduire la demande durant les heures de pointe, tout en réduisant les coûts et les émissions.

La **décarbonation du chauffage industriel et urbain** peut être largement atteinte par l'électrification des processus industriels, mais le passage des combustibles fossiles aux technologies à faibles émissions de carbone pour la production de la chaleur industrielle et de l'industrie lourde passe aussi par l'utilisation de biomasse et de biogaz, ainsi que par la création d'une capacité de récupération de la chaleur résiduelle. Le chauffage industriel représente une grande part de la consommation énergétique mondiale et des émissions, spécialement dans les secteurs comme l'acier, le ciment et les produits chimiques²⁷. La transition des réseaux de chauffage centralisés fonctionnant aux combustibles fossiles (comme le charbon et le gaz) vers des sources à faibles émissions de carbone nécessite non seulement une dépendance accrue à l'énergie renouvelable, mais aussi à l'approvisionnement en chaleur directement dans les sources de géothermie et de biomasse. Elle peut être accélérée en améliorant l'efficacité du système, en intégrant le stockage thermique et en déployant des technologies intelligentes dans les réseaux.

Rôle potentiel du FCC : Dans tous ces thèmes, le FCC cherche activement des occasions de partenariat avec des sociétés de services publics, des développeurs de projets et des sociétés. Il vise à fournir des solutions d'investissement innovantes pour les projets d'électrification et d'efficacité énergétique qui aideront à limiter le coût du capital, et cherche à assumer des risques liés aux technologies et aux processus qui ne sont pas communs au Canada.

Depuis la création du FCC, les dialogues avec les développeurs de projets au pays et à l'étranger ont été positifs et ont engendré un grand nombre d'opportunités d'investissement. L'accent sera mis principalement sur le développement de solutions d'investissement d'intérêt pour les sociétés souhaitant électrifier les processus industriels et gérer la demande.

Les sociétés canadiennes de services publics, allant de l'entreprise privée aux entreprises gouvernementales réglementées à intégration verticale, sont des parties prenantes clés à tous les niveaux. Le FCC estime que les mesures proposées dans l'Énoncé économique de l'automne 2024 représentent une étape positive vers l'accès à du capital d'investissement à long terme. On y suggérait la baisse du seuil de 90 % qui empêche actuellement les

²⁶ Régie de l'énergie du Canada, « [Avenir énergétique du Canada en 2023](#) », juin 2023.

²⁷ Energy + Environmental Economics, « [Decarbonizing Industrial Heat: Measuring Economic Potential and Policy Mechanisms](#) », octobre 2024.



sociétés de services publics municipales d'attirer une participation financière supérieure à 10 % de la part des régimes de pensions. Cela dit, le FCC continuera à chercher dans l'intérim des façons innovantes de soutenir les plans d'affaires des sociétés canadiennes de services publics qui entreprennent des programmes de modernisation des réseaux et l'intégration de l'énergie renouvelable.

Afin de tirer pleinement parti du potentiel de réduction des émissions de l'énergie, le Canada devra s'assurer de répondre à la demande croissante en électricité, en produisant des sources d'énergie propre et à émissions réduites. À moyen terme, le FCC prévoit se concentrer sur le développement et la construction de petits réacteurs modulaires, d'énergie éolienne en mer et de bioénergie à l'aide du captage et du stockage de carbone.

À ce jour, le FCC a annoncé une transaction dans ce secteur²⁸ concernant un nouveau projet d'efficacité énergétique dans le secteur du chauffage urbain. Dans le cadre de cette transaction, le FCC a déployé le premier contrat sur différence sur la politique carbone au Canada, qui offre la certitude qui permettra au projet d'atteindre sa décision d'investissement finale et de déployer de nouvelles technologies durables.

2. Technologies propres : Le FCC investit dans des entreprises de technologies propres, y compris les petites et moyennes entreprises, qui développent à grande échelle des technologies éprouvées, mais naissantes, aux stades de la démonstration ou de la commercialisation, et qui sont fondées sur une propriété intellectuelle défendable. Le FCC cible les investissements dans des entreprises qui se trouvent à une étape cruciale de leur croissance et de leur développement au moyen i) d'investissements directs axés sur des positions minoritaires en actions, et ii) de certains engagements auprès de gestionnaires de fonds tiers et/ou d'opportunités de coinvestissement lorsque la stratégie et les objectifs s'arriment à ceux du FCC.

Le secteur des technologies propres englobe un large éventail d'entreprises qui développent des produits et des technologies ou offrent des services contribuant aux efforts mondiaux de décarbonation. Ces entreprises exercent leurs activités dans une gamme variée de secteurs, dont l'énergie et l'électricité, les matériaux, les mines, les produits chimiques, le transport et la logistique, les bâtiments, la nourriture, l'agriculture et les industries. Les entreprises de technologies propres peuvent varier en ce qui a trait à leur taille, leur étape de développement et le niveau d'intensité du capital requis (avec un modèle d'affaires qui investit peu ou beaucoup en actifs).

Le secteur canadien des technologies propres s'est élargi considérablement au cours des dernières années : la valeur totale de ses transactions a augmenté à un taux de croissance annuel composé d'environ 20 % au cours des dix dernières années²⁹ et continuait de croître en 2024. Le marché canadien des technologies propres a généré des revenus d'environ 21,25 milliards \$ en 2024 et devrait atteindre 44,95 milliards \$ d'ici 2030, reflétant un taux de croissance composé de 13,6 % de 2025 à 2030³⁰. Malgré cette croissance, le secteur demeure au tout début de son développement et est principalement composé de petites et moyennes entreprises.

Le secteur des technologies propres devrait jouer un rôle important dans la décarbonation de l'économie mondiale, mais aussi pour soutenir le Canada dans l'atteinte de ses objectifs climatiques à long terme. Selon l'Agence internationale de l'énergie³¹, environ 50 % des réductions totales des émissions requises pour atteindre la carboneutralité mondialement d'ici 2050 devraient provenir des technologies en développement ou pas encore commercialement disponibles. L'accélération du développement, de la commercialisation et du déploiement de ces technologies en croissance est donc cruciale pour soutenir la décarbonation de l'économie canadienne, en particulier dans les secteurs difficiles à décarboner (comme l'énergie, le transport, l'agriculture, les industries et les bâtiments), ainsi que pour positionner le Canada dans un rôle clé sur le marché mondial de la décarbonation.

En plus de jouer un rôle essentiel dans la décarbonation de l'économie canadienne, la croissance du secteur des technologies propres devrait aussi fournir d'importants avantages économiques. Selon Statistique Canada, les secteurs des technologies propres et de l'environnement représentaient 1,0 % du PIB canadien en 2023. Il s'agissait d'une baisse depuis le niveau de 3,0 % en 2022, principalement attribuable à la réduction de la production hydroélectrique

²⁸ Varme Energy et Eavor Technologies, voir la Section 4.1.1 pour plus de détails.

²⁹ Base de données de Pitchbook, mars 2024.

³⁰ Horizon Grand View Research, « [Canada Clean Technology Market Size & Outlook, 2024-2030](#) ».

³¹ Agence internationale de l'énergie, « [Energy technology Perspectives](#) », janvier 2023.



causée par les temps secs dans les provinces du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Le secteur a aussi procuré plus de 354 000 emplois, représentant 1,7 % de tous les emplois canadiens³². Comme les prévisions indiquent que les investissements mondiaux en énergie dépasseront les 3 mille milliards \$ US en 2024 et que pas moins de 2 mille milliards \$ US seront alloués aux technologies d'énergie propre et aux infrastructures connexes³³, les entreprises canadiennes de technologies propres pourront non seulement croître au pays, mais aussi participer au marché international (plus vaste et en croissance) et se tailler une place parmi les chefs de file mondiaux.

Rôle potentiel du FCC : Sous réserve d'une vérification diligente, le FCC fournira du financement aux entreprises en croissance au-delà de l'étape de démonstration de la technologie, lorsqu'elles auront dépassé la première étape de capital de risque, mais qu'elles comporteront encore certains risques, dont ceux liés à la commercialisation et à l'expansion, qui les empêchent d'attirer des capitaux auprès des investisseurs intervenant à un stade plus avancé et qui gèrent de plus grandes réserves de capitaux. Ce faisant, le FCC veillera à combler l'écart de financement dans l'écosystème canadien des technologies propres et à soutenir le développement continu des entreprises canadiennes du secteur.

De plus, le FCC jouera un rôle clé dans le développement de l'écosystème d'investisseurs canadiens. Il appuiera les gestionnaires de placement sur le marché privé dans leurs efforts de financement en prenant des engagements stratégiques auprès de trois gestionnaires aux vues similaires. Ce faisant, le FCC attirera du capital privé additionnel au sein de l'écosystème d'investisseurs canadiens en technologies propres, en élargissant la réserve de capital disponible pour financer ces entreprises.

À ce jour, le FCC a annoncé huit transactions directes dans le secteur des technologies propres³⁴ : une première concernant une entreprise qui développe des projets d'énergie géothermique de nouvelle génération, deux autres dans des entreprises qui déploient des technologies uniques de captage du carbone, une autre liée à un chef de file canadien en stockage d'énergie, une liée à une technologie de recharge bidirectionnelle des véhicules électriques, une autre liée à l'efficacité énergétique des bâtiments, de même que trois engagements dans des fonds³⁵.

3. Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone : Le FCC investit dans des projets, des entreprises et des technologies à l'échelle des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone, dont les minéraux critiques, qui permettront au Canada de tirer parti de sa richesse en ressources naturelles, d'aider à sécuriser les chaînes d'approvisionnement du pays et d'améliorer sa compétitivité à l'échelle nationale et mondiale. Le FCC investira au moyen : i) d'investissements directs dans des projets et des entreprises; et ii) de coinvestissements, en collaboration avec des sociétés, des fonds, et en développant des partenariats stratégiques avec des constructeurs, des exploitants, des partenaires de transformation et de raffinage, ainsi que des fabricants.

Les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone représentent un secteur vaste. Ce dernier englobe les projets et les entreprises participant au développement de chaînes d'approvisionnement nouvelles ou existantes en matériaux qui favorisent la croissance de l'économie propre du Canada. Cela comprend le développement de l'industrie des minéraux critiques au Canada, qui servent d'intrants clés pour de nombreuses technologies propres essentielles aux objectifs de décarbonation à long terme du pays.

Les minéraux critiques ont peu ou pas de substituts, une disponibilité limitée, ainsi qu'une valeur stratégique pour le développement de technologies ou de produits essentiels³⁶. Le Canada et d'autres pays ont dressé leurs propres listes de minéraux critiques (qui reflètent la réalité de leurs économies respectives). Ces listes peuvent toutefois

³² Statistique Canada, « Compte économique des produits environnementaux et de technologies propres », mai 2025.

³³ Exportation et développement Canada, « [Rapport d'EDC : Croissance rapide des technologies propres utilisant l'IA et nouvelles occasions pour le Canada](#) », octobre 2024.

³⁴ Eavor, Svante, Hydrostor, dcbel, Cascadia et des investissements dans des fonds, voir la Section 4.1.1 pour plus de détails.

³⁵ Idéaliste Capital, MKB et Longbow Capital, voir la Section 4.1.1 pour plus de détails.

³⁶ Gouvernement du Canada, [Mise à jour de la liste des minéraux critiques](#), juin 2024.



changer au fil des développements technologiques et économiques affectant l'offre et la demande mondiale pour les différents produits de base.

À l'heure actuelle, la liste canadienne comporte 34 minéraux critiques. Pour y figurer, un minerai doit satisfaire aux deux critères suivants :

- (i) la chaîne d'approvisionnement est menacée; et
- (ii) il y a une chance raisonnable que le minerai soit produit par le Canada.

Il doit également satisfaire à l'un des critères suivants :

- être essentiel à la sécurité économique ou nationale du Canada;
- être requis pour la transition nationale vers une économie numérique et durable à faibles émissions de carbone;
- positionner le Canada comme un partenaire durable et stratégique au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Les minéraux critiques canadiens sont importants pour atteindre les objectifs de décarbonation mondiaux, car ils servent d'intrants clés pour diverses technologies propres et applications de fabrication de pointe, comme les panneaux solaires, les éoliennes, les véhicules électriques et les composantes de batteries. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la demande mondiale en minéraux critiques devrait plus que tripler d'ici 2030 et augmenter à plus de 3,5 fois les niveaux actuels d'ici 2050, pour atteindre près de 40 millions de tonnes³⁷. Pendant que les pays du monde entier se tournent vers l'électrification et la transition énergétique, les énergies renouvelables occupent une part croissante de la production énergétique mondiale. Cela démontre l'importance de développer un approvisionnement résilient en minéraux critiques, car la croissance de la demande pourrait entraîner d'éventuels déséquilibres de l'offre et de la demande, qui pourraient créer de la volatilité sur les marchés mondiaux des produits de base. De possibles contraintes d'approvisionnement affecteraient la capacité du Canada à effectuer sa transition vers une économie à faibles émissions de carbone et à répondre à ses objectifs de décarbonation à long terme.

En plus de développer un approvisionnement résilient en minéraux critiques, il sera stratégiquement capital pour le Canada et ses partenaires commerciaux d'investir dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, notamment les activités en amont, médianes et en aval. Pour l'heure, les activités de traitement de plusieurs minéraux critiques sont concentrées sur le plan géographique, ce qui expose leur approvisionnement mondial à divers risques économiques et géopolitiques. Selon l'Agence internationale de l'énergie³⁸, la Chine contrôlait une grande part de la capacité mondiale de traitement de plusieurs minéraux critiques en 2024, dont le cobalt, le lithium, le graphite et des éléments de terres rares. Ce niveau de concentration met en lumière l'importance stratégique pour le Canada d'investir dans ses capacités internes à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques, et de les développer.

Globalement, la volatilité géopolitique et du marché continue d'affecter les prix des minéraux critiques, en plus de la hausse des coûts du capital et de l'exploitation causée par l'inflation accrue à l'échelle du secteur minier. Cette situation a fait en sorte que les entreprises d'exploitation des minéraux critiques ont dans l'ensemble sous-performé par rapport aux prix au comptant sous-jacents, et seules les entreprises les plus liquides ont bénéficié de multiples de valorisation plus élevés. Les investisseurs particuliers et les fonds de couverture ont fourni la majorité de la liquidité au secteur, étant donné que les fonds en position longue sont moins actifs. Comme l'intérêt limité des investisseurs institutionnels dans le secteur des minéraux critiques a compliqué l'accès au capital, les entreprises d'exploitation se sont tournées vers d'autres solutions de financement. Au moyen de ses activités d'investissement, le FCC bénéficie d'une opportunité unique de soutenir les projets liés aux minéraux critiques dans le contexte actuel sur les marchés des capitaux.

Aperçu de la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques

- (i) Exploration (en amont) : la recherche de gisements de minéraux critiques qui répondent aux seuils minimums en matière de volume et de concentration.
- (ii) Extraction (en amont) : les activités liées à l'extraction des minéraux critiques de la terre, principalement en surface ou souterraine.

³⁷ Agence internationale de l'énergie, « [Critical Minerals Market Outlook 2025](#) », mai 2025.

³⁸ Agence internationale de l'énergie, « [World Energy Outlook 2024](#) », octobre 2024.



- (iii) Traitement (médiane) : les activités axées sur la transformation des minéraux en une forme adaptée pour la fabrication, via le traitement, l'extraction chimique et le raffinage.
- (iv) Fabrication de produits (en aval) : les activités axées sur la fabrication de composantes utilisées dans les technologies propres.
- (v) Recyclage : les activités axées sur l'extraction et le recyclage de matériaux provenant des produits en fin de vie, comme les batteries à lithium-ion.

Rôle potentiel du FCC : Les investissements du FCC dans les minéraux critiques serviront à faire progresser la stratégie canadienne sur les minéraux critiques du G7. Le FCC investira dans des projets et des entreprises qui font progresser le développement des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, nouvelles ou existantes, ainsi que d'autres matériaux qui appuieront les objectifs de décarbonation à long terme du Canada. Le FCC pourrait investir à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement, en se concentrant sur les opportunités en amont, médianes et de recyclage, notamment le financement d'activités minières et d'infrastructures connexes et de traitement des minéraux critiques. En investissant dans les actifs miniers en amont, le FCC se concentre principalement sur les actifs qui ont une vue sur la décision d'investissement finale. Le FCC tiendra aussi compte des projets d'expansion de mines existantes ou d'installations de traitement. À cette fin, le FCC s'efforcera d'attirer du capital du secteur privé en investissant aux côtés de partenaires pour alimenter la croissance économique et la création d'emplois, tout en renforçant la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques et d'autres matériaux essentiels pour le Canada, ainsi que pour ses alliés et ses partenaires commerciaux.

Ultimement, les investissements du FCC visant le renforcement de la chaîne d'approvisionnement critique au Canada favorisent la croissance économique, alimentent la création d'emplois et renforcent la chaîne d'approvisionnement pour le Canada, ses alliés et ses partenaires commerciaux.



4. Activités, risques, résultats attendus et rendement

4.1. Activités du FCC

4.1.1. Activités principales

Tableau 2 – Transactions annoncées à ce jour

Investissements : GAFCC réalise toutes les activités d'investissement du FCC. Celles-ci s'inscrivent dans un ensemble plus vaste et exhaustif de services de gestion d'actifs fournis au FCC, conformément aux modalités de l'EGA.

<p>Projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington</p> <p>Entente d'engagement de participation de 2 milliards \$ en collaboration avec le Fonds ontarien pour la construction (FOC) en vue de financer la construction du premier projet de PRM parmi les pays du G7 dans le cadre du Projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington qui sera détenu et exploité majoritairement par OPG, chef de file du secteur nucléaire au pays.</p> <p>Octobre 2025, Communiqué de presse</p>	<p>Cascadia Windows & Doors</p> <p>Engagement de 30 millions \$ aux côtés de deux coinvestisseurs privés en vue d'augmenter la capacité de fabrication et la présence sur le marché, en développant les opérations et en accélérant le déploiement des technologies avancées qui soutiennent la décarbonation du secteur du bâtiment en Amérique du Nord.</p> <p>Octobre 2025, Communiqué de presse</p>
<p>Eavor Technologies</p> <p>Engagement allant jusqu'à 138 millions \$ pour accélérer le développement et le déploiement commercial de la technologie géothermique d'Eavor. Depuis l'investissement initial du FCC de 90 millions \$, Eavor a progressé dans la construction de sa première installation commerciale à grande échelle à Geretsried et a franchi des étapes importantes.</p> <p>Juin 2025, Communiqué de presse</p>	<p>Foran Mining</p> <p>Engagement de 156 millions \$ envers Foran Mining Corporation. L'actif phare de Foran est son projet McIlvenna Bay, entièrement détenu par Foran, qui consiste en un gisement polymétallique situé le long de la ceinture de roches vertes de Flin Flon, et le seul gisement canadien de cuivre et de zinc actuellement en construction.</p> <p>Mai 2025, Communiqué de presse</p>
<p>dcbel Inc.</p> <p>Investissement de 40 millions \$ US dans dcbel Inc., une entreprise technologique montréalaise qui a mis au point une borne de recharge bidirectionnelle intelligente unique pour les véhicules électriques qui est intégrée à un système de gestion d'énergie résidentielle.</p> <p>Mars 2025, Communiqué de presse</p>	<p>Hydrostor</p> <p>Investissement de 200 millions \$ US du FCC, de Goldman Sachs Alternatives et d'Investissements RPC. La transaction appuiera l'investissement continu d'Hydrostor dans des projets de stockage d'énergie par air comprimé avancé (A-CAES) au Canada et à l'international.</p> <p>Février 2025, Communiqué de presse</p>



<p>Longbow Capital</p> <p>Engagement allant jusqu'à 50 millions \$ dans le Fonds de transition énergétique II de Longbow. Ce fonds investit dans des entreprises qui vont tirer avantage de la transition énergétique grâce à leurs technologies et leurs services qui contribuent à réduire les émissions de carbone avec des solutions efficaces et rentables.</p> <p>Février 2025, Communiqué de presse</p>	<p>NMG</p> <p>Placement privé d'environ 35,6 millions \$ dans Nouveau Monde Graphite (NMG), une société québécoise d'extraction et de traitement du graphite. Dans ses installations de Saint-Michel-des-Saints et de Bécancour, NMG développe une chaîne de valeur intégrée pour transformer le graphite naturel en matériel d'anode actif, un composant essentiel des batteries lithium-ion.</p> <p>Décembre 2024, Communiqué de presse</p>
<p>MKB</p> <p>Engagement de 50 millions \$ envers le Fonds Partenaires MKB III pour contribuer à accroître les retombées de la stratégie de la société, axée sur l'accélération de la transition énergétique et la promotion de la croissance et de l'innovation dans le secteur canadien des technologies propres.</p> <p>Août 2024, Communiqué de presse</p>	<p>Svante</p> <p>Engagement de 100 millions \$ US envers Svante, un fournisseur mondial de solutions de captage et d'élimination du carbone. Une première tranche de 50 millions \$ US sera utilisée pour accélérer les projets commerciaux « inédits » (FOAK) en cours et réduire les risques qui en découlent, et une seconde tranche pourra être utilisée dans le développement et la construction de projets, principalement au Canada.</p> <p>Août 2024, Communiqué de presse</p>
<p>Strathcona Resources</p> <p>Partenariat stratégique totalisant jusqu'à 2 milliards \$ pour construire des infrastructures de CSC sur les installations de sables bitumineux en Saskatchewan et en Alberta; une première dans le secteur canadien du pétrole lourd. Ce partenariat représente une approche innovante de partage des risques liés au CSC.</p> <p>Juillet 2024, Communiqué de presse</p>	<p>Markham District Energy</p> <p>CsD bilatéraux visant à réaliser l'investissement nécessaire pour remplacer les chaudières au gaz naturel par un système efficace de récupération de chaleur des eaux usées, afin de fournir aux résidents des services énergétiques à faibles émissions de carbone, fiables et à prix concurrentiel.</p> <p>Juin 2024, Communiqué de presse</p>
<p>Varme Energy</p> <p>Partenariat stratégique pour développer la première installation de valorisation énergétique des déchets dotée d'une technologie de CSC au Canada. Le projet vise à produire de l'énergie propre tout en réduisant les déchets acheminés aux sites d'enfouissement et en faisant la promotion d'une économie circulaire. En décembre 2024, Gibson a annoncé son retrait du projet. Par la suite, Varme a lancé un processus de sollicitation pour trouver un nouveau partenaire. Le FCC demeure engagé et continue de juger que le projet s'accorde bien à son mandat, notamment en ce qui a trait aux contrats carbone.</p> <p>Juin 2024, Communiqué de presse</p>	<p>Fonds d'Impact climatique Idéaliste</p> <p>Engagement de 50 millions \$ dans un fonds canadien axé sur la commercialisation, la croissance et l'accélération de la décarbonation de l'apport en énergie et des processus industriels, de l'électrification des transports, et de l'économie circulaire.</p> <p>Mars 2024, Communiqué de presse</p>
<p>Entropy</p> <p>Investissement allant jusqu'à 200 millions \$ dans Entropy, jumelé à un premier accord d'achat de crédits carbone à tarif fixe mondial à long terme pouvant aller jusqu'à un million de tonnes par année pour investir dans des projets canadiens de CSC qui pourraient réduire considérablement les émissions au Canada et dans le monde.</p> <p>Décembre 2023, Communiqué de presse</p>	<p>Eavor Technologies</p> <p>Engagement de 90 millions \$, sous forme d'actions privilégiées, pour réduire l'écart de financement et accroître les solutions technologiques en géothermie, tout en préservant la propriété intellectuelle et en créant des emplois au pays.</p> <p>Octobre 2023, Communiqué de presse</p>



4.1.2. Recherche d'opportunités

Afin d'assurer une approche équitable pour la recherche d'opportunités d'investissement, GAFCC emploie une stratégie à deux volets qui comprend (i) une stratégie de communication active; et (ii) une adresse de courrier électronique publique pour recevoir et évaluer les propositions d'investissement, tout en poursuivant le développement de sa stratégie de recherche publique.

Stratégie de communication active : Cette stratégie permet à GAFCC d'identifier de façon proactive des parties prenantes de l'industrie et de discuter directement avec elles à l'aide de trois principales approches :

- (i) Communications directes auprès des entreprises et des projets pour structurer et proposer des investissements potentiels;
- (ii) Établissement de partenariats avec des investisseurs tiers afin de tirer parti de leurs capacités de repérer les possibilités d'investissement et d'accroître l'ampleur des investissements potentiels;
- (iii) Création de coalitions avec des groupes d'investisseurs pour élaborer et exécuter de grands projets complexes.

Stratégie de recherche publique : GAFCC passe également en revue les propositions d'investissement qui lui sont envoyées à son adresse courriel publique (infocqf@cgf-fcc.ca). Lors de la mise à jour de son site Web, GAFCC a mis en place un portail accessible au public permettant aux entreprises canadiennes de soumettre des opportunités d'investissement et des renseignements sur des projets ou des entreprises en accord avec le mandat du FCC. Cette version améliorée du site Web offre toute l'information nécessaire pour se familiariser avec le rôle et l'objectif du FCC, au même endroit, afin de s'assurer que son processus de revue des investissements est ouvert et transparent.

4.1.3. Sélection des investissements

Lorsqu'elle évalue les opportunités d'investissement au nom du FCC, GAFCC utilise un ensemble de critères d'investissement qui permet de faire des évaluations rigoureuses, justes et cohérentes, tout en s'assurant que les opportunités saisies s'harmonisent aux aspects concernés du mandat du FCC. À noter, un simple placement individuel peut ne pas répondre à tous les critères d'investissement et les objectifs stratégiques du mandat du FCC.

Tableau 3 – Critères d'investissement

Critères d'investissement	
1	Conformité avec les objectifs : L'investissement fera progresser le mandat et les objectifs stratégiques du FCC.
2	<p>Avantages à long terme pour le Canada : L'investissement a une probabilité raisonnable de renforcer le perfectionnement de la main-d'œuvre canadienne et de générer des connaissances qui procureront des avantages à long terme pour l'économie canadienne, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Présence canadienne : les activités liées au projet ou à l'entreprise sont menées au Canada et peuvent générer des gains économiques largement partagés au pays; b) Propriété intellectuelle : l'activité permettra le développement, l'utilisation ou la commercialisation de la propriété intellectuelle canadienne, ou le maintien de la propriété canadienne; c) Création d'une chaîne de valeur : l'investissement permettra de développer ou de renforcer la compétitivité du Canada grâce à la participation du pays au sein d'une chaîne de valeur nouvelle ou existante.
3	Caractère complémentaire : L'investissement attirera des investissements du secteur privé, immédiats ou futurs, qui ne se feraient probablement pas sans la participation du FCC.



4	Solidité financière : L'investissement s'inscrira dans un portefeuille ciblant la préservation du capital.
5	Conformité aux principes liés à la durabilité en matière de divulgation publique : L'investissement s'inscrira dans un portefeuille qui aidera le FCC à respecter les normes internationales reconnues de mesure, de divulgation et de rendement en matière de durabilité.

Afin d'aider à évaluer l'harmonisation d'un investissement potentiel donné avec les critères de sélection, GAFCC a traduit chacun des critères d'investissement en secteurs de risque normalisés et indicateurs de rendement clés dans le cadre de l'élaboration du cadre d'évaluation et de gestion de l'impact ([voir la Section 4.1.7](#)). Ce cadre sommaire constitue la base de la vérification diligente et de la sélection des investissements, de la gestion d'actifs et de la surveillance du portefeuille. Veuillez vous référer à l'[Annexe C](#) pour obtenir une liste détaillée des paramètres applicables.

4.1.4. Instruments d'investissement

Le FCC peut investir dans des projets, des entreprises et des fonds d'investissement gérés par des gestionnaires de placement externes. Pour ce faire, il dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de recourir à une variété d'instruments d'investissement parmi celles mentionnées ci-dessous :

Tableau 4 – Instruments d'investissement

Instruments d'investissement	
1	Capitaux propres, dettes et instruments hybrides : Le FCC peut investir dans des capitaux propres (p. ex., actions ordinaires, actions privilégiées, participations dans une fiducie ou dans une société en commandite), des dettes ou des instruments hybrides.
2	<p>Contrats : Le FCC peut conclure des contrats et d'autres formes d'assurance de prix pour répondre aux risques liés à la demande et aux politiques publiques, et ainsi améliorer la viabilité économique du projet. On retrouve trois principaux types de contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Contrats d'achat de la production : Le FCC peut conclure des contrats d'achat de la production pour répondre aux risques liés à la demande et pour améliorer la viabilité du projet, en assurant un revenu pour un volume de production lorsque la demande d'éventuels acheteurs privés est en développement. b) CsD³⁹ – Prix du marché : Des CsD qui absorbent le risque lié au marché des crédits carbone. Si le prix du marché est inférieur au prix d'exercice du contrat, le FCC paie la différence au détenteur du crédit, et vice versa. c) CsD – Prix de la politique : Des CsD qui absorbent le risque lié à la politique du carbone. Si le prix de la politique est inférieur au prix d'exercice du contrat, le FCC paie la différence au détenteur du crédit, vice versa.

³⁹ Les CsD seront structurés comme des contrats « bilatéraux ». Les contrats bilatéraux sont les mêmes que les contrats unidirectionnels, à l'exception du fait que chaque fois que le prix de référence est *supérieur* au prix d'exercice, le détenteur du crédit doit payer au FCC la différence entre le prix de référence et le prix d'exercice (permettant au FCC de participer à la hausse).



4.1.4.1. Stratégie de contrats de carbone du FCC

Les contrats, incluant les accords d'achat de crédits carbone et les CsD, sont des instruments financiers utilisés pour faire face au risque associé à la demande ou au prix lié à la volatilité des marchés, ainsi qu'aux risques réglementaires et politiques. Cela réduit l'incertitude et permet aux émetteurs de prendre des décisions en matière d'investissement. Même si les accords d'achat et les CsD peuvent être utilisés comme outil financier pour absorber certains risques liés aux marchés du carbone dans le cadre d'investissements ou de projets précis, ils ne peuvent pas remplacer de façon viable une politique bien conçue et des mécanismes de marché qui fonctionnent bien.

Les accords d'achat représentent un contrat commercial conceptuellement simple pour acheter une quantité établie d'un produit à un prix connu, dans le but de réduire le risque lié au prix. Les formes courantes d'accords d'achat comprennent notamment les accords d'achat d'électricité, souvent utilisés dans le secteur des énergies renouvelables, par lesquels une centrale vend son énergie produite à un prix connu à un acquéreur, comme une société de services publics. Dans les accords d'achat du FCC, le FCC achètera des crédits de carbone d'un détenteur de crédit à un volume, un prix et une durée fixes, afin d'offrir une certitude en matière de revenus.

En comparaison, un CsD fournit une assurance de prix sous forme d'échange de la différence de prix entre le prix du marché et le prix d'exercice du contrat, plutôt que l'achat ou la vente du produit de base en soi. Si le prix du marché du carbone ou de la politique est inférieur au prix d'exercice du contrat, le FCC paie la différence au détenteur du crédit, et vice versa.

Figure 2 – Types de contrats sur le carbone

	Atténuation des risques			Considérations		
	Politique	Marché	Vente de crédits	Risque lié à l'émetteur	Capacité de financement	Utilité
① Accords d'achat	✓	✓	✓	Le plus bas (la contrepartie conserve un risque de base nul par rapport à l'indice de marché)	Élevée (permet le financement du projet et réduit le coût du capital)	Situations où le FCC peut acheter et vendre des crédits sur un marché liquide
② CsD – Prix du marché	✓	✓	–	Moyen (la contrepartie conserve un risque de base limité par rapport à l'indice de marché)	Selon le projet (reste à prouver)	Situation où il existe un indice de prix du carbone robuste
③ CsD – Prix de la politique	✓	–	–	Le plus élevé (la contrepartie conserve le risque de base total par rapport à la politique)	Faible (peu susceptible de réduire suffisamment les risques liés aux projets pour les bailleurs de fonds)	Situations où il n'existe pas d'indice de prix du carbone robuste

Le FCC est la principale entité fédérale qui émet des contrats sur le carbone au Canada⁴⁰, allouant, sur une base prioritaire, jusqu'à 7 milliards \$ en financement pour leur émission. Dans ce contexte, le FCC a élaboré une stratégie initiale de contrats de carbone pour fournir une gamme élargie de ces outils au marché. Cette stratégie initiale de mise en marché s'appuie sur une vaste concertation du marché et de l'industrie auprès des intervenants de partout au Canada.

⁴⁰ Tel qu'annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2023.



Le FCC a adopté les six principes suivants qui guident l'exécution de sa stratégie, conformément à son mandat :

- (i) **Débloquer des projets** : Rendre les projets attrayants à l'investissement grâce à la réduction des risques liés aux politiques et/ou aux marchés;
- (ii) **Renforcer les marchés du carbone** : Soutenir le développement des marchés efficaces et liquides du carbone;
- (iii) **Respecter les différences régionales** : Concevoir des solutions adaptées à la région;
- (iv) **Prioriser les projets efficaces** : Promouvoir une industrie concurrentielle grâce à l'efficacité des coûts et du capital;
- (v) **Accélérer les technologies** : Accélérer le déploiement de technologies clés;
- (vi) **Optimiser les ressources** : Maximiser l'impact du capital du FCC grâce à la sélection de projets, à la structure d'investissement et aux partenariats avec le secteur privé.

La stratégie du FCC sera adaptée aux émetteurs de divers territoires et avec différentes échelles de projets de décarbonation. Pour guider cette approche, le FCC a élaboré un cadre de déploiement qui aide à classer les projets potentiels dans l'une des trois catégories suivantes :

- (i) **Échelle** : Continuer d'augmenter le déploiement de contrats de carbone avec de grands projets dont les coûts et les profils de risque sont plus faibles;
- (ii) **Portée** : Élargir la portée pour inclure les projets « inédits » (FOAK) qui présentent un profil de risque plus élevé tout en faisant progresser la décarbonation dans de nouvelles régions ou industries;
- (iii) **Accessibilité** : Élaborer des instruments normalisés pour certains territoires et certains secteurs afin de promouvoir un déploiement rapide et efficace, et d'assurer une accessibilité à grande échelle.

Le tableau ci-dessous présente des détails supplémentaires concernant l'approche de déploiement de ce cadre à trois volets.

Figure 3 – Stratégie de déploiement des contrats carbone

		① Échelle	② Portée	③ Accessibilité
Accords d'achat	Type de projet	Grands émetteurs	Projets « inédits »	Petits émetteurs
Approche du FCC	Engagement de capital	Plus important	Variable	Plus modeste
	Structure d'investissement	Personnalisée (inclut généralement des contrats et nécessite un investissement en capital et/ou une participation à la hausse)		Normalisée (axée sur la reproductibilité pour accélérer l'adoption à grande échelle)
	Droits de gouvernance	Personnalisée (gouvernance proportionnelle à la participation au capital, y compris les droits d'accès à l'information)		Limitée (se limite généralement aux droits d'accès à l'information et aux engagements d'exploitation)
	Vérification diligente	Plus élevée (conforme aux normes de vérification diligente des investisseurs en capital)		Moyenne (démonstration de la solidité technique et commerciale, et de la solvabilité)



4.1.5. Processus d'investissement

Le processus d'investissement de GAFCC comprend deux phases (présentées à la [figure 4](#)) et est conçu pour permettre à son équipe de communiquer rapidement lorsqu'émergent de nouvelles opportunités.

Dans le cadre de ce processus, GAFCC réalise des vérifications diligentes exhaustives et conformes aux pratiques exemplaires des investisseurs sur les marchés privés. La vérification diligente est dirigée par l'équipe de GAFCC et se concentre principalement sur les données financières, l'exploitation, la gouvernance, la propriété intellectuelle, les études commerciales, les évaluations techniques, les responsabilités et les risques environnementaux, les questions juridiques et fiscales, les ressources humaines, les droits des peuples autochtones, les pratiques et politiques de durabilité, ainsi que les évaluations des TI et de la cybersécurité.

De plus, pour chaque opportunité d'investissement, GAFCC effectue une évaluation systématique de l'opportunité à partir des critères d'investissement du FCC (tout en sachant que les investissements individuels peuvent ne pas satisfaire tous les critères du FCC). Ce faisant, GAFCC tient également compte des rendements financiers, de l'atténuation des risques, du niveau de concessionnalité, ainsi que de la convenance de l'opportunité au sein du portefeuille global d'investissements du FCC. Pour tous ces investissements potentiels, GAFCC évalue aussi les éventuels risques réputationnels, ainsi que les conflits d'intérêts potentiels.

4.1.6. Gestion d'actifs

GAFCC surveille activement le rendement des investissements du FCC, en s'assurant de leur capacité de réagir à l'évolution des marchés et de la reddition des comptes pour les résultats obtenus par rapport au mandat du FCC. Cette surveillance se décline en trois volets :

Tableau 5 – Gestion d'actifs

1	Surveillance opérationnelle : pour s'assurer de l'exécution de projets et de la mise en œuvre d'initiatives en vue d'obtenir des avantages économiques et en matière d'impact.
2	Surveillance financière : pour s'assurer de la gestion responsable des risques financiers et de la réalisation des rendements attendus.
3	Surveillance stratégique : pour assurer une relation continue avec les partenaires d'investissement et les parties prenantes de l'industrie, afin de maintenir un engagement soutenu envers la croissance des projets et des entreprises.

À la suite d'un investissement, GAFCC s'engage avec la société en fonction de ses droits négociés en matière d'accès à l'information et de gouvernance, qui varieront d'un investissement à l'autre. À titre d'exemple, GAFCC peut agir en tant que membre du conseil d'administration d'une entreprise, participer aux rencontres annuelles sur les questions ESG et de durabilité, ou recevoir en continu des données et des rapports en ce qui concerne les critères de rendement du FCC. GAFCC demeure engagée auprès des sociétés en portefeuille du FCC pour s'assurer que leur croissance et leur rendement sont conformes au mandat du FCC.



4.1.7. Cadre d'évaluation et de gestion de l'impact

La mesure du rendement non financier des investissements du FCC est l'un des principaux objectifs de GAFCC conformément à l'EGA. Pour refléter cette importance fondamentale et s'assurer que l'impact et les facteurs de durabilité sont pris en compte à chaque étape du processus d'investissement, GAFCC a développé un cadre, une approche et des outils d'évaluation et de gestion de l'impact (« EGI »). Cette approche EGI est intégrée directement aux activités de gestion d'actifs de GAFCC. Tous les membres de l'équipe d'investissement sont responsables d'en tenir compte directement dans leurs activités et de veiller à ce que l'impact s'arrime à la solidité financière et transactionnelle.

Intégration de l'EGI dans le processus d'investissement

En vue d'appliquer concrètement le mandat du FCC, GAFCC a créé des cadres et des outils qui traduisent chacun des objectifs stratégiques en piliers et indicateurs de rendement clés, en complément aux exigences de présentation de l'information financière prévues par la loi. L'évaluation des investissements du FCC comprend à la fois une évaluation financière plus conventionnelle, harmonisée aux meilleures pratiques d'investissement, de même qu'une évaluation axée sur l'impact conformément au mandat du FCC. Comme énoncé à la section précédente, tous les investissements doivent démontrer leur solidité financière. Le processus d'investissement de GAFCC s'assure également que l'investissement s'inscrit dans un portefeuille qui ciblera la préservation du capital. La prochaine section présente en détail ladite évaluation de l'impact.

GAFCC définit l'« impact » comme l'ensemble des indicateurs que le FCC vise à atteindre au niveau du portefeuille au fil du temps. Il en résulte les piliers et les critères de rendement qui forment la base du cadre d'évaluation et de gestion de l'impact (tableau 6) du FCC. Ce cadre est intégré dans l'ensemble du cycle de vie des investissements et constitue la base de la vérification diligente et de la sélection des investissements, de la gestion d'actifs et de la surveillance du portefeuille. Les investissements du FCC devront tenir compte d'un ou de plusieurs aspects du cadre d'EGI. Toutefois, il est entendu qu'un investissement individuel peut ne pas respecter tous ces critères.



Tableau 6 : Cadre d'évaluation et de gestion de l'impact (EGI) du FCC

Pilier	Lien avec le mandat du FCC	Critères de rendement ⁴¹
Décarboner le Canada	Réduire les émissions tout en faisant la promotion de la croissance économique et de la compétitivité canadienne	<ul style="list-style-type: none"> Émissions financées (incluant les émissions de portées 1 et 2, ainsi que de portée 3, si possible) Émissions évitées prévues
Favoriser la croissance propre au Canada	Améliorer les technologies et accompagner les entreprises dans leur croissance afin de stimuler la productivité, la compétitivité, la croissance et les emplois dans tous les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne	<ul style="list-style-type: none"> Estimation du nombre d'emplois créés ou soutenus par les investissements du FCC Nombre de technologies et/ou de brevets créés, soutenus ou maintenus grâce aux investissements du FCC Revenu d'exportation annuel issu des projets majeurs, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone
	Tirer parti de la richesse en ressources du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles	
	Fournir des avantages à long terme pour le Canada	
Caractère complémentaire	Prioriser les investissements qui attirent des ressources financières additionnelles (en faisant affluer le capital) ou qui génèrent des résultats économiques et environnementaux qui n'auraient pas été obtenus autrement	<ul style="list-style-type: none"> Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC Montant du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC (comprenant les preuves qualitatives)

Le cadre d'EGI du FCC contribue à l'évaluation de tous les investissements en fonction de chaque pilier et harmonise l'ensemble de la stratégie d'investissement, des décisions et de la gestion sur des objectifs communs. Chaque investissement peut ne pas répondre à tous les piliers, mais devrait contribuer considérablement à au moins un des objectifs clés, de telle sorte que GAFCC puisse réaliser le mandat du FCC dans l'ensemble du portefeuille. Ces objectifs sont ensuite intégrés dans l'ensemble du processus d'investissement, comme l'explique la prochaine section. Le rendement global est évalué par rapport aux objectifs, de façon globale, pour l'ensemble du portefeuille.

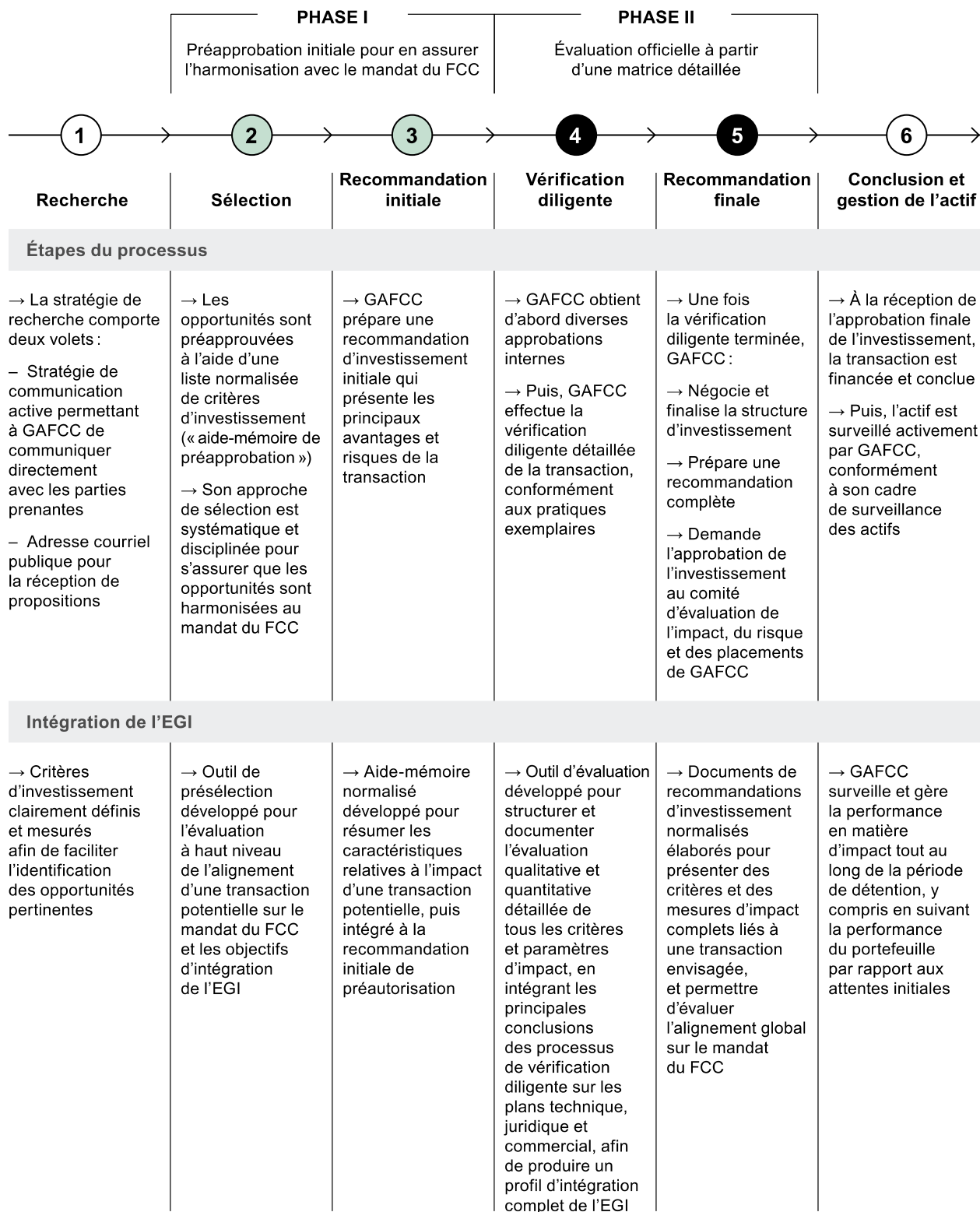
Intégration de l'impact dans le cycle de vie de l'investissement

Le cadre d'EGI du FCC définit le processus pour intégrer la gestion de l'impact à chaque étape du cycle de vie de l'investissement, en définissant des mesures précises pour évaluer l'impact durant la présélection, la vérification diligente et la sélection d'un investissement, la gestion de l'actif et la surveillance du portefeuille.

⁴¹ Seront présentés par GAFCC sur une base annuelle, lorsque possible et approprié, pour l'ensemble du portefeuille.



Figure 4 – Processus d'investissement du FCC





Le FCC cherche à assurer la durabilité des impacts créés par ses investissements, notamment après le désinvestissement. GAFCC évalue et surveille le rendement de chaque investissement en fonction des objectifs stratégiques du FCC, notamment lors des étapes suivantes du processus d'investissement :

- **Recherche, sélection et vérification diligente** : Durant la phase I (« **sélection** ») et la phase II (« **vérification diligente** »), le cadre d'EGI guide les utilisateurs dans l'évaluation d'une opportunité d'investissement à l'aide d'un ensemble exhaustif et cohérent d'indicateurs d'impact qui s'harmonisent avec les objectifs d'impact du FCC. La sélection est axée sur la démonstration de l'harmonisation avec le mandat du FCC. La vérification diligente est quant à elle axée sur l'évaluation de chaque indicateur d'impact pour mesurer le rendement potentiel de la transaction par rapport au mandat du FCC. GAFCC a mis sur pied des outils pour appuyer l'évaluation des transactions durant les phases de sélection et de vérification diligente. Ces outils permettent à GAFCC de réaliser une évaluation exhaustive de chaque investissement potentiel du FCC, qui sont utilisés entre autres pour orienter la recommandation et la décision finale concernant l'investissement.
- **Conclusion et gestion de l'actif** : GAFCC surveille et gère le rendement de l'impact tout au long de la période de détention, notamment à l'aide des moyens suivants :
 - **Modalités contractuelles et gouvernance** : GAFCC cherche à intégrer des indicateurs et des besoins axés sur l'impact dans le contrat d'investissement afin de s'assurer que des impacts harmonisés au mandat du FCC sont créés et maintenus tout au long de la détention de l'investissement. Par exemple, exploiter le rôle du FCC dans les structures de gouvernance (p. ex., conseil d'administration, comités) pour influencer la prise de décisions et les stratégies qui amélioreront le rendement des investissements; et soutenir les entités émettrices afin de les aider à investir dans le développement de la capacité, des systèmes et des outils pour recueillir et gérer les données d'impact, de même que pour quantifier le rendement de l'impact et de la durabilité.
 - **Collecte de données** : Durant le processus post-investissement, GAFCC surveille le rendement des investissements du FCC pour mesurer et présenter les impacts créés tout au long de la période de détention. GAFCC recueille les données d'impact auprès des entités émettrices sur une base annuelle. Elle normalise cette collecte de données, en fournissant des renseignements additionnels liés aux définitions et aux unités, aux sources, aux directives et aux cadres afin de soutenir une présentation constante de chaque indicateur. Les données fournies par chaque investissement font l'objet d'un examen et d'un contrôle de la qualité pour clarifier et limiter toute lacune.
 - **Gestion de l'actif et engagement** : Les données d'impact recueillies permettent à GAFCC de surveiller les progrès des impacts au cours de la détention de l'investissement et par rapport aux attentes initiales, afin d'orienter sa gouvernance et ses activités d'engagement auprès des sociétés en portefeuille.
 - **Présentation et surveillance** : Comme l'exigent ses documents de gouvernance, dont l'EGA, le FCC présente ses données d'impact agrégées pour l'ensemble du portefeuille sur une base annuelle, en surveillant le rendement du FCC par rapport à son mandat et à ses objectifs stratégiques. Les données financières et liées à l'impact sont agrégées dans un système central de gestion des données utilisé pour surveiller le rendement global de l'impact du FCC et l'atteinte de son mandat. Les renseignements issus de cette analyse peuvent ensuite être réutilisés dans la stratégie d'investissement pour soutenir la gestion de l'impact dans l'ensemble du portefeuille.
 - **Sortie** : GAFCC tient également compte des scénarios de sortie du FCC et des résultats d'impact connexes (p. ex., les émissions évitées prévues, la viabilité de l'actif, le potentiel de croissance) pour comprendre comment les impacts harmonisés avec le mandat seraient maintenus. En date du présent plan, le FCC n'avait pas encore procédé à un désinvestissement.



4.2. Aperçu des risques et stratégies d'atténuation

GAFCC tire parti de l'expertise d'Investissements PSP pour déceler, évaluer, gérer, atténuer et surveiller les risques, tout en adaptant ses processus pour répondre aux besoins précis de GAFCC. Une politique de gestion du risque a été finalisée récemment. Elle définit les principes directeurs et le cadre pour gérer de façon prudente et proactive les risques liés ou non à l'investissement. Le tableau ci-dessous présente les risques d'investissement du FCC, définis comme le risque de pertes inhérent à l'atteinte des objectifs d'investissement.

Tableau 7 – Risques et stratégies d'atténuation

Risque	Définition	Stratégies d'atténuation
Marché	Risque de variation de la valeur d'un investissement, attribuable à des résultats financiers défavorables en raison de facteurs ayant influé sur la valeur. Les principaux risques de marché pour le FCC comprennent le risque lié à la demande, le risque lié aux politiques, le risque réglementaire, le risque d'exécution, le risque lié aux taux d'intérêt et le risque lié aux devises.	Assurer la conformité à la limite suivante définie dans l'Énoncé de principes d'investissement (« ÉPI ») : « l'exposition nette totale dans les CsD et les contrats d'achat de la production, dans un scénario de risques extrêmes, n'excédera pas 7 milliards \$ ». Évaluer de façon indépendante ⁴² les attentes d'un investissement à l'égard du rendement du capital au moment de l'approbation et sur une base continue par la suite. De plus, assurer une surveillance continue via des engagements internes, une liste de surveillance, etc. Produire une analyse de sensibilité sur les principaux secteurs de risque du marché sur une base trimestrielle (ou plus fréquente si cela est jugé pertinent).
Liquidité	Risque que le FCC ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles.	S'assurer qu'il y a suffisamment de liquidités pour couvrir les engagements non financés, en tout temps.
Crédit et contrepartie	Risque de non-exécution par un débiteur sur lequel le FCC compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières.	Évaluer de façon indépendante ⁴³ le risque de crédit au moment de l'approbation et de façon continue par la suite pour chaque contrepartie et, s'il y a lieu, pour les investissements du portefeuille.
Concentration	Risque découlant d'une exposition injustifiée en raison d'un manque de diversification ou d'une exposition concentrée.	Surveiller les paramètres de concentration pour assurer une divulgation adéquate et fournir de l'information axée sur les connaissances. Les paramètres comprennent le domaine d'activités, le secteur privé, le type d'investissements, la région, l'investissement en tant que tel, ainsi que le gestionnaire et le partenaire. Néanmoins, comme indiqué dans le présent document, l'exécution du mandat entraînera probablement la création d'un portefeuille concentré spécialement durant la période de construction initiale du portefeuille.
Stratégique et lié à l'impact	Risque que les sociétés en portefeuille n'atteignent pas l'impact et les résultats de rendement attendus, de même que les objectifs stratégiques de leur mandat.	Veuillez consulter la Section 4.1.7 pour une description du cadre d'évaluation et de gestion de l'impact élaboré par GAFCC, qui est intégré au processus d'investissement.

Les risques non liés aux investissements sont définis comme le risque direct ou indirect de perte qui ne découle pas des risques liés aux investissements. Ils comprennent les risques juridiques, les risques liés à la conformité, les risques technologiques, les risques opérationnels et les risques liés au personnel. Ces risques sont intégrés aux procédures d'Investissements PSP, étant donné qu'Investissements PSP soutient GAFCC dans la gestion d'actifs du FCC conformément à l'EGA.

⁴² Évaluation effectuée par le groupe de gestion du risque d'Investissements PSP.

⁴³ Ibid.



Au-delà des risques traditionnels liés au portefeuille financier, le FCC peut absorber certains risques d'investissement autres que le ratio risque-rendement conventionnel, en vue de saisir des opportunités conformément au mandat tout en cherchant à catalyser des investissements privés. Ce faisant, le portefeuille du FCC peut développer une exposition accrue à certains risques découlant d'un investissement dans des technologies à faibles émissions de carbone, ainsi qu'une concentration géographique et sectorielle accrue.

4.3. Résultats attendus et rendement

À la lumière des succès remportés lors de la première année complète d'exploitation, le FCC est destiné à connaître un impact important au cours des années à venir. Il est bien positionné pour s'acquitter de son mandat et continuer d'apporter une contribution importante au Canada.

Afin de soutenir les objectifs et les principes d'investissement du mandat du FCC, GAFCC a élaboré une liste initiale de critères de rendement (voir le Tableau 8). À l'hiver 2025, GAFCC a entrepris un premier exercice de collecte de données sur les sociétés en portefeuille, qui ont servi à la première divulgation des données liées à l'impact du FCC dans son [Rapport annuel 2024](#). Les résultats de cet exercice sont présentés ci-dessous :

Tableau 8 – Critères de rendement

Critères de sélection des investissements, objectifs stratégiques et principes d'investissement		Critères de rendement	Résultats au 31 décembre 2024 ⁴⁴
Cohérence avec le mandat du FCC	Réduire rapidement et fortement les émissions et contribuer à l'atteinte des cibles climatiques du Canada	<ol style="list-style-type: none"> 1. Empreinte carbone du portefeuille du FCC et émissions financées (soit les émissions du portefeuille de portée 3, catégorie 15), calculée conformément au Protocole des GES et au Partnership for Carbon Accounting Financials Standard (PCAF) ou à l'aide d'une autre méthodologie équivalente. 2. Émissions moyennes annuelles évitées dans l'ensemble du portefeuille. Méthodologie interne à adopter, conformément aux principales normes, comme l'Avoided Emissions Framework de Mission Innovation. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Émissions financées, selon le PCAF (tCO₂e) : 1 088 <ul style="list-style-type: none"> • Actif sous gestion ajusté selon le PCAF dans le champ d'application (million \$ investis) : 259 • Couverture de l'actif sous gestion dans le champ d'application : 90 %; Cote de qualité des données du PCAF, pondérée par taille d'investissement : 1,88 • Empreinte carbone 2024 (Tonnes CO₂e/million \$ investis) : 4,2 2. Cumul des émissions directes évitées prévues par les sociétés en portefeuille du FCC, entre 2024 et 2030⁴⁵ : <ul style="list-style-type: none"> • À l'échelle mondiale : Jusqu'à 15,9 millions tCO₂e • Au Canada : Jusqu'à 4,1 millions tCO₂e

⁴⁴ Consultez le [Rapport annuel 2024](#) du FCC pour un énoncé concernant les indicateurs de rendement et la méthodologie appliquée.

⁴⁵ Le portefeuille du FCC – qui comprend des actifs en phase de développement et des entreprises en démarrage – devrait augmenter de façon exponentielle sa quantité d'émissions évitées d'ici 2030. À la lumière de ce qui précède, la divulgation d'un cumul des émissions évitées jusqu'en 2030 était l'approche la plus prudente et transparente pour le moment. Si un nombre moyen annuel représentatif est observable, GAFCC le présentera publiquement le moment venu.



Critères de sélection des investissements, objectifs stratégiques et principes d'investissement	Critères de rendement	Résultats au 31 décembre 2024 ⁴⁴
<p>Améliorer les technologies et accompagner les entreprises dans leur croissance afin de stimuler la productivité, la compétitivité, la croissance propre et les emplois dans tous les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne</p>	<p>3. Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>4. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>5. Lorsque c'est possible et approprié, estimation du nombre total d'emplois créés ou soutenus (p. ex., temporaires, permanents, directs et indirects) par les investissements du FCC, au cours d'une période déterminée par le gestionnaire. La méthodologie est en développement; le délai de préparation de l'information peut varier selon le contexte, le moment et l'étape de développement de l'investissement.</p>	<p>3. Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC, par dollar de capital engagé par le FCC (en sus des instruments dérivés) depuis la création du fonds : jusqu'à 0,84:1</p> <p>4. Montant du nouveau capital privé mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC depuis la création du fonds : jusqu'à 892 millions \$</p> <p>5. Emplois canadiens directs permanents au sein des sociétés en portefeuille du FCC (équivalents temps plein) : 1 192</p>
<p>Tirer parti de la richesse en ressources du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles afin d'assurer la prospérité économique future du Canada</p>	<p>6. Évaluation du capital du FCC engagé dans des activités majeures liées à des projets, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. L'évaluation comprend les capitaux propres, la dette, les contrats sur différence et les contrats d'achat de la production.</p> <p>7. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du revenu d'exportation annuel issu des projets majeurs, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. La méthodologie est en développement; le gestionnaire développera des indicateurs pour démontrer les avantages commerciaux et les avantages de la chaîne d'approvisionnement pour le Canada.</p>	<p>6. Total du capital engagé par le FCC : 2,1 milliards \$</p> <p>7. Omis cette année</p>
<p>Avantages à long terme pour le Canada</p>	<p>8. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nombre de technologies et/ou de brevets créés, soutenus ou maintenus grâce aux investissements du FCC.</p>	<p>8. Total des brevets détenus par des sociétés en portefeuille du FCC : 315</p>



Critères de sélection des investissements, objectifs stratégiques et principes d'investissement	Critères de rendement	Résultats au 31 décembre 2024 ⁴⁴
Caractère complémentaire	9. (identique au point 3 ci-dessus) Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement. 10. (identique au point 4 ci-dessus) Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement. 11. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de preuves qualitatives.	9. Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC, par dollar de capital engagé par le FCC (en sus des instruments dérivés) depuis la création du fonds : jusqu'à 0,84:1 10. Montant du nouveau capital privé mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC depuis la création du fonds : jusqu'à 892 millions \$ 11. Omis cette année
Solidité financière	12. Discussion et analyse provenant des états financiers annuels du FCC, conformément à la Section 6b de l'EGA.	12. Compris dans le Rapport annuel 2024 du FCC
Conformité avec les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	13. Présentation de rapports annuels conformément aux recommandations du TCFD. 14. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de l'information sur le portefeuille concernant certains IRC ESG, selon la composition du portefeuille du FCC. Le cadre IRC ESG sera structuré conformément aux conseils du SASB et aux cadres établis en vertu de l'Initiative de convergence des données ESG.	13. Compris dans le Rapport annuel 2024 du FCC 14. Omis cette année

Après avoir établi une référence pour le rendement du portefeuille, le FCC a entrepris une analyse plus approfondie du portefeuille, ce qui permettra à GAFCC d'améliorer la planification stratégique ainsi que la mise en place d'objectifs pour l'entreprise au fil du temps.

En plus d'établir un suivi quantitatif du portefeuille, le FCC a établi des objectifs financiers et d'exploitation pour le prochain exercice financier, présentés à l'Annexe C.



Énoncé concernant les indicateurs de rendement

Lors de la préparation des résultats de l'évaluation des critères de rendement, GAFCC a formulé un certain nombre d'opinions, d'estimations et d'hypothèses importantes. Les processus, les méthodologies et les enjeux évalués sont complexes. Les données, les modèles et les méthodologies utilisés sont souvent relativement nouveaux, évoluent rapidement et peuvent ne pas correspondre aux mêmes normes que celles utilisées dans le contexte des informations financières ou connexes. Ils ne font pas non plus l'objet des mêmes normes de divulgation ou de normes équivalentes, de points de référence historiques, de références comparatives ou de principes comptables acceptés à l'échelle mondiale.

Ainsi, les données historiques ne peuvent souvent pas servir d'indicateurs solides de l'évolution des trajectoires futures. Les résultats des modèles, des données et des méthodes seront aussi possiblement affectés par la qualité des données sous-jacentes, lesquelles peuvent être difficiles à confirmer. Nous nous attendons à ce que les orientations, les normes, les pratiques commerciales et la réglementation de l'industrie continuent d'évoluer. La capacité de GAFCC à accéder aux données rapidement et le manque d'uniformité et de comparabilité entre les données posent également des défis. Cela signifie que les énoncés prospectifs et les renseignements abordés comportent un degré supplémentaire de risque et d'incertitude inhérents. À la lumière de l'incertitude liée à la nature de l'évolution des politiques et à la réaction des marchés à l'égard de la transition énergétique et d'autres enjeux pertinents au mandat du FCC, y compris entre les régions, de même qu'à l'efficacité de telles réactions, et selon les développements de la pratique sur les marchés et de la qualité et de la disponibilité des données, GAFCC pourrait devoir mettre à jour les modèles et les méthodologies qu'elle utilise, ou modifier son approche d'analyse. Elle pourrait devoir modifier, mettre à jour et recalculer les renseignements divulgués et leurs évaluations. Les révisions aux données liées à l'impact peuvent en compromettre la comparabilité ou le rapprochement d'une année à l'autre. Les renseignements contenus dans le présent rapport contiennent des indicateurs non financiers, des estimations ou d'autres renseignements ou données pouvant faire l'objet d'une grande part d'incertitude, notamment la méthodologie, la collecte et la vérification des données, les diverses estimations et hypothèses, ainsi que les données sous-jacentes obtenues de la part de tiers. Les renseignements liés à l'impact contenus au présent document n'ont pas été vérifiés ou garantis par un tiers indépendant. Les indicateurs non financiers dans l'ensemble du portefeuille comprennent les sociétés auprès desquelles le FCC a déboursé du capital ou envers lesquelles il a des engagements juridiques (conditionnels ou autres) en ce sens, au 31 décembre 2024, et reflètent les meilleurs renseignements accessibles en date du [Rapport annuel 2024](#). Ces données seront mises à jour annuellement dans le cadre du rapport annuel.

Veillez consulter l'Annexe A du [Rapport annuel 2024](#) pour en savoir plus sur les méthodologies du FCC.



5. Survol financier⁴⁶

5.1. Contexte et définitions

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars présentés à la Section 5 sont libellés en dollars canadiens.

Période de projection

Les projections financières contenues aux présentes (les « **projections financières** ») exposent la situation financière et les activités attendues du FCC pour la période 2026–2030 (la « **période de projection** »), ainsi que les résultats préliminaires pour l'année terminée le 31 décembre 2025 (les « **résultats de 2025** »)⁴⁷.

L'exercice du FCC se termine le 31 décembre. Sauf indication contraire, toutes les références à des années à la présente Section 5 supposent l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Recours à des hypothèses

Les projections financières du FCC reposent sur le recours à un certain nombre d'hypothèses, notamment concernant les conditions attendues du marché en vertu desquelles le FCC exercera ses activités durant la période de projection. GAFCC a exercé son meilleur jugement pour développer les hypothèses sous-jacentes aux projections financières. Cependant, étant donné l'historique d'exploitation limité du FCC, le manque d'information historique disponible, ainsi que le rôle unique du FCC dans l'écosystème des investisseurs canadiens, les résultats réels peuvent varier considérablement des projections financières.

Engagements et déploiements

Au cours de la période de projection, le FCC prendra de nombreux engagements en matière d'investissement envers des projets, des entreprises et des gestionnaires de fonds externes (les « **engagements** »). Ces engagements peuvent ne pas toujours se traduire en déploiements de capital immédiats, puisque certains pourraient être déployés plus tard.

Tout au long de la Section 5, les engagements désignent les contrats conclus par le FCC pour faire des investissements (immédiats ou futurs), alors que les déploiements en capital (les « **déploiements** ») désignent le financement d'engagements précédents (ou simultanés).

⁴⁶ Par souci d'exhaustivité, nous notons que les rapports annuels et les rapports intermédiaires du FCC sont accessibles au public sur le site Web du FCC, <https://www.cgf-fcc.ca/>

⁴⁷ Les projections financières et les résultats de 2025 ont été élaborés aux environs des mois d'août et de septembre 2025.



5.2. Financement

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le FCC obtiendra son financement par l'émission d'actions privilégiées à Sa Majesté du chef du Canada, représenté par le ministère des Finances (les « **actions privilégiées** »).

Le calendrier de financement présenté ci-dessous représente le montant du financement qui doit être obtenu chaque année, en plus des montants mobilisés (y compris les montants devant être mobilisés) de 2023 à 2025 (total de 7,4 milliards \$), pour un total cumulatif de 15 milliards \$.

Tableau 9 – Calendrier de financement

Financement du gouvernement (en milliards \$)	2026	2027	2028	2029	2030
Produit net provenant de l'émission des actions privilégiées	3,0 \$	3,0 \$	1,6 \$	—	—

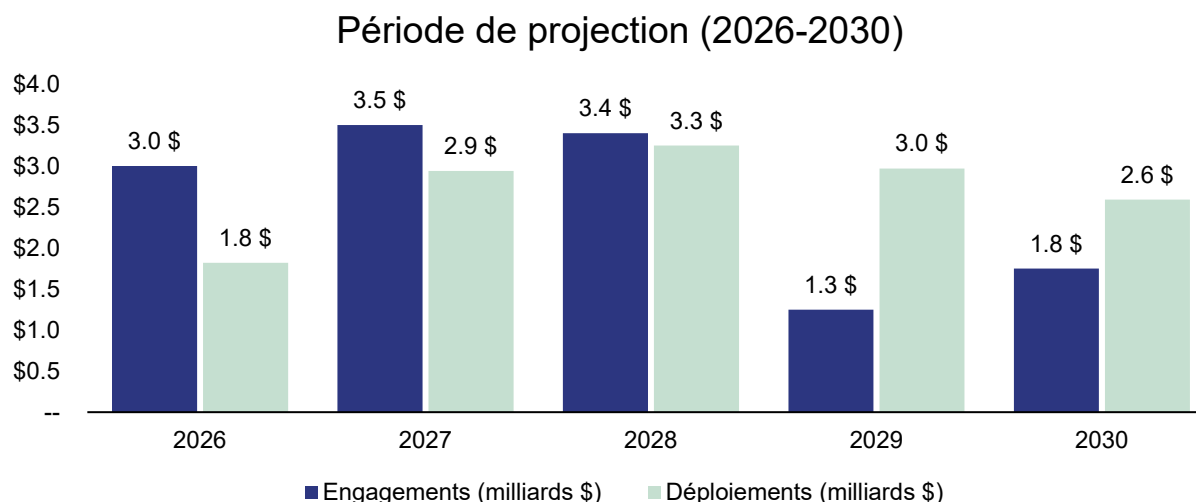
5.3. Engagements et déploiements

Résultats de 2025

Après s'être engagée à verser 2,1 milliards \$ en 2023 et 2024, GAFCC estime que le FCC s'engagera à hauteur d'environ 3 milliards \$ et fera des déploiements de 0,6 milliard \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.

Période de projection (2026-2030)

Figure 5 – Activités d'investissement





Principales hypothèses pour la période de projection

Sur les 15 milliards \$ financés, GAFCC suppose des revenus prudents fondés sur les hypothèses suivantes :

- (i) Revenus d'intérêts provenant de la liquidité;
- (ii) Produit provenant de dessaisissements d'actifs;
- (iii) GAFCC s'attend à ce que le FCC recouvre son capital pour l'ensemble de son portefeuille sur une période de 15 ans, mais les projections financières ne tiennent pas compte de l'évaluation à la valeur de marché ou du revenu d'investissement provenant du portefeuille du FCC (au moyen de dividendes, de distributions ou d'intérêts);
- (iv) GAFCC suppose également que les fonds libérés des engagements en vertu de contrats permettent de réinvestir le capital disponible.

GAFCC estime qu'il pourrait y avoir des délais entre les engagements conclus par le FCC et les déploiements associés. Par exemple, les engagements concernant les grands projets peuvent être financés sur des périodes excédant 12 mois. À ce titre, GAFCC prévoit que, à tout moment, les déploiements annuels pourraient différer des engagements annuels et que les déploiements augmenteront au fil de temps.

5.4. Coûts et hypothèses

Les coûts du FCC comprennent :

- les besoins de dotation en personnel et de ressources de GAFCC et frais de consultations et autres coûts, ensemble les « coûts d'exploitation du FCC »;
- les coûts de transaction payés aux conseillers tiers pour les nouveaux engagements et honoraires de gestion externe payés aux gestionnaires de fonds externes (« **coûts liés à l'investissement externe** »).

Ces coûts représentent ensemble les coûts totaux du FCC (les « **coûts totaux** »).

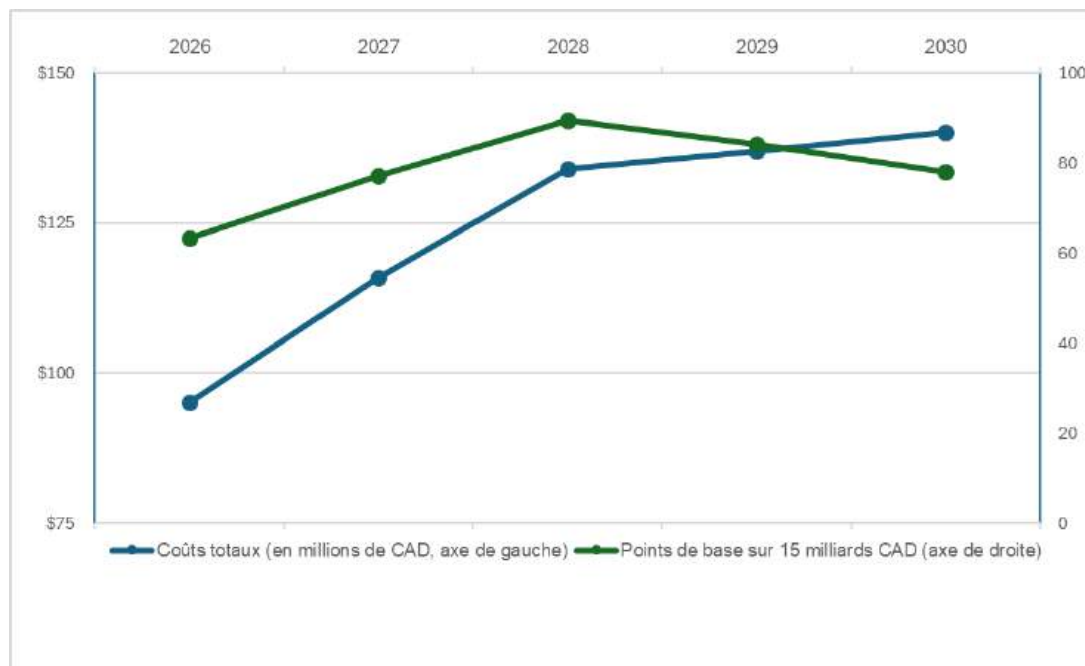
Les coûts totaux et les engagements doivent être payés à même le financement total du FCC s'élevant à 15 milliards \$.

Période de projection (2026-2030)

- (i) Les engagements et les déploiements prévus décrits à la Section 5.3 ont une incidence sur les coûts d'exploitation du FCC et sur les coûts liés à l'investissement externe.
- (ii) Les coûts totaux présentés comprennent les charges à payer du FCC, engendrés au moment où les coûts sont engagés.



Figure 6 – Engagements et déploiements prévus (2026-2030)



Principaux facteurs des coûts d'exploitation du FCC

Les principaux facteurs des coûts d'exploitation du FCC sont la rémunération et les frais généraux qui sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du mandat du FCC.

Ils reflètent la (i) rémunération des professionnels d'Investissements PSP, qui soutiennent les activités du FCC et de GAFCC, ainsi que (ii) les frais généraux liés à l'utilisation de diverses fonctions administratives d'Investissements PSP, comme celles liées aux technologies et au loyer.

5.5. États financiers pro forma

Le FCC ne présente pas d'états financiers pro forma pour les raisons suivantes : (i) en tant que société d'État, le FCC prépare ses états financiers selon les normes internationales d'information financière (IFRS) et se qualifie en tant qu'entité d'investissement en vertu de ces normes; il évalue donc ses investissements à la juste valeur par le biais du résultat net; (ii) le mandat du FCC lui demande d'opérer sur des marchés illiquides, sans activité régulière ou passée de négociation et où il a souvent besoin d'agir en tant que teneur de marché; (iii) dans ce contexte, il est peu probable que la prévision de la juste valeur dans les états financiers pro forma conduise à des informations financières qui répondent aux caractéristiques qualitatives de base de l'information financière utile, comme indiqué dans le cadre conceptuel des IFRS, y compris la valeur prédictive. GAFCC est d'avis que cela aurait plutôt pour effet de rendre ces renseignements trompeurs.



Annexes

Annexe A - Directives du ministère responsable

L'Énoncé des priorités et des responsabilités est joint à l'[Appendice 1](#).

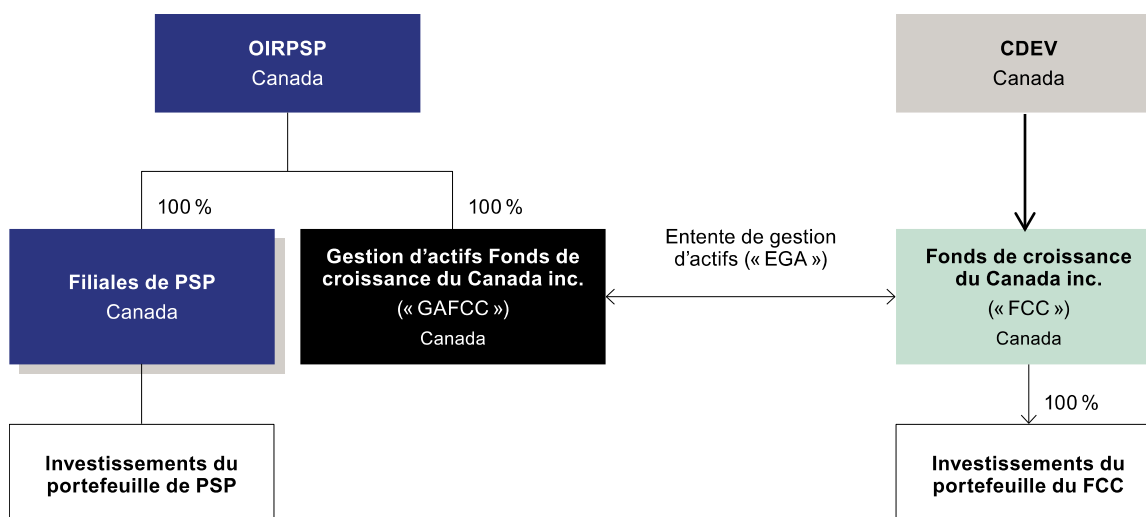


Annexe B - Structure de gouvernance d'entreprise

Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV ont signé l'EGA le 11 mars 2024, en vertu de laquelle GAFCC fournit une gamme complète de services de gestion d'actifs au FCC, sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. Conformément à l'EGA, toutes les décisions concernant les actifs et les activités du FCC, y compris toutes les décisions d'investissement, sont prises par GAFCC conformément au mandat du FCC et à ses objectifs stratégiques, sans orientation ni influence du gouvernement.

De plus, les actifs et les passifs du FCC sont conservés et gérés de façon distincte des actifs des régimes de retraite d'Investissements PSP.

Figure 6 – Graphique d'entreprise



Gouvernance du FCC

Le FCC est régi par un conseil d'administration nommé par la CDEV, en consultation avec le ministère des Finances du gouvernement du Canada (le « **conseil d'administration du FCC** »). En 2025, deux nouveaux membres ont joint le conseil d'administration du FCC. Il est prévu que le conseil d'administration du FCC comprenne quatre membres, dont deux personnes représentant la CDEV, ainsi qu'une personne à la présidence externe du conseil et une autre à la présidence du comité d'audit. Le conseil d'administration du FCC s'assurera de la conformité de GAFCC à l'EGA, du respect du cadre de gouvernance d'une société d'État par le FCC, comme défini dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que de l'approbation des états financiers du FCC.

Conseil d'administration du FCC

Corinne Boone, présidente du conseil
 Sean Strickland, administrateur
 Elizabeth Wademan, administratrice



Gouvernance de GAFCC

GAFCC est aussi dotée d'un conseil d'administration (le « **conseil d'administration de GAFCC** »). Ce dernier a mis sur pied un comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements auquel il a délégué l'ensemble des rôles et responsabilités liés à l'évaluation et aux approbations en matière d'investissement. Tous les investissements, y compris les nouvelles occasions d'investissement, les investissements de suivi, les engagements dans des fonds et les désinvestissements, devront recevoir l'approbation du comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements.

Haute direction de GAFCC

Les activités quotidiennes de GAFCC sont dirigées par une équipe de professionnel·le·s chevronné·e·s en investissements et doté·e·s d'une expérience approfondie dans un éventail de secteurs. À ce jour, GAFCC a nommé les personnes suivantes à des postes de haute direction et pourrait en ajouter de nouvelles, au besoin.

- **Yannick Beaudoin**, président et chef de la direction : Depuis sa nomination à ce titre en février 2025, il est responsable de déterminer l'orientation globale du fonds de 15 milliards \$, en plus de s'assurer que les ressources et les activités de GAFCC s'accordent au mandat et aux objectifs stratégiques du FCC.

Monsieur Beaudoin s'est joint à l'équipe de Placements en ressources naturelles d'Investissements PSP à Montréal, en 2012. Depuis son arrivée, il a fait preuve d'un leadership exceptionnel lors de la construction du portefeuille et de l'établissement de relations fortes avec les parties prenantes. En tant que chef, Asie-Pacifique et Europe, M. Beaudoin a supervisé un portefeuille croissant de placements en ressources naturelles, qui s'élève à plus de 8 milliards \$, et des opportunités de transactions mondiales, dont le contrôle d'investissements directs, en collaboration avec des partenaires d'exploitation locaux. Il a dirigé une équipe diversifiée de professionnel·le·s en investissements et peut compter sur une grande expérience en gestion d'actifs et en surveillance d'investissements, acquise en siégeant à de nombreux conseils d'administration depuis 2013.

- **Stephan Rupert**, chef des placements : À ce titre, Monsieur Rupert est responsable de la stratégie de construction du portefeuille de GAFCC et de ses activités d'investissement.

Monsieur Rupert compte plus de 20 ans d'expérience en investissement dans les infrastructures, en gestion d'actifs et en exploitation. Avant de se joindre à GAFCC, il occupait le poste de directeur général, chef des Amériques, Placements en infrastructures, à Investissements PSP. À ce poste, il supervisait l'investissement en capital et la gestion d'actifs pour les Amériques. De plus, il a joué un rôle de premier plan dans l'approche d'Investissements PSP à l'égard du secteur de l'énergie sur la scène mondiale. Avant de se joindre à Investissements PSP en 2013, M. Rupert a passé plus de dix ans à diriger des activités de fusions et acquisitions dans le secteur des transports et, de 1997 à 2001, il a travaillé comme ingénieur sur plusieurs projets de construction d'autoroutes, de voies ferrées et d'infrastructures hydrauliques en Amérique du Nord et en Afrique. M. Rupert est titulaire d'un baccalauréat en génie civil et d'une maîtrise en administration des affaires, tous deux de l'Université McGill. Il est aussi analyste financier agréé (CFA).

- **Selin Bastin**, cheffe des affaires juridiques : Madame Bastin est membre de l'équipe de direction de GAFCC et responsable des affaires juridiques et réglementaires, ainsi que des questions de gouvernance. Elle joue également un rôle clé dans la structuration et l'exécution des transactions d'investissement.

Détenant plus de 25 ans d'expérience à titre d'avocate en droit des sociétés, elle possède une vaste expertise en fusions et acquisitions, lois sur les valeurs mobilières et gouvernance d'entreprise. Avant



de se joindre à GAFCC, elle a occupé le poste de directrice générale et conseillère générale divisionnaire, à Investissements PSP, où elle était arrivée en 2006. Elle y a joué un rôle majeur dans la croissance d'Investissements PSP en tant qu'investisseur mondial pour des régimes de pensions, de même que pour s'assurer de l'efficacité continue de la structuration et de l'exécution de transactions complexes. Avant de travailler à Investissements PSP, M^{me} Bastin a travaillé comme avocate en droit des sociétés à Stikeman Elliott, où elle s'est spécialisée en fusions et acquisitions. Elle est titulaire de baccalauréats en droit et en droit civil de l'Université McGill, ainsi que d'un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia.



Annexe C - Résultats prévus

Résultats prévus pour 2026 et critères de rendement

Tableau 10 – Sommaire des résultats prévus (2026)

Objectifs	Mesures du succès
Investir de façon ciblée et prévoyante : Exécuter le plan d'investissement du FCC	<ul style="list-style-type: none"> - De 8 à 12 transactions conformes au mandat du FCC - Engagement de 2 à 4 milliards \$
Viser l'excellence opérationnelle : Continuer à améliorer l'efficacité et l'efficience à l'échelle de GAFCC	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'élargissement de l'équipe de GAFCC - Poursuite de l'élaboration et de l'officialisation : <ul style="list-style-type: none"> o du cadre d'évaluation de l'impact o du cadre de production de rapports publics, dont les rapports annuels - Maintien de l'évolution de la stratégie de gestion d'actifs
S'inspirer de notre mission : Gérer de façon proactive la présence externe du FCC	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du protocole de communications pour tous les investissements du FCC - Amélioration des outils publics sur le site Web du FCC

Tableau 11 – Critères de rendement

Critères de sélection des investissements, objectifs stratégiques et principes d'investissement	Critères de rendement
Cohérence avec le mandat du FCC	<p>Réduire rapidement et fortement les émissions et contribuer à l'atteinte des cibles climatiques du Canada</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Empreinte carbone du portefeuille du FCC et émissions financées (soit les émissions du portefeuille de portée 3, catégorie 15), calculée conformément au Protocole des GES et au Partnership for Carbon Accounting Financials Standard (PCAF) ou à l'aide d'une autre méthodologie équivalente. 2. Émissions moyennes annuelles évitées dans l'ensemble du portefeuille. Méthodologie interne à adopter, conformément aux principales normes, comme l'Avoided Emissions Framework de Mission Innovation.
	<p>Améliorer les technologies et accompagner les entreprises dans leur croissance afin de stimuler la productivité, la compétitivité, la croissance propre et les emplois dans tous les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement. 4. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement. 5. Lorsque c'est possible et approprié, estimation du nombre total d'emplois créés ou soutenus (p. ex., temporaires, permanents, directs et indirects) par les investissements du FCC, au cours d'une période déterminée par le gestionnaire. La méthodologie est en développement; le délai de préparation de l'information peut varier selon le contexte, le moment et l'étape de développement de l'investissement.



<p>Tirer parti de la richesse en ressources du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles afin d'assurer la prospérité économique future du Canada</p>	<p>6. Évaluation du capital du FCC engagé dans des activités majeures liées à des projets, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. L'évaluation comprend les capitaux propres, la dette, les contrats sur différence et les contrats d'achat de la production.</p> <p>7. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du revenu d'exportation annuel issu des projets majeurs, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. La méthodologie est en développement; GAFCC développera des indicateurs pour démontrer les avantages commerciaux et les avantages de la chaîne d'approvisionnement pour le Canada.</p>
<p>Avantages à long terme pour le Canada</p>	<p>8. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nombre de technologies et/ou de brevets créés, soutenus ou maintenus grâce aux investissements du FCC.</p>
<p>Caractère complémentaire</p>	<p>9. (identique au point 3 ci-dessus) Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>10. (identique au point 4 ci-dessus) Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>11. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de preuves qualitatives.</p>
<p>Solidité financière</p>	<p>12. Discussion et analyse provenant des états financiers annuels du FCC, conformément à la Section 6b de l'EGA.</p>
<p>Conformité avec les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)</p>	<p>13. Présentation de rapports annuels conformément aux recommandations du TCFD.</p> <p>14. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de l'information sur le portefeuille concernant certains IRC ESG, selon la composition du portefeuille du FCC. Le cadre IRC ESG sera structuré conformément aux conseils du SASB et aux cadres établis en vertu de l'Initiative de convergence des données ESG.</p>



Annexe D - Attestation de la cheffe de la direction financière

En ma capacité de cheffe de la direction financière de Gestion d'actifs du Fonds de croissance du Canada inc. (« **GAFCC** »), GAFCC agissant à titre de gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif du Fonds de croissance du Canada inc. (« **FCC** »), j'ai examiné le plan d'entreprise et le budget ainsi que les renseignements à l'appui que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous. À la lumière de cette vérification diligente, je tire les conclusions suivantes :

1. La nature et l'étendue de l'information financière et de l'information connexe sont raisonnablement décrites, et les hypothèses ayant une incidence importante sur les besoins financiers connexes ont été identifiées et sont appuyées, avec les observations suivantes : Les hypothèses concernant l'activité commerciale du FCC et la composition de son portefeuille de placements sont sujettes à des variations importantes en raison des conditions du marché. À leur tour, les hypothèses relatives aux coûts totaux d'exploitation du FCC dépendent de la composition du portefeuille du FCC et sont donc sujettes à des variations.
2. Les risques importants ayant une incidence sur les besoins financiers, la sensibilité des besoins financiers aux changements apportés aux hypothèses clés et les stratégies d'atténuation des risques connexes ont été divulgués, avec les observations suivantes : Les hypothèses relatives à l'activité commerciale du FCC et à son portefeuille de placements reposent sur la meilleure information disponible, mais la nature des marchés dans lesquels le FCC exerce ses activités pour remplir son mandat et la concentration potentielle du portefeuille entraînent des incertitudes importantes. Notamment, la nature de certains instruments dérivés dans lesquels le FCC investit pour remplir son mandat comporte un risque de marché important.
3. Les besoins en ressources financières ont été divulgués et sont conformes aux hypothèses énoncées, et des options pour contenir les coûts ont été envisagées, avec les observations suivantes : Les besoins en ressources sont fondés sur l'activité commerciale présumée du FCC et la composition du portefeuille du FCC, qui sont sujettes à des variations, comme il est indiqué aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.
4. Le financement a été déterminé et est suffisant pour répondre aux besoins financiers pour la durée prévue du plan d'entreprise, avec les observations suivantes : Les hypothèses concernant le financement du FCC dépendent du rendement des placements du FCC, de l'activité commerciale présumée du FCC, des coûts connexes qui sont chacun sujets à des variations, comme l'indiquent les paragraphes 1 et 3. Ceux-ci auront une incidence sur les besoins de financement annuels du FCC à l'intérieur de son financement total approuvé de 15 milliards \$.
5. Le plan d'entreprise et le budget sont conformes aux lois et aux politiques pertinentes en matière de gestion financière, et les pouvoirs de gestion financière appropriés sont en place (ou sont demandés conformément au plan d'entreprise).
6. Des contrôles financiers clés sont en place pour appuyer les activités d'investissement en cours menées pour le compte du FCC.

À mon avis, l'information financière contenue dans ce plan d'entreprise et ce budget est globalement suffisante pour appuyer la prise de décisions.

Version originale signée par Caroline Vermette, cheffe de la direction financière de Gestion d'actifs du fonds de croissance du Canada inc., agissant à titre de gestionnaire pour le Fonds de croissance du Canada inc.

Le 9 décembre 2025



Annexe E - Plan d'emprunt

Le FCC et ses filiales en propriété exclusive peuvent fournir des garanties et conclure des engagements de prêts pour soutenir les engagements d'investissement que le FCC ou ses filiales en propriété exclusive peuvent conclure et qui pourraient être exigés par les prêteurs, les gestionnaires de fonds et les investisseurs avec lesquels le FCC et ses filiales en propriété exclusive peuvent transiger de temps à autre. Il pourrait s'agir (i) d'un billet, d'une obligation ou d'une débenture; (ii) d'actions privilégiées à terme; (iii) d'un prêt; (iv) d'une acceptation bancaire; (v) d'un contrat de location-acquisition; ou (vi) d'un accord de crédit d'approvisionnement, muni d'une garantie globale annuelle et d'engagements de prêt n'excédant pas le montant de l'engagement annuel défini à la Section 5 pour une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans.



Annexe F - Priorités et orientation du gouvernement

Transparence et ouverture du gouvernement

Afin d'assurer l'ouverture et la transparence du processus de recherche d'opportunités d'investissement, le FCC emploie une approche à deux volets :

- (i) **Communication active** : GAFCC trouve de façon proactive des parties prenantes de l'industrie et discute directement avec elles à l'aide de trois principales approches :
 - a. Communications directes auprès des entreprises et des projets pour structurer et proposer des investissements potentiels;
 - b. Établissement de partenariats avec des investisseurs tiers afin de tirer parti de leurs capacités de repérer les possibilités d'investissement et d'accroître l'ampleur des investissements potentiels du FCC;
 - c. Création de coalitions avec des groupes d'investisseurs pour élaborer et exécuter de grands projets complexes.

- (ii) **Processus public** :
 - a. GAFCC maintient une adresse courriel publique (infocgf@cgf-fcc.ca) pour recevoir et passer en revue l'information envoyée directement par les participants du marché :
 - i. L'équipe de GAFCC surveille de près les courriels pour s'assurer que le public conserve un accès direct au FCC;
 - ii. Bien qu'elle espère consulter toutes les opportunités qui y sont présentées et y répondre rapidement, elle ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure de répondre à toutes les propositions.
 - b. GAFCC s'est dotée d'un site Web bilingue (www.cgf-fcc.ca), qui présente de l'information sur le mandat du FCC et les plus récentes nouvelles. Le contenu du site Web sera étoffé au fil du temps, en fonction des activités du FCC.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

GAFCC et le FCC sont assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information*. Les renseignements pertinents se trouvent sur le site Web du FCC : [FCC - Fonds de croissance du Canada | Fonds de croissance du Canada](#)

De plus, GAFCC présente la façon dont elle recueille, utilise, divulgue et gère, de quelque autre façon, les renseignements personnels sur son site Web : [link](#).

Technologie de l'information et cybersécurité

Investissements PSP s'engage à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements sous sa responsabilité. Investissements PSP a adopté une Politique de sécurité de l'information qui établit des exigences et des principes généraux pour s'assurer que les risques liés aux actifs d'information sont gérés conformément à la vision d'Investissements PSP, à son appétit pour le risque et aux exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles.



Les renseignements qu'Investissements PSP détient (y compris les renseignements permettant d'identifier une personne) sont classés et protégés selon le niveau de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité requis en fonction de la nature des renseignements détenus. Leur classification est la base servant à l'identification des risques associés à la divulgation, l'utilisation ou la modification non autorisée, ou à la perte de tels renseignements.

La stratégie de sécurité de l'information d'Investissements PSP (EF22-EF26) est basée sur quatre priorités : (i) promouvoir une culture de prise en charge et de responsabilité pour la gestion des cyberrisques; (ii) faciliter la transformation numérique d'Investissements PSP et sécuriser la migration vers le nuage; (iii) soutenir Investissements PSP dans le partage sécuritaire et l'exploitation de la valeur de l'information et des données; et (iv) assurer la gestion des cyberrisques hors de son contrôle direct. Ce plan quinquennal a déjà mis en place un ensemble de mesures d'atténuation des risques, dont un programme complet de sensibilisation à la cybersécurité, un tableau de bord sur la sécurité de l'information pour les cadres, un cadre de gestion de la vulnérabilité basé sur les risques, ainsi qu'un programme de gestion des cyberrisques liés aux placements.

Prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail

Investissements PSP s'engage à créer et à maintenir un environnement de travail sécuritaire et sain, exempt de discrimination, de harcèlement et de violence en tout genre, notamment de nature sexuelle. La discrimination, le harcèlement et la violence au travail sont des comportements inacceptables qui ne sont pas tolérés. Investissements PSP prendra des mesures raisonnables pour empêcher de tels comportements et réaliser un processus de résolution, comprenant des enquêtes lors d'allégations et la mise en place de mesure(s) corrective(s) et/ou de mesure(s) disciplinaire(s), selon les circonstances, lorsqu'une plainte est fondée. Investissements PSP s'engage également à empêcher la discrimination, le harcèlement et la violence au travail en adoptant les mesures suivantes :

- Promotion des normes de conduite les plus élevées;
- Communication et application des principes contenus dans sa Politique en matière de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail;
- Prestation d'une formation annuelle sur le respect au travail, et éducation pour assurer la compréhension des droits et responsabilités des employés;
- Mise en œuvre d'un processus de résolution des plaintes efficace et équitable dans le cadre de la Procédure de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail (Canada).

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Investissements PSP s'engage depuis longtemps à intégrer les principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans son processus décisionnel en matière d'investissement. GAFCC tire parti des processus et des outils d'Investissements PSP dans l'exécution de ses activités. De plus, elle a conçu et mis en œuvre un cadre d'évaluation et de gestion de l'impact pour guider et assurer l'harmonisation de son processus d'investissement avec le mandat du FCC, dont une Analyse comparative entre les sexes plus et la consultation des communautés autochtones.

Analyse comparative entre les sexes plus

Dans ce contexte, GAFCC évalue comment elle peut appliquer une vision ACS+ à ses activités et dans l'exécution du mandat d'investissement du FCC.



Communautés autochtones

Le devoir de consultation est une partie importante des activités du gouvernement fédéral, notamment dans le cadre des approbations de projets réglementaires, l'émission et l'autorisation de permis, les décisions opérationnelles, l'élaboration de politiques, les négociations et bien d'autres. GAFCC tiendra compte du devoir du FCC de consulter les peuples autochtones et, plus globalement, de la façon dont elle peut collaborer avec les communautés et les entreprises autochtones pour exécuter le mandat d'investissement du FCC.

Développement durable et écologisation des opérations du gouvernement

La stratégie d'investissement du FCC vise à offrir d'importants avantages en matière de développement durable à la population canadienne, en particulier en ce qui a trait à la décarbonation et aux résultats économiques associés à son mandat et à sa stratégie d'investissement.

Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité. Il vise également à aider le Canada à atteindre les objectifs nationaux suivants en matière de politiques économiques et climatiques.

Accélérer le **déploiement de technologies clés**, comme l'hydrogène faible en carbone et le CSC.

Réduire les émissions tout en faisant la promotion de la croissance économique et de la compétitivité canadienne.

Accompagner les entreprises dans leur croissance afin qu'elles créent des emplois et stimulent la productivité et la croissance propre dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne.

Favoriser le **maintien de la propriété intellectuelle** au pays.

Tirer profit de la richesse en ressources naturelles du Canada et **renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles** pour assurer le bien-être économique et environnemental futur du Canada.

GAFCC est consciente de la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada et évaluera les opportunités de contribuer à ses objectifs au cours des années à venir.

Travail forcé et esclavage moderne

Tant le FCC que GAFCC ont confirmé (i) qu'elles ne produisent pas, n'achètent pas ou ne distribuent pas de biens, et (ii) qu'elles ne contrôlent aucune entité qui produit, vend ou distribue des biens. Puisque le FCC et GAFCC n'exercent pas ces activités, ils n'entreront pas dans le champ d'application des obligations de déclaration en tant qu'« institution fédérale » ou « entité ».



Rapport sur le travail forcé et l'esclavage moderne

Investissements PSP est déterminée à maintenir des normes élevées de gouvernance et de conduite éthique. En août 2014, elle est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies. Dans le cadre de son engagement, Investissements PSP s'efforce d'améliorer continuellement ses processus visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé, de travail des enfants et d'autres formes d'esclavage moderne (y compris, mais sans s'y limiter, la traite des personnes, l'esclavage et la servitude) dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Investissements PSP a publié un rapport en vertu de la *Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, qui peut être consulté [ici](#).

Assurer de saines pratiques d'approvisionnement

GAFCC croit qu'un cadre d'approvisionnement rigoureux est nécessaire pour soutenir les activités du FCC et de GAFCC, faire progresser ses objectifs et préserver la réputation de GAFCC et du FCC. GAFCC tire parti de l'expertise et des processus établis d'Investissements PSP, y compris en ce qui concerne les fonctions d'approvisionnement.

Au fur et à mesure que GAFCC établit sa politique d'approvisionnement, elle tient compte de ce qui suit :

- Le rapport publié par le Bureau du vérificateur général du Canada à la suite de son audit de l'approvisionnement des marchés de services professionnels.
- Les directives et les rapports publiés par le secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada.

En plus de ce qui précède, la politique d'approvisionnement de GAFCC s'appuiera également sur les meilleures pratiques du marché en matière d'approvisionnement pour s'assurer que le FCC bénéficie de l'optimisation des ressources sur la base des relations avec les fournisseurs.



Annexe G - Conformité aux exigences de la loi et des politiques

En plus de se conformer à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (dans la mesure applicable), le FCC fournira à la CDEV de l'information afin qu'elle puisse se conformer aux obligations de déclaration correspondantes. Nous vous invitons à consulter le Plan d'entreprise de la CDEV pour de plus amples renseignements.

Le FCC a reçu une instruction par Décret CP 2022-1272, à laquelle il continue de se conformer de même qu'à l'Énoncé des priorités et des responsabilités, émis par la vice-première ministre et ministre des Finances, le 8 mars 2024.



Appendice 1

Énoncé des priorités et des responsabilités (8 mars 2024)

Deputy Prime Minister
and Minister of Finance



Vice-première ministre
et ministre des Finances

Ottawa, Canada K1A 0A2

2023FIN513410

Le 8 mars 2024

M. Stephen Swaffield
Président du Conseil
Corporation de développement des
investissements du Canada
1240, rue Bay, bureau 302
Toronto (Ontario)
M5R 2A7

M. Stephen Swaffield
M^{me} Elizabeth Wademan
Fonds de croissance du Canada inc.
1240, rue Bay, bureau
302, Toronto (Ontario)
M5R 2A7

Madame, Monsieur,

Je vous écris en tant que ministre responsable du Fonds de croissance du Canada (FCC), géré par Fonds de croissance du Canada inc. (FCC inc.), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV).

Le FCC est un élément clé du plan économique du gouvernement. Qu'il s'agisse de la tarification du carbone, d'importants crédits d'impôt à l'investissement ou de programmes de subventions et de contributions, le gouvernement investit dans l'avenir économique du Canada. Grâce à sa gamme d'outils financiers et aux 15 milliards de dollars dont il dispose, le FCC est particulièrement bien placé pour aider à réduire les risques liés aux projets importants et à prendre les décisions d'investissement qui permettent de décarboner notre économie et, également, de créer de bonnes carrières pour les Canadiens.

J'ai le plaisir de vous présenter cet Énoncé des priorités et des responsabilités, conformément à la directive émise par le gouverneur en conseil à l'intention de FCC inc. le 2 décembre 2022 (C.P. 2022-1272). J'envoie également cet Énoncé des priorités et des responsabilités à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) et à sa filiale Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (le gestionnaire), ainsi qu'au ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, au ministre de Ressources naturelles Canada, au ministre d'Environnement et Changement climatique Canada et à la présidente du Conseil du Trésor, pour qu'ils en prennent connaissance.

Cette lettre décrit les attentes et les priorités stratégiques du gouvernement du Canada en ce qui concerne les activités du FCC et de FCC inc. tout en reconnaissant que le Fonds est un véhicule d'investissement public indépendant.

Entente de gestion d'actifs et énoncé des principes d'investissement

Le 31 mai 2023, je vous ai envoyé un Énoncé des priorités et des responsabilités provisoire. Celui-ci exprimait mon attente à l'égard du début des négociations d'une Entente de gestion d'actifs (EGA) devant être conclue entre FCC inc., la CDEV, Investissements PSP et le gestionnaire. J'ai également noté ma compréhension selon laquelle vous travailleriez avec Investissements PSP à l'élaboration d'un Énoncé des principes d'investissement (ÉPI) pour accompagner l'EGA. J'ai indiqué que je m'attendais à ce que vous me consultiez au sujet de cette entente et de l'ÉPI avant de mettre au point ces documents avec Investissements PSP.

Je comprends que vous avez achevé la négociation de l'EGA et de l'ÉPI. J'ai examiné ces documents, en consultation avec le Bureau du Conseil privé (BCP) et le Secrétariat du Conseil du Trésor, et j'approuve leur contenu, y compris les dispositions relatives aux modifications de l'ÉPI. Le BCP, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada ont été consultés au sujet de l'ÉPI afin de s'assurer que le FCC complète les autres outils et programmes stratégiques du gouvernement du Canada, tout en conservant son indépendance en matière de gestion des opérations et des investissements.

Vous pouvez maintenant exécuter l'EGA et mettre en place l'ÉPI. Une fois que ces deux éléments seront en place, j'attends de vous que vous m'envoyiez une copie finale des deux documents, que vous agissiez conformément à leurs modalités et que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques du FCC.

Gouvernance

Tant que FCC inc. demeure une filiale en propriété exclusive de la CDEV assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le conseil d'administration de FCC inc. (conseil de FCC inc.) sera nommé par le conseil de sa société mère, soit la CDEV. Je comprends que vous avez élaboré une proposition de liste initiale d'administrateurs pour le conseil de FCC inc., qui se composerait de quatre membres, dont trois représentants de la CDEV (y compris la présidente et cheffe de la direction de la CDEV), ainsi que d'un président du conseil indépendant. J'attends de vous que vous me consultiez, en tant que ministre des Finances, sur les nominations proposées au conseil de FCC inc. Compte tenu des services qui seront fournis à FCC inc. par le gestionnaire dans le cadre de l'EGA, je comprends que FCC inc. ne devrait avoir que peu ou pas d'employés qui relèvent de celle-ci (et que certains membres du personnel de la CDEV participeront aux activités de FCC inc. de temps en temps, au besoin).

Je m'attends à ce que le conseil d'administration de la CDEV fixe la rémunération des

administrateurs indépendants et du président du conseil de FCC inc. en tenant compte de la rémunération habituellement offerte par d'autres sociétés des secteurs public et privé, conformément aux dispositions du décret C.P. 2022-1269.

Le conseil de FCC inc. sera responsable, dans le cadre de ses droits en vertu de l'EGA et sous réserve des modalités de celle-ci, de superviser la conformité du gestionnaire à l'EGA et à l'ÉPI. Il surveillera également le rendement du portefeuille du FCC en fonction des critères de rendement établis conformément à l'EGA.

De plus, le conseil de FCC inc. devra rendre compte à la ministre des Finances et au gouvernement du Canada, au Parlement et aux Canadiens de la surveillance qu'il exerce sur le gestionnaire dans le cadre des paramètres de l'EGA. Je me réjouis à l'idée de collaborer avec FCC inc. et le gestionnaire, ainsi qu'avec mes estimés collègues, le ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, le ministre de Ressources naturelles Canada et le ministre d'Environnement et Changement climatique Canada, dans le cadre de la réunion annuelle et du processus de présentation de rapports décrits dans l'EGA.

Mandat

Comme l'indique l'ÉPI, le mandat du FCC est de constituer un portefeuille qui catalysera d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens, positionnant ainsi les entreprises et les travailleurs canadiens à l'avant-plan de l'économie propre mondiale. L'objectif est de contribuer à la transformation et à la croissance de l'économie canadienne, à un rythme rapide et à grande échelle, sur la voie de la carboneutralité, et d'aider le Canada à atteindre d'importants objectifs nationaux en matière de politiques économiques et climatiques, tout en créant de bonnes carrières pour les Canadiens. En assurant la compétitivité stratégique du Canada, les décisions importantes du FCC feront du Canada un marché encore plus attrayant pour les investisseurs, et créeront des carrières et des possibilités pour les Canadiens au fil des générations à venir.

Je m'attends à ce que le gestionnaire propose un portefeuille aligné sur le plan économique du Canada. En particulier, je m'attends à voir, au cours des deux prochaines années, une avancée significative des transactions auprès de divers secteurs des technologies propres, comme ceux de l'hydrogène bleu et vert, des biocarburants et d'autres technologies fondamentales pour parvenir à rendre le réseau électrique carboneutre dans tout le pays, y compris la production d'électricité propre et réduite. En outre, je m'attends à ce que le portefeuille soutienne la décarbonation des plus grandes industries émettrices, notamment celles de l'acier et du ciment.

J'attends du gestionnaire qu'il fournisse les meilleurs efforts commercialement raisonnables pour faire progresser les transactions dans les secteurs prioritaires.

J'attends également du gestionnaire qu'il tienne compte des *secteurs d'intérêt* dans l'ÉPI (4.A. i-iii) par ordre de priorité décroissant, dans la mesure du possible et tout en restant raisonnable sur le plan commercial.

Dans les deux mois suivant la réception de cette lettre, j'attends du gestionnaire qu'il me

présente son plan pour intensifier les activités d'investissement et réaliser les priorités définies dans cette lettre et dans l'ÉPI.

J'attends du gestionnaire qu'il tienne compte du fait que le gouvernement souhaite travailler en étroite collaboration avec le FCC afin d'améliorer sa capacité à proposer des contrats carbone sur différence et des contrats d'achat de la production aux secteurs prioritaires, y compris en explorant la possibilité d'une garantie gouvernementale pour certains engagements, et des options supplémentaires pour accélérer l'établissement de contrats carbone sur différence à l'échelle du Canada.

Je m'attends à ce que le gestionnaire, en concevant ses cadres de contrats carbone sur différence et de contrats d'achats de la production, trouve un équilibre entre la garantie de mandats de négociation solides pour le FCC et l'accomplissement de son rôle important en tant que principale entité fédérale émettrice de contrats carbone sur différence.

Je m'attends à ce que le gestionnaire, sous réserve des obligations de confidentialité applicables, s'engage auprès des personnes qui gèrent les outils et les programmes complémentaires relevant de la politique de croissance propre du gouvernement du Canada, et communique avec elles. J'attends du gestionnaire qu'il s'acquitte de ces responsabilités tout en maintenant sa capacité à prendre des décisions en matière d'investissements en temps opportun et de manière indépendante.

J'attends du gestionnaire qu'il tienne compte judicieusement de tous les instruments financiers à sa disposition lorsqu'il négocie des investissements et qu'il structure des transactions, y compris les contrats carbone sur différence et d'autres formes d'assurance de prix. Le personnel du gestionnaire a développé une expertise unique autour de ces instruments, laquelle est précieuse pour le gouvernement du Canada. Je m'attends à ce que le gestionnaire continue à développer son expertise en matière de contrats carbone sur différence et d'assurance de prix du carbone, et à ce qu'il devienne un centre d'excellence en matière de contrats carbone sur différence en s'engageant auprès des acteurs du marché et en conseillant le gouvernement du Canada quant à l'utilisation et à la conception de ces contrats.

Je salue les efforts de PSP et du gestionnaire pour mettre en place une équipe de professionnels de l'investissement chevronnés de classe mondiale pour gérer les investissements du FCC axés sur la réalisation d'objectifs économiques et climatiques importants. Pour réaliser pleinement son objectif et ses fonctions, le FCC doit s'appuyer sur un éventail diversifié de talents et de perspectives provenant de l'ensemble du Canada, ainsi que sur les pratiques exemplaires internationales. Cela inclut un engagement continu en faveur de la diversité de l'effectif de l'organisation et des efforts pour favoriser l'inclusion d'un large éventail de voix et de points de vue dans la gouvernance et la prise de décisions. Ce faisant, le FCC devrait prendre en considération la diversité des genres, des langues, des cultures et des régions du Canada, y compris les perspectives uniques des peuples autochtones.

Je suis convaincue que le gestionnaire tirera parti de son talent, de sa créativité et de son expérience pour faire du FCC un fonds d'investissement public indépendant de premier plan au niveau mondial, qui offre une valeur ajoutée et des carrières aux Canadiens, et qui favorise une

croissance positive de l'économie du Canada au fil des générations à venir. Le Canada est chanceux de pouvoir compter sur vous.

Une fois de plus, je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour votre soutien dans la mise en œuvre du programme ambitieux du gouvernement du Canada visant à réduire les émissions de carbone, à promouvoir la diversification de l'économie canadienne, à renforcer la résilience et la capacité de la chaîne d'approvisionnement du Canada et à continuer de créer de bonnes carrières pour les Canadiens.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Vice-première ministre et ministre des Finances

- c. c. Deborah K. Orida, présidente et cheffe de la direction, Investissements PSP
- Patrick Charbonneau, président et chef de la direction, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc.
- L'honorable Francois-Philippe Champagne, ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada
- L'honorable Jonathan Wilkinson, ministre de Ressources naturelles Canada
- L'honorable Steven Guilbeault, ministre d'Environnement et Changement climatique Canada
- L'honorable Anita Anand, présidente du Conseil du Trésor

Annexe D :

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2026 À 2030 DE LA CGPAC



LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS
POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

LA CORPORATION DE GARANTIE DES PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

Une filiale de la
Corporation de développement des investissements du Canada

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2026 À 2030

31 octobre 2025



TABLE DES MATIÈRES

1. Résumé	3
2. Aperçu	4
2.1 Mandat	4
2.2 Principale autorité législative et réglementaire	4
2.3 Programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux connexes	5
3. Environnement opérationnel	7
3.1 Environnement interne et progrès réalisés à ce jour	7
3.1.1 Progrès réalisés à ce jour	7
3.1.2 Dotation et ressources	9
3.2 Environnement externe	10
3.2.1 Contexte économique actuel	10
3.2.2 Programmes provinciaux de garantie de prêt pour les Autochtones	10
3.2.3 Positionnement par rapport aux autres initiatives fédérales	11
3.2.4 Partenariats avec les prêteurs et le secteur	12
3.3 Aperçu du marché	13
4. Principaux objectifs, risques et résultats attendus	15
5. Section financière	17
5.1 Aperçu	17
5.2 Financement	17
5.3 Hypothèses clés	18
Annexe A – Directives du ministre responsable	20
Annexe B – Structure de gouvernance de l'entreprise	22
Annexe C – Attestation de la cheffe des finances	23
Annexe D – États financiers et budgets	24
Annexe E – Conformité aux exigences prévues dans la loi et les politiques	27
Annexe F – Priorités et orientation du gouvernement	30



1. RÉSUMÉ

La Corporation de garantie des prêts pour les autochtones du Canada (« CGPAC ») est une société d'État fédérale et une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »). Elle a été créée pour mettre en œuvre le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (PGPA), qui vise à débloquer l'accès à des capitaux pour les groupes autochtones qui souhaitent acquérir une participation dans de grands projets, et ainsi favoriser la réconciliation économique, l'autodétermination et le développement de projets d'envergure au Canada.

En fournissant des garanties de prêt soutenues par le gouvernement du Canada, la CGPAC permet aux groupes autochtones de surmonter des obstacles historiques, notamment ceux découlant de la Loi sur les Indiens, et de devenir des partenaires à part entière dans de grands projets au Canada. Cette initiative constitue une réponse concrète aux revendications de longue date des dirigeants autochtones en matière d'accès à un financement abordable pour permettre aux peuples autochtones de bénéficier des retombées des projets réalisés sur leurs terres.

Lancé en 2024, le PGPA est une initiative fédérale qui soutient la réconciliation économique avec les peuples autochtones et la promesse du premier ministre de bâtir une infrastructure économique d'envergure au Canada, en étroite collaboration avec les titulaires de droits. En mars 2025, le gouvernement a doublé le montant initialement affecté au PGPA, qui est passé de 5 à 10 milliards de dollars, et a élargi son champ d'application à des secteurs autres que l'énergie et les ressources naturelles, soulignant ainsi l'importance du PGPA pour libérer le potentiel économique du Canada.

La CGPAC estime que le programme aura un impact transformateur sur la participation économique des Autochtones au Canada. Les garanties de prêt émises par la CGPAC favoriseront l'accès des groupes autochtones à la propriété dans des projets qui leur étaient auparavant inaccessibles, générant des retombées financières directes (p. ex. revenus liés à la détention d'actions et dividendes) ainsi qu'une création de richesse durable pour les communautés participantes.



2. APERÇU

2.1 Mandat

La Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (« CGPAC») a été créée pour faciliter la prise de participation des Autochtones dans de grands projets par l'intermédiaire du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (GCPAC). Le mandat de la CGPAC (le « mandat ») est de fournir des garanties de prêt qui aident les groupes autochtones à obtenir du financement abordable et à devenir copropriétaires de grands projets au Canada.

En s'appuyant sur la cote de crédit du gouvernement fédéral, ces garanties réduisent les coûts d'emprunt pour les partenaires autochtones, ce qui leur permet d'acquérir des participations qui produisent des avantages pour la communauté pendant des générations. Essentiellement, la CGPAC a pour mission de promouvoir l'autodétermination économique des Autochtones par une participation significative à des projets générateurs de richesse et d'occasions, contribuant ainsi à un volet essentiel des visées canadiennes de réconciliation économique.

Compte tenu des paramètres de risque élargis mis en place en mars 2025, la CGPAC peut également jouer un rôle important dans l'exécution de projets, en permettant aux groupes autochtones de diriger des projets ou de conclure des partenariats significatifs avec les promoteurs plus tôt dans le cycle de vie du projet.

Les activités de la CGPAC comprennent l'établissement de contacts avec les demandeurs, la réalisation d'analyses d'investissement et du processus de diligence raisonnable, la négociation d'accords de garantie, la recommandation de garanties de prêt à l'approbation du ministre des Finances et l'administration du portefeuille de garanties en cours. L'exécution de mandat repose sur une approche commerciale rigoureuse visant à faire en sorte que chaque garantie soutient une entreprise commerciale saine et génère de la valeur tant pour les communautés autochtones que pour le Canada dans son ensemble.

2.2 Principale autorité législative et réglementaire

La CGPAC a été créée à la suite d'une décision prise dans le cadre du budget de 2024, entérinée par la Loi d'exécution du budget 2024, no 1 – L.C. 2024, ch. 17 (article 261). Cette loi confirmait que le montant total disponible pour les garanties s'élevait à 5 milliards de dollars, et conférait au gouverneur en conseil l'autorisation d'augmenter ce plafond sur recommandation du ministre des Finances.

En mars 2025, le gouvernement a décidé de doubler le financement du PGPA et d'élargir son champ d'action. Le décret C.P. 2025-0458 a été publié le 23 mars 2025 afin de confirmer cette autorisation élargie.



La CGPAC est une filiale en propriété exclusive de la CDEV et a été constituée en décembre 2024 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La CDEV est son unique actionnaire. Par conséquent, la CGPAC relève de la structure de gouvernance du groupe de sociétés de la CDEV et rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances. La CGPAC est une société d'État mandataire, ce qui signifie que toutes les garanties sont appuyées par le gouvernement du Canada et que ses obligations bénéficient effectivement de la pleine foi et du crédit de Sa Majesté le Roi du chef du Canada.

Les modalités du PGPA, qui orientent les activités de la CGPAC, ont été fournies au ministre des Finances en mars 2025 et mises à jour en août 2025. Ces modalités définissent le cadre dans lequel les garanties fédérales sont structurées et gérées au sein de la CGPAC. Elles décrivent les critères d'admissibilité, les droits et obligations du garant fédéral, y compris les droits de sûreté, de subrogation et de régularisation, les formes de garantie, les commissions d'émission et de suivi, les mécanismes de combinaison avec les programmes provinciaux, ainsi que les processus de suivi et de gouvernance.

2.3 Programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux connexes

La CGPAC agit de concert avec plusieurs initiatives fédérales et provinciales visant à promouvoir la participation économique des Autochtones dans des projets d'envergure. Chaque programme présente des caractéristiques propres en matière de champ d'application, de secteur ciblé et de mécanismes financiers (par ex., garanties, prêts à conditions préférentielles), mais tous offrent un appui aux communautés autochtones désireuses de participer à des projets économiques majeurs ou d'en acquérir des parts. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des programmes les plus pertinents.

Le Cadre de financement stratégique annoncé dans le Budget de 2025 demande à la CGPAC de prioriser les demandes admissibles pour les projets qui lui sont soumis par le Bureau des grands projets. Le Cadre de financement stratégique clarifie également les rôles et responsabilités dans les domaines où les mandats se chevauchent. Il précise que la CGPAC devrait être chef de file en matière de participation autochtone.



Tableau 1.1 Principales initiatives de soutien à la participation au capital autochtone par administration

Administration	Programme et description
Fédérale	<p>Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) – Initiative pour la participation autochtone</p> <p>Lancée en 2023 pour soutenir la prise de participation des Autochtones dans des projets d'infrastructure financés par la BIC. Offre des prêts à long terme et à faible coût afin de réduire le coût du capital pour les communautés autochtones.</p>
	<p>Exportation et développement Canada – Programme de garanties d'exportations</p> <p>Fournit des garanties de prêt aux institutions financières pour les exportateurs au Canada. Bien qu'il ne s'adresse pas spécifiquement aux clients autochtones, les entreprises détenues par des Autochtones peuvent accéder au programme pour obtenir du financement pour des activités d'exportation admissibles.</p>
Ontario	<p>Programme de financement pour les initiatives autochtones</p> <p>Établi en 2009 pour soutenir la participation autochtone à de grands projets d'infrastructure et d'énergie au moyen de garanties de prêt provinciales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation totale : 3 milliards de dollars (montant de 1 milliard de dollars majoré en 2025) • Émission de plus de 10 garanties totalisant plus de 500 millions de dollars • Mandat élargi en 2025 au-delà du secteur de l'électricité
Alberta	<p>Alberta Indigenous Opportunities Corporation</p> <p>Établie en 2019 pour permettre aux Autochtones de prendre des participations dans des projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation totale : 3 milliards de dollars (montant de 1 milliard de dollars majoré en 2024) • Le champ d'application a été élargi en 2021 et en 2024 pour inclure les secteurs des ressources naturelles, de l'agriculture, des transports, des télécommunications et du tourisme.
Saskatchewan	<p>Saskatchewan Indigenous Investment Corporation</p> <p>Établie en 2022 pour soutenir la prise de participation des Autochtones dans les secteurs des ressources à valeur ajoutée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation totale : 75 millions de dollars; aucune garantie émise à ce jour • Le champ d'application comprend les secteurs de la sylviculture, de l'exploitation minière, du pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de l'agriculture à valeur ajoutée.
Manitoba	<p>Programme de garantie de prêts pour les Autochtones du Manitoba</p> <p>Lancé en 2025 pour soutenir la prise de participation des Autochtones dans des projets énergétiques et d'infrastructure d'envergure.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation totale : 300 millions de dollars • Créé en partie pour soutenir la participation à l'approvisionnement en énergie éolienne de Manitoba Hydro. • Aucune garantie émise à ce jour.



3. ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

3.1 Environnement interne et progrès réalisés à ce jour

3.1.1 Progrès réalisés à ce jour

La brève histoire de la CGPAC peut être résumée comme suit :

- **Avril 2024** : Le budget de 2024 prévoit la mise en place du PGPA, axé sur les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie, et auquel est allouée la somme initiale de 5 milliards de dollars.
- **Décembre 2024** : La CGPAC est constituée en société.
- **Mars 2025** : Le premier président du Conseil d'administration de la CGPAC, Michael Bonshor, est nommé.
- **Mars 2025** : Le financement du programme est doublé pour atteindre 10 milliards de dollars et étendu à de grands projets dans tous les secteurs de l'économie (à l'exception des jeux de hasard).
- **Mai 2025** : La CGPAC annonce sa première garantie de prêt.
- **Juillet 2025** : La CGPAC annonce la nomination d'une cheffe des finances, Annie Sismanian.

La CGPAC est en phase de démarrage et tire parti de l'infrastructure, de l'expertise et des capacités de la CDEV pour mettre en œuvre le PGPA. La cheffe de la direction de la CDEV agit à titre de cheffe de la direction de la CGPAC, aux côtés de membres clés de l'équipe de direction de la CDEV, notamment le vice-président et chef des services de mise en œuvre et de conseil en financement, l'avocate et secrétaire générale, le chef des finances, le vice-président (qui dirige l'engagement externe et la stratégie d'entreprise), le vice-président et chef des communications et affaires publiques et la vice-présidente et cheffe des ressources humaines. Ces cadres sont soutenus par les membres de leur équipe, qui consacrent à la CGPAC et au PGPA entre 25 % et 100 % de leur temps, selon le cas. La CDEV a renforcé son équipe pour répondre aux exigences de ce nouveau mandat. L'une des principales priorités internes est de veiller à ce que les capacités et l'expertise soient suffisantes pour superviser efficacement la CGPAC.

La CDEV a également fait appel à des conseillers spécialisés pour soutenir les principales activités de mise en place, notamment des conseillers financiers, des conseillers juridiques externes et une société de conseil en gestion, et contribuer au développement de l'infrastructure de base (y compris les outils de gestion de programme, un système de gestion des relations clientèle et des procédures préliminaires). Une banque d'investissement a été mandatée pour définir la forme de la garantie et en optimiser l'efficacité; l'établissement des principales conditions de la garantie ainsi qu'une grille de conditions a été confié à une société d'avocats; enfin, une agence de communication autochtone a été retenue pour concevoir l'image de marque et le site Web de la CGPAC.



Grâce à ces mesures, la nouvelle société reposera sur des bases solides. La CDEV récupérera ces coûts auprès de la CGPAC au fur et à mesure qu'elle génère des revenus.

Le CDEV et la CGPAC poursuivent actuellement certains travaux préliminaires en matière de conception organisationnelle afin d'éclairer les mesures de dotation à court terme. La personne nommée à la direction générale de la CGPAC jouera un rôle clé dans la conception organisationnelle et le recrutement d'une équipe capable d'exécuter le mandat de la CGPAC. L'engagement à faire connaître le programme sur le marché a été l'une des premières priorités de la CGPAC. L'équipe mène des activités de mobilisation proactive auprès des demandeurs autochtones potentiels et des acteurs clés, en tirant parti des événements et conférences déjà en place. La CDEV et la CGPAC ont participé à environ 20 conférences pertinentes en tant que panélistes ou orateurs principaux et ont tenu plus de 200 réunions avec des demandeurs potentiels et leurs partenaires.

Cet engagement a donné lieu à 25 demandes et au lancement du processus de diligence raisonnable pour huit d'entre elles. Parallèlement, la CDEV et la CGPAC sont en contact avec les responsables des programmes provinciaux de garantie de prêts afin de tirer parti de leur expérience et de collaborer activement au traitement des demandes de garantie de prêt en cours. Ces activités internes – recrutement de talents, élaboration de cadres et engagement proactif – traduisent des progrès significatifs dans la mise en œuvre efficace du PGPA par la CGPAC.

Évaluation de l'admissibilité :

Le gouvernement a décidé que deux conditions essentielles doivent être remplies pour qu'une demande soit recevable.

Tout d'abord, les demandeurs doivent être titulaires de droits en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui affirme les droits des peuples autochtones au Canada. Cela inclut les Premières Nations, les Inuits et les Métis ayant des droits établis ou potentiels en vertu de l'article 35, ainsi que leurs filiales en propriété exclusive.



Deuxièmement, l'emplacement de l'actif ou du projet visé par la demande de garantie de prêt doit chevaucher le territoire traditionnel du demandeur. En d'autres termes, le projet ou actif doit avoir un impact sur ses droits au titre de l'article 35. Si la demande vise un actif existant, sa construction doit avoir eu un impact sur les droits du demandeur au titre de l'article 35. Dans les cas où le demandeur est un consortium, au moins 25 % de la valeur de l'investissement doit provenir de groupes autochtones dont les droits au titre de l'article 35 sont touchés par le projet du point de vue géographique.

Le ministère de la Justice et d'autres partenaires fédéraux ont formulé des orientations sur la méthode de détermination de l'admissibilité et continueront à être consultés en cas de questions concernant l'admissibilité de certains demandeurs. La CGPAC fera également appel à des experts pour établir ses processus internes, mener des évaluations et, le cas échéant, assurer la liaison avec des spécialistes du gouvernement fédéral.

Dans la majorité des cas, la détermination de l'admissibilité ne devrait pas soulever de controverse, car les demandes émaneront de titulaires de droits reconnus dans des zones qui se situent clairement sur leur territoire traditionnel et où ils ont clairement démontré qu'ils exerçaient leurs droits au titre de l'article 35. Cette nouvelle activité comporte un risque supplémentaire, bien que faible. En cas de contestation de la décision de la CGPAC relative à l'admissibilité d'un demandeur, des retards ou des recours juridiques pourraient compromettre le déroulement du programme.

3.1.2 Dotation et ressources

La CGPAC étant en phase de démarrage, l'équipe de direction de la CDEV pilote les activités de mise en place du PGPA et assure la majeure partie de la capacité opérationnelle, en mobilisant son expertise commerciale et financière ainsi que son savoir-faire en matière de gouvernance, afin de soutenir la mise en œuvre du mandat. La CGPAC s'appuie également entièrement sur la capacité de la CDEV pour les fonctions de soutien transsectoriel, telles que les services juridiques, les ressources humaines et les communications. Certains membres du personnel de la CDEV se consacrent actuellement à 100 % au PGPA, bien que la répartition de leur temps puisse dépendre de la charge de travail et des besoins du PGPA. Conformément à la décision du gouvernement de faire fonctionner la CGPAC sur la base du recouvrement des coûts, ces coûts seront récupérés par la CDEV à mesure que la CGPAC générera des revenus liés à ses garanties de prêt.

La CGPAC commence à renforcer ses propres capacités, avec la nomination de sa cheffe des finances en juillet 2025, et prévoit d'ajouter du personnel spécialisé au cours des 18 prochains mois afin de mettre en œuvre le programme de manière efficace. Nous nous attendons à ce que la CGPAC s'appuie dans une certaine mesure sur les capacités de la CDEV au cours de ses premières années d'existence, afin d'utiliser les fonds de la manière la plus efficace possible, l'objectif étant que la CGPAC soit une entité essentiellement autonome d'ici la fin de 2026.



3.2 Environnement externe

3.2.1 Contexte économique actuel

L'accent mis par le gouvernement fédéral sur l'investissement dans les grands projets et la participation économique des Autochtones constitue une toile de fond favorable. On observe une volonté affirmée d'intégrer les communautés autochtones dans l'économie des projets majeurs menés sur leurs territoires traditionnels. La CGPAC est en position de faciliter l'investissement en capital des communautés autochtones, malgré la hausse des taux d'intérêt et des coûts du capital sur le marché.

Le climat économique général au Canada présente à la fois des défis et des occasions pour le mandat de la CGPAC. Entre 2022 et 2024, les taux d'intérêt ont augmenté de manière significative, la Banque du Canada luttant contre l'inflation et augmentant le coût des emprunts pour les grands projets. En ce qui concerne l'avenir, les prévisions suggèrent que les taux pourraient se stabiliser ou même diminuer légèrement d'ici 2026, les taux de base tendant à revenir vers les niveaux habituels au milieu de l'année. Cet environnement – caractérisé par des taux d'emprunt plus élevés – souligne la valeur des garanties de prêt pour débloquer des capitaux abordables pour les groupes autochtones. En réduisant le risque associé au prêteur, les garanties du PGPA peuvent abaisser les coûts d'emprunt pour les partenaires autochtones.

3.2.2 Programmes provinciaux de garantie de prêt pour les Autochtones

L'environnement externe de la CGPAC comprend plusieurs programmes analogues mis en œuvre à l'échelle provinciale. L'Ontario, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba ont chacun mis en place des programmes de garantie de prêt pour les Autochtones au cours des dernières années. En 2024, la Colombie-Britannique a annoncé son intention de mettre en place un nouveau programme. Ces programmes provinciaux mettent en lumière la demande soutenue pour les garanties de prêt pour les Autochtones et en démontrent la pertinence. Les programmes mis en place en Ontario et en Alberta ont déjà permis de conclure plusieurs ententes majeures, bien que leur portée demeure parfois plus limitée. À titre d'exemple, le nouveau programme du Manitoba a été conçu exclusivement pour appuyer la participation des Premières Nations et des Métis à l'appel de propositions de Manitoba Hydro en matière d'énergie éolienne.

Le PGPA a été conçu pour compléter (et s'articuler avec) ces initiatives; de légers ajustements législatifs à la loi habilitante de la CGPAC permettraient d'en faciliter l'arrimage avec les programmes provinciaux. Des modifications législatives mineures permettraient à la CGPAC de récupérer les fonds provinciaux en cas de défaillance et d'optimiser ainsi l'utilisation de l'autorisation fédérale. En offrant une enveloppe de garantie plus importante à l'échelle nationale et en acceptant un plus large éventail de types de projets, le PGPA contribuera à combler les écarts et à faire en sorte que les communautés autochtones de toutes les régions puissent bénéficier d'un soutien, y compris celles qui poursuivent des projets qui ne relèvent pas des mandats provinciaux.



En bref, le programme de la CGPAC s'appuie sur les leçons tirées par les provinces, confirmant que les garanties de prêt sont efficaces pour faciliter la prise de participation des Autochtones dans les grands projets. La CGPAC participe activement aux programmes provinciaux afin de favoriser, dans la mesure du possible, une harmonisation. Cette approche coopérative permettra aux demandeurs autochtones de combiner les garanties (c'est-à-dire d'obtenir des garanties de prêt fédérales et provinciales pour un seul investissement) et ainsi de tirer parti des programmes existants sans duplication des efforts.

3.2.3 Positionnement par rapport aux autres initiatives fédérales

Au sein du gouvernement fédéral, la CGPAC s'occupe d'un enjeu unique. Il s'agit du seul programme fédéral spécifiquement destiné à soutenir les investissements commerciaux des Autochtones par des garanties de prêt, lequel a été mis en place en réponse aux revendications des communautés autochtones visant un meilleur accès à des capitaux abordables. Le PGPA, qui complète les programmes de subventions et les initiatives de renforcement des capacités des Autochtones en ciblant les projets à grande échelle générateurs de revenus, est donc un instrument clé de la stratégie de réconciliation économique du Canada.

Les activités de la CGPAC s'inscrivent dans le cadre d'initiatives d'envergure du gouvernement fédéral visant notamment à faire avancer les grands projets, comme les projets d'infrastructures et de corridors clés, pour acheminer les ressources naturelles et les produits canadiens vers les marchés nationaux et internationaux, et mettre en place des systèmes d'électricité plus propres et plus abordables.

Le mandat de la CGPAC complète également celui d'autres entités fédérales telles que la Banque de l'infrastructure du Canada et le Fonds de croissance du Canada; toutefois, ces organisations ne visent pas spécifiquement à soutenir la prise de participation des Autochtones, un besoin auquel la CGPAC répond de façon unique. Dans certains cas, la CGPAC pourrait être amenée à fournir une garantie de prêt aux côtés de la Banque de l'infrastructure du Canada afin de combler le déficit de financement et de permettre la réalisation des projets. Afin d'atténuer le risque de chevauchement et de veiller à la complémentarité des garanties de la CGPAC avec les autres sources de financement fédéral, la CGPAC a fixé une limite de cumul équivalent à 75 % du financement fédéral total pour soutenir les coûts du projet. Cette limite permet également de laisser une marge pour les capitaux privés et la participation des provinces et des territoires.

En bref, la CGPAC est bien positionnée au sein du gouvernement fédéral : elle offre un outil unique à la disposition des communautés autochtones du Canada, pouvant, de surcroît, compléter d'autres programmes fédéraux. Cet outil commercial, axé sur les Autochtones, appuie les objectifs politiques tout en minimisant les chevauchements avec d'autres programmes fédéraux.



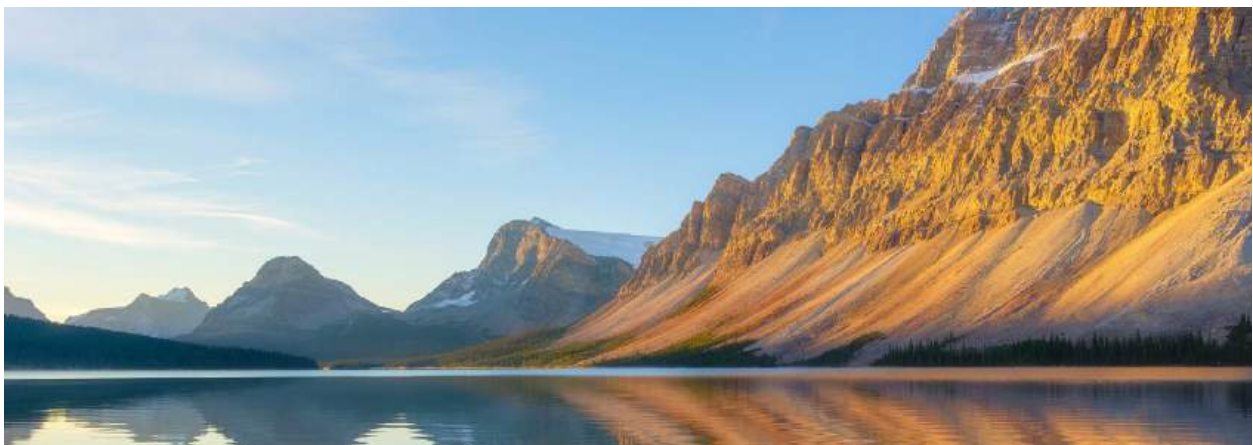
3.2.4 Partenariats avec les prêteurs et le secteur

Le succès de la CGPAC dépendra en partie de partenariats solides avec le secteur privé, en particulier avec les institutions financières et les promoteurs de projets. Le PGPA exige que les demandeurs autochtones obtiennent un financement pour leur investissement en fonds propres auprès d'un prêteur ou d'un investisseur, soutenu par une garantie de prêt pour favoriser l'accès à des taux préférentiels.

Par conséquent, une collaboration étroite avec les banques et les autres prêteurs est essentielle pour garantir une bonne compréhension des avantages de la garantie fédérale. La CGPAC a fait appel à une banque d'investissement pour concevoir certains éléments du PGPA et s'engage à communiquer régulièrement et de façon proactive avec les prêteurs pour les informer des modalités du PGPA. Elle veut par là faire savoir aux prêteurs commerciaux que les garanties offertes par le gouvernement fédéral sont fiables, et les encourager à accorder aux demandeurs autochtones des modalités plus avantageuses (par exemple, des taux d'intérêt plus bas, des durées plus longues) que ce qui leur aurait autrement été offert. Jusqu'à présent, les prêteurs se sont montrés réceptifs.

La CGPAC développe des relations avec des partenaires sectoriels. De nombreuses entreprises spécialisées dans les ressources et les infrastructures sont désireuses de discuter de la participation des Autochtones à leurs projets selon des conditions commerciales (ou quasi commerciales). Lors de ces échanges, la CGPAC présente le PGPA comme un outil facilitateur, et les contacts avec les promoteurs de projets et les communautés autochtones dès les premières étapes visent à préparer le terrain pour la mise en place d'ententes viables et fructueuses. Grâce à son approche collaborative, la CGPAC joue un rôle de catalyseur en favorisant la convergence entre investisseurs autochtones, capitaux privés et appuis gouvernementaux. La CGPAC donne toutefois la priorité à l'engagement auprès des demandeurs autochtones pour s'assurer qu'ils sont pleinement favorables et conscients des occasions dès le début de la conversation.

En résumé, des partenariats constructifs sont essentiels pour permettre à la CGPAC de remplir son mandat et de faire progresser l'objectif de réconciliation économique du gouvernement fédéral.



3.3 Aperçu du marché

Le bassin de projets majeurs susceptibles d'accueillir une participation autochtone est vaste et en pleine croissance. Ces projets varient considérablement sur les plans du secteur, de la phase, de la taille et de l'emplacement, et reflètent la diversité des occasions que les communautés autochtones cherchent à saisir. Ils touchent notamment les lignes de transmission, les oléoducs et les gazoducs, la production d'énergie, la sylviculture, les minéraux critiques et l'exploitation minière, le développement immobilier et plus encore.

La demande pour le PGPA est déterminée par un certain nombre de facteurs. Les communautés autochtones se voient offrir de plus en plus d'occasions de collaborer et de jouer un rôle de premier plan dans des projets majeurs au Canada, alors que les promoteurs reconnaissent l'importance et la valeur de partenariats durables avec les groupes autochtones. Le PGPA devrait permettre de mobiliser de nouveaux investissements substantiels dans de nombreux projets qui, jusqu'ici, demeuraient inaccessibles aux communautés autochtones.

On observe également un vif intérêt dans plusieurs secteurs, notamment la production et le transport d'énergie, ainsi que dans d'autres domaines liés aux ressources naturelles. Les propriétaires et les promoteurs de projets cherchent de plus en plus à s'associer à des partenaires autochtones, reconnaissant que la participation autochtone au capital peut faciliter l'approbation des projets, renforcer l'adhésion des communautés et contribuer à leurs propres démarches de réconciliation. En résumé, les conditions du marché sont favorables au programme et la CGPAC s'attend à recevoir un grand nombre de demandes à mesure que l'intérêt pour l'avancement des grands projets continuera de croître et que la notoriété du PGPA augmentera.

La gestion de ce flux de demandes sera un défi majeur. L'exécution de ces opérations est complexe et prend du temps. Chaque demande doit faire l'objet d'une diligence raisonnable approfondie, notamment d'une analyse financière, d'une évaluation des risques, d'un examen juridique et de négociations multilatérales. Les programmes provinciaux ont démontré qu'il faut parfois de 6 à 9 mois, voire plus, pour passer de l'étape de la demande à celle de l'émission de la garantie de prêt pour un seul projet. Dans certains cas, les projets impliquent de vastes consortiums de communautés autochtones, ce qui peut accroître la complexité et repousser les échéances. Dans le cas de la première transaction de la CGPAC, par exemple, le propriétaire des actifs et le consortium ont eu besoin de plus de deux ans de travail pour négocier les conditions du partenariat avec les Premières Nations et pour développer et exécuter la transaction.

La CGPAC continuera à s'efforcer d'avancer au rythme des affaires, en reconnaissant que les occasions commerciales sont soumises à des fenêtres temporelles qui peuvent se refermer si aucun financement n'est octroyé à temps. L'approche d'engagement



précoce de la CGPAC, qui consiste à travailler avec les demandeurs potentiels dès que des ententes sont envisagées, est une stratégie qui permet de réduire les délais. En outre, en s'appuyant sur la diligence raisonnable effectuée, la CGPAC peut parfois raccourcir sa période d'évaluation. Enfin, l'approche de la CGPAC en matière d'engagement évoluera et sera adaptée au fur et à mesure que le programme mûrira et que la sensibilisation du marché progressera. Les activités d'engagement deviendront alors plus ciblées sur les régions géographiques, les secteurs et les groupes autochtones sous-représentés, afin de tendre vers un portefeuille de projets équilibré.

Les perspectives du marché pour le PGPA sont très prometteuses, le bassin de projets potentiels est solide et d'autres possibilités se profilent à l'horizon. Le rôle de la CGPAC sera de sélectionner et de soutenir les projets qui favorisent concrètement la réconciliation économique avec les Autochtones tout en respectant les normes commerciales nécessaires. Le succès sera déterminé non seulement par les dollars garantis, mais aussi par les avantages tangibles et intangibles dont bénéficieront les communautés autochtones du Canada au cours des prochaines années.



4. PRINCIPAUX OBJECTIFS, RISQUES ET RÉSULTATS ATTENDUS

Dans le budget de 2024, le gouvernement s'est engagé à accorder cinq milliards de dollars au PGPA et a mandaté la CDEV pour créer une nouvelle filiale chargée d'administrer le PGPA. En mars 2025, le gouvernement a décidé de doubler le financement du programme de garantie de prêt pour le porter à 10 milliards de dollars et d'étendre son champ d'application à tous les secteurs de l'économie, à l'exception des jeux de hasard (par exemple, les casinos).

Au cours de la première année en exploitation, l'objectif principal était de rendre la CGPAC pleinement opérationnelle et d'émettre la première garantie de prêt du programme, ce qui a été fait. Forte de cet élan, la CGPAC s'efforcera, de 2026 à 2030, d'engager la totalité de ses 10 milliards de dollars en autorisations de garanties de prêts. Les résultats seront mesurés non seulement par les dollars garantis, mais aussi par les avantages tangibles que ces transactions auront procurés aux groupes autochtones, comme le nombre de groupes autochtones bénéficiant d'une garantie, la valeur totale des actifs appartenant à des Autochtones grâce au programme, et les revenus à long terme revenant aux partenaires autochtones.

Les avantages immatériels seront également pris en compte, notamment l'impact du programme sur le renforcement des capacités des communautés autochtones. La CGPAC assurera aussi le suivi des objectifs de performance tels que le temps de traitement des demandes et la nature du portefeuille de projets soutenus, et en rendra compte. Ces objectifs et mesures seront affinés au fur et à mesure de la mise en place du programme et de la disponibilité des premières données. Dans l'ensemble, les principales activités décrites ci-dessous visent à faciliter les prises de participation des Autochtones dans des projets commercialement viables. L'engagement du gouvernement fédéral envers le PGPA témoigne de l'importance de cette initiative, et la CGPAC est en passe de concrétiser cette ambition en permettant des investissements autochtones de premier plan dans les années à venir.

- 1. Mise en œuvre à grande échelle du Programme de garantie de prêts pour les autochtones (PGPA) :** Après le lancement d'un programme initial de 5 milliards de dollars axé sur les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie, le gouvernement a doublé le montant alloué au programme pour le porter à 10 milliards de dollars et l'a étendu aux grands projets dans tous les secteurs de l'économie (à l'exception des jeux de hasard) en mars 2025. La priorité absolue de la CGPAC est de rendre pleinement opérationnel ce programme élargi en allant au-devant des groupes autochtones et des acteurs du secteur pour repérer les projets admissibles et émettre des garanties de prêt qui favorisent la prise de participation autochtone.



- 2. Prise en charge de la vérification de l'admissibilité au titre de l'article 35 et octroi du financement pour soutenir les transactions :** À partir de 2026, la CGPAC assumera la responsabilité de deux nouvelles activités qui étaient auparavant menées par Ressources naturelles Canada : la validation du respect des critères d'admissibilité au titre de l'article 35 et la gestion d'un programme de financement destiné à soutenir l'analyse des investissements et la diligence raisonnable par les demandeurs autochtones.
- 3. Mise en place des bases de l'organisation :** En tant que société d'État nouvellement créée, la CGPAC s'attachera à consolider ses assises organisationnelles en 2026. S'appuyant sur le soutien de la CDEV, la CGPAC s'emploiera à poursuivre le développement de ses capacités organisationnelles en recrutant une équipe de direction dédiée ainsi qu'une équipe responsable de la mise en œuvre du programme, afin d'assurer une représentation interne solide et durable au sein de l'organisation. Nous continuerons également à mettre en place des politiques, des systèmes et des structures de responsabilité internes.
- 4. Développement d'un programme de sensibilisation auprès des communautés :** À mesure que le PGPA gagnera en visibilité et sera mieux compris, la CGPAC poursuivra ses efforts de sensibilisation et de communication ciblés dans les secteurs économiques et les régions clés. En mobilisant de manière proactive les groupes autochtones et les chefs d'entreprise, la CGPAC continuera de bâtir un solide portefeuille d'occasions d'investissement en phase avec les priorités du gouvernement.
- 5. Diligence raisonnable et gestion des risques rigoureuses :** En tant que société d'État mandataire émettant des garanties de prêt au nom du Canada, la CGPAC s'engage à procéder à un examen rigoureux des demandes adressées au PGPA. En 2026, nous continuerons de mener une diligence raisonnable financière et commerciale approfondie sur tous les investissements potentiels, en tirant parti, le cas échéant, des analyses déjà effectuées. Toutes les recommandations de garantie de prêt sont examinées par la haute direction de la CGPAC et son comité d'investissement et approuvées par le Conseil d'administration de la CGPAC avant d'être soumises au ministre. Ce processus garantit que les projets recommandés au ministre sont commercialement viables. Le maintien d'une gestion prudente des risques est essentiel pour garantir que la CGPAC constitue un portefeuille qui respecte les tolérances au risque et l'impact fiscal définis par le gouvernement.



5. SECTION FINANCIÈRE

5.1 Aperçu

La CGPAC est en phase de démarrage, et la période couverte par le plan d'entreprise souligne notre engagement à remplir notre mandat tout en mettant l'accent sur le développement de l'organisation et sur sa capacité à réussir à long terme.

Dans le cadre de son approche en matière de responsabilité financière, la GCPAC accorde une attention particulière à ses dépenses administratives et, lorsque c'est possible, recourt à l'expertise de la CDEV ainsi qu'aux services partagés, en attendant la mise en place de la structure organisationnelle requise à long terme.

Bien que nous prévoyions un déficit de fonds de roulement au cours des premières années, notre situation financière devrait s'améliorer à mesure que nous émettrons des garanties et percevrons les commissions associées. Nous anticipons que toutes les dettes envers la CDEV seront remboursées d'ici la fin de 2029 ou le début de 2030, et prévoyons disposer d'un solide solde de trésorerie permettant de couvrir nos coûts d'exploitation et de réinvestir dans le programme à partir de 2030.

Les états financiers détaillés figurent à l'annexe D.

5.2 Financement

À long terme, la CGPAC fonctionnera selon un modèle de recouvrement des coûts, ce qui signifie que ses frais d'exploitation devraient être couverts par les revenus tirés de l'émission de garanties, y compris les commissions initiales liées à l'émission des garanties de prêt et les commissions de suivi continues.

Comme il est impossible de prévoir ou de planifier le moment où les garanties seront émises, la CGPAC aura besoin d'un fonds de roulement à court terme pour couvrir les coûts d'exploitation liés à l'exécution du programme. Les besoins de trésorerie à court terme pendant la phase de démarrage seront couverts par la CDEV sous la forme de prêts de fonds de roulement, qui seront remboursés au fur et à mesure que des liquidités deviendront disponibles grâce aux revenus générés par l'émission et le suivi des garanties.

La CGPAC ayant pour seul mandat d'émettre des garanties de prêt pour le PGPA, la société n'a pas l'intention d'emprunter de fonds à la Couronne. En vertu de la loi no 1 sur l'exécution du budget de 2024, le ministre des Finances doit prélever sur le Trésor les montants nécessaires au paiement du principal et des intérêts des garanties et tous les autres montants nécessaires pour s'acquitter de ses obligations au titre de ces garanties en cas de défaut de paiement des prêts pour lesquels des garanties ont été émises.



5.3 Hypothèses clés

Les projections financières de la CGPAC reposent sur l'utilisation d'un certain nombre d'hypothèses, y compris des hypothèses concernant les conditions de marché anticipées dans lesquelles la CGPAC exercera ses activités au cours de la période de projection. La CGPAC a fait preuve de discernement dans l'élaboration des hypothèses qui sous-tendent les projections; toutefois, il est admis qu'étant donné l'historique limité des activités de la CGPAC, la disponibilité des informations historiques, ainsi que le rôle unique de la CGPAC, les résultats réels peuvent varier de manière significative. Nous avons également supposé que la CGPAC présentera les états financiers dans le respect des normes comptables du secteur public, conformément à l'analyse actuelle du cadre comptable qui est encore en cours de finalisation par les auditeurs externes.

Conformément aux décisions prises par le gouvernement, il a été supposé que la totalité des 10 milliards de dollars du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones sera engagée au cours de la période de projection, selon une répartition relativement uniforme sur les cinq années. Toutefois, nous reconnaissons que pour soutenir certains grands projets en phase de préconstruction, ce déploiement pourrait s'étendre au-delà de 2030. Pour 2025 et 2026, les revenus ont été prévus sur la base des informations dont nous disposons au mois d'août 2025. Ces chiffres sont basés sur les demandes



soumises à ce jour et sur les garanties de prêt dont la signature est prévue au cours des 12 à 18 prochains mois. Pour la période de 2027 à 2030, nous avons supposé un déploiement relativement uniforme de l'autorisation de garantie, et l'engagement de la totalité des 10 milliards de dollars en garanties d'ici 2030.

La capacité réelle du programme à déployer les fonds dépendra de divers facteurs, notamment de l'état de l'économie, de la disponibilité d'actifs et d'affaires viables et producteurs de revenus dans lesquels les groupes autochtones pourront investir, ainsi que de la capacité et de la volonté des vendeurs d'actifs et des groupes autochtones de négocier et de conclure des transactions.



ANNEXE A – DIRECTIVES DU MINISTRE RESPONSABLE

La CDEV a reçu la lettre suivante concernant l'énoncé des priorités et des responsabilités.

Ministre des Finances et des
Affaires intergouvernementales



Minister of Finance and
Intergovernmental Affairs

Ottawa, Canada K1A 0G5

Mme Elizabeth Wademan Présidente-directrice générale Société de développement des investissements du Canada 161, rue Bay, bureau 4540 Toronto (Ontario) M5J 2S1

Chère Madame Wademan,

Je suis heureux de vous écrire pour vous fournir une lettre d'énoncé des priorités et des responsabilités (EPR) concernant la Société canadienne de garantie de prêts aux Autochtones (la Société), qui est une filiale de la Société de développement des investissements du Canada (SDIC). La présente lettre décrit les attentes particulières du gouvernement du Canada à l'égard de la Société (c'est-à-dire au-delà des attentes générales à l'égard des sociétés d'État établies dans les lois, les règlements et les politiques du Conseil du Trésor qui s'appliquent à la Société).

Le budget 2024 a lancé le Programme de garantie de prêts aux Autochtones (le programme). Le programme fera progresser les engagements du Canada en matière de réconciliation économique en soutenant la participation des Autochtones dans les projets liés à l'énergie et aux ressources naturelles grâce à l'octroi de garanties de prêt pouvant atteindre 5 milliards de dollars afin de débloquer des capitaux pour les communautés autochtones. Le budget 2024 précisait en outre que la Société serait chargée de la mise en œuvre du programme. Le 16 décembre 2024, le programme a commencé à accepter les candidatures.

Le 16 décembre 2024, le ministère des Finances du Canada a également publié un document d'information technique décrivant les éléments du programme, ses objectifs stratégiques, le processus de demande, ses principes de fonctionnement et ses critères d'admissibilité (copie ci-jointe). Par la présente lettre, je fais part de mon souhait que la société respecte le document d'information technique dans le cadre de l'administration du programme. La société devrait communiquer avec les candidats afin de répondre à leurs questions concernant le document d'information technique.

Canada



Ministre des Finances et des
Affaires intergouvernementales



Minister of Finance and
Intergovernmental Affairs

Ottawa, Canada K1A 0G5

Avec chacune de ses filiales, CDEV est responsable de la nomination des administrateurs au conseil d'administration de la filiale. Chaque conseil d'administration est, à son tour, responsable de la nomination d'une équipe de direction, y compris en ce qui concerne la fixation d'une rémunération appropriée. Par la présente lettre, je fais part de mon souhait que le CDEV veille à ce que les Autochtones soient représentés de manière appropriée au sein du conseil d'administration de la société et que le conseil veille également à ce que les Autochtones soient représentés de manière appropriée au sein de l'équipe de direction de la société. Je m'attends également à ce que le CDEV m'envoie un rapport une fois que les nominations initiales des administrateurs et des dirigeants seront pratiquement terminées, puis sur une base *ad hoc* par la suite, lorsque des changements surviendront.

La réconciliation économique avec les groupes autochtones est une priorité essentielle de notre gouvernement. En soutenant les opportunités économiques pour les groupes autochtones d'un bout à l'autre du pays, nous permettons de garantir un avenir plus juste pour les peuples autochtones et un Canada plus juste. Je tiens à exprimer ma gratitude envers la Société pour le travail considérable qu'elle a accompli jusqu'à présent dans la mise en place du programme, ainsi qu'envers CDEV pour son travail dans la création de la Société.

Cordialement,

L'honorable Dominic LeBlanc, C.P., député
Ministre des Finances et des Affaires intergouvernementales

Canada



ANNEXE B – STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

En tant que société mère de la CGPAC, la CDEV est chargée de nommer les membres de son conseil d'administration. Compte tenu de l'importance et de la visibilité publique du PGPA, la CDEV doit consulter le ministre des Finances avant de procéder à des nominations au sein du conseil d'administration. En mars 2025, à l'issue d'un processus de recherche national mené avec l'aide d'une société de recrutement de cadres appartenant à des Autochtones, la CDEV a nommé Michael Bonshor au poste de premier président du Conseil d'administration de la CGPAC.

M. Bonshor est un dirigeant expérimenté et un membre de la Première Nation Dzawada'enuxw de Kingcome Inlet, en Colombie-Britannique. Il s'est engagé tout au long de sa carrière à appuyer les Premières Nations en affaires et à accroître la capacité économique des entrepreneurs et des communautés autochtones. Dans son nouveau rôle, il participe activement aux activités de rayonnement du PGPA et fait la promotion du programme lors de conférences, d'événements publics et d'initiatives de leadership éclairé pertinentes. Il dirige également le processus de recrutement du conseil d'administration de la CGPAC et joue un rôle clé dans le fonctionnement de la société.

En date de juillet 2025, le conseil d'administration de la CGPAC est composé de son président, Michael Bonshor, d'Elizabeth Wademan, cheffe de la direction de la CDEV, et de Dwight Ball, qui est également membre du conseil d'administration de la CDEV.

La CDEV poursuit son travail de recrutement des membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration, en recherchant activement des candidats autochtones qualifiés afin d'assurer une représentation autochtone solide tant au sein du personnel que du conseil.



ANNEXE C – ATTESTATION DE LA CHEFFE DES FINANCES

Attestation de la cheffe des finances

En ma qualité de cheffe des finances de la CGPAC, responsable devant le Conseil d'administration de la CGPAC par l'intermédiaire de la présidence et de la direction générale, j'ai examiné le plan d'entreprise et les budgets, ainsi que les renseignements justificatifs que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous. À la lumière de cet examen de diligence raisonnable, j'ai tiré les conclusions suivantes :

1. La nature et l'étendue des données financières et connexes sont raisonnablement décrites, et les hypothèses ayant une incidence importante sur le projet ont été relevées et sont étayées par les observations suivantes :
 - a. Il n'est pas possible pour le moment de faire de prévisions quant aux éventuelles garanties de prêt émises par la CGPAC, notamment en ce qui concerne leur nombre et leur montant. En vertu des normes comptables du secteur public, la CGPAC ne sera pas tenue de comptabiliser une provision pour pertes sur prêts en rapport avec les garanties émises.
 - b. Les états financiers pro forma ont été établis sur la base d'une estimation des garanties qui peuvent être accordées, de la structure tarifaire envisagée, des coûts estimés et de la structure organisationnelle.
2. Les risques importants ayant une incidence sur les exigences financières et les stratégies d'atténuation des risques correspondantes ont été divulgués, avec les observations suivantes : les modalités du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones n'ont pas été déterminées et tous les risques associés aux garanties de prêt ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Conformément aux normes IFRS, la CGPAC ne comptabilisera pas de provision pour pertes sur prêts, étant donné que toute exécution de garantie sera prise en charge par le Trésor et que, par conséquent, la CGPAC ne prend aucun risque financier. Toutefois, la CGPAC gèrera et surveillera le risque du portefeuille de garanties de prêt pour le compte du gouvernement, y compris le calcul des provisions pour pertes sur prêts à inscrire au bilan du gouvernement.
3. Le plan d'entreprise et le ou les budgets sont conformes à la législation et aux politiques de gestion financière pertinentes, et les autorités appropriées en matière de gestion financière sont en place (ou sont en voie de l'être, comme décrit dans le plan d'entreprise).
4. Les principaux contrôles financiers sont en place pour soutenir la mise en œuvre des activités proposées et le fonctionnement continu de la société d'État. Il convient toutefois de noter que jusqu'à présent, la CDEV a fourni tous les services au moyen de ses contrôles et systèmes. La CGPAC devra mettre en place ses propres contrôles et systèmes financiers, en s'inspirant de ceux de la CDEV, pour soutenir ses activités.

À mon avis, le plan d'entreprise et les budgets présentent des enjeux financiers ou des risques importants, comme indiqué ci-dessus.



Annie Sismanian

Cheffe des finances

La Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada

31 octobre 2025



ANNEXE D – ÉTATS FINANCIERS ET BUDGETS

LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

État de la situation financière pro forma

Exercices clos le 31 décembre 2026 à 2030

En milliers de dollars canadiens

	Prévisions 2025	Période de projection				
		Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028	Plan 2029	Plan 2030
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 234	5 621	11 079	15 000	15 000	24 955
Commissions de suivi à recevoir	200	200	200	200	200	200
Total des actifs	3 434	5 821	11 279	15 200	15 200	25 155
Passifs						
Produits différés	5 908	23 225	41 592	57 008	72 305	87 052
Sommes dues à la CDEV	6 525	11 255	13 234	11 990	2 817	–
Total des produits différés et autres passifs	12 433	34 480	54 826	68 998	75 122	87 052
Total des passifs	12 433	34 480	54 826	68 998	75 122 \$	87 052
Capital social	1	1	1	1	1	1
Total des capitaux propres	1	1	1	1	1	1
Total des passifs et des capitaux propres	12 434	34 481	54 827	68 999	75 123	87 053
Actif net et excédent (déficit) accumulé	(9 000)	(28 659)	(43 548)	(53 799)	(59 923)	(61 897)



LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

État des résultats pro forma

Exercices clos le 31 décembre 2026 à 2030

En milliers de dollars canadiens

	Prévisions 2025	Période de projection				
		Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028	Plan 2029	Plan 2030
Total des produits	525	3 770	8 491	13 028	17 155	21 305
Charges administratives	6 525	8 430	8 380	8 280	8 280	8 280
Coûts directs du programme de garanti	3 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Coûts d'exploitation totaux	9 525	23 430	23 380	23 280	23 280	23 280
Excédent/(déficit) d'exploitation annuel	(9 000)	(19 659)	(14 889)	(10 251)	(6 124)	(1 974)
Bénéfices non répartis (excédent/déficit accumulé)						
Excédent/(déficit) d'exploitation annuel au début de la période	(9 000)	(9 000)	(28 659)	(43 548)	(53 799)	(59 923)
Excédent/(déficit) d'exploitation annuel à la fin de la période	(9 000)	(28 659)	(43 548)	(53 799)	(59 923)	(61 897)



LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA

État des flux de trésorerie pro forma

Exercices clos le 31 décembre 2026 à 2030

En milliers de dollars canadiens

	Prévisions 2025	Période de projection				
		Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028	Plan 2029	Plan 2030
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :						
Activités d'exploitation :						
Excédent/(déficit) d'exploitation annuel	(9 000)	(19 659)	(14 889)	(10 251)	(6 124)	(1 974)
Ajustements pour éléments hors trésorerie						
Augmentation (diminution) des produits différés	5 908	17 317	18 367	15 417	15 297	14 747
(Augmentation)/diminution des comptes clients	(200)	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) des sommes dues à la CDEV	6 525	4 730	1 980	(1 244)	(9 173)	(2 817)
Variation des éléments hors trésorerie	12 233	22 046	20 346	14 173	6 124	11 929
Variation de la trésorerie provenant des (ou utilisée dans les)	3 233	2 387	5 457	3 921	-	9 955
Activités de financement						
Capital social	1					
Trésorerie, à l'ouverture de la période	-	3 234	5 621	11 079	15 000	15 000
Variation de la trésorerie	3 234	2 387	5 457	3 921	-	9 955
Trésorerie, à la clôture de l'exercice	3 234	5 621	11 079	15 000	15 000	24 955



ANNEXE E – CONFORMITÉ AUX EXIGENCES PRÉVUES DANS LA LOI ET LES POLITIQUES

La CGPAC s'engage à respecter l'ensemble de la législation applicable, les politiques du Conseil du Trésor et les directives ministérielles. En tant que société d'État nouvellement créée, la CGPAC met en place les politiques, les procédures et les mécanismes de surveillance nécessaires pour répondre à ces exigences. Les principaux domaines de conformité sont les suivants :

- **Loi sur l'accès à l'information** : La CGPAC est soumise à la Loi sur l'accès à l'information et a mis en place des procédures pour garantir des réponses rapides et complètes aux demandes d'information. En tant que filiale de la CDEV, la CGPAC fait appel à des ressources expérimentées en matière d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (AIPRP) afin de demeurer pleinement conforme aux exigences de la Loi. Comme en témoignent ses pratiques et procédures, la CGPAC applique les Principes relatifs à l'assistance aux demandeurs et s'efforce de fournir des réponses complètes, exactes et en temps opportun aux demandes présentées en vertu de la Loi, étant entendu que certains renseignements commerciaux sensibles ou confidentiels peuvent faire l'objet de caviardages conformément à la Loi. La CGPAC dispense également des séances de formation sur l'accès à l'information afin de sensibiliser ses employés à leurs devoirs et à leurs responsabilités légales en vertu de la Loi.
- **Loi sur les conflits d'intérêts** : Les membres du Conseil d'administration et le personnel de la CGPAC sont soumis à la Loi sur les conflits d'intérêts. La société s'est dotée d'un code de conduite, aligné sur celui de la CDEV, qui comprend des dispositions rigoureuses en matière de conflits d'intérêts, conformes à la Loi. Tous les membres de la direction et du personnel doivent reconnaître chaque année les devoirs qui leur incombent en vertu de ces règles, et les conflits potentiels sont divulgués et gérés afin de préserver l'intégrité de la corporation. En outre, la société tient une liste de négociation restreinte, qui est révisée lorsqu'elle a connaissance de renseignements commerciaux confidentiels.
- **Loi canadienne sur les droits de la personne** : Conformément à la Loi canadienne sur les droits de la personne, la CGPAC offre un environnement de travail exempt de discrimination et de harcèlement. Les politiques en matière de ressources humaines de la société respectent les principes d'égalité des chances et tiennent compte des besoins des employés, sans égard au sexe, à l'origine ethnique, à la religion, à l'âge ou à la situation de handicap. Toute plainte relative aux droits de la personne sera prise très au sérieux et traitée rapidement dans le cadre des procédures établies, conformément à la Loi.



- **Loi sur l'équité en matière d'emploi :** La CGPAC s'engage à respecter les principes de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Bien que la société soit en phase de démarrage et qu'elle compte un effectif restreint, elle promeut activement des pratiques d'emploi équitables pour les quatre groupes désignés (les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles). Au fur et à mesure de son développement, la CGPAC mettra en œuvre des plans et des objectifs officiels d'équité en matière d'emploi, conformément à la Loi. Les politiques en matière de recrutement et de ressources humaines de la CGPAC encouragent déjà la diversité et l'inclusion, contribuant à garantir une main-d'œuvre représentative et à éliminer les obstacles à l'emploi pour les groupes sous-représentés.
- **Loi sur les langues officielles :** La CGPAC se conforme à la Loi sur les langues officielles, en veillant à ce que tous les services au public et toutes les communications soient disponibles dans les deux langues officielles (français et anglais). Les principaux documents publics, tels que les résumés des plans d'entreprise, les rapports annuels et le contenu du site Web de la CGPAC, sont fournis dans les deux langues. À l'interne, la CGPAC favorise un environnement de travail qui respecte les préférences des employés en matière de langue de travail, le cas échéant. La société respecte également les politiques et les règlements du Conseil du Trésor sur les langues officielles. Les procédures de la CGPAC garantissent le plein respect de la Loi et de l'esprit des politiques en matière de langues officielles.
- **Loi sur la protection des renseignements personnels :** La CGPAC protège les informations personnelles conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Compte tenu de la nature du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, la société traite des informations sensibles sur les demandeurs et les parties prenantes. La CGPAC a mandaté les ressources spécialisées en AIPRP de la CDEV pour assurer la coordination du respect des obligations en matière de protection des renseignements personnels. Les données personnelles sont collectées, utilisées, conservées et divulguées uniquement dans les limites autorisées par la Loi, et des mesures de protection (administratives, techniques et physiques) sont en place pour empêcher tout accès non autorisé. En cas d'atteinte à la vie privée, la CGPAC suivra les lignes directrices du Conseil du Trésor prévues à cet effet et en informera le Commissariat à la protection de la vie privée, le cas échéant.
- **Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements :** La CGPAC respecte les Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor. Par l'intermédiaire de la CDEV, la société a adopté des politiques de voyage et d'accueil qui reflètent ces directives afin de garantir que les dépenses sont nécessaires, efficaces et justifiables. En raison de sa petite taille, la CGPAC est en mesure d'exercer un contrôle étroit et une surveillance rigoureuse des dépenses de voyage et d'accueil, lesquelles sont examinées et approuvées par un nombre restreint de hauts responsables. Ces mesures garantissent une utilisation prudente des fonds publics pour les voyages, l'accueil, les conférences et les événements.



- **Accords commerciaux :** Dans le cadre de ses activités de mise sous contrat et d’approvisionnement, la CGPAC respecte les obligations prévues dans les accords commerciaux pertinents. En tant qu’entité fédérale, la CGPAC exerce ses activités d’approvisionnement en faisant preuve d’ouverture, d’équité et de transparence, conformément aux exigences d’accords tels que l’ Accord de libre-échange canadien (ALEC) et les traités commerciaux internationaux pertinents. Dans le cadre de ses activités, la CGPAC s’appuie sur l’expertise de la CDEV en matière d’approvisionnement pour rester au fait des obligations découlant des traités commerciaux et rendra compte de ses activités d’approvisionnement conformément aux politiques fédérales. Cette approche garantit que les activités de la CGPAC respectent les engagements commerciaux du Canada et les principes d’ouverture et de non-discrimination dans les activités d’approvisionnement du gouvernement.



ANNEXE F : PRIORITÉS ET ORIENTATION DU GOUVERNEMENT

Le PGPA a reçu une reconnaissance importante et soutenue dans le cadre des priorités du gouvernement du Canada. Il a été présenté dans le discours du Trône de 2025 comme un mécanisme central de réconciliation économique, reposant sur la prise de participation autochtone dans de grands projets. Le premier ministre a réaffirmé l'importance du programme lors de sa rencontre avec les dirigeants autochtones nationaux, en soulignant que l'enveloppe du programme était passée de 5 à 10 milliards de dollars. Plus récemment, la mise en œuvre de la *Loi sur l'unité de l'économie canadienne* a réaffirmé le rôle du PGPA dans les projets de renforcement de la nation en facilitant la participation en capital des communautés autochtones.

Cette annexe décrit comment les priorités et les activités de la CGPAC s'alignent sur les priorités et les orientations plus générales du gouvernement du Canada. Elle met en lumière des initiatives notables dans des domaines

Un gouvernement transparent et ouvert

La CGPAC s'engage à faire preuve d'un niveau élevé de transparence dans ses activités. La société communique de manière proactive des informations sur ses activités et ses résultats par divers moyens. Les principales publications de la société, notamment le résumé du plan d'entreprise, le rapport annuel, les rapports financiers trimestriels et tous les rapports de présentation d'informations liées au climat, seront mises à la disposition du public sur le site Web de la CGPAC et par l'intermédiaire du processus de dépôt parlementaire.

La CGPAC communique également régulièrement au moyen de communiqués de presse, de son site Web officiel et d'autres plateformes numériques afin de tenir les communautés autochtones, les partenaires sectoriels et le grand public informés de l'évolution du programme. Conformément aux pratiques d'ouverture du gouvernement, la CGPAC fournit des détails sur les garanties de prêt émises (sous réserve de confidentialité commerciale), les processus de demande et les résultats en matière de rendement. Elle répond en temps utile aux demandes des médias et du public.

Les autres renseignements publiés comprennent des rapports sur les examens spéciaux, les frais de déplacement et d'accueil de la direction et des administrateurs et les demandes au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*. La CGPAC répond aux demandes du public et des médias en temps opportun et réalise également de nombreux types de sondages dans le cadre de ses obligations en tant que société d'État, notamment le sondage annuel sur les langues officielles, le rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien et le sondage annuel sur les biens et services environnementaux.



Analyse comparative entre les sexes Plus

La CGPAC applique l'approche de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+) à ses activités et à ses processus décisionnels afin de promouvoir des résultats inclusifs. Bien que le mandat principal de la CGPAC soit de faciliter la prise de participation des Autochtones dans les grands projets, la société reconnaît que les communautés autochtones ne sont pas toutes identiques et que des facteurs tels que le sexe, l'âge, le handicap et le contexte socio-économique peuvent influencer la façon dont les différentes communautés peuvent accéder à son programme.

Dans le cadre de ses activités, la CGPAC intègre l'ACS+ à différents stades de la conception et de la mise en œuvre du programme. Par exemple, les activités d'information et de sensibilisation sont proposées sous différentes formes (réunions en personne, réunions virtuelles, webinaires, courriels, site Web et médias sociaux), afin de permettre aux groupes autochtones et aux autres parties prenantes de s'informer facilement sur le programme dans le format qui leur convient.

À l'interne, les pratiques de la CGPAC en matière de ressources humaines intègrent les considérations liées à l'ACS+ en encourageant une main-d'œuvre diversifiée et une culture inclusive et en prévenant les biais dans les processus décisionnels. La société reste alignée sur les engagements pris à l'échelle du gouvernement pour améliorer les résultats en matière de genre et de diversité. Par exemple, la CGPAC contribuera aux rapports ou audits requis en matière de genre et de diversité. Pour résumer, en tenant compte des facteurs liés à l'ACS+, la CGPAC veille à ce que ses activités n'excluent ou ne désavantagent aucun groupe par inadvertance, et à ce qu'elles contribuent activement à l'égalité des chances, conformément aux priorités fédérales liées à l'instauration d'une économie inclusive.

Diversité et équité en emploi

Le gouvernement du Canada s'est engagé à constituer une main-d'œuvre qui reflète la diversité de la population canadienne, et la CGPAC soutient pleinement cette priorité. En tant que société d'État nouvellement créée, la CGPAC intègre dès le départ la diversité, l'équité et l'inclusion dans sa culture organisationnelle. Les stratégies de recrutement et de dotation en personnel de la société mettent l'accent sur la représentation des quatre groupes désignés au titre de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (femmes, Autochtones, personnes handicapées et minorités visibles). La représentation autochtone forte au sein des postes de direction constitue une priorité centrale. La CGPAC travaille en étroite collaboration avec sa société mère (la CDEV) et le ministre des Finances pour s'assurer que son Conseil d'administration et sa direction comptent une solide représentation autochtone.

La CGPAC favorise également un milieu de travail inclusif grâce à la formation et à la sensibilisation. Tous les employés sont encouragés à participer à des formations sur les compétences culturelles (par exemple, en apprenant l'histoire et les perspectives autochtones, en suivant des formations sur la lutte contre le racisme et les préjugés inconscients). Au fur et à mesure que l'organisation se développera, elle élaborera des



politiques et des mesures officielles en matière de diversité, d'équité et d'inclusion afin de soutenir l'amélioration continue. Bien que l'équipe soit encore de taille modeste, la CGPAC a déjà mis en œuvre plusieurs mesures concrètes : aménagements de travail flexibles pour répondre à une diversité de besoins, célébration d'événements comme la Journée nationale des peuples autochtones et la Journée internationale des femmes, et encouragement d'un dialogue ouvert et respectueux sur l'inclusion au sein du milieu de travail.

Enfin, la CGPAC s'aligne sur les programmes gouvernementaux visant à promouvoir la diversité. En créant un environnement accueillant et des pratiques RH équitables, la CGPAC constituera une équipe performante qui s'appuiera sur un large éventail de perspectives. Cette diversité de parcours, de compétences et d'expériences est considérée comme essentielle à la réussite de la CGPAC, car elle nourrit l'innovation et appuie des processus décisionnels solides dans la mise en œuvre du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones.

Questions autochtones

Le mandat de la CGPAC étant de soutenir les communautés autochtones en facilitant la prise de participation dans les grands projets, la plupart des activités de la CGPAC sont donc entreprises avec les partenaires autochtones, et n'entraînent pas *d'effets préjudiciables* sur les droits des Autochtones. Néanmoins, la CGPAC reconnaît pleinement ses obligations en matière de consultation et d'accommodement des populations autochtones.

La CGPAC contribue à l'engagement global du gouvernement en matière de réconciliation. En facilitant la prise de participation des Autochtones dans les grands projets, la CGPAC soutient directement les objectifs de réconciliation économique de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment l'article 3 qui stipule que :

Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.

En résumé, la CGPAC s'efforce non seulement de remplir ses obligations légales, mais aussi d'être une force positive dans les relations entre la Couronne et les Autochtones en renforçant les partenariats, en respectant les droits des Autochtones et en favorisant la réconciliation par des occasions économiques tangibles.

Développement durable et écologisation des opérations gouvernementales

Bien que le rôle principal de la CGPAC soit financier (fournir des garanties de prêt) et qu'elle n'entreprene pas de grands projets d'investissement ou d'opérations directes ayant une empreinte environnementale importante, la société s'est engagée à soutenir les priorités du gouvernement en matière de développement durable et de la « Stratégie pour un gouvernement vert ».



La CGPAC a adopté des mesures internes pour minimiser l'impact environnemental de ses activités courantes. En tant que nouvelle organisation, elle a mis en place un environnement de travail largement numérique et sans papier, réduisant ainsi la consommation de papier et les déchets. Des outils de collaboration à distance sont utilisés pour limiter les déplacements non essentiels. Lorsque des déplacements ou des événements sont nécessaires, notamment pour s'engager auprès des communautés autochtones à travers le Canada, la CGPAC applique le principe de nécessité et d'efficacité, en s'efforçant de maintenir son empreinte carbone à un faible niveau.

Le PGPA est un programme qui n'est pas axé sur un secteur en particulier; cependant, la CGPAC voudra maintenir un portefeuille équilibré qui soutient l'investissement en capital des Autochtones dans une variété de projets et dans plusieurs secteurs, y compris les projets durables (par exemple, l'énergie renouvelable, la capture du carbone ou la production de carburants à faible teneur en carbone).

Lieux de travail sûrs

La CGPAC s'engage à créer un environnement sain et exempt de harcèlement et de violence pour tout son personnel. Elle a adopté la politique de la CDEV visant à prévenir le harcèlement et la violence de tout type en milieu de travail et y réagir, et à traiter efficacement tout incident éventuel.

Les principales caractéristiques de l'approche de la CGPAC comprennent une formation obligatoire pour tous les employés et les membres du Conseil d'administration sur la prévention du harcèlement, des définitions claires des comportements inacceptables (y compris le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'intimidation et la violence), et des procédures établies pour signaler et traiter tout incident. Les employés disposent de plusieurs moyens pour faire part de leurs préoccupations, sans risque de représailles. Lorsqu'un problème est soulevé, la CGPAC s'engage à mener des enquêtes rapides et impartiales et à prendre les mesures correctives qui s'imposent. La politique met également l'accent sur le soutien aux employés concernés.

Les dirigeants de la CGPAC adoptent un comportement respectueux pour donner le ton depuis le sommet. Les cadres supérieurs soulignent régulièrement l'importance d'un lieu de travail respectueux. En outre, la CGPAC encourage une culture diversifiée et inclusive, qui favorise intrinsèquement un espace de travail sûr en valorisant le respect et la compréhension mutuels.

En prenant ces mesures, la CGPAC s'assure qu'elle répond aux objectifs fédéraux en matière de *sécurité des espaces de travail*. Un lieu de travail exempt de harcèlement n'est pas seulement une obligation légale, c'est aussi un élément essentiel pour la productivité et le moral des employés. La CGPAC rendra compte à son Conseil d'administration de tout incident avéré et de sa résolution.



Accessibilité

Le gouvernement du Canada est résolu à favoriser l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées, tant à l'interne dans les organisations que dans les services destinés au public. La CGPAC soutient cette priorité et se conforme à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et aux normes qui s'y rapportent.

La CGPAC bénéficie de l'expertise de la CDEV en matière d'accessibilité. La CDEV et les filiales de son groupe (y compris la CGPAC) ont une approche commune qui se reflète dans le plan d'accessibilité de la CDEV et dans les rapports d'étape.



Annexe E :

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2026 À 2030 DE LA SGCH

SGCH

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

Filiale en propriété exclusive de

La Corporation de développement des investissements du Canada

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE 2026

(2026 – 2030)

17 novembre 2025

Table des matières

1.0 Introduction.....	3
2.0 Mandat	3
3.0 Gouvernance d'entreprise et des projets.....	4
4.0 Organisation	4
5.0 Risques.....	4
6.0 Objectifs pour le plan 2026-2030	5
7.0 Principales hypothèses	6
8.0 Aperçu financier	6
ANNEXE 1 : États financiers pro forma	12
ANNEXE 2 : Plan d'emprunt	15

1.0 Introduction

La Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») est une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), une société mère d'État fédérale. La SGCH a été constituée en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est soumise aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La SGCH a été constituée en mars 1993 dans le but de détenir et de gérer la participation du gouvernement du Canada dans le projet Hibernia, un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé à 315 kilomètres au large des côtes de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (la « Province »). L'un des propriétaires initiaux s'est retiré du projet en 1993 et le gouvernement du Canada a accepté de prendre une participation directe de 8,5 %, assurant ainsi la continuité du projet. Cette zone de propriété initiale est appelée le champ principal d'Hibernia. La SGCH détient également une participation de 5,67 % dans le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH »), une extension de la zone initiale qui a été créée en 2011.

Le financement initial de la SGCH a été obtenu grâce à des crédits du gouvernement du Canada. La production de pétrole d'Hibernia a démarré en novembre 1997 et en 2002, la SGCH avait remboursé tous les crédits et avait commencé à verser des dividendes à la CDEV.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement de la SGCH sont autofinancés par les flux de trésorerie générés en interne et la SGCH ne reçoit pas de fonds publics. Le plan d'emprunt de la SGCH, à l'annexe 5, ne comprend que ses contrats de location, et la SGCH n'a pas de contrat de location dépassant le seuil nécessitant une approbation ministérielle au cours de la période visée par le plan.

La principale source de revenus de la SGCH est l'ensemble des produits tirés des ventes de pétrole brut provenant de sa quote-part de la production de pétrole d'Hibernia. Les flux de trésorerie varient surtout en fonction des variations du prix du pétrole brut, des volumes de production et des dépenses d'investissement. La SGCH dispose d'un fonds d'exploitation et d'un fonds d'abandon qui lui permettent de remplir son mandat sans avoir besoin d'un financement supplémentaire de la part du gouvernement. Les excédents de trésorerie des fonds d'exploitation et d'abandon sont retournés à l'actionnaire (la CDEV) sous forme de dividendes.

Hibernia continue d'être un investissement fructueux pour le gouvernement du Canada. D'ici la clôture de l'exercice 2025, la SGCH prévoit qu'elle aura versé des dividendes cumulatifs de 2,70 milliards¹ de dollars, une PBN du gouvernement fédéral de 376,1 millions de dollars et un montant de 803,9 millions de dollars en impôt fédéral. En outre, d'ici la fin de 2025, la SGCH prévoit qu'elle aura versé au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador des redevances cumulées de 1,38 milliard de dollars et 509,8 millions de dollars en impôt provincial, ainsi que divers autres avantages locaux tels que le financement de la recherche et du développement dans la province.

2.0 Mandat

Le mandat principal de la SGCH consiste à gérer la participation de l'actionnaire dans le projet Hibernia. Dans le cadre de l'exécution de son mandat principal, la SGCH s'engage à faire en sorte que :

- la santé et la sécurité des travailleurs et la préservation de l'environnement soient au cœur des préoccupations dans toutes les décisions prises par Hibernia;
- les activités soient conformes aux lois et à la réglementation;
- la participation de l'actionnaire soit protégée et que la valeur des actifs soit maximisée;
- toutes les décisions soient prises selon une approche prudente sur le plan commercial.

La SGCH a pour mandat secondaire de s'assurer que l'actif d'Hibernia soit prêt à être évalué et vendu, si le gouvernement décidait de s'en dessaisir.

En tant que société à but lucratif, la SGCH n'a pas de rôle d'intérêt public.

¹ Les données financières sont exprimées en dollars canadiens à moins d'indications contraires.

3.0 Gouvernance d'entreprise et des projets

Gouvernance d'entreprise

La SGCH est dirigée par son conseil d'administration nommé par le conseil d'administration de la CDEV. Le conseil d'administration de la SGCH est actuellement constitué de quatre administrateurs indépendants (y compris le président du conseil) et du président et chef de la direction de la SGCH. Le conseil jouit d'une autorité étendue sur la gouvernance d'entreprise, sur la stratégie et sur les risques et nomme un comité, à savoir le comité d'audit.

Les pratiques de gouvernance de la SGCH sont harmonisées avec celles de la CDEV et sont décrites plus en détail dans le plan d'entreprise de la CDEV.

La SGCH est gérée par une équipe de dirigeants chevronnés située à Calgary et dirigée par le président et chef de la direction, lequel relève du conseil d'administration. La SGCH rend compte officiellement à son conseil d'administration lors de réunions régulières, environ six fois par an.

Les communications avec la CDEV s'effectuent principalement au moyen du plan d'entreprise et du résumé du plan d'entreprise, des rapports annuels et trimestriels, ainsi que de réunions exceptionnelles, au besoin. Quant à la CDEV, elle relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Gouvernance des projets

Le projet Hibernia est une exploitation conjointe composée de six détenteurs de parts de participation (les « Propriétaires ») dans le gisement principal d'Hibernia (ExxonMobil, Chevron, Suncor, CHHC, Murphy et Equinor), où CHHC détient une participation de 8,5 %. Il comprend également sept propriétaires dans l'unité d'extension sud d'Hibernia (Unité HSE) (les mêmes propriétaires du gisement principal d'Hibernia, auxquels s'ajoute OilCoNL, la société pétrolière provinciale de Terre-Neuve-et-Labrador), où CHHC détient une participation de 5,67 %.

La Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (la « SEDH »), en tant qu'agent pour le compte des propriétaires, exploite ce projet, et Exxon Mobil Corporation fournit, aux termes d'un contrat, le personnel de gestion et le personnel administratif et technique. ExxonMobil est le plus important propriétaire du projet Hibernia.

Bien que les activités quotidiennes du projet soient gérées par la SEDH, les propriétaires supervisent collectivement la gestion stratégique d'Hibernia par l'intermédiaire d'un comité et selon une structure de vote. Le comité exécutif du projet Hibernia est le principal comité. Plusieurs sous-comités supervisent des domaines spécialisés, les plus actifs étant le comité technique, le comité de la sécurité, de la sûreté, de la santé et l'environnement (SSSE) et le comité d'audit. Le secteur unitaire du PSH est supervisé par un comité ayant une structure semblable. La SGCH, ainsi que les autres propriétaires, sont représentés dans tous les comités.

4.0 Organisation

Depuis sa création en 1993, la SGCH est dotée d'une petite équipe de professionnels chevronnés de l'industrie énergétique. L'équipe de direction est composée du président et chef des services financiers, appuyé par deux vice-présidents. À la fin de l'année 2025, la SGCH prévoit compter un total de 7 postes (équivalant à 6,3 employés à temps plein ou ETP). Pendant la période du Plan, la CHHC prévoit maintenir 7 postes au total (de 6,2 à 6,7 ETP).

5.0 Risques

La SGCH est exposée à des risques qui pourraient avoir diverses incidences financières et non financières au cours de la période couverte par le plan.

Le principal risque financier est le suivant :

- **Volatilité des prix du pétrole brut**, qui a une incidence sur les produits tirés des ventes de pétrole brut de la SGCH.

Les principaux risques non financiers sont les suivants :

- **Risque d'incident ayant des répercussions sur la sécurité personnelle ou l'environnement** causé par un environnement de travail complexe comprenant des déplacements d'hydrocarbures. Un incident de sécurité ou un déversement important peuvent entraîner des dommages corporels ou des décès, l'arrêt ou la réduction de la production, des amendes et des pénalités, ainsi qu'une atteinte à la réputation.
- **Risque d'incident opérationnel et technique à Hibernia**, comme un incendie ou une explosion, une défaillance d'équipement critique et des complexités liées au forage. Les conséquences peuvent comprendre l'arrêt ou la diminution de la production et des dommages physiques à la plateforme.
- **Risque d'incident de transport maritime ou de transbordement** inhérent aux activités de la SGCH en raison de la nécessité d'avoir recours au transport maritime pour acheminer la production de la SGCH vers le marché. Les répercussions peuvent comprendre des déversements, des blessures, une atteinte à la réputation et des perturbations des activités de transport et de transbordement entraînant une réduction de la production.
- **Risque de non-conformité aux réglementations sur les GES** pouvant découler de changements apportés aux exigences de déclaration, d'une augmentation des coûts d'exploitation (par exemple, coûts de conformité plus élevés, augmentation des primes d'assurance) et d'éventuelles dépréciations, d'une dépréciation des actifs et d'une mise hors service anticipée des actifs en raison de changements apportés à la politique gouvernementale,
- **Risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité**, dont les répercussions peuvent comprendre des temps d'arrêt, des atteintes à la protection des renseignements personnels, des pertes financières et des atteintes à la réputation.
- **Perte de personnel clé** ayant une incidence sur la continuité des activités et la capacité à remplir notre mandat, y compris les obligations contractuelles et les engagements, en raison de l'insuffisance des ressources en personnel ou des capacités.

6.0 Objectifs pour le plan 2026-2030

Les objectifs de la SGCH pour la période couverte par le plan 2026-2030 sont les suivants :

1. Gérer les intérêts de la SGCH dans le champ pétrolifère d'Hibernia de manière prudente, en veillant notamment à ce que l'exploitant respecte la réglementation et à ce que la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, ainsi que la protection de l'environnement, soient au cœur de toutes les décisions.
2. Dégager un rendement opérationnel et financier conforme aux prévisions du plan d'entreprise afin d'offrir un rendement à l'actionnaire.
3. Participer activement à tous les comités qui orientent la direction stratégique du projet et collaborer aux décisions importantes en matière de développement. Évaluer conjointement les initiatives à venir, y compris la révision de la plateforme en 2026, les programmes de prolongation de la durée de vie des actifs, les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les sites de forage complexes et l'adoption de nouvelles technologies, et fournir des commentaires à l'exploitant. Contribuer à la mise en valeur future des ressources et à la réduction des risques liés aux sites de forage potentiels grâce à une influence à la fois technique et commerciale.
4. Surveiller les risques et superviser les décisions liées à la participation de la SGCH au système système Basin Wide Transportation and Transshipment System (BWTTS) pour le transport et le stockage à terre de la part de la production de pétrole brut revenant à la SGCH. Veiller à ce que la SGCH conserve une capacité de stockage et de transport suffisante à long terme.
5. Veiller à ce que des fonds suffisants soient mis de côté pour assurer le financement des abandons futurs, payer la coassurance et combler les besoins en fonds de roulement.
6. Par l'entremise du système de gestion des risques d'entreprise de la SGCH, surveiller les nouveaux risques et les risques nécessitant plus d'attention et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation appropriées.

7.0 Principales hypothèses

Les revenus de la SGCH sont surtout sensibles aux variations des prix du pétrole brut, aux taux de change (\$ US/\$ CA) et aux volumes de production.

- Les hypothèses relatives au prix du pétrole brut et aux taux de change sont fondées sur les prévisions de tiers, notamment celles d'évaluateurs de réserves indépendants, ainsi que sur celles du marché des transactions à terme et d'institutions financières. Toutes les ventes de pétrole brut de la SGCH sont perçues en dollars américains, alors que seule une petite partie des dépenses est engagée en dollars américains.
- Les volumes de production (ainsi que les charges d'exploitation et les dépenses en capital) sont établis à partir des estimations budgétaires fournies par les exploitants du projet du champ principal d'Hibernia et du secteur unitaire du PSH.

	2024 Réel	2025 Prévision	2026 Prévu	2027 Prévu	2028 Prévu	2029 Prévu	2030 Prévu
Prix du pétrole Brent daté (\$ US/baril)	80,75	69,13	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
Écart de prix Hibernia (\$ US/baril)	0,32	(0,46)	-	-	-	-	-
Prix du pétrole réalisé par la SGCH (\$ US/baril)	81,07	68,67	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
Taux de change (\$ US/\$ CA)	1,37	1,39	1,34	1,34	1,34	1,34	1,34
Prix du pétrole réalisé par la SGCH (\$ CA/baril)	110,49	95,37	80,40	80,40	80,40	80,40	80,40
Production quotidienne moyenne – brute (bp/j)	70 439	72 200	78 600	88 300	100 100	101 100	93 300
Production quotidienne moyenne – Quote-part nette de la SGCH (bp/j)	5 522	5 406	6 015	7 075	7 854	8 061	7 557

8.0 Aperçu financier

Résultats attendus pour 2025 - Principales mesures de rendement :

	2025 Prévision	2025 Prévu	Écart	Écart (%)
Volumes de pétrole (en unités, selon les indications)				
Volume de production – Projet brut (bp/j)	72 200	74 800	(2 600)	-3 %
Volume des ventes de la SGCH (Mbp/année)	2,08	2,14	(0,06)	-3 %
Prix du pétrole (en unités, selon les indications)				
Prix du pétrole réalisé par la SGCH (en \$ US le baril)	68,67 \$	70,00 \$	(1,33 \$)	-2 %
Prix du pétrole réalisé par la SGCH (en \$ CA le baril)	95,37 \$	93,10 \$	2,27 \$	2 %
Données financières, participation directe de la SGCH (en millions de dollars canadiens)				
Produits tirés des ventes de pétrole brut	199,8 \$	199,5 \$	0,3 \$	-
Charges liées aux redevances et à la PBN	57,0 \$	55,9 \$	1,1 \$	2 %
Charges d'exploitation, frais de transport et frais de commercialisation	28,4 \$	28,9 \$	(0,5 \$)	-2 %
Charges administratives	2,9 \$	2,9 \$	-	-
Résultat net	55,8 \$	60,7 \$	(4,9 \$)	-8 %
Dépenses en capital	33,8 \$	26,8 \$	7,0 \$	26 %
Dividendes	55,0 \$	53,0 \$	2,0 \$	4 %

Remarques :

- bp/j s'entend de barils de pétrole par jour et Mbp s'entend de millions de barils de pétrole.
- Les prévisions de 2025 sont fondées sur les résultats réels des sept premiers mois de l'exercice et sur les résultats prévus des cinq derniers mois de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels de l'exercice peuvent différer de ces prévisions.
- La somme des écarts peut ne pas correspondre au total en raison des arrondissements.

Les volumes de production et de vente devraient être inférieurs de 3 % aux prévisions, principalement en raison d'une augmentation des temps d'arrêt, d'une réduction de la production liée aux conditions météorologiques et de problèmes de productivité des puits, partiellement compensés par une production supérieure aux prévisions des puits nouvellement forés et des interventions opportunes de reconditionnement des puits.

En dollars canadiens, le prix du pétrole réalisé de la SGCH devrait dépasser les prévisions de 2 % en raison de l'incidence favorable de la faiblesse du dollar canadien qui a plus que compensé les répercussions des prix du pétrole brut réalisés en dollars américains qui sont inférieurs de 2 % aux prévisions. Le taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien devrait s'établir en moyenne à 1,39 en 2025, comparativement à 1,33 selon les estimations du plan.

Les produits tirés des ventes de pétrole brut devraient être conformes au plan, en raison de la hausse des prix du pétrole brut en dollars canadiens, qui a compensé la baisse des volumes de vente.

Les Charges liées aux redevances et à la PBN sont légèrement supérieures au plan, tandis que les charges d'exploitation, frais de transport et frais de commercialisation sont légèrement inférieurs au plan. Les charges administratives devraient être conformes au plan.

Le bénéfice net devrait être inférieur de 8 % au plan, principalement en raison d'une augmentation de la charge d'impôt sur le résultat liée à un taux d'imposition effectif plus élevé, qui découle des différences entre les déductions comptables et les déductions fiscales.

Les dépenses en capital devraient être supérieures de 7 millions de dollars à celles prévues dans le plan, en raison de l'augmentation des coûts de forage. Une part d'environ 4 millions de dollars de l'écart de 7 millions de dollars est attribuable à une modification apportée à la politique de capitalisation en 2025, au titre de laquelle les dépenses de remise en état des encoches sont désormais comptabilisées comme des coûts de forage et non plus comme des dépenses liées à l'abandon. Le reste de l'augmentation est lié à l'accélération des dépenses en réponse aux bons rendements en matière de forage.

Les dividendes de 55 millions de dollars devraient être supérieurs de 2 millions de dollars à ceux prévus dans le plan, en raison de la variation du fonds de roulement attribuable à l'augmentation des encaissements liés aux ventes de cargaisons, y compris les encaissements liés aux ventes de l'année précédente, et d'un solde de trésorerie d'ouverture plus élevé.

Résultats attendus – Période du Plan 2026-2030

<i>Se reporter aux états financiers pro forma à l'annexe 1 pour consulter les résultats financiers complets.</i>	2024 Réel	2025 Prévision	2026 Prévu	2027 Prévu	2028 Prévu	2029 Prévu	2030 Prévu
Volumes de pétrole <i>(en unités, selon les indications)</i>							
Production quotidienne moyenne - Production brute d'Hibernia (bp/j) % du secteur unitaire du PSH	70 439 23 %	72 200 36 %	78 600 30 %	88 300 17 %	100 100 23 %	101 100 19 %	93 300 14 %
Production quotidienne moyenne - Quote-part nette de la SGCH (bp/j)	5 522	5 406	6 015	7 075	7 854	8 061	7 557
Volume des ventes (Mbp/année)	1,96	2,08	2,20	2,58	2,87	2,94	2,76
Prix du pétrole <i>(en unités, selon les indications)</i>							
Brent daté (en \$ US le baril)	80,75	69,13	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
Prix réalisé (en \$ US le baril)	81,07	68,67	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
Prix réalisé (en \$ CA le baril)	110,49	95,37	80,40	80,40	80,40	80,40	80,40
Taux de change (\$ US/\$ CA)	1,37	1,39	1,34	1,34	1,34	1,34	1,34
Données financières, participation directe de la SGCH							

(en millions de dollars canadiens)							
Produits tirés des ventes de pétrole brut	217,0	199,8	176,5	207,6	230,5	236,5	221,7
Charges liées aux redevances et à la PBN	61,4	57,0	42,4	54,0	60,0	61,5	54,3
Taux effectif des redevances et de la PBN	28 %	29 %	24 %	26 %	26 %	26 %	24 %
Charges d'exploitation, frais de transport et frais de commercialisation	28,5	28,4	34,2	29,5	29,2	29,8	34,7
Charges administratives	2,8	2,9	3,1	3,0	2,9	3,2	3,1
Charges d'impôt sur le résultat	30,0	30,3	20,3	27,9	32,1	33,5	28,0
Résultat net	76,8	55,8	47,6	58,9	68,6	69,2	64,1
Dépenses en capital	33,6	33,8	36,4	37,1	41,5	41,2	40,0
Dividendes	67,0	55,0	30,0	71,0	64,0	67,0	61,0

Remarques :

- bp/j s'entend de barils de pétrole par jour et Mbp s'entend de millions de barils de pétrole.
- Les prévisions de 2025 sont fondées sur les résultats réels des sept premiers mois de l'exercice et sur les résultats prévus des cinq derniers mois de l'exercice.

Volumes de pétrole

Les volumes de la production quotidienne brute en 2025 devraient augmenter de 3 % pour s'établir à 72 200 barils de pétrole par jour (bp/j), plutôt qu'à 70 439 bp/j en 2024, du fait de la nouvelle production issue du programme de forage qui a compensé les baisses de production naturelles des puits existants. La quote-part nette de la production qui revient à la SGCH est inférieure de 2 %, soit 5 406 bp/j en 2025 comparativement à 5 522 bp/j en 2024, en raison d'une pondération plus importante de la production attribuable au secteur unitaire du PSH, dans lequel SGCH détient une participation directe moins importante. Le secteur unitaire du PSH représentait 36 % de la production totale du champ en 2025, comparativement à 23 % en 2024. Les volumes de vente devraient augmenter de 6 % pour atteindre 2,08 millions de barils de pétrole (Mbp) en 2025, contre 1,96 Mbp en 2024, du fait de l'augmentation des ventes de pétrole en stock. Compte tenu du calendrier des enlèvements et des quantités de stocks de pétrole à la plateforme et au terminal de NTL, les volumes de vente ne correspondent généralement pas aux volumes de production. En guise d'hypothèse simplificatrice, étant donné qu'il est impossible de prévoir avec précision les dates d'enlèvement à long terme, il a été supposé que tout le pétrole produit de 2026 à 2030 serait vendu la même année.

Au cours de la période 2026-2030, les volumes de la production quotidienne brute devraient augmenter dans l'ensemble, reflétant ainsi les nouveaux puits mis en production grâce à un programme de forage continu au cours de cette période. Les niveaux de production en 2026 et 2030 comprennent des temps d'arrêt supplémentaires afin de procéder aux révisions de la plateforme au cours de ces années. Lors d'une révision, la production est mise à l'arrêt pour effectuer des travaux de maintenance importants.

Prix du pétrole

La SGCH vend généralement son pétrole en fonction du prix du pétrole Brent daté. La SGCH s'attend à une baisse de 15 % du prix du pétrole réalisé en dollars américains, qui devrait s'établir à 68,67 \$ dollars américains par baril en 2025, contre 83,30 \$ dollars américains par baril en 2024. La SGCH prévoit une baisse de 14 % du prix du pétrole réalisé en dollars canadiens, qui devrait s'établir à 95,37 \$ le baril en 2025 contre 110,49 \$ le baril en 2024, attribuable à l'effet combiné de la baisse de 15 % des prix en dollars américains et de l'incidence favorable d'un dollar canadien plus faible (taux de change \$ US/\$ CA de 1,39 en 2025 contre 1,37 en 2024).

En 2026, la SGCH prévoit un prix du pétrole réalisé de 60,00 \$ US le baril, soit 13 % de moins que le prix du pétrole réalisé de 68,67 \$ US le baril prévu en 2025. Le prix du pétrole réalisé prévu en 2026 par la SGCH en dollars canadiens est de 80,40 \$ le baril, ce qui est inférieur de 16 % au prix de 95,37 \$ le baril prévu en 2025, compte tenu de l'effet combiné d'une baisse de 13 % du prix réalisé en dollars américains et d'un dollar canadien plus fort, dont la moyenne (\$ US/\$ CA) devrait être de 1,34 en 2026, comparativement à 1,39 en 2025.

Pour la période couverte par le plan de 2027-2030, la SGCH suppose un prix du pétrole réalisé en dollars américains de 60,00 \$ le baril, un taux de change \$ US/\$ CA de 1,34 et un prix du pétrole réalisé en dollars canadiens de 80,40 \$

le baril. La SGCH a examiné les prévisions de tiers concernant les prix du pétrole et les taux de change pour élaborer ses hypothèses.

Produits tirés des ventes de pétrole brut, redevances et PBN

Les produits tirés des ventes de pétrole brut devraient diminuer de 8 % par rapport pour s'établir à 199,8 millions de dollars en 2025, comparativement à 217,0 millions de dollars en 2024, en raison d'une baisse de 14 % du prix du pétrole réalisé en dollars canadiens, partiellement contrebalancée par une augmentation de 16 % des volumes de vente.

En 2026, les produits tirés des ventes de pétrole brut devraient diminuer de 12 % par rapport à 2025 pour s'établir à 176,5 millions de dollars, en raison d'une baisse de 16 % du prix du pétrole réalisé en dollars canadiens, partiellement contrebalancée par une augmentation de 6 % des volumes de vente.

Pour la période visée par le plan 2027-2030, les produits tirés des ventes de pétrole brut varient entre 207,6 millions et 236,5 millions de dollars, selon les fluctuations dans les volumes de vente et la stabilité du prix du pétrole utilisé dans les prévisions.

Les charges liées aux redevances et à la PBN sont calculées et payées en fonction des produits tirés des ventes de pétrole brut, déduction faite de certains coûts. Le taux effectif moyen des redevances et de la PBN est de 29 % en 2025 et se situe entre 24 % et 26 % pour toutes les années de la période visée par le plan 2026-2030, en fonction des variations des déductions de coûts annuelles.

Charges d'exploitation, frais de transport et frais de commercialisation

Les charges d'exploitation, de transport et de commercialisation sont restées relativement stables dans les prévisions de 2025, passant à 28,4 millions de dollars, contre 28,5 millions de dollars en 2024.

En 2026, les charges d'exploitation, de transport et de commercialisation devraient augmenter de 20 % par rapport à 2025 pour atteindre 34,2 millions de dollars, en raison des dépenses supplémentaires liées à la révision de la plateforme en 2026 et de l'augmentation des coûts de maintenance prévue par NTL. Les charges annuelles d'exploitation, de transport et de commercialisation restent relativement stables, entre 29,2 et 29,8 millions de dollars par an entre 2027 et 2029, puis augmentent pour s'établir à 34,7 millions de dollars en 2030, compte tenu des coûts supplémentaires liés à la révision de la plateforme en 2030.

Charges administratives

Les charges administratives devraient s'établir à 2,9 millions de dollars en 2025 (2,8 millions de dollars en 2024) et se situer entre 2,9 et 3,2 millions de dollars chaque année du plan 2026-2030. Il n'y a aucun changement important sur le plan de l'effectif au cours de la période couverte par le plan. L'augmentation des coûts en 2026 et 2029 découle de la préparation de rapports sur les réserves par une société d'ingénierie indépendante spécialisée dans le domaine des réservoirs, ce qui entraîne une hausse des honoraires professionnels pour ces années. Ces rapports sont nécessaires pour l'audit des états financiers.

Charges d'impôt sur le résultat

Les charges d'impôt sur le résultat sont calculées en appliquant au revenu imposable le taux d'imposition légal pour l'année en question. Le taux d'imposition légal de la SGCH devrait s'élever à 28,64 % en 2025, contre 28,48 % en 2024. Le taux d'imposition tient compte de l'ensemble des modifications connues de l'impôt sur les sociétés adoptées ou pratiquement adoptées par le gouvernement fédéral, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement de l'Alberta.

La charge d'impôt sur le résultat devrait être relativement stable et s'établir à 30,3 millions de dollars en 2025 contre 30,0 millions de dollars en 2024, en raison de la baisse du bénéfice net avant impôts sur le résultat, compensée par un taux d'imposition effectif plus élevé et des ajustements de la période précédente. Le taux d'imposition effectif plus élevé est attribuable aux différences entre les déductions comptables et les déductions fiscales (c'est-à-dire les différences temporaires).

L'impôt sur le résultat devrait ensuite augmenter ou diminuer au cours de la période couverte par le plan 2026-2030 en fonction de l'augmentation ou de la diminution du bénéfice net avant impôt sur le résultat et de l'incidence du taux d'imposition effectif découlant des différences temporaires, car aucun changement n'est prévu concernant les taux d'imposition prévus par la loi.

Bénéfice net

Le bénéfice net devrait s'élever à 55,8 millions de dollars en 2025, comparativement à 76,8 millions de dollars en 2024. Cette baisse est due à la diminution des produits tirés du pétrole brut, des revenus d'intérêts et des gains de change, ainsi qu'à l'augmentation des charges d'épuisement et d'amortissement.

En 2026, le bénéfice net devrait baisser pour s'établir à 47,6 millions de dollars, principalement en raison de la baisse des produits tirés du pétrole brut et des revenus d'intérêts, ainsi que de la hausse des charges d'exploitation, de transport, d'épuisement et d'amortissement, partiellement compensées par la baisse des impôts sur le résultat.

Au cours de la période couverte par le plan 2027-2030, le bénéfice net fluctue entre 58,9 millions de dollars et 69,2 millions de dollars par année, les facteurs les plus importants étant les produits tirés du pétrole brut et les charges liées aux redevances, à la PBN, à l'exploitation, au transport et à la commercialisation, à l'épuisement et à la dépréciation, ainsi qu'à l'impôt sur le résultat.

Dépenses en capital

<i>En millions de dollars canadiens</i>	2024 Réal	2025 Prévision	2026 Prévu	2027 Prévu	2028 Prévu	2029 Prévu	2030 Prévu
Capital de forage	27,8	29,9	29,4	30,9	32,5	36,6	34,2
Installations et projets	5,8	3,9	7,0	6,2	9,0	4,6	5,8
Total des dépenses en capital	33,6	33,8	36,4	37,1	41,5	41,2	40,0

Les dépenses d'investissement devraient augmenter légèrement pour passer de 33,6 millions de dollars en 2024 à 33,8 millions de dollars en 2025, en raison de l'augmentation des dépenses liées au programme de forage, compensée en grande partie par une baisse du capital affectés aux projets après l'achèvement du projet sismique 4D en 2024.

En 2026, les dépenses d'investissement devraient augmenter de 8 % pour atteindre 36,4 millions de dollars, en raison de l'augmentation de l'investissement dans des projets pour les activités de prolongement de la durée de vie des actifs et des projets visant à favoriser la réussite du forage et de la remise en état des encoches.

Au cours de la période 2027-2030, les dépenses en capital fluctuent entre 37,1 millions de dollars et 41,5 millions de dollars. Environ de 80 % à 90 % du budget d'investissement est affecté au forage, le reste étant consacré aux installations et aux projets, notamment aux données sismiques, à la modernisation des équipements, aux conduites d'écoulement et autres. Les dépenses liées au forage relèvent d'un programme de forage continu de quatre à cinq puits par année.

Dividendes versés à la CDEV

Les dividendes sont calculés en fonction de l'excédent des liquidités par rapport à la réserve de trésorerie d'exploitation minimale de la SGCH, qui devrait s'élever à 60 M\$ en 2025 et tout au long de la période visée par le plan 2026-2030. Avant de verser des dividendes, la SGCH tiendra compte de ses besoins en liquidités pour financer les activités d'abandon, d'autres besoins de financement internes et du contexte commercial externe, y compris le contexte des prix du pétrole.

Les dividendes devraient s'élever à 55 millions de dollars en 2025, ce qui est inférieur aux 67 millions de dollars versés en 2024. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des produits tirés du pétrole brut (elle-même attribuable à la chute des prix du pétrole en dollars canadiens), à la diminution des revenus d'intérêts et à l'augmentation des impôts sur le résultat découlant d'une hausse du taux d'imposition effectif.

En 2026, les dividendes devraient diminuer pour atteindre 30 millions de dollars, en raison d'une baisse des produits tirés du pétrole brut (attribuable à la baisse des prix du pétrole en dollars canadiens), d'une augmentation des

charges d'exploitation et de transport, d'une hausse des dépenses en capital et de variations du fonds de roulement liées au calendrier de la perception des ventes de fret.

Les dividendes devraient ensuite augmenter pour s'établir entre 61 millions de dollars et 71 millions de dollars par an entre 2027 et 2030, grâce à la croissance des volumes de vente de pétrole, compensée par les fluctuations annuelles des coûts débours, principalement les dépenses en capital, les charges d'exploitation et de transport, et les impôts sur le résultat.

Analyse de sensibilité

Les hypothèses clés les plus susceptibles d'avoir une incidence importante sur les prévisions de flux de trésorerie de la SGCH et les dividendes qui en découlent sont celles qui portent sur le prix du pétrole et les taux de production. Le tableau ci-dessous montre l'incidence des changements dans ces variables sur les flux de trésorerie disponibles pour verser les dividendes, en supposant que tous les autres facteurs restent les mêmes (p. ex., le taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien) :

Variable	Changement	Variation du flux de trésorerie accessible pour les dividendes (après impôts)
		Plan de 2026 (en millions de dollars)
Prix du pétrole Brent daté	+/- 1 \$ US le baril	+/- 2 \$
Prix du pétrole Brent daté	+/- 10 \$ US le baril	+/- 12 \$
Production quotidienne moyenne d'Hibernia (bp/j)	+/- 10 %	+/- 10 \$

ANNEXE 1 : États financiers pro forma

Société de gestion Canada Hibernia
État de la situation financière pro forma
Du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2030
En milliers de \$ CA

Tableau I

	2024	2025	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Réel	Prévu	Prévision	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
Actifs								
Actifs courants :								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	82 396	71 790	72 760	72 971	72 759	72 971	72 436	72 217
Clients et autres débiteurs	15 647	18 580	13 683	23 136	2 368	2 368	2 368	2 368
Impôt sur le résultat recouvrable	-	1 840	-	-	-	-	-	-
Stocks de pétrole brut	6 588	5 180	6 588	6 588	6 588	6 588	6 588	6 588
Charges payées d'avance	316	330	316	316	316	316	316	316
Total des actifs courants	104 947	97 720	93 347	103 011	82 031	82 243	81 708	81 489
Actifs non courants :								
Immobilisations corporelles	85 111	99 100	86 253	93 142	96 687	100 788	103 196	106 435
Actifs de location au titre de droits d'utilisation	21 299	18 230	17 979	14 659	11 339	8 019	4 699	1 379
Autres actifs	772	830	772	672	572	472	372	272
Sommes détenues en main tierce	8 732	8 732	8 732	8 732	8 732	8 732	8 732	8 732
Fonds d'abandon et de risque	163 910	177 030	176 283	180 827	185 432	190 152	194 989	199 947
Total des autres actifs	279 824	303 922	290 019	298 032	302 762	308 163	311 988	316 765
	384 771	401 642	383 366	401 043	384 793	390 406	393 696	398 254
Passifs et capitaux propres								
Passifs courants :								
Fournisseurs et autres créditeurs	9 132	13 407	11 266	10 491	5 406	5 306	5 206	5 106
Impôt sur le résultat à payer	3 241	-	3 021	2 971	2 786	2 585	2 328	2 230
Total des passifs courants	12 373	13 407	14 287	13 462	8 192	7 891	7 534	7 336
Passifs non courants :								
Obligations locatives	22 035	18 880	19 001	15 918	12 831	9 739	6 570	3 397
Passif de charges d'impôts différés	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif de démantèlement	108 272	120 840	107 200	111 208	115 416	119 834	124 473	129 344
Total des autres passifs	130 307	139 720	126 201	127 126	128 247	129 573	131 043	132 741
Capitaux propres :								
Bénéfices non répartis	242 091	248 515	242 878	260 455	248 354	252 942	255 119	258 177
Total des capitaux propres	242 091	248 515	242 878	260 455	248 354	252 942	255 119	258 177
	384 771	401 642	383 366	401 043	384 793	390 406	393 696	398 254

Société de gestion Canada Hibernia
États des résultats et des bénéfices non répartis pro forma
Exercices clos le 31 décembre 2024 à 2030
 En milliers de \$ CA

Tableau II

	2024	2025	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Réel	Prévu	Prévision	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
Produits								
Ventes de pétrole brut	216 975	199 540	199 830	176 484	207 593	230 507	236 537	221 743
Redevances	(47 615)	(43 930)	(44 870)	(34 414)	(43 595)	(48 406)	(49 673)	(44 349)
Participation au bénéfice net	(13 737)	(11 940)	(12 158)	(7 941)	(10 380)	(11 525)	(11 827)	(9 978)
Produits nets tirés des ventes de pétrole brut	155 623	143 670	142 802	134 129	153 618	170 576	175 037	167 416
Produits d'intérêts	12 374	8 770	8 643	6 814	6 405	6 520	6 637	6 758
Produits provenant des frais d'utilisation des installations et frais de traitement	1 266	1 400	1 615	1 800	1 200	1 600	1 500	1 400
Total des produits	169 263	153 840	153 060	142 743	161 223	178 696	183 174	175 574
Charges								
Exploitation du champ	23 307	23 030	22 542	27 465	24 597	23 682	24 472	29 004
Transport et commercialisation	5 183	5 820	5 827	6 714	4 952	5 490	5 349	5 667
Charges administratives	2 760	2 895	2 851	3 065	2 992	2 912	3 174	3 089
Épuisement et amortissement	29 064	30 720	31 118	32 875	36 908	40 753	42 080	40 104
Désactualisation	3 180	4 330	3 817	4 008	4 208	4 418	4 639	4 871
Intérêts sur les contrats de location	614	400	752	752	752	752	752	752
Autres	(1 642)	-	28	-	-	-	-	-
Total des charges	62 466	67 195	66 935	74 879	74 409	78 007	80 466	83 487
Bénéfice net avant impôt	106 797	86 645	86 125	67 864	86 814	100 689	102 708	92 087
Impôt sur le résultat								
Impôt sur le résultat différé	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur le résultat courant	29 974	25 940	30 338	20 287	27 915	32 101	33 531	28 029
Total de l'impôt sur le résultat	29 974	25 940	30 338	20 287	27 915	32 101	33 531	28 029
Bénéfice net	76 823	60 705	55 787	47 577	58 899	68 588	69 177	64 058
Bénéfices non répartis :								
Début de l'exercice	232 268	240 810	242 091	242 878	260 455	248 354	252 942	255 119
Dividendes	(67 000)	(53 000)	(55 000)	(30 000)	(71 000)	(64 000)	(67 000)	(61 000)
Fin de l'exercice	242 091	248 515	242 878	260 455	248 354	252 942	255 119	258 177

Société de gestion Canada Hibernia
État des flux de trésorerie pro forma
Exercices clos le 31 décembre 2024 à 2030
En milliers de \$ CA

Tableau III

	2024	2025	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Réel	Prévu	Prévision	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
Activités d'exploitation :								
Bénéfice net de l'exercice	76 823	60 705	55 787	47 577	58 899	68 588	69 177	64 058
Épuisement et amortissement	29 064	30 720	31 118	32 875	36 908	40 753	42 080	40 104
Désactualisation	3 180	4 330	3 817	4 008	4 208	4 418	4 639	4 871
Intérêts (nets)	(11 760)	(8 370)	(7 891)	(6 062)	(5 653)	(5 768)	(5 885)	(6 006)
Charges d'impôt sur le résultat	29 974	25 940	30 338	20 287	27 915	32 101	33 531	28 029
Dépenses liées à l'abandon	-	(3 120)	-	-	-	-	-	-
Impôt sur le résultat payé	(24 537)	(25 970)	(30 558)	(20 337)	(28 100)	(32 302)	(33 788)	(28 127)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(1 057)	(3 185)	4 098	(10 128)	15 783	-	-	-
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	101 687	81 050	86 709	68 220	109 960	107 790	109 754	102 929
Activités d'investissement :								
Charges d'investissement d'Hibernia	(33 601)	(26 810)	(33 829)	(36 444)	(37 133)	(41 534)	(41 168)	(40 023)
Intérêts reçus	12 374	8 770	8 643	6 814	6 405	6 520	6 637	6 758
Variation des sommes détenues en main tierce	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des fonds d'abandon et de risque	(36 496)	(5 700)	(12 373)	(4 544)	(4 605)	(4 720)	(4 837)	(4 958)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(1 077)	-	-	-	-	-	-	-
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(58 800)	(23 740)	(37 559)	(34 174)	(35 333)	(39 734)	(39 368)	(38 223)
Activités de financement :								
Paiement au titre des obligations locatives	(3 852)	(3 910)	(3 786)	(3 835)	(3 839)	(3 844)	(3 921)	(3 925)
Dividendes versés à la CDEV	(67 000)	(53 000)	(55 000)	(30 000)	(71 000)	(64 000)	(67 000)	(61 000)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(70 852)	(56 910)	(58 786)	(33 835)	(74 839)	(67 844)	(70 921)	(64 925)
Variation de la trésorerie	(27 965)	400	(9 636)	211	(212)	212	(535)	(219)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	110 361	71 390	82 396	72 760	72 971	72 759	72 971	72 436
Trésorerie à la clôture de l'exercice	82 396	71 790	72 760	72 971	72 759	72 971	72 436	72 217

ANNEXE 2 : Plan d'emprunt

Conformité avec les autorités législatives

Le *Règlement général de 1995 sur les sociétés d'État* exige que la SGCH demande l'approbation de la ministre des Finances lorsqu'il existe des conditions particulières dans les contrats de location dont le montant dépasse le moindre des deux montants suivants : 10 millions de dollars ou 5 % de l'actif total de la SGCH. Dans le cas de la SGCH, le montant le moins élevé est de 10 millions de dollars. Un tel contrat de location est considéré comme une opération d'emprunt.

Dans le présent plan d'entreprise, la SGCH ne prévoit aucun nouveau contrat, renouvellement de contrat ou prolongement de contrat qui dépasse le seuil exigeant une approbation du Ministère. En conséquence, aucune approbation de plan d'emprunt n'est demandée.

Les obligations locatives de la SGCH comprennent actuellement un contrat de location pour les bureaux de la SGCH à Calgary et la quote-part de la SGCH dans des contrats de location pour des navires de soutien conclus par la SEDH au nom des propriétaires d'Hibernia. La source de financement utilisée pour effectuer les paiements au titre de la location de la SGCH est le flux de trésorerie généré en interne par les activités. Le montant total des paiements de la SGCH au titre de la location se situe entre 3,8 et 3,9 millions de dollars par an au cours de la période visée par le plan d'entreprise 2026-2030.

Annexe F :

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2026 À 2030 DE CTM

Le plan d'entreprise de 2026 à 2030 de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») a été approuvé par le Conseil du Trésor. Le plan d'entreprise de CTM a été incorporé au présent plan. Le résumé du plan d'entreprise de 2026 à 2030 de CTM qui suit a été établi conformément à l'article 125 de la Loi sur la gestion des finances publiques afin de fournir des renseignements sur les activités et les décisions des sociétés d'État. Les résumés du plan de CTM visent à présenter de façon sommaire et fidèle le plan d'entreprise qui a été approuvé par le Conseil du Trésor. Les informations susceptibles de nuire commercialement aux activités de la CDEV ou de CTM n'ont pas été présentées dans le présent résumé, conformément à l'article 153(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

ANNEXE F



CORPORATION TRANS MOUNTAIN

Filiale en propriété exclusive de

La Corporation de développement des investissements du Canada

**RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE
de 2026 à 2030**



Table des matières

Aperçu de l'entreprise	4
Plan stratégique	4
Cibles de rendement	4
Risques	5
Aperçu opérationnel	7
Aperçu financier	11
Prévisions pour 2025	11
Plan annuel de 2026	12
Période allant de 2027 à 2030	14
Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance	18
<i>Annexe 1 : Profil et gouvernance d'entreprise</i>	21
<i>Annexe 2 : États financiers</i>	25
<i>Annexe 3 : Plan d'emprunt</i>	28

Aperçu de l'entreprise

Vision :

Jouer un rôle de chef de file dans la prestation d'une énergie canadienne sécuritaire, fiable et propre aux marchés mondiaux en partenariat avec les communautés autochtones.

Mandat : Le mandat de Corporation Trans Mountain consiste à exploiter, à optimiser et à développer le pipeline Trans Mountain et le pipeline de Puget Sound d'une manière viable du point de vue commercial. Nous exploiterons notre réseau pipelinier et serons un chef de file des pratiques de développement durable en partenariat avec les communautés autochtones et nos clients.

CTM n'assume pas de rôle direct en matière de politiques publiques à part le fait d'exercer ses activités conformément aux lois et à la réglementation applicables et de s'assurer que les activités sont gérées d'une manière commerciale conformément aux normes et aux attentes environnementales.

Plan stratégique

La direction de CTM se concentrera sur une stratégie visant à établir un historique d'opérations sûres et fiables et d'optimisation de ses actifs pipeliniers pour les trois à cinq prochaines années :

- Veiller à ce que des droits justes et raisonnables soient approuvés pour le réseau pipelinier agrandi;
- Faire progresser les possibilités d'optimisation de la capacité se justifiant d'un point de vue commercial qui encouragent l'utilisation complète du réseau pipelinier;
- Collaborer avec le gouvernement pour mener à bien la participation économique des Autochtones dans Trans Mountain;
- Veiller à ce que toutes les mesures permettent une transition fructueuse de CTM au secteur privé à un moment opportun.

Cibles de rendement

Voici les principales cibles de rendement de CTM pour les cinq prochaines années :

- Exploiter nos actifs en toute sécurité pour protéger le public, nos employés et l'environnement.
- Exploiter nos actifs conformément à toutes les exigences légales applicables;

- Exercer nos activités de façon éthique, honnête, responsable et intègre;
- Maintenir un lieu de travail inclusif, diversifié, accessible et gratifiant.
- Obtenir l'approbation des droits définitifs pour le réseau pipelinier agrandi, conformément à la méthode de conception des droits approuvée dans la décision RH-001-2012.
- Générer un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements de 2,3 milliards de dollars en 2026 et passer à plus de 2,8 milliards de dollars d'ici à 2030.
- Faire progresser les possibilités d'optimisation commercialement justifiées qui augmentent la valeur du réseau pipelinier Trans Mountain.
- Employer des pratiques commerciales durables.
- Coopérer avec les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités et établir et entretenir des relations productives fondées sur le respect et la confiance mutuels;
- Mettre en œuvre un plan pour réduire à néant nos émissions de niveau un et de niveau deux d'ici 2050, conformément à la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.
- Poursuivre notre démarche de réconciliation avec les communautés autochtones, conformément à notre plan d'action pour la réconciliation.

Risques

CTM est exposée à des risques qui pourraient occasionner des coûts supplémentaires, se répercuter sur ses activités ou porter atteinte à sa réputation, notamment en ce qui a trait aux points suivants :

- l'évolution de la situation du marché, les prix des marchandises, les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les taux de change, le contexte politique, les épidémies ou les pandémies sévères et la conjoncture économique au Canada et à l'échelle mondiale;
- une atteinte à la cybersécurité ou une violation de la confidentialité entraînant des répercussions sur ses activités ou une atteinte à sa réputation;
- la survenance d'un incident majeur qui a une incidence sur la sécurité du public et du personnel, et sur la protection de l'environnement, et découlant des activités ou de dommages causés par des tiers;
- les aléas naturels et environnementaux ayant des répercussions sur les activités;
- les décisions réglementaires défavorables concernant le coût des services sur le réseau pipelinier agrandi;
- la capacité à rembourser ou à refinancer la dette à des conditions acceptables pour Trans Mountain;



- les décisions de nature réglementaire et juridique et leurs résultats, ainsi que les éventuelles modifications apportées aux lois et aux règlements qui ont une incidence sur les activités, l'offre ou la demande de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés;
- la défaillance des contrôles entraînant des infractions à la loi, des fraudes ou une augmentation des coûts;
- la performance et le risque de crédit de nos contreparties;
- le recrutement et le maintien en poste d'une main-d'œuvre compétente;
- l'impossibilité d'obtenir les résultats escomptés en ce qui concerne les possibilités d'optimisation.

CTM gère ces risques au moyen d'une série de politiques et de procédures, d'activités de suivi opérationnel et d'entretien, d'assurances et d'autres ententes contractuelles, et de consultations avec des experts internes et externes.

Aperçu opérationnel

Le réseau pipelinier Trans Mountain se compose du pipeline Trans Mountain, qui est la partie du réseau pipelinier située au Canada, et du pipeline de Puget Sound, qui est la partie du réseau pipelinier située aux États-Unis.

Pipeline Trans Mountain

Trans Mountain Pipeline ULC (« TMP ULC ») est le commandité de Trans Mountain Pipeline L.P. (« TMP LP ») et le détenteur du certificat d'utilité publique émis pour l'exploitation du pipeline Trans Mountain (« TMPL »). TMP LP possède les actifs qui composent le TMPL. Le TMPL a une longueur d'environ 1 150 kilomètres, et son tracé commence dans la région d'Edmonton, en Alberta, pour se terminer à Burnaby, en Colombie-Britannique. Le pipeline se compose de la canalisation 1, qui transporte principalement du pétrole brut léger et des produits raffinés, et de la canalisation 2, qui transporte principalement du pétrole brut lourd. Trente-cinq stations de pompage alimentées à l'électricité en activité et quatre terminaux situés à Edmonton, à Kamloops, à Sumas et à Burnaby de même que le terminal maritime de Westridge facilitent le mouvement dans le réseau.

Le TMPL est un pipeline commun qui fournit des services de transport, souscrits ou non, aux expéditeurs. Trans Mountain doit accepter tous les produits qui lui sont proposés pour le transport. Lorsque la demande de services de transport dépasse la capacité disponible du pipeline, Trans Mountain répartit au prorata la capacité entre les expéditeurs. Les services de transport sur le pipeline sont régis par des tarifs et par des règlements en matière de services, tels que déposés auprès de la Régie ou approuvés par celle-ci.

Trans Mountain compte neuf expéditeurs contractuels, chacun ayant conclu une entente de service de transport (EST) pour le réseau agrandi, qui définit le service de transport convenu, notamment l'engagement de volume mensuel de l'expéditeur, la destination de livraison et le type de brut (léger ou lourd). Environ 80 % de la capacité de 890 000 barils par jour du réseau agrandi a été souscrite par ces neuf expéditeurs. Les expéditeurs peuvent se prévaloir d'une réduction s'ils sont sous contrat pour une période de 20 ans (réduction de 10 % des droits) ou s'ils s'engagent à acheminer de grands volumes (réduction de 7,5 % des droits).

La méthode de calcul des droits pour le réseau pipelinier agrandi est définie dans les ententes de soutien aux installations conclues par des expéditeurs contractuels et approuvées par l'Office national de l'énergie (ONE) en 2013. Les droits applicables au service de transport se composent de deux éléments : une composante fixe et une composante variable. La composante fixe des droits correspond au montant qu'un

expéditeur contractuel doit verser en fonction de son engagement mensuel de volume, et qu'un expéditeur non contractuel doit verser en fonction du volume livré au cours du mois. La composante variable des droits est perçue auprès des expéditeurs (contractuels ou non contractuels) en fonction de leur utilisation du pipeline.

Sur la base de la méthode d'établissement des droits approuvée par l'ONE en 2013, la composante fixe des droits a été ajustée en fonction des échéances convenues selon la variation de certains coûts non plafonnés pour l'exécution du projet d'agrandissement (c.-à-d. les coûts imputés aux expéditeurs) à un taux de 0,07 \$ par baril par tranche de 100 millions de dollars de coûts non plafonnés. Dans les catégories des coûts non plafonnés, on retrouve ce qui suit :

- 1) coûts d'acquisition de terrains et d'emprises pour le tronçon 7 (région du Lower Mainland en Colombie-Britannique);
- 2) acquisition de matériaux liés aux conduites;
- 3) travaux de construction de pipelines du tronçon 5B (région montagnaise);
- 4) travaux de construction de pipelines du tronçon 7 (région du Lower Mainland), dont le tunnel du mont Burnaby;
- 5) coûts de mesures d'accommodement payables à des communautés autochtones jusqu'à la date de mise en service inclusivement;
- 6) accords d'investissement destiné aux communautés.

Les autres coûts du projet sont des coûts plafonnés (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas imputés aux expéditeurs). La composante fixe des droits est augmentée annuellement de 2,5 % pendant la durée des contrats.

La composante variable des droits comprend des éléments transférables qui feront l'objet d'un rapprochement chaque année. Les éléments devant être transférés dans les droits variables sont les suivants :

- coûts d'électricité;
- coûts d'abandon de pipeline;
- quote-part des produits tirés des droits fixes hors contrats revenant à l'expéditeur, le cas échéant;
- coûts de mesures d'accommodement payables à des communautés autochtones suivant le début de la mise en service;
- émission de gaz à effet de serre – mesures de compensation liées aux activités de construction;
- autres coûts prévus au contrat.

Dans le cadre des négociations commerciales, il a été convenu que 50 % des produits tirés des droits fixes perçus sur les volumes non souscrits transportés excédant 85 % de la capacité du pipeline seraient partagés avec les expéditeurs. La quote-part de ce

montant revenant aux expéditeurs leur sera retournée puis portée au crédit de la composante variable des droits. Par ailleurs, Trans Mountain a également négocié une entente avec la province de la Colombie-Britannique selon laquelle Trans Mountain partagera avec cette province un montant oscillant entre un minimum de 0,5 milliard de dollars et un maximum de 1,0 milliard de dollars, en fonction des volumes non souscrits, sur une période de 20 ans. Le mécanisme de partage fait partie des modalités des contrats conclus avec les expéditeurs et du contrat avec la Colombie-Britannique, qui ont dans les deux cas été signés bien avant l'acquisition de Trans Mountain par le gouvernement du Canada.

Le 1^{er} juin 2023, Trans Mountain a déposé auprès de la Régie une demande d'approbation de droits provisoires à compter de la date de mise en service. En août 2023, la Régie a annoncé une bifurcation du processus réglementaire pour l'examen de la demande d'approbation des droits provisoires demandés afin (1) de s'assurer que Trans Mountain dispose (avant la date de mise en service) d'un droit approuvé par la Régie qu'elle pourrait facturer aux expéditeurs pour le service de transport et (2) de permettre un examen plus approfondi des droits provisoires demandés. Le 30 novembre 2023, la Régie a rendu une décision concernant l'étape 1, dans laquelle elle approuvait les droits provisoires à compter de la date de mise en service demandés. Le processus de l'étape 2 est plus étendu que celui de l'étape 1 et comprend la présentation par Trans Mountain de preuves écrites supplémentaires, plusieurs séries de demandes d'information de la Régie et d'intervenants, et se terminera par un examen oral, puis par la présentation d'arguments écrits et oraux. Le 21 octobre 2025, Trans Mountain a demandé à la Régie de suspendre le processus réglementaire et de mettre en veille l'instance relative aux droits provisoires exigibles à la date de mise en service pendant qu'elle entreprenait des négociations commerciales avec ses expéditeurs. La Régie a accédé à la demande de mise en suspens et a enjoint Trans Mountain de lui faire un compte rendu sur l'état de ses négociations ou de sa demande en cours au plus tard le 6 février 2026. La Régie se penchera sur les droits définitifs pour le réseau pipelinier agrandi après avoir rendu une décision finale sur les droits provisoires.

À titre d'entité à tarifs réglementés qui applique les dispositions comptables liées aux tarifs réglementés des PCGR américains, TMP LP peut comptabiliser à l'actif certains éléments qu'une entité qui n'est pas à tarifs réglementés ne peut pas. Il convient de noter que la provision pour les fonds utilisés pendant la construction est un montant comptabilisé par les entités à tarifs réglementés pour refléter un rendement sur les composantes capitaux propres et dette du capital investi dans les travaux de construction en cours. Les coûts liés à ces montants sont recouverts à même les droits futurs une fois que la construction des actifs pertinents est achevée et que la mise en service a eu lieu. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction est



appliquée à tous les projets d'investissement de TMP LP qui respectent certains critères de coût et de durée.

Location de réservoirs

TMP LP loue à un tiers 13 réservoirs situés à Edmonton. Les modalités du contrat de location visent à procurer à TMP LP un rendement sur le capital investi et à lui permettre de recouvrer ses coûts d'exploitation. Trans Mountain a la capacité, dans certaines conditions, de rappeler ces réservoirs afin de les utiliser pour son service de transport par pipeline réglementé.

Pipeline de Puget Sound

En exploitation depuis 1954, le pipeline de Puget Sound (« Puget ») transporte du pétrole brut depuis la frontière entre le Canada et les États-Unis près du terminal de Sumas jusqu'aux raffineries de l'État de Washington situées à Anacortes et à Ferndale (deux raffineries à Anacortes et deux raffineries à Ferndale).

Puget est d'une longueur d'environ 111 kilomètres et dispose d'une station de pompage et de deux réservoirs pour faciliter le mouvement dans le réseau pipelinier. Le pipeline a une capacité de débit totale d'environ 240 000 barils par jour lorsqu'il transporte principalement du pétrole léger.

Ce pipeline commun est réglementé par la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis (la « FERC ») pour ce qui est des questions financières et par le département des Transports des États-Unis (le « USDOT ») pour ce qui est de la sécurité et de l'intégrité de ses actifs.

Trans Mountain Pipeline (Puget Sound) LLC possède les actifs de Puget et emploie le personnel de Puget aux États-Unis. À l'automne 2024, les employés admissibles de Puget ont voté en faveur de la syndicalisation. La négociation de l'accord initial est en cours.

Trans Mountain Canada Inc.

TMCI, qui a été constituée en 2002, emploie le personnel qui assure l'exploitation et l'entretien du TMPL et qui fournit certains services de soutien et de surveillance à Puget. Le siège social de TMCI est situé à Calgary, en Alberta. Trans Mountain Canada Inc. est l'entité qui emploie le personnel de Trans Mountain et fournit des services aux entités en exploitation et aux projets d'investissement par le biais d'un modèle de services partagés. TMCI n'a pas d'employés syndiqués.

Aperçu financier

CTM prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis ») et applique les exigences du *Topic 980* de l'*Accounting Standards Codification* intitulé *Regulated Operations* (l'« ASC 980 »). Ainsi, CTM comptabilise certains produits, charges et actifs et passifs réglementaires pour tenir compte des incidences économiques de la réglementation des tarifs. La comptabilisation de ces éléments peut différer de ce qui est prévu par les PCGR des États-Unis pour les entreprises qui ne sont pas à tarifs réglementés. CTM est assujettie, par règlement, à *la Loi de l'impôt sur le revenu*.

Il est à noter que, dans le plan de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV »), tous les résultats financiers sont convertis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») qui constituent le référentiel en vertu duquel la CDEV fait rapport au gouvernement. Dans le plan de la CDEV, les données financières de CTM ont été converties conformément aux IFRS.

Prévisions pour 2025

Le débit annuel du réseau TMPL devrait être d'environ 732 000 bpj, dont approximativement 236 000 bpj dans le réseau de Puget vers l'État de Washington.

Les droits applicables au transport du pétrole brut et des produits raffinés sur le réseau TMPL reposent sur les droits provisoires préliminaires actuellement approuvés. Un droit fixe de référence de 11,16 \$ par baril est en vigueur depuis mai 2025 (soit 10,88 \$ par baril majoré d'une indexation annuelle de 2,5 %). Les droits fixes définitifs, qui seront fondés sur les coûts réels de construction, devraient être environ 0,50 \$ plus élevés par baril comparativement aux droits provisoires approuvés de façon préliminaire par la Régie de l'énergie du Canada (la Régie). Les droits font actuellement l'objet d'un examen dans le cadre d'une procédure devant la Régie.

Le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement (BAIIA) de CTM devrait s'établir à 2,2 milliards de dollars, ce qui demeure généralement conforme au plan de 2025, qui prévoit un montant de 2,2 milliards de dollars.

Les dépenses d'investissement pour 2025, d'environ 141 millions de dollars, comprennent les coûts liés à l'achèvement d'un réseau de fibre optique pour le réseau pipelinier, des projets d'assainissement des risques liés aux aléas naturels, des projets liés à la technologie et des projets visant à maintenir le réseau pipelinier dans un état d'exploitation sûr et fiable.

Au 30 juin 2025, les coûts réels de construction et les dépenses connexes liés à l'agrandissement totalisaient 33,7 milliards de dollars, tandis que 0,5 million de dollars restait à engager d'ici la fin de 2025. Les dépenses pour 2025 ont été consacrées à la

restauration des terres et des droits de passage après la construction, au réseau d'accès routier permanent et à d'autres activités liées à l'achèvement du projet. Le coût final de l'agrandissement ne sera pas connu avec certitude tant que les activités de clôture du projet ne seront pas achevées, y compris le règlement de toute question relative aux réclamations, mais la prévision de 34,2 milliards de dollars à la fin de 2025 reste dans la fourchette des attentes présentées dans le plan précédent, à savoir de 34,2 milliards de dollars à 34,5 milliards de dollars.

Conformément à son plan antérieur, CTM prévoit de distribuer en 2025 652 millions de dollars en dividendes à Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP »), une filiale de la CDEV. De plus, à mesure que la période de construction du projet tire à sa fin, un montant supplémentaire estimé à 348 millions de dollars pourrait être déclaré d'ici la fin de 2025, portant le total à 1 000 millions de dollars.

Plan annuel de 2026

En 2026, le réseau TMPL devrait transporter une moyenne annuelle d'environ 782 000 bpj, dont 707 500 bpj de débit souscrit et 74 500 bpj de débit non souscrit. Environ 240 000 bpj devraient être transportés sur le réseau de Puget vers l'État de Washington. Les produits provenant des services de transport devraient s'élever à environ 3,1 milliards de dollars, ce qui reflète une augmentation progressive des services de transport non souscrits sur le réseau TMPL.

Les droits applicables au transport du pétrole brut et des produits raffinés sur le réseau TMPL reposent sur les droits provisoires préliminaires actuellement approuvés. Un droit fixe de référence de 11,44 \$ par baril entrera en vigueur le 1^{er} mai 2026. Les droits fixes définitifs, qui seront fondés sur les coûts réels de construction, devraient augmenter de 0,50 \$ par baril comparativement aux droits provisoires approuvés de façon préliminaire par la Régie de l'énergie du Canada (la Régie), et entraîner une hausse correspondante des produits tirés du transport de 0,1 milliard de dollars, pour atteindre 3,2 milliards de dollars. Les droits font actuellement l'objet d'un examen dans le cadre d'une procédure devant la Régie. Les produits tirés du transport comprennent les produits du pipeline de Puget Sound, qui s'élèvent à 67 millions de dollars.

Les produits tirés des contrats de location de 56 millions de dollars proviennent des 13 réservoirs situés au terminal d'Edmonton (51 millions de dollars) et des réservoirs situés au terminal de Westridge (cinq millions de dollars).

Les coûts d'exploitation du pipeline devraient s'élever à environ 388 millions de dollars, dont 143 millions de dollars de coûts transférés qui sont récupérés dans la composante variable des droits, et 245 millions de dollars d'autres coûts d'exploitation. Les principaux coûts transférés de 143 millions de dollars comprennent 96 millions de dollars en coûts d'électricité, 43 millions de dollars en paiements aux communautés

autochtones et locales et 4 millions de dollars en coûts liés à la détection de fuites par fibre optique. Les principaux éléments des 245 millions de dollars de coûts d'exploitation restants comprennent 142 millions de dollars pour l'intégrité et les charges d'exploitation courantes, 66 millions de dollars pour les activités de gestion des risques, y compris les assurances, la protection de l'environnement, la sûreté, la sécurité et les interventions d'urgence, 31 millions de dollars pour les paiements provinciaux liés à une entente négociée avec la Colombie-Britannique, et 6 millions de dollars pour le recouvrement des coûts de la Régie. Outre les coûts d'exploitation courants, des coûts de 96 millions de dollars de coûts liés aux activités de développement visant à optimiser le réseau pipelinier sont prévus.

La charge liée à la dotation aux amortissements de 1,1 milliard de dollars tient compte de l'amortissement sur l'ensemble de l'année des actifs du réseau pipelinier agrandi, aux taux d'amortissement mis à jour approuvés par la Régie en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2025.

Les salaires, traitements et avantages sociaux, déduction faite des affectations aux projets d'investissement, devraient s'élever à environ 206 millions de dollars. Cela représente les salaires de base, les heures supplémentaires, les primes de quart, les incitatifs à court et à long terme, ainsi que les avantages médicaux et les prestations de retraite pour un effectif prévu de 871 personnes, incluant les ressources nécessaires à la poursuite des activités d'optimisation. Environ 5 millions de dollars en salaires, traitements et avantages sociaux seront affectés aux projets d'investissement en 2026.

Les taxes et impôts, autres que l'impôt sur le revenu, de 84 millions de dollars, tiennent compte de l'inclusion des actifs du réseau pipelinier agrandi.

Les coûts administratifs, déduction faite des affectations aux projets d'investissement, s'élèvent à 77 millions de dollars et comprennent 29 millions en loyers de bureaux et frais d'immeubles, 18 millions en coûts liés à l'entreprise et au personnel, ainsi qu'environ 30 millions pour les consultants, les sous-traitants et les services de tiers, dont 6 millions en frais juridiques. Environ 2 millions de dollars en coûts administratifs seront affectés aux projets d'investissement en 2026.

Les dépenses d'investissement en 2026 devraient s'élever à environ 489 millions de dollars, dont 171 millions de dollars pour les projets de maintien des immobilisations, 8 millions de dollars pour les projets d'optimisation de la capacité et 293 millions de dollars pour l'accès routier et la clôture des contrats et des procédures administratives liés à l'agrandissement. Un financement de 17 millions de dollars est prévu pour le démantèlement des installations de Westridge et CTM demandera à son tour à la Régie l'autorisation de puiser à même les fonds d'abandon détenus en fiducie pour récupérer ces coûts.

Le programme d'investissement de 171 millions vise notamment des projets pour atténuer les risques liés aux aléas naturels et préserver l'intégrité du réseau pipelinier; résoudre les problèmes de non-conformité et d'intégrité des installations qui concernent principalement les réservoirs; améliorer la fiabilité du réseau; mettre en place la technologie (applications et matériel) et tout ce qui entoure la communication; assurer la sécurité (physique et cybernétique), appuyer les interventions d'urgence et protéger l'environnement.

L'Administration portuaire Vancouver-Fraser (APVF) est le promoteur des travaux de dragage à Second Narrows. L'achèvement des travaux de dragage par l'APVF optimisera la logistique maritime pour les expéditeurs de CTM. CTM gèrera le financement des travaux de dragage entre l'APVF et les expéditeurs de CTM. Trans Mountain prévoit de récupérer ce montant auprès des expéditeurs au moyen de frais distincts, calculés en fonction des volumes chargés sur les navires à Westridge. Hormis les écarts de calendrier, cet accord ne devrait pas avoir d'incidence sur les liquidités de Trans Mountain.

CTM envisage un financement de 104 millions de dollars en 2026 afin de poursuivre le développement des possibilités d'optimisation, dont 96 millions de dollars en charges et 8 millions de dollars en immobilisations.

Selon les règles comptables applicables, les dépenses de développement sont généralement passées en charges tant qu'il n'existe pas un degré élevé de certitude quant à la réalisation d'un projet. Le plan repose sur l'hypothèse prudente que les dépenses connexes en 2026 seront comptabilisées à titre de charges. La « certitude commerciale » est une question de jugement; toutefois, les approbations réglementaires, les indications et les engagements des clients, les estimations de coûts de haute qualité et les approbations des conseils d'administration de CTM et de la CDEV sont des indicateurs solides de cette certitude. À l'exception du projet d'agent réducteur de traînée, il reste encore beaucoup à faire pour finaliser les estimations de coûts et évaluer la valeur associée revenant au Canada.

Période allant de 2027 à 2030

Les produits tirés du transport augmenteront à mesure que l'utilisation de la capacité non souscrite progressera jusqu'à 96 % d'ici à 2028.

	2026	2027	2028	2029	2030
Débit annuel (bpj)	782 000	831 000	851 500	851 500	851 500
Utilisation de la capacité	88 %	93 %	96 %	96 %	96 %

Les droits prévus pour la période de projection reflètent les droits provisoires préliminaires déposés, indexés annuellement de 2,5 %. Ces droits sont inférieurs d'environ 0,50 \$ par baril aux droits définitifs prévus pour lesquels CTM présentera une demande d'approbation. Les droits provisoires préliminaires sont actuellement examinés par la Régie et les droits définitifs feront probablement l'objet d'une procédure ultérieure de la Régie. Lorsque les droits définitifs seront confirmés, un ajustement unique sera comptabilisé dans la période visée pour tenir compte de l'écart entre les droits provisoires et les droits définitifs. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des droits de référence provisoires préliminaires et des droits de référence définitifs estimatifs aux dates d'indexation annuelles :

Droit de référence (en dollars canadiens par baril)	1 ^{er} mai 2026	1 ^{er} mai 2027	1 ^{er} mai 2028	1 ^{er} mai 2029	1 ^{er} mai 2030
Droits provisoires préliminaires	11,44 \$ par baril	11,73 \$ par baril	12,02 \$ par baril	12,32 \$ par baril	12,63 \$ par baril
Droits définitifs estimatifs	11,92 \$ par baril	12,22 \$ par baril	12,53 \$ par baril	12,84 \$ par baril	13,16 \$ par baril

Selon les droits provisoires actuels, CTM estime que le BAIIA annuel du réseau pipelinier agrandi sera supérieur à 2,3 milliards de dollars en 2026 et augmentera ensuite annuellement pour atteindre 2,8 milliards de dollars d'ici 2030. Si les droits définitifs sont approuvés, CTM estime que le BAIIA annuel du réseau pipelinier agrandi sera supérieur à 2,4 milliards de dollars en 2026 et augmentera ensuite annuellement pour atteindre 2,9 milliards de dollars d'ici 2030. Le tableau ci-dessous présente un sommaire du BAIIA estimatif sur une période de cinq ans, selon les droits provisoires préliminaires et les droits définitifs estimatifs.

BAIIA (en milliards de dollars)	2026	2027	2028	2029	2030
Droits provisoires préliminaires	2,3 \$	2,6 \$	2,7 \$	2,7 \$	2,8 \$
Droits définitifs estimatifs	2,4 \$	2,7 \$	2,8 \$	2,9 \$	2,9 \$

En 2027, CTM pourrait continuer à engager des coûts de développement (capital et dépenses) relativement à des possibilités d'optimisation du réseau pipelinier comme le projet d'optimisation de la conduite principale et le projet d'optimisation de Puget Sound, mais l'impact financier à long terme de ces possibilités, y compris les dépenses d'investissement et les flux de trésorerie une fois en service, n'est pas pris en compte dans le présent plan d'entreprise. Sous réserve de la réception d'une décision d'investissement concernant un projet d'optimisation, les dépenses en immobilisations et les flux de trésorerie associés seront intégrés dans un plan modifié ou dans les plans d'entreprise futurs, selon le cas.

L'annexe 2 présente les états financiers pro forma pour le plan d'entreprise de 2026 à 2030.

Financement

Financement à court terme

CTM dispose d'une facilité de lettres crédit de 100 millions de dollars auprès d'une banque tierce afin de permettre l'émission de lettres de crédit pour ses besoins opérationnels courants. CTM demande l'autorisation de maintenir cette facilité pendant toute la période de planification.

CTM dispose d'une facilité de fonds de roulement de 500 millions de dollars auprès de Financière TMP à des fins de flexibilité opérationnelle et de gestion de la trésorerie. Tout recours à cette facilité devrait être de courte durée.

Financement à long terme

CTM a contracté une dette de 12 milliards de dollars auprès de Financière TMP à un taux d'intérêt de 5 % venant à échéance en août 2032.

Conformément à l'article 138 de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, TMPL est tenue de maintenir des ressources financières d'un montant de 1,1 milliard de dollars afin de pouvoir intervenir financièrement en cas de fuite du pipeline. Une facilité de 550 millions de dollars non utilisée permet de répondre aux exigences financières de la Régie. Une commission d'engagement de 0,30 % est payée sur la facilité pour les montants non utilisés. Aucun tirage sur cette facilité n'est anticipé dans le cadre des activités courantes. En outre, CTM a souscrit une police d'assurance responsabilité civile générale d'au moins 550 millions de dollars pour disposer des ressources financières exigées.

Dans le cadre du pipeline Puget Sound, TMC assure le maintien de son certificat de ressources financières au moyen d'une caution de 300 millions de dollars, tel qu'exigé par la législation de l'État de Washington.



L'exposition de CTM aux devises étrangères est minimale, et les gains et pertes de change ne sont pas budgétés en raison de cette faible exposition et de la difficulté à prévoir les fluctuations des taux de change à court terme

Le flux de trésorerie disponible de CTM est utilisé pour verser des distributions au propriétaire sous forme de dividendes ou d'achats d'actions ou pour rembourser la dette conformément à la politique de distribution adoptée par CTM et Financière TMP.

Contrats de location

CTM peut signer des contrats de location d'une valeur supérieure à 10 millions de dollars pour des espaces de bureaux, des véhicules de flotte ou de l'équipement.

Participation économique des Autochtones

Des démarches initiales visant la participation autochtone dans la propriété de CTM sont envisagées durant la période de planification; toutefois, il n'est pas possible pour le moment de quantifier l'incidence de cette propriété sur les données financières de CTM. Cette question devrait se refléter dans les informations financières des futurs plans d'entreprise.

L'annexe 3 présente les tableaux du plan d'emprunt pour la période de 2026 à 2030

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

En juin 2025, nous avons publié notre rapport annuel sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») qui présente notre performance à cet égard en 2024 et décrit plus en détail les pratiques ci-dessous.

Environnement

Nous nous sommes dotés d'un programme d'intégrité solide et proactif qui inclut des inspections à l'intérieur des canalisations, des patrouilles aériennes régulières, des forages d'intégrité et un centre de contrôle qui assure une surveillance constante du fonctionnement des pipelines. Nous avons également installé une nouvelle technologie qui place un câble à fibre optique à l'extérieur de la canalisation sur sa longueur et qui peut nous aider à localiser l'emplacement d'une fuite présumée. En cas d'incident, nous utilisons le système de commandement des interventions, reconnu internationalement, pour gérer nos interventions d'urgence. Nous disposons de plans d'intervention d'urgence et de notre propre matériel pour les interventions d'urgence sur le pipeline, les stations de pompage et le terminal maritime de Westridge.

CTM suit et rend compte de ses émissions de portée 1 et de portée 2 et dispose d'un plan visant à réduire ces émissions au fil du temps. Les travaux de construction liés au projet d'agrandissement ont généré des émissions provenant principalement des mouvements de véhicules et d'équipement. Dans le cadre du processus d'obtention des approbations réglementaires, nous nous sommes engagés à compenser ces émissions liées aux travaux de construction. En 2025, nous avons acheté des crédits d'émission pour un montant de 7 millions de dollars afin de compenser 422 000 tonnes d'émissions d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) liées aux activités de construction. En 2026, nous prévoyons d'investir 18 millions de dollars supplémentaires pour compenser les 703 000 tonnes de CO₂e restantes associées à ces travaux. Ce coût sera récupéré auprès des expéditeurs dans la composante variable des droits au fil du temps.

Nous avons évalué les risques et les occasions liés aux changements climatiques, soit les risques physiques et les risques de transition (c.-à-d. les risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone), et nous continuerons de peaufiner notre travail à mesure que de nouvelles informations deviendront disponibles.

Responsabilité sociale

En 2024, nous avons publié notre premier Plan d'action pour la réconciliation. Ce plan repose sur notre engagement à long terme en faveur de partenariats respectueux avec

les populations autochtones vivant le long du corridor pipelinier et maritime. Il décrit nos engagements en matière de réconciliation, qui s'articulent autour de six piliers : la gouvernance, l'éducation, l'emploi, la mobilisation communautaire, l'autonomisation économique et l'impact environnemental et social. Trans Mountain a mis en place une approche inclusive de l'engagement avec les communautés autochtones. À ce jour, Trans Mountain a conclu 69 ententes avec des communautés autochtones, dont la plupart sont situées le long du tracé du pipeline et des voies de navigation maritime.

Notre principal objectif est de traiter chaque propriétaire foncier de manière juste et équitable. De plus, nous investissons dans les collectivités où nous exerçons nos activités afin de favoriser le bien-être économique et social, dans le but de générer des retombées positives et durables au sein des communautés environnantes. Nous attachons une grande importance à ces interactions continues et savons que l'exploitation sécuritaire de notre pipeline au quotidien dépend de ces relations.

Nous nous efforçons d'offrir un lieu de travail inclusif, diversifié et accessible qui soutient l'ensemble des employés et des sous-traitants. Selon nous, la diversité des points de vue et des connaissances culturelles enrichit la compréhension culturelle collective de notre entreprise, renforce la confiance, réduit le roulement du personnel, favorise l'innovation et crée un environnement positif où nos employés peuvent s'épanouir. À titre de société sous réglementation fédérale, nous nous conformons à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et adoptons des pratiques d'emploi proactives afin d'accroître la représentation des groupes désignés.

Nous nous soucions de la sécurité et du bien-être de nos employés et des autres membres de la collectivité, ainsi que de la protection de l'environnement. C'est pourquoi nous nous sommes dotés de règles et de pratiques rigoureuses en matière de sécurité et d'attentes élevées à l'égard de nos sous-traitants, et nous nous efforçons constamment d'améliorer nos pratiques de sécurité. En outre, CTM s'engage à lutter contre les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement, et a entrepris des démarches pour mieux comprendre les risques potentiels.

Gouvernance

CTM est gérée par une équipe de dirigeants chevronnés située à Calgary et dirigée par le directeur général, qui relève du Conseil d'administration. Le conseil jouit d'une autorité étendue sur la gouvernance et la stratégie d'entreprise et a mis en place plusieurs comités chargés de superviser des domaines spécialisés précis. Ces comités comprennent le comité des ressources humaines, de la rémunération, des mises en candidature et de la gouvernance, qui surveille et approuve la rémunération de la haute direction; le comité d'audit, des finances et de la gestion des risques, qui nomme les auditeurs externes conjoints et qui supervise la communication de l'information



financière et les questions de comptabilité et de gestion des risques; et le Comité de l'environnement, de la santé, de la sécurité et du développement durable, qui surveille la protection environnementale et les questions liées à la santé, à la sécurité et au développement durable (ainsi qu'aux Autochtones).

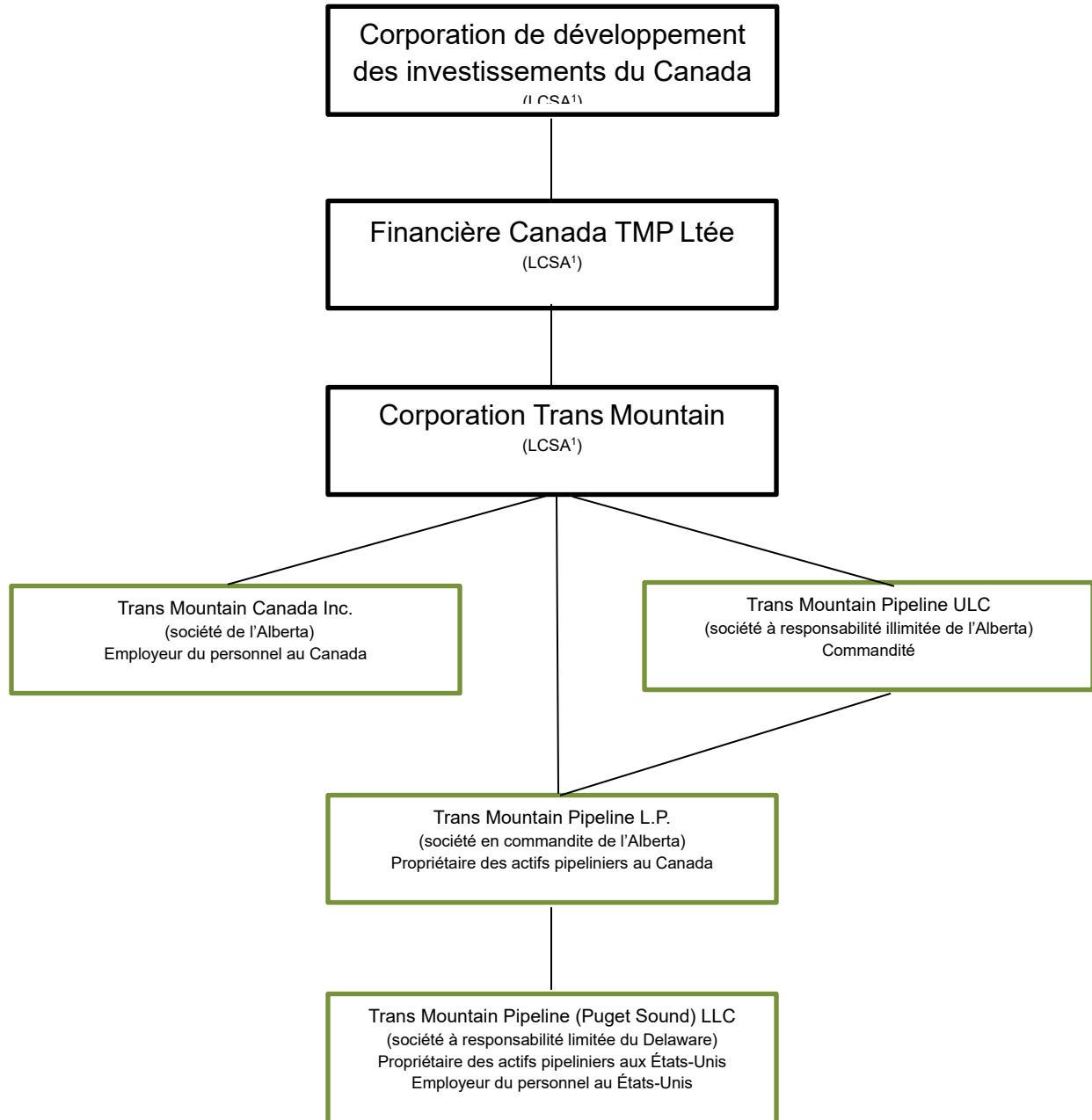
L'annexe 1 présente la composition actuelle du Conseil d'administration et de l'équipe de direction de CTM.



Annexe 1 : Profil et gouvernance d'entreprise

Corporation Trans Mountain (« CTM ») a été créée en tant que filiale de Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP »). Financière TMP est une filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »). Le 31 août 2018, conformément à l'entente d'achat d'actions et de parts entre le gouvernement du Canada et Kinder Morgan, CTM a acheté quatre entités : Trans Mountain Pipeline Limited Partnership (« TMP LP ») et ses filiales en propriété exclusive Trans Mountain Pipeline (Puget Sound) LLC (« Puget »), Trans Mountain Pipeline ULC (« TMP ULC ») et Trans Mountain Canada Inc. (« TMCI »). Collectivement, ces quatre entités sont « Trans Mountain ». Ces entités détiennent et gèrent le réseau pipelinier Trans Mountain. En avril 2022, le gouverneur général en conseil a, par proclamation, changé le statut de Corporation Trans Mountain à celui de société d'État non mandataire, ce qui permet à Trans Mountain d'emprunter à des entités autres que le gouvernement du Canada.

Le diagramme suivant illustre la structure organisationnelle de CTM.



1. Loi canadienne sur les sociétés par actions



Au 1^{er} novembre 2025, la composition du Conseil d'administration et des comités de CTM est la suivante :

Conseil d'administration

Patricia Koval (présidente par intérim)
Mark Maki (directeur général)
Corey Bieber
Harold Calla
Sippy Chhina
Chris Forbes
Carol Anne Hilton
Sandra Stash
Elizabeth Wademan

Comité d'audit, des finances et du risque

Harold Calla (président)
Corey Bieber
Sippy Chhina
Patricia Koval
Chris Forbes

Comité de l'environnement, de la santé, de la sécurité et du développement durable

Sandra Stash (présidente)
Corey Bieber
Carol-Anne Hilton
Patricia Koval
Chris Forbes

Ressources humaines, rémunération, mises en candidature et gouvernance

Patricia Koval (présidente)
Sandy Stash
Elizabeth Wademan



La composition des dirigeants de CTM se présente comme suit :

Mark Maki	Directeur général
Michael Davies	Président et chef de l'exploitation
Rob Van Walleggem autochtones	Chef des affaires juridiques et des affaires
Jennifer Pierce	Cheffe de l'administration
Corey Goulet	Chef des affaires réglementaires
Todd Stack	Chef des finances
Heather Mark	Vice-présidente principale, Finances et trésorerie
Jason Balasch	Vice-président, Développement corporatif et Services commerciaux
Arti Bhatia	Vice-présidente, Ingénierie
Deanne Carson gouvernementales et	Vice-présidente, Communications, affaires externes
Ken Gordon	Vice-président, Opérations
Chris Foster	Vice-président, Technologies de l'information et gestion immobilière
Greg Hill	Vice-président, Projets majeurs
Sandra Malcolm	Avocate générale adjointe et secrétaire générale
Alain Parise	Vice-président, Réglementation, terrains et permis
Omar Sarif	Vice-président, Services des opérations
Linda Stevens	Vice-présidente, Ressources humaines
Kevin Thrasher	Vice-président, Services juridiques

Annexe 2 : États financiers

Corporation Trans Mountain
État de la situation financière consolidé pro forma
Du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2030
En millions de dollars canadiens

	2025 Prévisions	2026 Plan	2027 Plan	2028 Plan	2029 Plan	2030 Plan
Actifs						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	137	46	51	78	72	71
Débiteurs	247	261	275	286	293	300
Autres actifs courants	114	114	114	114	114	114
	497	421	439	478	479	485
Immobilisations corporelles	35 862	35 217	34 232	33 192	32 132	31 067
Actif au titre du droit d'utilisation	43	43	43	43	43	43
Actifs réglementaires	142	183	121	56	39	20
Placements soumis à restrictions	155	183	211	240	270	300
Trésorerie soumise à restrictions	3	3	3	3	3	3
Montants différés et autres actifs	68	68	68	68	68	68
Total des actifs	36 771	36 118	35 117	34 080	33 034	31 985
Passifs et capitaux propres						
Passifs courants						
Créditeurs	321	153	88	81	80	82
Passifs réglementaires	66	50	50	50	50	50
Autres passifs courants	135	95	95	95	95	95
	521	297	233	225	224	226
Dette à long terme	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Impôt sur le résultat différé	1 307	1 441	1 640	1 869	2 112	2 369
Passifs réglementaires	158	186	214	243	273	303
Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	61	61	61	61	61	61
Obligation locative	47	47	47	47	47	47
Autres crédits différés	47	47	47	47	47	47
Total des passifs	14 142	14 079	14 243	14 493	14 765	15 053
Capitaux propres	22 629	22 039	20 874	19 588	18 269	16 932
Total des passifs et des capitaux propres	36 771	36 118	35 117	34 080	33 034	31 985



Corporation Trans Mountain
États du résultat net et du résultat global consolidés pro forma
Pour les exercices clos du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2030
En millions de dollars canadiens

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Prévisions	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
Produits						
Produits tirés du transport	2 902	3 074	3 241	3 378	3 462	3 542
Produits tirés des contrats de location	56	56	52	52	52	52
Autres produits	3	3	3	3	3	3
	2 961	3 133	3 296	3 432	3 517	3 597
Charges						
Coûts d'exploitation liés au pipeline	372	388	375	381	389	396
Dotation aux amortissements	882	1 134	1 149	1 148	1 152	1 158
Salaires et avantages du personnel	199	206	213	222	231	240
Taxes et impôts, autres que l'impôt sur le résultat	79	84	87	90	92	95
Charges administratives	79	78	58	59	61	62
Coûts de développement	20	96	-	-	-	-
	1 630	1 987	1 882	1 900	1 924	1 951
Bénéfice d'exploitation	1 331	1 146	1 414	1 533	1 592	1 646
Charge d'intérêts, déduction faite des coûts de financement par emprunt incorporés	(581)	(602)	(602)	(602)	(602)	(602)
Autres, montant net	1	2	-	-	-	-
Recouvrement (charge) d'impôt	(195)	(134)	(199)	(229)	(243)	(256)
Bénéfice net (perte nette)	556	412	613	703	748	788
Résultat d'exploitation	1 331	1 146	1 414	1 533	1 592	1 646
Plus : Dotation aux amortissements	882	1 134	1 149	1 148	1 152	1 158
BAlIA ajusté	2 213	2 281	2 563	2 680	2 744	2 804



Corporation Trans Mountain
État des flux de trésorerie consolidé pro forma
Pour les exercices clos du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2030
En millions de dollars canadiens

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Prévisions	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
Activités d'exploitation						
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	556	412	613	703	748	788
Éléments sans effet sur la trésorerie						
Dotation aux amortissements	882	1 134	1 149	1 148	1 152	1 158
Impôt sur le résultat différé	195	134	199	229	243	256
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(365)	(252)	13	74	39	44
	1 268	1 428	1 974	2 153	2 182	2 247
Activités d'investissement						
Dépenses d'investissement	(595)	(489)	(164)	(107)	(93)	(93)
Acquisitions de placements soumis à restrictions	(27)	(28)	(28)	(29)	(30)	(30)
	(622)	(517)	(192)	(136)	(122)	(123)
Activités de financement						
Apports en capital (rachats)	-	(102)	(1 165)	(1 286)	(1 318)	(1 337)
Dividendes	(1 000)	(899)	(613)	(703)	(748)	(788)
	(1 000)	(1 001)	(1 778)	(1 989)	(2 066)	(2 125)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions						
	(354)	(91)	5	27	(6)	(1)
Trésorerie et trésorerie soumise à restrictions, à l'ouverture de la période						
	494	140	49	54	81	75
Trésorerie et trésorerie soumise à restrictions, à la clôture de la période						
	140	49	54	81	75	74
Trésorerie, à l'ouverture de la période						
	491	137	46	51	78	72
Trésorerie soumise à des restrictions, à l'ouverture de la période						
	3	3	3	3	3	3
Trésorerie et trésorerie soumise à restrictions, à l'ouverture de la période						
	494	140	49	54	81	75
Trésorerie, à la clôture de l'exercice						
	137	46	51	78	72	71
Trésorerie soumise à restrictions, à la clôture de la période						
	3	3	3	3	3	3
Trésorerie et trésorerie soumise à restrictions, à la clôture de la période						
	140	49	54	81	75	74

Annexe 3 : Plan d'emprunt

CTM ne cherche pas à contracter de nouveaux emprunts à long terme dans le cadre de ce plan. Le financement à long terme de CTM est résumé dans le tableau suivant :

Corporation Trans Mountain

Tableaux complémentaires pro forma

Plan de financement

Du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2030

En millions de dollars canadiens

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Prévisions	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
Financement de la dette de Financière TMP						
Facilité de construction	6 162	6 162	6 162	6 162	6 162	6 162
Facilité d'acquisition	2 506	2 506	2 506	2 506	2 506	2 506
Facilité de financement	3 332	3 332	3 332	3 332	3 332	3 332
Total du financement par emprunts	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Charges d'intérêts – Construction (Financière TMP)	308	308	308	308	308	308
Charges d'intérêts – Acquisition (Financière TMP)	125	125	125	125	125	125
Charges d'intérêts – Financement (Financière TMP)	167	167	167	167	167	167
Commission d'engagement – Facilité de la Régie (Financière TMP)	2	2	2	2	2	2
Autres	-	1	-	-	-	-
Charge d'intérêts	601	602	602	602	602	602
Indicateurs financiers du plan d'emprunt						
Dette (%)	35 %	35 %	37 %	38 %	40 %	41 %
Capitaux propres (%)	65 %	65 %	63 %	62 %	60 %	59 %
Ratio dette/BAIIA	5.4x	5.3x	4.7x	4.5x	4.4x	4.3x

Les principaux indicateurs financiers associés au plan d'emprunt à long terme s'améliorent d'année en année au cours de la période de planification.

Contrats de location

Au cours d'exercices précédents, CTM a conclu des contrats de location en vigueur jusqu'en 2026. Dans certains cas, CTM peut procéder à des prolongations ou à des modifications de ces contrats de location.

En 2026, CTM prévoit de conclure de nouveaux contrats de location qui pourraient dépasser le seuil de 10 millions de dollars, comme le résume le tableau suivant :

Approbation du contrat de location à venir					
(en millions de dollars canadiens)	2026	2027	2028	2029	2030
Exercice se terminant le 31 décembre	Planifié	Planifié	Planifié	Planifié	Planifié
Contrat de location du siège social à Calgary					
Ajout d'un étage pendant sept ans (de 2026 à 2033) et prolongation de cinq ans du contrat visant les neuf étages actuellement occupés (de 2028 à 2033)					
Responsabilité maximale prévue au titre du contrat de location	12 \$	12 \$	10 \$	8 \$	5 \$
Nombre maximal d'années à convenir	7	6	5	4	3

Contrat de location actuel							
(en millions de dollars canadiens)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Exercice se terminant le 31 décembre	Réel	Prévisions	Planifié	Planifié	Planifié	Planifié	Planifié
Contrat de location du siège social à Calgary							
9 étages pour la durée restante du bail de 2026 à 2028							
Responsabilité maximale prévue au titre du contrat de location	5 \$	4 \$	2 \$	0 \$	-	-	-
Nombre maximal d'années à convenir	3	2	1	-	-	-	-

CTM demande l'autorisation de conclure un contrat de location d'espaces de bureaux pour une durée maximale de 8 ans et pour une responsabilité maximale de 13 millions de dollars au titre du loyer au pied carré (à l'exclusion des coûts d'exploitation). Le nouveau contrat de location vise le siège social à Calgary et prévoit l'ajout d'un nouvel étage et la prolongation de cinq ans (de 2028 à 2033) du contrat applicable aux 9 étages actuellement occupés. Il ne contient pas de clause de résiliation anticipée. Le contrat de location applicable aux 9 étages actuellement occupés par le siège social à Calgary demeurera en vigueur en 2026 et prendra fin au premier trimestre de 2028.

Approbation des contrats de location à venir					
(en millions de dollars canadiens)	2026	2027	2028	2029	2030
Exercice se terminant le 31 décembre	Planifié	Planifié	Planifié	Planifié	Planifié
Équipement lié au projet d'optimisation par agent réducteur de traînée					
Location de l'équipement nécessaire à la mise en œuvre d'un agent réducteur de traînée dans les stations de pompage afin d'améliorer la capacité d'écoulement					
Responsabilité maximale prévue au titre du contrat de location	11 \$	9 \$	8 \$	6 \$	4 \$
Nombre maximal d'années à convenir	6	5	4	3	2

CTM demande l'autorisation de conclure un contrat de location d'équipement pour une durée maximale de six ans et pour une responsabilité maximale de 12 millions de dollars. Le nouveau contrat de location porte sur l'équipement nécessaire pour utiliser un agent réducteur de traînée dans les stations de pompage le long du pipeline afin d'optimiser l'utilisation de la capacité du réseau pipelinier.

Approbation des contrats de location à venir					
(en millions de dollars canadiens)	2026	2027	2028	2029	2030
Exercice se terminant le 31 décembre	Planifié	Planifié	Planifié	Planifié	Planifié
Programme de parc de véhicules					
Location d'un parc de véhicules à l'usage du personnel opérationnel					
Responsabilité maximale prévue au titre du contrat de location	15 \$	12 \$	9 \$	5 \$	2 \$
Nombre maximal d'années à convenir	5	4	3	2	1

CTM demande l'autorisation de conclure une entente de financement pour la location du parc de véhicules utilisés par le personnel opérationnel pour une durée maximale de cinq ans et pour une responsabilité maximale de 17 millions de dollars. La nouvelle entente de financement est nécessaire en raison du changement de fournisseur de services de flotte de véhicules qui remplacera le fournisseur de services de location actuel.



En 2026, CTM demeure engagée au titre d'un contrat de location en cours qui dépasse le seuil de 10 millions de dollars et qui se poursuivra tout au long de la période de planification.

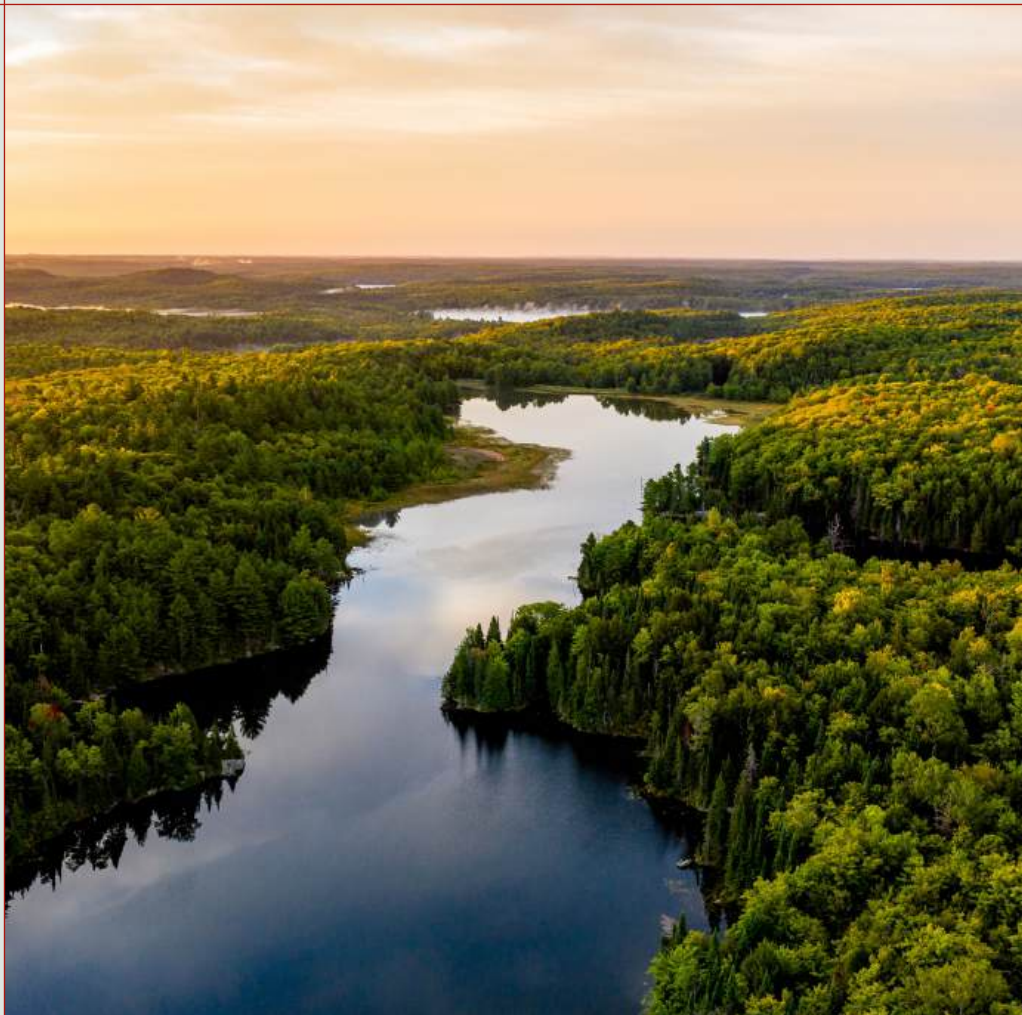
Contrat de location actuel							
(en millions de dollars canadiens)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Exercice se terminant le 31 décembre	Réel	Prévisions	Planifié	Planifié	Planifié	Planifié	Planifié
Contrat de location du plan d'eau de Westridge (APVF)							
Responsabilité maximale prévue au titre du contrat de location	94 \$	93 \$	91 \$	89 \$	87 \$	85 \$	83 \$
Nombre maximal d'années à convenir	53	52	51	50	49	48	47

Ententes commerciales

Ententes visant les communautés

CTM a conclu des ententes commerciales et elle pourrait conclure de nouvelles ententes commerciales visant des investissements d'accommodement ou destinés aux communautés. Ces ententes engagent financièrement CTM à fournir des fonds assortis de modalités de paiement pouvant dépasser un an à des administrations municipales ou à des communautés autochtones.

Apporter des conseils financiers et commerciaux experts pour **maximiser l'impact national** en tant que conseiller de confiance et gestionnaire d'actifs auprès du gouvernement.



Corporation de Développement des investissements du Canada

Bureau principal de Toronto
161, rue Bay, bureau 4540
Toronto ON M5J 2S1

Bureau d'Ottawa
50, rue O'Connor, bureau 1601
Ottawa ON K1P 6L2

Téléphone : (416) 966-2221

cdev.gc.ca